

DES ARMES POUR L'IRAN

WALTER DE BOCK
JEAN-CHARLES DENIAU



au Vif du Sujet

GALLIMARD

Institut kurde de Paris

95

Institut kurde de Paris

DANS LA MÊME COLLECTION

MARIE-ANGE D'ADLER ET MARCEL TEULADE : *Les sorciers de la vie.*

BERNARD COHEN ET LUC ROSENZWEIG : *Le mystère Waldheim.*

BERNARD DELEPLACE : *Une vie de flic.*

ANNIE LAURENT ET ANTOINE BASBOUS : *Guerres secrètes au Liban.*

JEAN FAVARD : *Des prisons.*

EDGAR MORIN : *Penser l'Europe.*

MICHEL WIEVIORKA ET DOMINIQUE WOLTON : *Terrorisme à la une.*

ANNE TRISTAN : *Au Front.*

ALAIN EMMANUEL DREUILHE : *Corps à corps.*

Au vif du sujet

Collection dirigée
par Bertrand Le Gendre et Edwy Plenel

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

Walter De Bock
Jean-Charles Deniau

DES ARMES POUR L'IRAN

L'IRANGATE EUROPÉEN

INSTITUT KURDE DE PARIS
Bibliothèque
Reçu le 09/04/2021

LIV. 7570

nrf

Institut Kurde de Paris
Bibliothèque
Fonds Mirella Galletti

Gallimard

Institut kurde de Paris

1988

En quoi un armurier place-t-il donc sa foi? Dans la livraison d'armes à tous les hommes qui offrent un prix honnête, sans respect des personnes ou des principes: à l'aristocrate et au républicain, au Nihiliste et au Tsar, au Capitaliste et au Socialiste, au Protestant et au Catholique, au voleur et au policier, à l'homme noir, à l'homme blanc et à l'homme jaune, à toutes les catégories et classes, toutes les nationalités, toutes les croyances, toutes les folies, toutes les causes et tous les crimes.

Bernard Shaw
(*Major Barbara*, 1905)

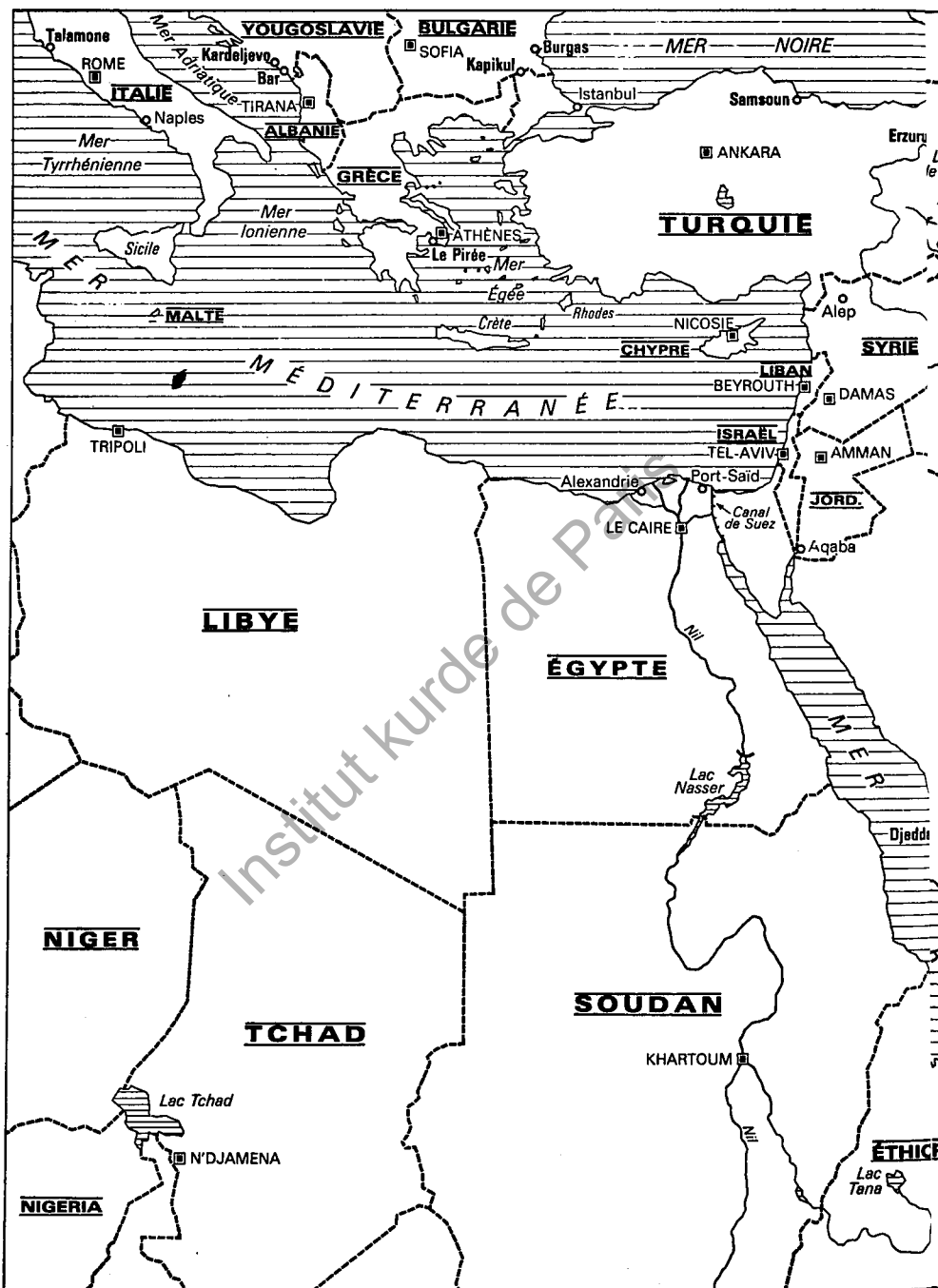
Institut kurde de Paris

REMERCIEMENTS

Ce livre n'aurait pas vu le jour sans l'aide précieuse que nous a apportée Bo Andersson, du quotidien *Dagens Nyheter* de Stockholm. Qu'il soit spécialement remercié. Notre gratitude va aussi à des journalistes qui, dans divers pays, se sont intéressés à l'Irangible européen et nous ont fait partager leur savoir : Jean-Paul Collette (*Le Soir*, Bruxelles), Pascal Gateaud (*Le Berry Républicain*, Bourges), Peter Hounam, (*The Sunday Times*, Londres), Jürgen Roth (journaliste indépendant, Francfort) et Joaquim Vieira (*Expresso*, Lisbonne).

Trois députés belges, membres de la commission parlementaire de ce pays chargée d'enquêter sur le trafic d'armes avec l'Iran, nous ont apporté leur concours, Nelly Maes, Johan Van Hecke et Louis Van Velthoven. Qu'ils en soient remerciés, en particulier Louis Van Velthoven qui est à l'origine de cette commission.

Enfin, la gestation de ce livre doit beaucoup à Anne-Lise Signoret (*Radio-France*, Paris) qui nous a aidé à réunir la documentation. Qu'elle soit assurée de notre gratitude ainsi que Kaat Van Overwalle (*De Morgen*, Gand), la traductrice à laquelle nous avons confié les textes en suédois cités entre guillemets dans les pages qui suivent.



DESTINATION L'IRAN :



LES ÉTAPES DU TRAFIC

Institut kurde de Paris

INTRODUCTION

Voyage en hypocrisie

Durant sept ans, l'Europe a armé l'Iran pour la guerre qui l'oppose à son voisin, l'Irak, depuis qu'en septembre 1980, ce dernier a ouvert les hostilités. Une Europe sans frontières, sans barrières linguistiques, sans rivalités économiques, sans égoïsmes nationaux : celle des marchands de canons. Un marché commun des producteurs de munitions, d'explosifs et d'armes qui, se croyant au-dessus des lois, ne craint pas l'illégalité : pour vendre à l'Iran, il fallait oser contourner l'embargo officiellement imposé depuis 1979 dans chaque pays européen, à l'exception du Portugal qui l'a levé de fait en 1983.

Naïvement, les opinions publiques européennes ont suivi le feuilleton d'un Irangate d'outre-Atlantique alors qu'elles, en avaient un à portée de main. Un an de scandale, de divulgations dans la presse, d'enquêtes du Congrès, de démissions et d'aveux ont secoué les États-Unis depuis la révélation de l'*Iran-Contra Affair*, le 4 novembre 1986, par un journal libanais *Al Shiraa*. Malgré l'embargo institué par le président Carter, en novembre 1979, durant la prise d'otages à l'ambassade américaine de Téhéran, les hommes du président Ronald Reagan avaient organisé la vente d'armements à l'Iran et financé, grâce à son produit, la *Contra* nicaraguayenne.

Enfin l'Europe pouvait-elle se gausser de ce père-Fouettard du monde libre qui la rappelait sans cesse au devoir commun, à la fermeté face au terrorisme, à la rigueur contre

le régime des ayatollahs, et qui, par-dérrière, armait de missiles sophistiqués cet ennemi public de l'Occident! La paille et la poutre : l'Europe doit savoir désormais qu'elle était logée à semblable enseigne, que ses divers pays ont fourni aux deux armées, à l'Irak mais aussi et surtout à l'Iran, tout ce que nécessite une guerre sans merci, des rangers aux radars jusqu'aux usines de munitions clés en main. Au moins, l'Amérique sait-elle, ayant pratiquement tout appris, d'auditions publiques en révélations journalistiques, sur la duplicité de ses dirigeants. Sur le vieux continent, cette enquête restait à faire.

Voici donc l'Irangate européen. De ce trafic à l'échelle d'un continent, concernant aussi bien la Belgique, la Suède, le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, la France, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, la Turquie, la Grande-Bretagne et même la Suisse, ce livre, fruit d'une enquête de près d'un an, apporte les preuves. Ce faisant, il convie le lecteur à un voyage en hypocrisie.

Officiellement, de Paris à Stockholm, de Lisbonne à Bruxelles, de Rome à Bonn, l'Europe souhaite la paix entre l'Iran et l'Irak. De tous les pays qui la composent, seule la France est liée à l'un des belligérants, l'Irak, par de profondes alliances diplomatiques et d'anciennes relations commerciales, ce qui lui vaudra d'être traitée en « petit Satan » par Téhéran. Il n'empêche : la France, comme les autres pays occidentaux, veut officiellement la paix. Tous les gouvernements concernés approuveront donc sans réserve les efforts en ce sens des Nations unies, inlassablement répétés depuis la première proposition de cessez-le-feu du Conseil de sécurité, le 28 septembre 1980.

Hélas, l'Iran fera la sourde oreille, refusant, une à une, les résolutions de l'ONU. On désignera donc à la vindicte des opinions occidentales cette révolution islamique, rien moins que sympathique, on s'inquiétera de son exportation dans le monde musulman, on traquera les ramifications libanaises de son internationale terroriste, on dépêchera une armada pour assurer la sécurité du Golfe, lieu de passage obligé des approvisionnements pétroliers...

Or, dans le même temps, des entreprises européennes

armaient l'Iran, contribuant à prolonger cette guerre interminable, guerre de position et guerre de tranchées où ni l'Iran ni l'Irak n'arrivent à prendre un avantage décisif. Des marchands européens s'enrichissaient grâce à l'effort de guerre iranien dans un conflit dont le coût global était estimé en 1987 à 400 milliards de dollars, chacun des deux belligérants ayant consacré en 1986 environ 10 milliards de dollars à son armement. Et la guerre laissait derrière elle plus d'un million de morts et autant de blessés...

Évidemment, les vies humaines ne rentrent pas dans les statistiques des industries d'armement. Dans ce secteur très particulier, la guerre, quelle qu'elle soit, a toujours été une bonne affaire. Et celle qui oppose l'Iran à l'Irak fut accueillie comme une aubaine. Comme une occasion pour se refaire. Notamment par les entreprises produisant des armements conventionnels en perte de compétitivité. Car le marché mondial des ventes d'armements, après avoir été florissant dans les années 70, est entré dans une période de forte dépression. L'Europe est la première touchée, qui ne dispose pas, comme les États-Unis et l'Union soviétique, de vastes marchés intérieurs, liés à la course aux armements, et de marchés captifs, constitués par les pays alliés. Aussi les industries européennes, dont la production est largement excédentaire, sont-elles très dépendantes de leurs exportations et, donc, fortement vulnérables.

Comment, dans ce contexte, les entreprises concernées n'auraient-elles pas cédé à la tentation? Tant que les opinions publiques européennes s'accommoderont de productions d'obus et de canons démesurées par rapport à ce qu'exige la défense de leurs pays, cette pure logique marchande l'emportera. Traditionnellement armé par l'URSS et par la France, l'Irak n'est pas solvable: son endettement atteignait, en 1987, 70 milliards de dollars. En revanche, l'Iran paye rubis sur l'ongle, au prix fort parfois, puisqu'il lui faut s'armer malgré son isolement diplomatique. On ne résiste pas à un client si bien disposé.

Face à ce trafic, les gouvernements européens se sont longtemps comportés comme les trois petits singes: ils ne voyaient rien, n'entendaient rien, ne disaient rien. Leur

main droite ignorait ce que faisait leur main gauche. Car les marchands ont besoin des politiques : le commerce des armes ne s'épanouit pas sans complicités, silences tacites ou coopérations actives, des États. Les entreprises européennes concernées sont souvent, peu ou prou, liées aux États qui les accueillent : tout simplement parce qu'elles fournissent leurs armées, emploient leurs généraux et leurs ingénieurs dans des retraites actives et lucratives, ne peuvent exporter des matériels de guerre sans l'aval des administrations, et savent, aussi, offrir de juteuses commissions à ceux qui les aident. État dans l'État, le complexe militaro-industriel a sa politique des affaires qui, souvent, rejoint les affaires de la politique.

Au cours de cette année d'enquête, nous avons recueilli plus de sept mille documents, qui vont de contrats conclus avec les Iraniens à des correspondances entre intermédiaires commerciaux en passant par des documents douaniers de bateaux et par les chèques d'acompte des contractants. Nous avons rencontré des marchands d'armes de tous calibres, à Paris, Rome, Stockholm, Istanbul, Londres et Genève : des marchands à la petite semaine, qui proposent cinq cents gilets pare-balles et dix caisses de grenades, aux commerçants internationaux, qui reçoivent dans une suite d'hôtel de luxe entourés de gardes du corps. Nous ne les avons pas crus sur parole, recoupant leurs informations auprès de membres des administrations douanières, portuaires ou fiscales.

Ce que nous avons appris à cette occasion va bien au-delà du cas iranien. Car cette enquête est aussi un guide dans un univers de l'ombre, où la discrétion est d'ordinaire reine. Les ventes d'armes à l'Iran sont un révélateur. Leur illégalité a suscité des enquêtes officielles, certes encore insuffisantes mais qui lèvent un coin d'un voile hier intouchable. Ainsi sont révélés des habitudes, des pratiques commerciales, des mécanismes traditionnels, presque atemporels, des alliances et des filières que n'importe quelle autre guerre classique susciterait. Réalisées souvent par des entreprises qui, dans le même mouvement, armaient l'Irak, les ventes illégales à l'Iran sont une leçon de choses. Elles nous obligent à

affronter une vérité dérangeante : apparemment pacifiques, nos démocraties abritent un marché de la mort qui n'a d'autre idéologie que le commerce, à tout prix.

Belle occasion pour un examen de conscience. Troisième producteur mondial, employant 290 000 personnes dans des industries d'armements dont dépendent au total 400 000 emplois, la France, hélas, ne s'y est toujours pas résolue. Aux États-Unis, l'Irangate a suscité quatre enquêtes : FBI, commission Tower (Maison Blanche), commission Walsh (comité de juristes), et commission du Congrès. En Suède, les douanes ont saisi des milliers de documents, rendu un volumineux rapport et provoqué l'ouverture d'une information judiciaire. En Belgique, une commission d'enquête parlementaire a travaillé durant trois mois en 1987, auditionnant des dizaines de responsables et de témoins dont l'un des auteurs de ce livre.

En France, les querelles politiciennes l'emportent. Les ventes d'armes à l'Iran sont devenues un enjeu électoral, prétexte à déballage plutôt que recherche de vérités. Certes, une information judiciaire était en cours, lors de la parution de ce livre, sur l'affaire Luchaire d'avant mars 1986, mais le sort d'autres dossiers délicats, dans le passé, incite à la prudence. En fait, jusqu'en décembre 1987, aucune investigation sérieuse, exhaustive et publique, n'a été menée, hormis le rapport du contrôleur général des armées Barba de juin 1986, rapport partiel et partiel que seule la presse a d'ailleurs rendu public. Heureuse de pouvoir enfin accabler la gauche sur le terrain de la morale, la majorité de droite préférerait en rester là et ignorer tous les indices démontrant, sinon prouvant, que le trafic a continué sous son gouvernement.

Institut kurde de Paris

CHAPITRE I

Guerre totale

Le 19 février 1980, lorsque l'ayatollah Rouollah Khomeyni nomme chef suprême des armées le président de la République, Abol Hassan Bani Sadr, celui-ci doit faire face aux convulsions qui agitent alors la troupe. Entre le nouveau régime et les militaires, le courant ne passe pas. Mal aimée, culpabilisée par le rôle qu'elle a joué sous le chah, l'armée suscite plus que de la méfiance chez les nouveaux dirigeants révolutionnaires qui ont multiplié les purges et suscité, en retour, les rancœurs et les frustrations des militaires. L'aviation, fer de lance de l'ancien régime avec la marine, est épurée systématiquement. Le fait qu'elle ne soit pas intervenue lors de la répression des émeutes qui ont précédé la chute du chah ne change rien à l'affaire.

En juillet 1980, les aviateurs représentent les trois quarts des mille personnes arrêtées. Deux cents d'entre eux seront d'ailleurs exécutés. L'ayatollah Khalkhali, l'accusateur public, n'a-t-il pas affirmé que 7 500 officiers et sous-officiers devaient être rayés des cadres. L'armée est tiraillée entre deux tendances : les représentants de l'une manifestent dans les rues en réclamant l'élimination de leurs chefs. C'est le cas des cinq mille techniciens et parachutistes de l'armée de l'air qui défilent en février 1980 devant l'hôpital où séjourne Khomeyni pour exiger, en plus de la révocation des officiers monarchistes, la création de conseils des forces armées islamiques. Les autres, toujours aviateurs, occupent pacifiquement la mosquée de l'université de Téhéran pour exiger

la libération et la réintégration d'officiers supérieurs limogés. En proie à ces luttes intestines, l'armée s'affaiblit chaque jour davantage : Le *Military Balance*, l'annuaire britannique qui fait autorité dans sa spécialité, estime qu'en 1979-1980, 60 % des militaires ont déserté. Dans l'armée de terre, le taux a atteint 80 % pour certaines unités.

A la veille du conflit qui va l'opposer à l'Irak, l'armée iranienne est désorganisée et mise à l'écart par le régime qui a préféré s'appuyer sur les comités révolutionnaires et les Pasdarans (gardiens de la révolution) créant en quelque sorte une armée parallèle avec sa direction autonome et son équipement propre. Cette défiance à l'égard de l'armée régulière décevra les soldats qui se sont mobilisés en faveur de la Révolution. Ils ont joué un rôle déterminant dans la chute du chah et n'ont pas été payés en retour puisque leur participation à une armée populaire, qu'ils appelaient de leurs vœux, n'a pas été admise. Khomeyni a toujours refusé l'instauration de conseils de soldats dans les unités. Déçue, refusant la répression féroce du régime, l'armée, pour des raisons historiques, culturelles et idéologiques, peut difficilement s'entendre avec le régime des mollahs. Elle va donc devoir faire face à l'attaque irakienne dans les pires conditions psychologiques et aussi matérielles.

Il n'y a pas si longtemps pourtant, l'armée du chah était présentée à juste titre comme la cinquième armée du monde. Priorité des priorités, le régime monarchiste consacrait à la défense la meilleure part des ressources du pétrole. Dans les années 1975, elle absorbait près de 50 % des exportations militaires américaines parmi les plus sophistiquées. Les dépenses militaires engloutissaient 17 % du produit national brut. Au cours des années 70, l'armée du chah a pris un essor considérable. Elle est passée de 91 000 hommes en 1972 à 413 000 en 1978. Alors que les effectifs terrestres ne faisaient que doubler, ceux de l'aviation étaient multipliés par cinq, (22 000 en 1969, 100 000 en 1975).

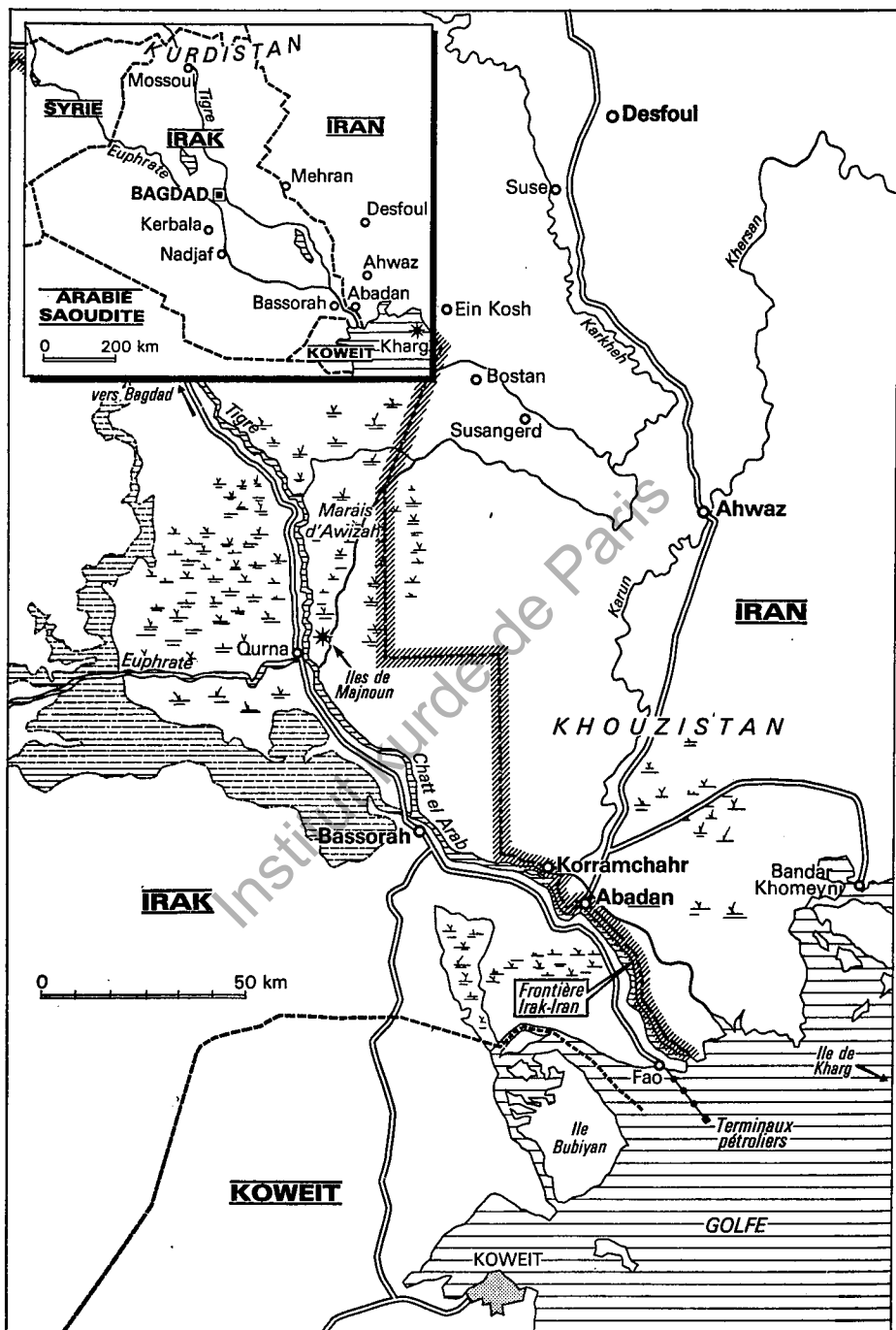
La modernisation de l'aviation s'est faite très rapidement. Les énormes contrats passés avec les États-Unis ont permis, à la veille de la Révolution, la constitution de vingt-deux escadrons dotés chacun d'une vingtaine d'appareils et de la

maintenance correspondante. Les dix escadrons de la défense aérienne comprennent quatre-vingts F-4 A Tomcat (américains) dotés de missiles Phoenix, ainsi que deux cent cinquante-cinq F-4 D et F-4 E armés de missiles Sparrow et Sidewinder. De plus, vingt-huit F-5 F et cent quarante et un F-5 E ont été achetés aux Américains pour équiper les six escadrons du commandement aérien tactique. Quant à la marine, elle comprend trois destroyers, quatre frégates de construction britannique, quatre autres d'origine américaine et douze patrouilleurs fabriqués à Cherbourg et dotés de missiles mer-mer américains Harpoon. L'ensemble est complété par une trentaine d'Hovercrafts pour les opérations amphibies.

A l'assaut

Après des menaces de part et d'autre et une série d'incidents, l'Irakien Saddam Hussein abroge les accords d'Alger de 1975, qui ont matérialisé la frontière entre les deux États au milieu des eaux du fleuve Chatt el Arab. Ce fleuve, réunion du Tigre et de l'Euphrate, n'est pas une voie de navigation ordinaire : pour l'Irak, qui dispose sur le Golfe d'une façade maritime de moins de cinquante kilomètres, c'est l'unique débouché sur le large. Le Chatt el Arab est vital, lui aussi, pour Téhéran. Il faut l'emprunter pour atteindre Khorramchahr, un des plus grands ports iraniens (carte 22).

Saddam Hussein décide donc unilatéralement d'établir sa souveraineté sur le fleuve frontalier. Il décide que les navires l'empruntant devront hisser le drapeau irakien et payer une taxe fixée par Bagdad. Téhéran réplique en attaquant le poste irakien de Bavirak, entre Abadan et Khorramchahr, et en bombardant plusieurs puits de pétrole. La tension entre les deux pays est à son paroxysme lorsque, le 23 septembre à l'aube, Saddam Hussein lance ses troupes à l'assaut des positions iraniennes. En quelques heures, les blindés s'enfoncent de dix kilomètres en territoire ennemi. Dans le même temps, l'aviation lance une série de raids sur



MOURIR POUR LE CHATT EL ARAB

plusieurs régions iraniennes pour désorganiser l'administration du pays et effrayer les populations. C'est la « guerre totale », affirme Bagdad. Les combats s'étendent rapidement sur les mille deux cents kilomètres de frontière qui séparent les deux États.

Le Conseil de la Révolution irakien annonce que le but de l'opération est d'écraser le gouvernement raciste de Téhéran. Sur le papier au moins, les deux armées sont de force équivalente avec chacune 240 000 hommes. Les Irakiens possèdent 2 500 chars soviétiques, 100 chars AMX français et 1 800 pièces d'artillerie. Les Iraniens 875 chars Chieftain, 250 Scorpion britanniques et seulement 1 000 pièces d'artillerie. Les Iraniens détiennent, en théorie, la suprématie aérienne et maritime. Ils ont 445 avions contre 322 aux Irakiens. Leur flotte, plus moderne, est équipée de missiles.

Pourtant les deux armées qui s'affrontent sont en crise, pour des raisons différentes. Les troupes de Saddam Hussein sont dans une passe difficile. Changeant progressivement de fournisseurs pour diversifier son équipement et ne plus dépendre exclusivement des Soviétiques, l'armée irakienne n'a pas encore formé assez de techniciens capables d'utiliser ce nouveau matériel. Et surtout, elle souffre d'une faiblesse « congénitale », le manque total d'expérience au combat. Les missiles sol-air semblent être peu utilisés, probablement par absence d'équipement électronique d'acquisition de données (Bagdad vient juste de commander à Thomson-CSF un réseau de système de défense, radars et missiles, pour la somme de 4 milliards de dollars). Tradition, *marketing* et prestige se sont conjugués pour équiper l'Irak, ainsi que d'autres pays de la région, d'armes les plus « signifiantes », tout en délaissant ce qui, pourtant, est indispensable à une armée moderne : un réseau de communications, de transmissions et de détection.

Quant à l'armée iranienne, elle est paralysée par la situation politique du pays et les effets de la révolution sur les institutions héritées du régime précédent. De plus, l'embargo décidé par les Américains après la séquestration de cinquante de leurs compatriotes dans les locaux de leur ambassade à Téhéran, a tari l'approvisionnement en pièces

détachées dont a besoin l'armée, notamment pour le matériel sophistiqué. Au moment de l'attaque irakienne, l'aviation ne peut utiliser que 40 % de ses appareils. Les diverses estimations publiées depuis font état d'un taux de « disponibilité » de 60 % pour les F-5, de 40 % pour les F-4, et seulement de 10 % pour les F-14. Comme toutes les armées en période de pénurie, les Iraniens « cannibalisent » à l'extrême leur matériel. Le procédé consiste à démonter certains avions afin de récupérer des pièces de rechange pour remettre en état d'autres appareils. A ce régime, si aucun apport de pièces détachées ne vient de l'extérieur, la quantité de matériel en état de marche fond à vue d'œil. La « cannibalisation » trop poussée est synonyme d'autodestruction. C'est pourtant ce que l'Iran fera au début de la guerre par nécessité.

Dès les premières heures de l'offensive, le président Bani Sadr a réuni le Haut état-major. Les généraux lui déclarent d'emblée qu'ils ne pourront résister à une attaque qui se prolongerait plus de quatre jours, les réserves ne permettant pas de tenir plus longtemps. Le président Bani Sadr, qui a décidé d'abandonner la gestion des affaires intérieures aux mollahs, pour se consacrer exclusivement à la guerre, appelle sous les drapeaux 120 000 réservistes et fait inonder la région où se déroulent les combats, devant les troupes irakiennes, parant ainsi au plus pressé. Il fait aussi sortir de prison 170 pilotes arrêtés lors des dernières purges et les réintègre dans l'armée active. En octobre, 600 autres pilotes sous les verrous seront libérés. Plusieurs officiers supérieurs monarchistes bénéficieront du même sort, ainsi qu'une centaine d'officiers subalternes de l'armée de terre.

Deux jours de combat suffisent pour que Saddam Hussein comprenne que son offensive n'est pas la promenade qu'il escomptait. La progression de ses troupes se ralentit très vite. Les Irakiens s'aperçoivent que leurs raids aériens n'ont pas cloué au sol, comme ils l'espéraient, l'aviation iranienne. Ils n'ont pas réitéré le coup « à la Dayan » des Israéliens qui, en 1967, avaient détruit au sol par surprise l'aviation égyptienne, en même temps qu'ils lançaient une offensive terrestre.

Les 170 pilotes sortis des geôles islamiques ne sont pas des débutants. La plupart d'entre eux comptent cinq à sept ans d'entraînement intensif sous la conduite des meilleurs instructeurs américains et maîtrisent donc parfaitement leur affaire. Quatre de leurs appareils suffiront, par exemple, à détruire la centrale thermique de Bagdad, au cœur même de la ville. Ils voleront à moins de cent mètres d'altitude, déjouant ainsi la couverture radar de la ville.

La guerre aérienne, qui a commencé dès le 22 septembre 1980 par l'attaque d'une dizaine d'aérodromes iraniens, causant de gros dégâts sans toutefois détruire beaucoup d'avions, tourne vite à l'avantage de Khomeyni. Les Phantoms attaquent l'énorme complexe pétrolier de Bassorah avec des missiles air-sol lâchés à 50 mètres de l'objectif. Mis à contribution au maximum, les nouveaux pilotes sortis de prison effectuent jusqu'à 800 missions opérationnelles par jour. Du côté irakien, les pertes en Mig et en Sukhoï, chiffrées à près de cent, ont considérablement ralenti le rythme des opérations aériennes. Au cinquième jour du conflit, l'offensive irakienne semble s'essouffler. Parallèlement, la résistance iranienne s'affirme. Abol Hassan Bani Sadr assure même : « C'est maintenant à notre tour de leur donner une leçon et, s'ils ne reçoivent pas de renfort, les Irakiens sont battus. » Le général Adnan Khairallah, ministre irakien de la défense, adopte déjà une position plus conciliante : « Nous avons rétabli notre souveraineté sur le Chatt el Arab, et les îles qui nous avaient été enlevées par les accords d'Alger. Nous n'avons plus de différends avec Téhéran. »

Bagdad, encore en position de force mais n'ayant pas mis l'Iran à genoux, semble souhaiter, sans le dire, que des grandes puissances poussent Rouollah Khomeyni à négocier. Les États-Unis et l'Union soviétique sont déjà convenus dans une déclaration commune de rester neutres. La tactique irakienne, à la soviétique, n'a pas été payante : les attaques brutales en profondeur par de puissantes formations blindées, en contournant les villes importantes et les centres de résistance, ont donné quelques bons résultats au début de l'offensive, grâce à l'effet de surprise. Les blindés ont progressé de 20 kilomètres et pris à revers quelques

villes importantes comme Korramchahr et Abadan, mais bientôt le génie est contraint d'élever des digues et de rendre les routes insubmersibles. De plus, l'état-major irakien tergiverse. Il semble hésiter à utiliser à plein l'armée : 20 % du parc des blindés seulement a été jeté dans la bataille lors des premières offensives.

L'effet Valmy

La grande déception des Irakiens vient des villes contournées, qui ont offert une résistance inattendue. Les soldats se sont trouvés engagés dans des combats de rues coûteux en matériel et en hommes. De plus, la zone marécageuse du Chatt el Arab s'est révélée mortelle pour l'infanterie irakienne, piégée par des colonnes de Pasdarans, sous-équipés, mal formés mais fanatisés à l'extrême, qui montent à l'assaut par vagues successives, au mépris de leur vie.

Cependant la principale erreur de Saddam Hussein est psychologique. On ne s'attaque pas à un gouvernement révolutionnaire si l'on n'est pas sûr de pouvoir l'abattre en s'emparant de sa capitale. La guerre ne fait que le conforter, en effaçant les divergences idéologiques et en exaltant le patriotisme. Ce phénomène est bien connu. On l'appelle l'effet Valmy, du nom de la célèbre victoire française en 1792, face aux armées d'Europe coalisées. La Révolution chancelante, en proie à des divergences internes graves, a refait subitement l'unité de la nation contre les pays voisins qui l'attaquaient. Mêmes causes mêmes effets : au lieu d'abattre le régime, l'attaque irakienne l'a consolidé.

En appelant à la guerre sainte contre le régime « athée » de Bagdad, qui occupe une partie du territoire sacré de l'Iran, les ayatollahs savent que la nation entière est derrière eux. Ils sont entendus lorsqu'ils invitent les habitants de Korramchahr assiégés, à se battre avec les ongles et les dents si nécessaire. Dès le 1^{er} octobre, Saddam Hussein, qui ne désire pas s'engager dans une guerre d'usure, propose un cessez-le-feu s'il obtient la souveraineté pleine et entière sur le Chatt el Arab et des révisions mineures de frontières.

Ses propositions sont rejetées catégoriquement par les Iraniens : nous sommes agressés, notre position est juste et l'intangibilité de nos frontières internationales n'est pas négociable, expliquent-ils. Téhéran refuse également la résolution que le Conseil de sécurité des Nations unies vient de rendre publique car elle appelle à un cessez-le-feu sans recommander, contrairement aux habitudes, le retour des forces armées à leur point de départ.

Il faut noter aussi que l'Iran souffre d'un fort sentiment d'isolement. Aucun État de la communauté internationale ne s'est prononcé en sa faveur et n'a condamné l'attaque irakienne. Cela explique son hostilité à toute tentative ou pression extérieure pour mettre fin au conflit.

Cet isolement inquiète les États-Unis qui craignent une victoire irakienne. Ils savent parfaitement qu'un échec humiliant pour Téhéran ne peut qu'engager Rouollah Khomeyni plus loin dans l'aventurisme. La résistance iranienne satisfait Washington qui voit d'un assez bon œil toute aide qui pourrait lui être discrètement apportée. Il donne donc sa bénédiction à l'accord qui vient d'être signé entre Ankara et Téhéran pour la fourniture de pièces détachées provenant de l'OTAN. Accessoirement, cela peut améliorer le sort des otages américains de Téhéran. Le président Bani Sadr ne se cache pas, d'ailleurs, d'avoir reçu de telles pièces. La réplique des Irakiens ne se fait pas attendre : ils mettent en garde « toute superpuissance qui fournirait à l'Iran des armes et des pièces détachées ». Les premières menaces d'internationalisation du conflit apparaissent là en demi-teinte, telles des entraves à la circulation dans le Golfe.

Si les guerres se déclarent avec des slogans héroïques, elles se mènent avec des armes et des munitions. Embourbés dans les marais du Chatt el Arab, poursuivant l'inférel ping-pong du bombardement des villes, des usines et des installations pétrolières, Irakiens et Iraniens ont d'énormes besoins d'armement. Le 2 octobre 1980, un économiste libanais, cité par le quotidien *El-Nahar*, estime que les destructions militaires subies par les belligérants devraient entraîner pour les pays fournisseurs d'armes des commandes de l'ordre de cinq à six milliards de dollars.

Quelle est la position de ces principaux fournisseurs? Moscou et Washington ont juré qu'ils n'interviendraient pas. Cependant, en vertu d'un contrat d'amitié et de coopération signé en 1971, l'URSS pourrait être amenée rapidement à établir un pont aérien pour approvisionner Bagdad.

La position de la France est plus délicate. Moscou fournit 90 % du matériel irakien et Paris les 10 % restants, essentiellement des blindés, des hélicoptères et des missiles. Raymond Barre, premier ministre en ce début de guerre, reste très évasif quant à la fourniture d'armes à l'Irak : « Ceux qui s'intéressent aux ventes de la France, devraient plutôt considérer les ventes d'armes faites par d'autres pays. » Cela étant dit, le premier ministre irakien Tarek Aziz est à Paris huit jours après le déclenchement des hostilités. De retour chez lui, il déclarera que ses contacts ont été positifs et fructueux.

Côté iranien, ce sont les Américains qui sont en première ligne. Les poings liés par les otages de Téhéran, ils balancent déjà entre la fermeté envers le régime des mollahs et la conciliation, pour s'attirer ses bonnes grâces. Les conditions sont réunies pour la constitution d'un réseau à la fois officiel et clandestin de ventes d'armes à l'Iran.

CHAPITRE II

Les filières de filous

L'Iran perdra la guerre contre l'Irak, s'il ne reçoit pas l'aide des États Unis. Cette analyse de l'ancien ministre israélien des affaires étrangères, Moshe Dayan, est répétée comme une antienne dans nombre de chancelleries occidentales en ce début d'octobre 1980. Au même moment les relations américano-iraniennes se sont tellement dégradées qu'on voit mal comment les Américains pourraient fournir à l'Iran le matériel dont Téhéran a impérativement besoin.

Les pièces obtenues par l'intermédiaire de la Turquie ne suffisent pas à compenser les pertes en matériel. Il faut savoir que l'armement sophistiqué utilisé est fragile et qu'il a besoin d'être renouvelé fréquemment pour être opérationnel. C'est particulièrement vrai dans une zone aussi difficile que celle où se déroulent les combats. L'Iran dispose heureusement de réserves financières importantes. Celles de la banque centrale sont estimées entre 7 et 8 milliards de dollars en 1980. Si l'on tient compte du fait que le pays dépense 1,2 milliard de dollars par mois, ces réserves pourraient lui permettre de vivre six à huit mois sans exporter de pétrole. Sans parler des huit milliards de dollars bloqués dans les banques américaines, dont la restitution est l'une des conditions de la libération des otages.

Avec l'argent dont ils disposent, les Iraniens vont tout tenter officiellement et clandestinement pour obtenir ce dont ils ont besoin. Dans l'immédiat, les solutions qui s'offrent à eux sont peu nombreuses. Ils peuvent soit faire

appel à des compatriotes, commerçants en armes vivant à l'étranger, soit sortir de prison des hommes de l'ancien régime qui avaient en charge l'approvisionnement du pays en matériels de guerre au temps du chah.

Le magot suisse de l'ayatollah Behechti

L'affaire Heidari est symptomatique des méthodes de travail empiriques qui sont celles des Iraniens au début de la guerre. Apparenté à une famille proche de l'ancien régime – sa tante fut tuée en septembre 1977 à Golfe-Juan lors d'une tentative d'assassinat contre la sœur du chah dont elle était la dame de compagnie –, Hamad Heidari est un homme d'affaires qui travaillait avec l'entourage du chah. Au lendemain de la révolution, il est emprisonné mais l'ayatollah Mohamed Behechti – assassiné peu après dans un attentat – le fait libérer. « Il m'a proposé un arrangement, confiera-t-il, en 1982, à un journaliste du *Monde*, Jean-Michel Durand-Souffland, qui a réussi à l'interviewer¹ *. J'acceptais de devenir l'acheteur officiel de Téhéran sur les marchés internationaux et j'étais libéré. C'était cela ou croupir à jamais dans une prison, voire passer devant un peloton d'exécution. » Mis en liberté, il est présenté au ministre de la défense, Djevad Fakoury, et nanti d'une mission de négociateur officiel. Il affirme d'ailleurs que 80 % des armes et des munitions dont il a négocié l'achat venaient d'Israël. Hamad Heidari s'installe à Paris. « Grâce à moi, raconte-t-il, l'Iran voit s'ouvrir des marchés qu'il n'espérait pas. » Les affaires marcheront au mieux jusqu'au jour où la machine se grippera.

27 février 1981 : l'opinion française entend parler pour la première fois d'Hamad Heidari à propos d'un fait divers que rapportent les journaux. « Mystérieuse prise d'otage avenue Georges-V » (à Paris), « Un gros parfum de scandale », « État de siège pour une querelle d'hommes d'affaires » : Les quotidiens du jour relatent l'histoire suivante : Hamad Hei-

* Les notes sont regroupées en fin d'ouvrage, page 235.

dari avait rendez-vous la veille à 20 heures avec deux honorables commerçants, Claude Jambel, un colonel à la retraite reconverti dans l'import-export, et Yves de Loreilhe de Lesbaudière, directeur de la SETI (Société d'études et de transports internationaux). Claude Jambel se présente seul à l'hôtel Nikko où est fixé le rendez-vous. L'entretien qu'il a avec Hamad Heidari porte officiellement sur l'achat par l'Iranien de moteurs de locomotives d'origine britannique.

Hamad Heidari invite alors Claude Jambel à se rendre dans ses bureaux, 30, avenue Georges-V, et lui demande d'y convier Yves de Loreilhe de Lesbaudière, l'associé de Claude Jambel dans cette affaire. Avenue Georges-V, trois hommes les attendent. Ils sont armés et tentent de les enlever. Une bagarre s'ensuit. Des passants interviennent. Les deux Français en profitent pour s'enfuir. La police, alertée, croit à une prise d'otage. Le quartier est bouclé mais les agresseurs ont eu le temps de décamper.

En fait de locomotives, l'affaire porte sur cinquante moteurs de chars Scorpion que la SETI s'est engagée à livrer à Téhéran par l'intermédiaire d'Hamad Heidari. Une partie de la commande a été honorée. Un Boeing 707 de la compagnie luxembourgeoise Cargolux a chargé à Nîmes, le 24 octobre 1980, les moteurs en question ainsi que deux cent cinquante pneus d'avion F-4. Destination : « Présidence de la République d'Iran ».

S'il y a eu bagarre avenue Georges-V, c'est que parmi les moteurs livrés, beaucoup ne correspondent pas à ce qui était prévu : ils ne peuvent être utilisés par les Iraniens sur le front. D'où les « pressions » sur les deux Français pour que la SETI honore son contrat ou rembourse. Après de multiples péripéties, notamment l'arrestation quelque temps à Téhéran d'un employé de la SETI venu négocier, le contrat sera honoré correctement et chacun touchera son dû.

Hamad Heidari ne se contente pas de vendre des moteurs de chars et des pneus d'avion. Il travaille à une tout autre échelle. C'est ainsi que le 20 décembre 1980 un contrat est signé entre le ministère de la défense de la République islamique d'Iran et la société Interparts située 25, Varahan

avenue à Téhéran. Il s'agit de livrer à l'armée de Khomeyni 7 500 000 dollars de munitions, lance-roquettes et roquettes RPG 7 (soviétiques). Les hommes chargés de trouver la marchandise sont Hamad Heidari et Hamad Sarakbi, un Libanais vivant à Paris dont la société, Universal Oil Trade (siège social : Athènes), doit encaisser les dollars lorsque la vente aura eu lieu.

Nous possédons les documents relatifs à ce contrat qui va donner lieu à une gigantesque escroquerie. Fin janvier-début février 1981, Hamad Sarakbi envoie trois factures pour un montant total de 56 940 000 dollars au siège parisien de la banque iranienne Melli. Le paiement de ces factures est autorisé par Hamad Heidari et leur traduction en farsi (la langue perse utilisée en Iran) est très officiellement réalisée à l'ambassade d'Iran à Paris, qui appose son tampon au bas de chaque page.

L'argent sera versé à Hamad Sarakbi et ses acolytes, alors que deux énormes irrégularités ont été commises. Premièrement, Interparts, société privée iranienne, n'a pas le droit de conclure un contrat d'armes avec un fournisseur étranger puisque l'État iranien a le monopole de ces achats. Deuxièmement, la banque Melli a débloqué des millions de dollars sur présentation de factures qui ne représentent rien. Aucune précision sur la marchandise à livrer n'y figure. D'où ce soupçon : cette transaction n'a pu se réaliser sans qu'une des plus hautes autorités de l'État iranien ne la chapeaute. C'est l'ayatollah Behechti, protecteur de Hamad Heidari, qui a favorisé la manœuvre. Personnage puissant, il est le chef du Parti de la République islamique qui contrôle le parlement, le gouvernement et l'appareil judiciaire.

Tout l'argent ne sera pas empoché, sans contrepartie, par les protagonistes de l'escroquerie. Selon une source française sûre, qui a traité cette affaire après coup sur le plan judiciaire, une vingtaine de millions de dollars de marchandises seront livrées à l'Iran par divers canaux.

L'une de ces livraisons fera éclater au grand jour le trafic imaginé par Hamad Heidari et son protecteur, l'ayatollah Behechti. Dans une caisse au nom d'Interparts, un douanier

iranien découvrira des pièces de canons de 105 mm sans recul et fera un rapport sur cette importation de matériel militaire qui ne passe pas par les voies officielles comme c'est la règle.

Le président Bani Sadr est informé de ce rapport et en profite pour l'utiliser contre l'ayatollah Behechti auquel il s'affronte depuis longtemps. Le président de la République pose officiellement la question : comment se fait-il qu'une entreprise privée ait pu traiter une telle affaire d'armes, en infraction avec la loi relative à ces transactions ? Il ne parle pas des dizaines de millions de dollars évanouis dans la nature qui, on le saura plus tard, ont été partagés entre Hamad Heidari, Hamad Sarakbi, l'ayatollah Behechti et un autre intermédiaire (l'argent de l'ayatollah sera déposé sur un compte à la Société de banque suisse (SBS) à Lausanne, place Saint-François. Onze millions de dollars iront y dormir sous le nom de code SHAHBAR N° 832526).

Le 27 avril 1981, le ministère de la défense d'Iran entreprend une action judiciaire en France pour tenter de récupérer une partie de l'argent. Le 29 avril, Pierre Drai, premier vice-président du tribunal de Paris, décide de bloquer pendant trois mois le compte ouvert à la banque de la Méditerranée France, SA par Hamad Sarakbi. Il n'y a plus que 12 000 dollars sur ce compte. Le reste s'est envolé.

Le général Farivar, chargé de superviser l'exécution du contrat à Téhéran, sera arrêté. Il tentera ensuite de se suicider. Une procédure pénale sera engagée en France contre Hamad Heidari mais se terminera trois ans plus tard par un non-lieu. L'intéressé expliquera, d'ailleurs, au journaliste du *Monde* que tout l'argent qu'il possède provient de commissions qui lui reviennent très régulièrement en tant qu'intermédiaire. Il explique aussi qu'il a décidé de cesser ce genre de commerce car il a été dégoûté par l'attitude du gouvernement de Téhéran qui « n'hésite pas à travailler avec Israël »...

Quant à Mohamed Behechti, il expliquera au cours d'une conférence de presse que le général Farivar a été maintenu un temps en fonction malgré l'avis défavorable de l'appareil

judiciaire, c'est-à-dire une instance qu'il dirige en tant que président de la Cour suprême. Il expliquera aussi, à cette occasion, qu'Hamad Heidari est mort, manière de laisser entendre qu'il n'y a plus de témoins.

Le président Bani Sadr n'aura pas le temps d'exploiter cette affaire contre son adversaire, l'ayatollah Behehti, car celui-ci meurt le 29 juin 1981 au cours de l'attentat à la bombe qui vise le siège du Parti de la République islamique (soixante morts parmi les personnalités du régime). Devenu un martyr, il sera honoré par tous, y compris le président Bani Sadr. Quant aux onze millions de dollars déposés à son nom à la SBS, en Suisse, personne n'en parlera plus, ni Hamad Heidari ni les autorités iraniennes grugées dans cette affaire... L'armée tentera bien de récupérer l'argent. Des représentants du ministère de la défense se rendront à Lausanne. Une procédure d'identification sera mise en place entre la banque et les Iraniens. Un colonel convoquera à Téhéran le fils de Mohamed Behehti pour lui faire signer une procuration demandée par la SBS. Il refusera de signer, préviendra Hashemi Rafsandjani, le tout-puissant président du parlement Iranien, qui fera interrompre la procédure. On ne touche pas à la mémoire d'un martyr...

Hamad Sarakbi se fera oublier ainsi qu'Hamad Heidari, qui, cependant, fera à nouveau parler de lui en 1984. Condamné à mort par contumace en Iran, il prétendra avoir été enlevé à Cannes par deux inconnus déguisés en gendarmes, séquestré pendant deux jours dans ce qu'il dit être un camp d'entraînement de combattants palestiniens, battu et obligé de verser une rançon. Il s'agit en fait d'une banale histoire crapuleuse. Deux malfaiteurs, dont un nommé Henri Léani, déjà connu pour avoir kidnappé en 1976 un riche industriel, François Fériel, dans la villa du compositeur Francis Lopez, en voulaient tout simplement à son argent car Hamad Heidari mène grand train sur la Côte d'Azur où il vit. Il y possède villas, restaurants et boîtes de nuit.

Trente-quatre caisses de ferraille pour Téhéran

La mort de Mohamed Behecti, la destitution de Abol Hassan Bani Sadr et cette affaire Heidari ont servi de prétexte à Rouollah Khomeyni pour renforcer son contrôle sur l'armée en août 1981. Après avoir limogé quelques généraux proches de l'ancien président de la République, il va donner plus de pouvoir aux bureaux « idéologico-politiques » installés dans toutes les bases militaires. Officiellement, ces bureaux ont pour rôle d'islamiser l'armée. En fait, ils se sont substitués à l'ancienne Savak (police politique) pour espionner et rédiger des rapports qui servent ensuite aux épurations. Le Haut état-major sera repris en main et les officiers peu sûrs, ou susceptibles de se livrer à des malversations à l'étranger, seront écartés.

Cette reprise en main ne va pas empêcher deux colonels envoyés en Belgique pour acheter des armes, en octobre 1981, d'être victimes d'une tentative d'escroquerie. Au printemps 1980, des employés de la centrale d'achat que les Iraniens possèdent à Londres, 4, Victoria Street, sous couvert d'un Institut pétrolier, entrent en contact avec un compatriote expatrié, Benham Nodjoumi. Celui-ci propose la fourniture de 8 000 missiles antichars Tow américains. L'affaire se conclut. Le contrat, qui porte sur 2,5 milliards de francs français, est signé mais les militaires du ministère de la défense à Téhéran, échaudés par l'affaire Heidari et quelques autres, ont mis sur pied une procédure, typique du marché des armes, de vérification du matériel avant que l'argent ne soit débloqué.

C'est ainsi que trois colonels sont envoyés en mission à Anvers, en Belgique, où le matériel doit être embarqué. Ils rencontrent là le vendeur, Benham Nodjoumi, qui leur présente les caisses mais pas la marchandise qu'elles renferment. Les colonels se méfient. Ils hésitent à envoyer l'attestation de conformité au banquier londonien qui doit donner l'ordre à la banque Melli de débloquer les fonds. Le vendeur impatient, voyant que son manège va être découvert, prend en otage les trois colonels. Il les séquestre dans une villa non loin d'Anvers, et tente de les obliger à remplir les

fameuses attestations. Devant leur refus obstiné, il se sent acculé et imite leurs signatures qu'il appose au bas des papiers. Pendant que des complices gardent les colonels, Benham Nodjoumi se rend à Londres pour voir le banquier.

Celui-ci se méfie à son tour, refuse de débloquer les fonds et se fait prendre en otage par Benham Nodjoumi dans son appartement. Comme dans une série télévisée, Scotland Yard intervient, libère le banquier et arrête Benham Nodjoumi avec un de ses complices néerlandais. Quant aux colonels, ils sont toujours retenus dans la villa près d'Anvers. Leurs geôliers, ne voyant rien venir au bout de deux jours, prennent la fuite. Les colonels regagneront leur ambassade à Bruxelles en taxi, en train puis à pied. Quant aux trente-quatre caisses embarquées sur le cargo iranien *Iran Nehzat*, elles pesaient bien le poids convenu, soit 414 tonnes, mais ne contenaient que de la ferraille. Benham Nodjoumi écopera à Londres d'une peine de dix ans d'emprisonnement pour fraude.

A la même époque, une affaire tout aussi rocambolesque va défrayer la chronique en Allemagne fédérale et en Suisse. Elle met en cause un ancien ministre iranien, Sadeh Tabatabaï, gendre de Rouollah Khomeyni, qui a participé à la négociation pour la libération des otages américains de Téhéran, et le lieutenant-colonel Mohamed Vahidi, officier exilé à Londres du temps du chah, qui est devenu commandant en second de l'armée de terre de Rouollah Khomeyni.

Les deux hommes ont pris le contrôle d'une société à Londres et cherchent à monter des opérations d'achat d'armes. Leur première affaire doit être l'acquisition de cinquante chars M 48 américains pour une somme de 67 millions de dollars. Le matériel est proposé par un homme d'affaires suisse vivant à Düsseldorf qui, pour obtenir ces 67 millions, doit produire une série de documents, notamment les factures, le manifeste (liste des marchandises) du bateau qui réalisera le transport et les certificats d'assurance souscrits pour la cargaison, officiellement des véhicules lourds diesel.

Le 4 octobre 1981, 49 millions de dollars représentant un premier acompte sont retirés de la Banque nationale suisse à Zurich en échange d'un certificat d'assurance de la Lloyd's qui est authentique et d'un manifeste de bateau qui, lui, est frauduleux. En fait, les cinquante chars n'ont jamais existé et le bateau qui doit les transporter, le *Limandra*, est à ce moment-là en cale sèche à Korramchahr, en Iran.

Le pot aux roses est découvert par la police suisse lors de l'arrestation d'un individu pour un délit mineur, qui n'a rien à voir avec le trafic d'armes; mais l'homme est en possession des documents relatifs à cette affaire de vente fictive. Le gouvernement iranien aura perdu 49 millions de dollars. Accessoirement, la Lloyd's a failli se faire délester de 67 millions car il semble que le Suisse et ses complices avaient aussi l'intention de doubler leur opération d'une escroquerie à l'assurance.

Sadeh Tabatabaï a-t-il été manipulé? Nous pensons que oui, bien que certains juges zurichois estiment qu'il a bien pu utiliser l'homme d'affaires suisse, un novice du trafic d'armes, pour blanchir de l'argent douteux.

Pour être complet, il faut ajouter que Sadeh Tabatabaï sera arrêté avec 1,6 kg d'opium dans ses valises le 8 janvier 1983 à Düsseldorf. Il sera libéré après un mois d'imbroglio juridico-politique. Le ministre des affaires étrangères ouest-allemand lui reconnaîtra rétroactivement le statut diplomatique qui sera d'ailleurs contesté par la douzième chambre du tribunal de Düsseldorf qui le condamnera à trois ans d'emprisonnement par défaut. Cette sollicitude du gouvernement allemand s'explique peut-être par le fait que certains, dans les milieux informés, ont murmuré que des armes américaines fabriquées sous licence allemande seraient parvenues à l'Iran au cours de cette période avec la bénédiction de Washington. Sadeh Tabatabaï aurait joué un rôle dans cette affaire.

Cela n'empêchera pas le gendre de l'ayatollah de faire carrière et de se familiariser très vite avec le commerce international des armes. Il possédait en 1987 des cabinets d'affaires à Zurich, Francfort et Munich. Devenu « Monsieur armement » d'Hamad Khomeyni, fils de l'imam, grand

ordonnateur du trafic d'armes pour lui-même et pour son pays, Sadeh Tabatabaï voyage avec un statut officieux d'ambassadeur itinérant de l'imam. On peut se demander ce qu'il faisait à Paris le 3 décembre 1987 au moment du troc diplomatique entre la France et l'Iran qui a suivi la libération de deux otages français détenus au Liban, Roger Auque et Jean-Louis Normandin. Le « Monsieur armement » d'Hamad Khomeyni ne se déplace pas pour rien.

Institut kurde de Paris

CHAPITRE III

Des faux quatre étoiles

Au début de la guerre entre Téhéran et Bagdad, les Iraniens se faisaient facilement gruger par manque d'expérience. Du temps du chah, les contrats d'armement se traitaient entre États et Téhéran n'avait que très rarement recours au marché parallèle clandestin où évoluent des personnages suspects, toujours prêts à réaliser l'opération de leur vie en échafaudant des trafics compliqués susceptibles de leur remplir les poches.

Échaudés par les échecs retentissants évoqués au chapitre précédent, les militaires iraniens en tireront vite les leçons. Ils auront désormais recours à un système compliqué mais classique pour ce genre d'opération qui assure à l'acheteur le maximum de garantie. Imaginons une transaction sur le point de se conclure entre le bureau d'achat du ministère de la défense iranien (plus connu sous le sigle NDIO) et un marchand d'armes privé ou une société. Avant même la signature du contrat, le vendeur dépose de l'argent en garantie sur un compte bancaire au nom des Iraniens. La valeur de cette garantie, appelée *performance bond* varie selon l'importance de la commande. Elle va de 5 à 10 % du montant global de la facture.

Dans le même temps, l'acheteur, en l'espèce le ministère de la défense iranien, directement ou par l'intermédiaire de son bureau à Londres, donne l'ordre à la banque Melli de Téhéran, Francfort ou Londres d'émettre en faveur du marchand d'armes, une « lettre de crédit », c'est-à-dire une

somme égale au montant total de la facture. Le vendeur a ainsi la garantie que l'argent qui doit lui revenir existe bel et bien sur un compte. Au moment déterminé par les deux parties, généralement à la livraison, la somme correspondant à la lettre de crédit est versée au marchand d'armes. Simultanément, il récupère l'argent déposé par lui en garantie, le *performance bond*, à condition que la livraison corresponde à la promesse du contrat et que les délais soient tenus.

En cas de non-respect du contrat, le vendeur perd la somme qu'il a déposée en garantie et l'acheteur l'empêche. Ce système donne aux Iraniens le maximum d'assurance que le contrat sera respecté et au marchand d'armes la quasi-certitude qu'il sera payé car la lettre de crédit qui a été émise à son nom est irrévocable de la part de l'acheteur, ce qui veut dire que ce dernier ne peut donner l'ordre à sa banque de l'annuler pour une autre raison que celles stipulées dans le contrat. Des clauses d'irrévocabilité sont en général exigées de part et d'autre.

Pour brouiller les pistes, il est courant de recourir à diverses banques-écrans dans plusieurs pays. Ce système de paiement ne tient compte que du prix de la marchandise; il ne concerne pas les commissions qui sont régies par un autre mécanisme. La pratique des commissions est générale dans ce genre d'affaire. Leur montant varie en fonction des armes vendues. Certains intermédiaires prennent 50 %, voire 100 % de commissions lorsque la marchandise est rare ou que sa fourniture présente un risque pour lui.

Des commissions ou dessous de table sont aussi versées par les vendeurs aux Iraniens qui, depuis Téhéran, passent les commandes au nom de leur pays. Ces commissions, qui varient du simple au triple, sont généralement versées sur des comptes en Suisse. Selon certains marchands d'armes, les hauts dignitaires du régime touchent même des commissions sur des affaires ne relevant pas de leur secteur d'activité. A cette cascade de *bakchich* s'ajoute l'achat de faux certificats de destination finale, certificats que le vendeur doit fournir aux douanes pour avoir le droit d'exporter. Ce papier émane théoriquement de l'acheteur. Il garantit

aux autorités du pays d'origine que la marchandise est bien destinée audit acheteur.

Il existe un véritable marché des faux certificats dont les prix varient selon leur provenance. Première précaution à prendre si l'on est sur le point d'acquérir un faux *end user* (certificat de destination finale), un « vrai-faux » ou un « faux-vrai » : s'assurer que le pays qui va le fournir utilise bien le matériel militaire qu'officiellement on va acheter. Éviter par exemple d'obtenir de la Thaïlande un certificat de destination finale pour des obus de 120 mm car ce pays ne possède pas les canons correspondant à cette catégorie de munition. Une telle erreur peut coûter cher.

Comme les restaurants, les certificats de destination finale peuvent être classés avec une, deux, trois ou quatre étoiles. Le certificat « une étoile » est une pâle imitation d'un certificat turc ou nigérian obtenu auprès d'une officine douteuse à Bruxelles ou Genève. Ils ne valent pas très cher et vous prenez de gros risques en les achetant. Le certificat « deux étoiles » est un vrai certificat fourni par un attaché militaire ou commercial d'une ambassade quelconque qui utilise seul ou avec des complices les tampons adéquats. Dans l'affaire Heidari, par exemple, le certificat final avait été fourni par l'ambassade de Libye à Madrid.

Le certificat « trois étoiles » est lui, vendu plus cher, entre 2 et 4 % du montant total de la marchandise. Il est obtenu auprès d'un haut responsable militaire qui donne l'ordre à ses subordonnés d'envoyer le certificat au vendeur comme s'il achetait lui-même la marchandise. On rencontrera un exemple de ce type dans l'affaire du Cartel des poudres (chapitre XI). Les enquêteurs tomberont sur une série d'*end users* nigériens et kényans. Les autorités kényannes seront alertées et le général fraudeur sera relevé de ses fonctions. Enfin le certificat « quatre étoiles » vient d'un pays qui fournit un authentique certificat et reçoit effectivement la marchandise avant de la renvoyer au vrai destinataire. Le prix est dans ce cas plus élevé, 5 à 10 % de la facture. C'est le rôle que jouera la Yougoslavie, toujours dans l'affaire du Cartel des poudres.

De toute façon, il n'est pas difficile de se procurer ces

certificats. Le 2 novembre 1987, nous avons eu une conversation téléphonique avec un marchand d'armes vivant en Suisse, Najib Zekria. Nous nous sommes fait passer pour un éventuel vendeur de missiles français Milan 2 et nous lui avons dit : « Je pourrai avoir la marchandise, le seul problème c'est le *end user*. »

Réponse : Ça, on s'arrangera!

Question : Vous pensez que c'est possible?

R : Oui, très.

Q : Vous pouvez en obtenir, vous?

R : Je peux en avoir d'Argentine, du Portugal, du Brésil même. Ces pays-là travaillent tous avec nous. Ne vous en faites pas. Ça coûte de l'argent, il faut en tenir compte.

Q : C'est très cher?

R : Ça va entre 5 et 10 %. C'est ce qu'ils prennent ces pays-là. Nous ne recevons pas un sou là-dessus. C'est pas notre affaire mais on doit payer ça.

Cinq fois le prix

Quand on additionne le prix des armes ou des munitions vendues sur le marché parallèle, qui est toujours surévalué en raison des risques, celui des commissions, celui des *end users* et celui du transport, lui aussi surfacturé en raison des mêmes risques, on imagine facilement que le prix d'une caisse d'obus puisse être multiplié par cinq entre le point de départ et l'arrivée en Iran.

Tous les jours arrivent à Téhéran des offres de ventes d'armes provenant des bureaux d'achat iraniens de Londres ou de Francfort, de sociétés ou de marchands travaillant pour leur compte. Les décisions de se fournir sur le marché international des armes sont prises au plus haut niveau. Les achats courants sont décidés par le Bureau des armements du ministère de la défense mais dès qu'il s'agit de matériel plus sophistiqué, les choix sont fait par le Haut comité de la défense qui se réunit tous les vendredis. Une dizaine de

personnalités, parmi les plus hautes autorités de l'État participent à la réunion : Le président de la République, le premier ministre, le président du Parlement et les ministres responsables de la défense nationale. Mohsen Rafighdoust, ministre des Gardiens de la Révolution, Mohsen Rezaï, commandant en chef des mêmes Gardiens, et Hamad Khomeyni sont souvent présents.

Toutes les décisions sont prises d'un commun accord. Lorsqu'une offre est acceptée, le ministère de la défense donne l'ordre aux bureaux de Londres ou de Francfort de commencer les négociations. Si l'offre ne transite pas par ces bureaux, le ministère active un de ses nombreux intermédiaires pour nouer des rapports avec d'éventuels vendeurs. L'intermédiaire prend contact avec les fournisseurs et en réfère à Téhéran. Il est aussi chargé d'exposer au vendeur les conditions draconiennes qui sont celles des Iraniens.

A chaque étape des pourparlers, l'intermédiaire communique par télex les résultats de ses négociations au ministère de la défense à Téhéran. Sélectionnés au fil du temps, ils ont la confiance des Iraniens. Petit à petit ont été éliminés les fantaisistes et les escrocs attirés par les marchés parallèles avec l'Iran, marchés qui sont réputés rapporter gros et comptant.

Un marchand d'armes français, qui a servi d'intermédiaire avec l'Iran durant deux ans, nous a raconté l'histoire suivante : début 1985, deux offres de 100 000 obus, l'une pour du 105 mm, l'autre pour du 155 mm parviennent à Téhéran en provenance du Brésil. La proposition est faite directement au ministère de la défense par la société Pérato Freitas, spécialisée dans l'exportation de café, qui a un bureau à Genève. L'intermédiaire français est chargé d'examiner de près cette proposition. Il reçoit à Bâle un avocat brésilien, le responsable de la société Pérato Freitas et deux Portugais.

D'entrée de jeu, le Brésilien bloque en garantie d'exécution du contrat, un *performance bond* de 700 000 dollars sur un compte de la Barclay's Bank à Genève. Il ajoute même à cette garantie une part des futures commissions et tout ce

beau monde prend l'avion pour aller inspecter la marchandise en Espagne. L'équipe s'installe dans un des meilleurs hôtels de Madrid. Trois jours passent sans que personne ne puisse voir le moindre obus. Le quatrième jour, le marchand français surprend les deux Portugais en train de téléphoner au représentant espagnol d'une firme taiwanaise de munitions. En fait, les deux hommes n'ont pas le moindre obus à leur disposition. Ils ont un acheteur éventuel, l'intermédiaire français. Ils ont un bailleur de fonds, le Brésilien qui a fourni les garanties préalables, mais ils n'ont pas la marchandise. Ils sont pendus au téléphone pour la chercher. Ce ne sont pas vraiment des escrocs. Ils ont tenté un « coup » qui aurait pu réussir mais ils ont échoué.

Le dindon de la farce, c'est le Brésilien qui pensait faire de l'argent facile sur le marché du trafic d'armes. Au dire du marchand français, voyant ses 700 000 dollars s'envoler, il se serait presque mis à pleurer et les Iraniens, généreux, lui auraient rendu 600 000 dollars. Ayant limité ainsi les dégâts, il serait rentré chez lui, maudissant à jamais les deux Portugais qui l'avaient entraîné dans cette galère.

Selon un autre marchand, ce genre d'histoire est fréquent. En 1986, le ministère de la défense de la République islamique d'Iran a ouvert plus de cinq cents lettres de crédit, ce qui voudrait dire que plus de cinq cents contrats ont été signés. Sur ce chiffre, quarante-sept *performance bonds* ont été encaissés, ce qui laisse entendre que, dans quarante-sept cas, les garanties ont été perdues par ceux qui les avaient avancées parce qu'ils n'ont pu respecter leurs engagements. A Paris, Genève, Londres ou Rome, on peut rencontrer des individus qui gravitent dans le milieu du trafic d'armes, prêts à vendre la lune. Ils ont un carnet d'adresses assez rempli, quelques relations et ils essaient de monter des coups.

CHAPITRE IV

Je te tiens, tu me tiens par la commission

Lorsque c'est leur intérêt, les marchands d'armes parlent. Ce ne sont généralement pas de hautes valeurs morales qui les animent mais plutôt le « coup tordu » et la basse vengeance, ou le besoin de protection. Par un triste soir de janvier 1987, deux journalistes bruxellois ont rendez-vous avec un « homme d'affaires international », un marchand d'armes, pas un trafiquant, comme il le précise tout de suite. Un accent anglais un peu rocailleux, l'homme en impose. On le sent à l'aise dans ce bar d'un grand hôtel. « Blue lagoon, please », commande-t-il au serveur empressé.

L'homme a attendu que le garçon ait servi les verres, déposé un cendrier. Il a allumé un cigare, puis levé un verre-ballon pour le placer devant la lumière. « Savez-vous que les similitudes entre la vente des armes et les cocktails sont nombreuses. Ils ont tous deux une genèse cachée, ils sont concoctés grâce à des éléments inconnus; enfin ils ne sont eux-mêmes que s'ils sont correctement dosés. » L'homme rit puis commence à raconter son histoire. Selon lui, d'importantes sociétés belges commerceraient avec l'Iran depuis le début de la guerre avec l'Irak. Elles lui fourniraient toute une série de matériel allant des missiles aux pièces détachées en tout genre.

De prétendus marchands d'armes qui racontent des histoires comme celles-là, il est facile d'en rencontrer, les mythomanes pullulent. Les preuves ne viennent jamais

étayer leurs propos. Cette fois l'affaire semble plus sérieuse bien que rocambolesque à souhait. Les deux journalistes s'inquiètent des motivations de notre homme. Elles sont simples. Il est à Bruxelles pour régler un différend qui l'oppose à une société avec laquelle il était en affaire. Il accuse ses partenaires d'avoir refusé de lui verser une commission de 40 millions de dollars.

En ce début d'année 1987, les révélations sur l'Irangate se multiplient partout aux États-Unis. Nos deux journalistes n'en croient pas leurs oreilles : ils découvrent que le scandale est aussi européen. L'homme se présente : il se nomme Houshang Lavi. Il est citoyen américain d'origine iranienne. Du temps du chah, il a fourni une grande quantité de matériel à l'armée.

Tout commence en 1982, lors d'un voyage d'affaires en Israël. Il rencontre des personnalités influentes au ministère de la défense et, parmi elles, le général Ephraïm Poran. Avant de diriger une florissante entreprise de négoce d'armes en Israël, ce dernier a été successivement aide de camp de Menahem Begin, Yitzhak Rabin et Yitzhak Shamir, passant du parti Likoud (droite) chez les travaillistes, sans trop d'états d'âme. Il joue en 1982 le même rôle que Jacob Nimrodi, un autre Israélien mêlé à l'Irangate : il monte des coups pour vendre des armes aux ayatollahs.

Ephraïm Poran incite Houshang Lavi à entrer en contact avec une société belge, ASCO, dont il connaît un des responsables, Abraham Shavit. Peu de temps après, Houshang Lavi débarque à Bruxelles où il rencontre l'ancien premier ministre Paul Vanden Boeynants.

Roger Boas, P-DG d'ASCO peut être fier : il a réussi à transformer en trente ans le petit atelier de ferraille créé par son père Louis en une entreprise performante spécialisée dans la construction d'engins de combat et dans la mécanique de précision. Les activités se sont diversifiées au fil des ans. ASCO possède un secteur immobilier (Immasco), une entreprise de façonnage de pièces d'aviation et plusieurs filiales dont une à Malte et une à Singapour. Deux pays bien cotés au palmarès du trafic d'armes mais il n'y a que les mauvais esprits qui pourraient y voir malice.

Il faut croire que la rencontre Houshang Lavi-Roger Boas est fructueuse puisque le 20 janvier 1983, un contrat qui porte le numéro 110 est signé entre un certain Medhi Kashani pour l'acheteur iranien et Jean-Claude Van de Putte pour le vendeur ASCO. Pour cette affaire, Medhi Kashani est le représentant officiel des autorités de Téhéran (il est domicilié au ministère du pétrole, avenue Taleghani, dans la capitale iranienne). Jean-Claude Van de Putte est directeur commercial d'ASCO-Bruxelles affecté à ASCO-Malte.

Ce contrat de dix pages dont nous avons la photocopie, commence par l'inévitable et très classique « Au nom de Dieu, le miséricordieux, le compatissant, nous faisons cet accord ». Ses dix-huit clauses sont typiques des contrats iraniens. Les garanties de livraisons, d'assurances, de paiement, sont clairement indiquées. Deux paragraphes sont significatifs. Le numéro 4, qui précise que « Malte sera le point de transbordement définitif si aucun autre endroit n'est désigné par écrit par l'acheteur avant livraison » ; et le numéro 16, qui précise que ce contrat « est secret et qu'aucune des parties ne peut le divulguer sans l'accord écrit de l'autre ». Par rapport à d'autres contrats que nous avons analysés, celui-ci est remarquable par son caractère peu discret, car il est assez rare que le pays de livraison y figure en toutes lettres comme sur celui-ci, au paragraphe 11 : « La destination finale des pièces détachées est l'Iran. » Enfin, l'établissement financier désigné par les Belges est la Bank of Valetta à Malte.

Six factures accompagnent ce contrat. Sur la première, dont le montant s'élève à 20 640 447 dollars, figure une liste de matériel chiffré. La première colonne est la référence des pièces, la seconde, la quantité et la troisième, le prix à l'unité. Il s'agit du détail des pièces détachées de missiles américains Hawk, construits sous licence par ASCO. La deuxième facture se rapporte à l'installation d'une chaîne de production destinée au retraitement des pneus d'avion. Le montant est de 3 950 000 dollars. La troisième, plus détaillée, a trait à la fourniture de dix AMX-13 (chars français) pour 4 millions de dollars, 3 300 pièces de munitions de

75 mm pour les AMX-13 et vingt-cinq autres AMX-13 T APC pour le prix de 8 750 000 dollars.

Les trois autres factures, que nous avons aussi entre les mains, sont des 21 et 24 janvier. La première concerne des pièces de rechange pour Boeing 737; la deuxième du matériel électronique d'aviation et la troisième des pièces codées qui correspondent à des hélicoptères Bell.

Selon plusieurs experts, les prix proposés sont plus élevés que la normale. La proportion va de deux à trois pour certaines pièces. Quoi de plus surprenant quand on sait que le trafic avec l'Iran doit rapporter gros à ceux qui sont prêts à prendre des risques, et aux intermédiaires dont le rôle est indispensable dans ce genre d'affaires, inévitablement douteuses?

Fin janvier 1983, une active correspondance s'échange entre l'acheteur iranien, Medhi Kashani, et Abraham Shavit, l'homme d'ASCO qui a mis en contact Houshang Lavi et Roger Boas. Nous possédons la copie d'une série de télex entre les deux hommes qui ont pour objectifs la mise au point du contrat et le transfert des fonds. L'Iranien, par exemple, demande à J. Demanet, de la Banque Bruxelles Lambert (60, Cours Saint-Michel à Bruxelles), de transférer un acompte de 68 740 dollars sur le compte d'Abraham Shavit, numéro 310 0529767-39. La banque répond le 11 février que c'est fait. Nous possédons aussi la photocopie d'un chèque de Medhi Kashani à Abraham Shavit, du 7 février 1983, d'un montant de 219 760 dollars, tiré sur l'agence de la Banque Bruxelles Lambert, 24, avenue Marnix à Bruxelles.

C'est à ce moment-là (envoi des factures, signature du contrat, correspondance Shavit-Kashani) que Paul Vanden Boeynants, ancien premier ministre belge, ancien ministre de la défense nationale, condamné à trois ans d'emprisonnement avec sursis pour malversations fiscales, choisit, par le plus pur des hasards, d'envoyer une lettre recommandant Abraham Shavit au premier ministre de Malte, Dominic Mintoff: « Je vous serais infiniment gré de bien vouloir réserver la meilleure attention à la démarche qu'effectue auprès de vous Monsieur Shavit. » Quelle démarche? Mystère.

Ce qui est moins mystérieux, en revanche, ce sont les bonnes relations qu'entretiennent Paul Vanden Boeynants et Roger Boas. Ce dernier a bénéficié de l'attention du ministre de la défense lorsque celui-ci était en exercice. ASCO a, durant cette période, obtenu, très régulièrement du reste, une série de contrats juteux. Souvenir : une plaque apposée dans le hall d'accueil d'ASCO à Zaventem immortalise la présence du ministre de la défense lors de l'inauguration, le 8 mars 1973.

Démentis sur démentis

Une grande partie de ces informations a été publiée en janvier 1987 par Serge Dumont du journal belge *Le Vif-l'Express*. Le résultat ne s'est pas fait attendre : une avalanche de démentis s'est abattue sur ce journal et les organes de presse qui avaient repris l'information à leur compte. Paul Vanden Boeynants a précisé que son intervention n'avait rien à voir avec le commerce des armes. Sa missive est, d'après lui, « le prototype même du genre de lettre que tout mandataire public est amené à signer par dizaines ».

Abraham Shavit, interrogé le 31 janvier 1987 par *La Libre Belgique* déclarera pour sa part : « Nous n'avons jamais livré de matériel militaire à l'Iran et nous n'en avons jamais eu l'intention. » Un mensonge, au moins quant à la deuxième affirmation. La preuve : l'Iranien Medhi Kashani lui adresse le 31 janvier 1983 à 4 h 30 un télex dont nous avons la copie et dans lequel l'homme de Téhéran lui annonce qu'il sera « capable d'examiner et de confirmer la livraison d'un de ses jouets [toys], lorsque l'article 5 sera en Iran ». Cet article 5 se réfère à une facture du 24 janvier 1983, paragraphe 5, qui fait état, en code, de dix unités de pièces d'hélicoptères Bell pour la modique somme de 2 363 000 dollars. L'utilisation du mot *toy*, pour désigner les armes, est un langage habituel aux trafiquants. Enfin, il existe parmi les documents que nous possédons une facture datée du 24 janvier 1983 adressée à l'Iranien Medhi Kashani qui est signée par Abraham Shavit.

Le démenti officiel d'ASCO, niant toute négociation commerciale avec l'Iran, tombe sur les télex de l'agence *Belga* : « ASCO-Belgique n'a jamais directement ou indirectement fourni du matériel à l'Iran. » Possible! « ASCO-Malte, par contre, a été contacté et des propositions ont été discutées. Vu les circonstances, la direction n'a pas cru devoir conclure le marché. » Dernier démenti, celui de l'ambassade de Malte à Bruxelles. L'ancien premier ministre Dom Mintoff nie avoir autorisé la moindre exportation d'armes vers l'Iran.

Entre-temps, Houshang Lavi, l'Irano-Américain, a assigné Roger Boas devant les tribunaux belges. Il lui réclame la commission promise pour avoir mis en relation la firme ASCO et l'Iran. Roger Boas répond en attaquant à son tour Houshang Lavi en justice : « L'imputation faite de se livrer au trafic d'armes illégal est la plus grave que l'on puisse concevoir tant sur le plan de la morale que celui du commerce. » Il réclame donc à Houshang Lavi huit millions de francs français de dommages et intérêts.

L'affaire en reste là jusqu'en octobre 1987. Une commission d'enquête du parlement belge sur les trafics d'armes décide alors d'entendre le P-DG d'ASCO, Roger Boas. Il se défend comme un beau diable. Il reconnaît que des tractations ont eu lieu entre sa firme et les Iraniens. Simplement, à un moment, des scrupules l'ont envahi et il a décidé, avant de conclure le fameux contrat 110, d'en référer à Alfred Cahen, directeur de la Politique au ministère des relations extérieures, et celui-ci a donné un avis défavorable. Roger Boas a donc tout stoppé perdant, par la même occasion, les sommes versées en garantie. On se demande bien pourquoi il n'a pas consulté Alfred Cahen au début de l'affaire. Il aurait gagné du temps, économisé de l'énergie et il n'aurait pas perdu d'argent.

Le contrat et les factures ne seraient donc, selon lui, que les éléments d'un vaste projet qui n'a pas vu le jour. Le patron d'ASCO le soutiendra *mordicus*, s'en prenant devant les parlementaires au journaliste du *Vif-l'Express*, Serge Dumont, qui a révélé l'affaire, en des termes qui méritent d'être relatés :

Le député Marcel Neven : L'article est signé Serge Dumont, journaliste dont je n'ai jamais entendu parler. S'agit-il d'un pseudonyme?

Roger Boas : Je ne connais pas de Serge Dumont. Je connais un certain Moshe Sarfatti qui se fait appeler Serge Dumont.

Le député Marcel Neven : Qui est de nationalité belge?

Roger Boas : Je l'ignore... J'ajouterai simplement que, personnellement, mon père m'a donné un nom que je suis fier de porter. Il semble que ce ne soit pas le cas pour tout le monde.

Ce dialogue prend tout son sens quand on sait que Serge Dumont, qui se nomme en réalité Maurice Sarfatti, est soumis à des menaces depuis la parution de ses articles. Il s'en est expliqué devant la commission. Il dit avoir été poursuivi en voiture en sortant de son bureau et surtout recevoir, au nom de « Moshe Sarfatti », des coups de téléphone d'intimidation : « Une voix très froide, en anglais, me disait qu'il serait vraiment dommage que mon père, ma mère, mon frère ou les enfants de mes collègues du *Vif* meurent dans un accident de voiture ou tombent sous un train. »

Tentative d'enlèvement

Houshang Lavi, l'homme par qui le scandale est arrivé, n'est pas un enfant de chœur non plus. En 1973, à l'époque du chah, il a servi d'intermédiaire pour la conclusion du célèbre contrat Grumman, jusque-là le plus gros contrat signé avec l'Iran. Il portait sur 175 avions de combat à réaction, 500 hélicoptères et des missiles air-sol². Sur les rangs : Mac Donald et Grumman. Pour vanter ses mérites, Grumman engage Houshang Lavi, qui dirige à Long Island, dans l'État de New York, une société de négoce international Starlight International. Houshang Lavi est un intime du général Khatami, commandant en chef de l'aviation iranienne, mais il n'est pas apprécié du général Toufanian, un autre responsable de l'armée du chah, qui l'accuse d'avoir touché une trop grosse commission sur un marché d'hélicoptères

avec l'Italie. Après de multiples péripéties, le contrat sera signé et en partie honoré, Houshang Lavi encaissera alors de Grumman 28 millions de dollars ce qui déplaira à certains officiers iraniens qui auraient aimé avoir leur part du gâteau.

En 1987, c'est Houshang Lavi qui, spontanément, s'est présenté devant la commission d'enquête parlementaire belge. Ce n'est pas un marchand comme les autres puisqu'il peut se vanter d'avoir réalisé 5 milliards de dollars de ventes d'armes avec l'Iran depuis l'époque du chah jusqu'en cette année 1987. L'homme est sûr de son bon droit : sa mission était d'établir le contact entre ASCO et les Iraniens ; il l'a fait, point final. Une commission lui est donc due, que le contrat ait été honoré ou pas. Que ce contrat soit illégal ne lui vient même pas à l'esprit.

Houshang Lavi raconte qu'il a cherché à obtenir son argent par tous les moyens. Il avoue même qu'il a soudoyé un cadre d'ASCO. Une lettre à en-tête de sa société, United Aero Systems, prouve qu'il a proposé 750 000 dollars à Christian Tricot, le cadre en question qui, selon lui, se serait proposé de lui fournir les preuves de l'exécution du contrat 110.

A Nelly Maes, député flamand, qui lui demande devant la commission d'enquête si 750 000 dollars, ce n'est pas un peu beaucoup, il répond imperturbable : « La commission que me doit ASCO porte sur plus de 40 millions de dollars, alors, 750 000 dollars pour prouver mon bon droit, ce n'est rien. J'ai donné 6 000 dollars d'avance à Tricot et je n'ai jamais reçu les documents en question. »

Pour toucher sa commission, Houshang Lavi veut à tout prix prouver la livraison bien que, pour lui, le seul fait d'avoir lié ASCO et les Iraniens suffise. Il déclare aussi devant les parlementaires qu'après avoir rompu avec lui, la firme belge est entrée en contact avec deux sociétés, l'une britannique, l'autre belge pour commercer avec l'Iran.

Ce qui frappe dans cette affaire, c'est le rôle d'Israël, qui donne l'impression de piloter l'opération. A la question du président de la commission d'enquête : « Pourquoi croyez-vous que le général Ephraïm Poran vous a poussé à servir

d'intermédiaire dans une affaire de trafic d'armes avec l'Iran? », Houshang Lavi, répond, feignant l'innocence : « Je ne sais pas ce qui motivait ce général israélien. » La raison, c'est que, depuis le début de la guerre entre l'Iran et l'Irak, Israël soutient discrètement le régime de Rouollah Khomeyni.

Il ne manquait qu'un ingrédient à cette histoire pour en faire un vrai roman policier : une tentative d'enlèvement. Eh bien! Elle a eu lieu. En fin d'audition, Houshang Lavi déclare qu'il est inquiet pour sa sécurité, qu'il a reçu lui aussi des menaces, et même qu'il a failli se faire enlever. Il raconte que le 28 novembre 1985, lors d'un rendez-vous avec le fameux Tricot au Sheraton de Bruxelles, huit hommes, pas un de moins, se sont approchés de lui dans le hall de l'hôtel pour le kidnapper avant l'arrivée du cadre d'ASCO. Son garde du corps serait intervenu au dernier moment et l'aurait fait sortir en catastrophe du Sheraton. Il assure l'avoir échappé belle.

Institut kurde de Paris

CHAPITRE V

Avec la bénédiction du Satan israélien

18 juillet 1981 : un avion argentin est porté disparu au-dessus de l'URSS. Le ministère turc des affaires étrangères publie un communiqué car l'appareil a survolé son territoire : « Un avion argentin venant de Téhéran et allant à Larnaka (Chypre) a dévié de son itinéraire alors qu'il traversait la province turque de Van et a pénétré dans l'espace aérien soviétique. » Le monde entier apprendra bientôt que cet appareil transportait des pièces détachées et des munitions en Iran. Il faisait la navette pour fournir, en douze livraisons, du matériel américain aux ayatollahs pour une valeur de 150 millions de francs. L'État d'Israël a servi d'intermédiaire entre les deux pays via une société qui a agi pour son compte.

Nous connaissons les détails de ces différents vols qui préfigurent le scandale de l'Irangate. L'avion était immatriculé AL 44 N° 224 IR. Le 11 juillet 1981, il effectue une première rotation Tel-Aviv-Larnaka-Téhéran. A bord, 56 700 kg. Le capitaine se nomme Mac Cafferty. Le 12 juillet il revient à Tel-Aviv. Le capitaine a pour nom Cordero. Le 13, l'avion repart à plein vers Larnaka. Le 14, il s'envole pour Téhéran, toujours piloté par le capitaine Cordero. La rotation suivante se terminera mal, quelque part au-dessus du territoire soviétique...

Quelques jours à peine après cet accident qui révèle à l'opinion internationale le rôle d'Israël dans la guerre Iran-Irak, Jacob Nimrodi, un colonel israélien, signe avec le

colonel Deghan, vice-ministre iranien de la défense chargé de l'armement, un contrat de 135 842 000 dollars.

Qui est Jacob Nimrodi? Il est né en 1923 à Jérusalem d'une famille d'origine irakienne. Durant la guerre des Six jours, il est colonel d'active et mène des opérations « spéciales », ce qui ne laisse guère de doute sur ses liens avec le Mossad (services secrets). En 1975, il est nommé attaché militaire à l'ambassade d'Israël à Téhéran, plus spécialement chargé des ventes d'armes de son pays au chah. C'est à cette époque qu'il noue des liens très étroits avec les militaires iraniens. Revenu à la vie civile en 1980, il crée plusieurs sociétés à Londres et à Tel-Aviv. Ses locaux londoniens sont curieusement situés à quelques pas du NDIO, le bureau iranien d'achat d'armes.

Le contrat qu'il signe ce 24 juillet 1981 porte sur la fourniture d'une quantité énorme de matériel. En vrac, on note 40 canons de 155 mm de type Tampella, 3730 obus Copperhead et leur équipement de visée laser, 4640 obus Herap, des super-explosifs, 4300 obus de 155 M 107. S'ajoutent au contrat deux produits qui vont avoir une importance capitale dans les futures offensives iraniennes du printemps 1982, 50 missiles sol-sol MGM 52 Lance et 68 missiles MIM 23 Hawk. Nous avons pu nous procurer le texte complet du contrat, en farsi, à en-tête de la société IDE (International Desalination Equipment, 76, Montrose Street, London SW 7), avec sa traduction en anglais. IDE est la société de Jacob Nimrodi qui sert de couverture à ses affaires d'armes. Elle exerce une réelle activité de désalinisation, principalement en Iran bien sûr. Le contrat, qui porte le numéro 170 164, précise les conditions de transport, de conditionnement ainsi que le mécanisme financier de l'opération.

La banque Markasi-Iran doit effectuer le règlement pour moitié sept jours après la signature du contrat, le solde étant versé à la réception de la marchandise par lettre de crédit irrévocable auprès de la Lloyd's Bank de Londres. Tout se passe comme prévu jusqu'au 12 octobre 1981. Les obus et les canons provenant tous d'Israël sont acheminés très ouvertement en Belgique dans le port d'Anvers, déchargés puis ils repartent sur un autre bateau vers Bandar Abbas, le

grand port militaire iranien. Ce 12 octobre, donc, Jacob Nimrodi envoie une lettre à son correspondant iranien, le colonel Deghan car il éprouve quelques difficultés pour acheminer les 50 missiles Lance.

Voici un passage significatif de cette lettre : « En référence à notre dernière correspondance du 24 septembre et à notre discussion du 19 août, je vous confirme qu'un aspect de l'opération présente quelques problèmes que nous essayons de résoudre aujourd'hui. Les règlements internationaux nous interdisent de charger ce matériel à Anvers. Pour plusieurs raisons, il n'est pas possible non plus de l'embarquer à Zeebrugge en raison des risques d'inspection du bateau. Une solution est possible mais elle nécessitera des dépenses supplémentaires et votre aide : Les conteneurs de la facture 470/18 seront déclarés à la douane comme "pièces métalliques". Nos amis, à Anvers, acceptent le chargement à la condition que le bateau iranien arrive dans le port en même temps que les conteneurs qui devront être embarqués immédiatement. Pour que le chargement se passe normalement, nous devons donner les assurances à nos amis que nous ferons comme ils le désirent. » La mention « Top secret » précède la signature de Jacob Nimrodi.

Ces missiles sont attendus avec impatience par Téhéran car la situation sur le terrain a évolué. Après la libération des otages américains le 21 janvier 1981, les troupes de l'imam Khomeyni ont lancé avec plus ou moins de succès une série de contre-offensives très coûteuses en vies humaines et qui sont peu appréciées par la population. Il est urgent d'obtenir du matériel sophistiqué pour contrebalancer l'approvisionnement en armes des Irakiens. Bagdad a en effet considérablement renforcé son potentiel depuis le début de l'année. Alors que Paris refusait dans un premier temps de livrer à Téhéran trois vedettes commandées et payées du temps du chah, l'Irakien Saddam Hussein recevait, lui, une première livraison de Mirages français en exécution d'un contrat signé en 1977. La France, en association avec les pays du Golfe, a mis à la disposition du régime baasiste irakien, un crédit de 5 milliards de dollars pour l'achat d'armes. L'URSS qui a d'abord boudé

l'Irak, vient, elle aussi, de reprendre ses approvisionnements. Dans les premiers mois de 1981, plus de 150 chars T-55 soviétiques ont été déchargés dans un discret port saoudien. Ils ont ensuite été convoyés sur Bagdad par la route. L'Irak menace de prendre l'avantage.

Gagner du temps

On comprend que les militaires de Téhéran soient impatients de recevoir les missiles de Jacob Nimrodi, d'autant qu'ils viennent, le 27 septembre, de contraindre les troupes de Saddam Hussein à lever le siège de la ville iranienne d'Abadan. Un événement va se produire à ce moment-là qui prouve, concrètement, combien les fournitures d'armes ont une influence directe sur la tournure du conflit. Nous possédons la copie d'une correspondance confidentielle entre le premier ministre iranien, le ministre de la défense nationale et le Conseil supérieur de la défense du même pays d'où il ressort que le déclenchement de la prochaine offensive est soumis à l'arrivée des livraisons de Jacob Nimrodi dans le port de Bandar Abbas.

Dans une lettre du « 2/8/1360 » (fin octobre 1981 pour notre calendrier), le ministre de la défense nationale explique au Conseil de défense que le matériel fourni par Jacob Nimrodi n'arrivera pas à bon port dans les délais prévus; qu'il serait donc peut-être intéressant de considérer d'un œil favorable le cessez-le-feu que l'Irak a l'intention de proposer afin de gagner du temps. Le « 4/8/1360 » (soit deux jours plus tard), le secrétaire du Conseil de défense répond qu'un cessez-le-feu ne peut être envisagé qu'aux conditions du gouvernement, ratifiées par « L'Eminentissime Guide de la Révolution » (l'imam Khomeyni).

Devant cette réponse dilatoire, le ministre de la défense s'adresse directement au premier ministre et lui demande explicitement d'accepter un cessez-le-feu, « fût-ce de manière conditionnelle », pour permettre de gagner du temps. Il revient sur l'offensive du « printemps 1361 » (1982) qui sera la dernière occasion de mettre fin à la guerre. Il

insiste une nouvelle fois sur le caractère clé du matériel attendu de Jacob Nimrodi. Il évoque ensuite les difficultés d'acheminement des missiles en Iran : « La cargaison sera chargée, la deuxième semaine du mois d'Esfand [janvier] à partir de son pays [Israël], à destination des ports européens afin d'être transbordée sur des navires de la République islamique d'Iran. Tous les efforts ont été déployés pour embarquer la cargaison directement, mais en raison de la situation particulière du pays en question [Israël], cela n'a pas été possible. Les missiles Lance ne peuvent être chargés qu'en Europe, ce qui amène des changements dans le programme et fait perdre du temps. La cargaison entrera dans le port de Bandar Abbas d'ici la mi-Favardin 1361 [début avril 1982] et sera entièrement à la disposition des fronts opérationnels au début du mois d'Ardibehesht [fin avril]. » Cette lettre est signée du colonel Deghan.

Jacob Nimrodi a sûrement respecté le calendrier. Il a peut-être même gagné du temps car, le 22 mars 1982, les troupes de l'imam Khomeyni lancent l'offensive Fath (Victoire) qui se soldera par la victoire de Desfoul fin mars, la reprise de Khorramchahr, le 30 avril, et l'entrée des Iraniens en Irak en mai (carte page 22). La technique des vagues humaines successives explique le succès, mais il y a une autre raison. Quand on connaît les caractéristiques des missiles Lance, on comprend le rôle essentiel qu'ils ont joué. Ce missile, qui équipait jusqu'en 1982 uniquement les armées de l'OTAN et d'Israël, est une arme très précise et extrêmement mobile. Il a une portée de 5 à 100 kilomètres et sa vitesse atteint Mach 3. Il est équipé d'un système assez simple de guidage par inertie. Son efficacité est redoutable contre les blindés et les concentrations de troupes.

Aveux israéliens

Ce coup de pouce d'Israël à Téhéran n'est pas nié par les autorités de l'État hébreu. Dans une interview à la BBC, David Kimche, à l'époque directeur général du ministère

des affaires étrangères, a déclaré qu'il était dans l'intérêt d'Israël qu'une armée iranienne forte soit capable de neutraliser « ce dangereux ennemi d'Israël qu'est l'Irak et de résister à une poussée soviétique ». Le chef d'état-major de l'armée israélienne, Raphaël Eytan, résume bien la position de son pays en affirmant : « Le conflit Iran-Irak n'est pas fait pour me donner la migraine. » Dès le début de la guerre, Rouollah Khomeyni a donné l'autorisation à son armée d'acquérir des armes auprès de l'État hébreux. « Israël est Satan, a-t-il dit, mais la situation actuelle de la nation nous oblige à traiter avec Satan. »

L'affaire Nimrodi sera rendue publique en juillet 1983 par les Moudjahidines du peuple (islamistes marxistes-léninistes opposants au régime de l'iman Khomeyni) qui communiqueront à la presse internationale une partie du contrat. La révélation fait grand bruit en Israël. Jacob Nimrodi parle de « faux grossier ». Dans une interview au quotidien français *Le Matin*, il nie tout en bloc : « La presse s'est laissé piéger par des faussaires de sixième catégorie. Le document est forgé de façon primitive par des amateurs. Depuis la chute du chah, je n'ai pas vendu d'armes à l'Iran. »

En octobre 1982, dans une déclaration passée relativement inaperçue, Moshe Arens, ambassadeur d'Israël aux États-Unis reconnaîtra cependant que des livraisons ont été faites par son pays à Téhéran en coopération avec le « Satan » américain, dans le but, selon lui, de nouer des liens avec des militaires iraniens susceptibles de déstabiliser le régime intégriste de l'iman Khomeyni. Les Américains Robert Mac Farlane et Oliver North ne diront pas autre chose, quatre ans plus tard, lorsqu'ils tenteront de justifier l'Irangate devant la commission du Congrès américain. Moshe Arens ira même plus loin en assurant que la nature des équipements fournis *via* Jacob Nimrodi avait été discutée « presque au plus haut niveau » avec le gouvernement américain.

En décembre 1986, en pleine tourmente médiatique de l'Irangate, alors qu'Israël est mis en cause pour avoir servi d'intermédiaire entre les États-Unis et l'Iran, Jacob Nimrodi, lui aussi impliqué dans ce scandale avec un autre homme

d'affaires israélien, prendra une fois de plus la parole pour se justifier, dans une déclaration solennelle en sept points au quotidien de Tel-Aviv *Haaretz*. Il y relate les circonstances de sa participation à l'Irangate. Il assure n'avoir conclu aucun contrat avec l'Iran mais avoir collaboré à un marchandage sur les armes afin d'obtenir la libération des otages américains détenus au Liban. « J'ai agi en tant qu'émissaire national sans aucune rémunération. Il en a résulté la libération de Benjamin Weir, le 19 septembre 1985. Les circonstances de cette libération ont été relatées avec exactitude par le président Reagan lorsqu'il a dit que les livraisons d'armes approuvées par lui remplissaient à peine un avion », Jacob Nimrodi ne manque pas d'aplomb quand on sait les énormes quantités de matériel qui ont été livrées à l'Iran.

Mais revenons en 1982. En permettant aux Iraniens de pénétrer pour la première fois en Irak, la bonne exécution du contrat de Jacob Nimrodi aura des conséquences à long terme puisque fin 1987, cinq ans plus tard, les troupes de Téhéran seront toujours sur le territoire irakien et, semble-t-il, pas près d'en être chassées militairement.

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ...

Deux ans après le début du conflit entre l'Iran et l'Irak, les combats se sont figés en une sanglante guerre de position (carte page 22) malgré les contre-offensives iraniennes qui ont bousculé le front, renversé l'initiative sans être pour autant décisives. Le bilan des pertes est difficile à établir en 1982. Il est déjà énorme si on se réfère aux communiqués officiels diffusés en juin 1981, à la fin de l'offensive irakienne : 20 000 morts et blessés dans les rangs irakiens, selon Téhéran, et 12 000 morts iraniens, selon Bagdad. Quant aux grandes offensives de Téhéran du début 1982, elles ont tourné à l'hécatombe. On imagine facilement ce qu'il advient de malheureux lancés comme à Verdun, par vagues humaines successives, à l'assaut de l'ennemi abrité dans des tranchées. C'est ce que les Pasdarans (Gardiens de la Révolution) appellent la « tactique d'Allah ». Les observateurs étrangers estiment que les pertes qui en résultent sont de trois Iraniens pour un Irakien.

Malgré cela, les troupes de Khomeyni ont un moral de vainqueur. Lors de la bataille d'Ein Kosh qui conditionne la reprise de Desfoul, l'une des principales villes du Khouzistan iranien, les soldats réguliers, les Pasdarans et les Bassidjis (les déshérités, des adolescents de quinze ans qui forment le gros des troupes), lancent une opération-suicide qui leur permet de s'enfoncer profondément dans les positions ennemies. Les combattants sacrifient volontiers leur vie au cours de cette opération « Fath el Mobin » (la victoire évidente).

Après les victoires du printemps, la prise de Khorramchahr et la pénétration en Irak, les offensives « Ramadan », en juillet, devant Bassorah, et celles de l'automne, « Moslem Ibn Akil » et « Moharram el Haram », toujours lancées par des vagues humaines se soldent par des échecs... Les pertes sont effrayantes. C'est au tour des Iraniens de combattre loin de leurs bases et de se heurter à des soldats irakiens tout à coup galvanisés par la défense de leur territoire. La reprise des livraisons à Bagdad de matériel soviétique et de nouvelles fournitures françaises notamment cinq Super-Étendards, armés d'Exocets, renforcent de manière décisive la puissance de frappe aérienne de l'Irak.

Cet équilibre des forces voulu par les grandes puissances annonce l'enlisement du conflit. C'est ce qui se produit petit à petit. Les Iraniens ont les plus grandes difficultés à consolider les quelques gains territoriaux si chèrement acquis. La tactique des vagues humaines se heurte chaque semaine davantage au dispositif défensif de l'Irak qui s'est assuré une solide logistique et une supériorité aérienne sans partage grâce à ses alliés occidentaux. Officiellement pourtant, les deux Super-Grands sont convenus de la nécessité de rester neutres. Cette décision prise deux jours après le déclenchement du conflit par l'Irak, est annoncée par le Soviétique Andreï Gromyko et l'Américain Edmond Muskie au siège des Nations unies à New York.

Pour mettre fin prétendument aux hostilités, la communauté internationale va déployer beaucoup d'efforts. Cinq jours après le début de la guerre, le 28 septembre 1980, le Conseil de sécurité vote une résolution demandant aux deux parties de cesser les combats. Entre cette résolution et celle du 12 juillet 1982 qui, à l'unanimité, enjoindra aux belligérants de cesser le feu et de replier leurs forces en deçà des frontières internationales, les tentatives de médiations se multiplieront. On peut citer celle du général et président pakistanais Mohammed Zia Ul Haq chargé, le 30 septembre 1980 d'une « mission de bonne volonté » par les États de la Conférence islamique, celle du président algérien Chadli Bendjedid ou celle d'Olof Palme, ancien premier ministre suédois.

Ce dernier est désigné en novembre 1980 par le secrétaire général des Nations unies, Kurt Waldheim, pour mener une mission d'information à Téhéran et Bagdad. Il fait la tournée des capitales sans grand succès, si ce n'est le droit de passage pour soixante-trois navires de toutes nationalités immobilisés dans le Chatt el Arab depuis le début de la guerre. Au cours d'une conférence de presse, le 26 novembre 1980, à New York, il fait le bilan de son voyage en précisant que son périple lui a permis d'établir des relations personnelles avec les dirigeants des deux pays et d'entendre leurs points de vue, mais qu'il en revient convaincu que le conflit va durer longtemps. Il souligne que « la guerre irako-iranienne cause beaucoup de souffrances humaines mais risque aussi de s'étendre et d'impliquer à plus ou moins longue échéance les grandes puissances ».

L'année 1982 se terminera par une ultime tentative de conciliation. L'Assemblée générale des Nations unies se prononcera en effet par 119 voix contre 1 (l'Iran) pour un cessez-le-feu immédiat et le retrait des forces sur les frontières du début de la guerre. Le dialogue de sourds qui s'est instauré entre les belligérants et les instances internationales est maintenant patent. Il va s'amplifier au fil des ans. Un autre dialogue, plus fructueux, s'y est déjà substitué, celui avec les marchands de canons. Les deux armées obtiennent ce qu'elles désirent pour s'entre-tuer et les Occidentaux peuvent à la fois expérimenter leur matériel et engranger les devises qui, seules, font vivre leur industrie d'armement.

CHAPITRE VI

Le pot aux roses suédois

La Suède porte le poids de ses paradoxes. Pays neutre, elle plaide pour la paix dans le monde. Mais elle n'est pas épargnée par la violence terroriste comme l'a montré l'assassinat, le soir du 28 février 1987, en plein centre de Stockholm, de son premier ministre Olof Palme³.

Un autre grand Suédois est resté, comme lui, un symbole de paix et de guerre, Alfred Nobel. Le créateur du Prix Nobel de la paix était aussi l'inventeur de la dynamite. Il est également, c'est déjà moins connu, le fondateur d'un grand nombre d'entreprises européennes, au cœur aujourd'hui du trafic d'armes en faveur de l'Iran. Sur le papier, ces entreprises sont indépendantes, voire concurrentes. En réalité, elles sont liées entre elles secrètement. Elles agissent au gré de leurs intérêts souvent convergents et se moquent des politiques nationales autant que des embargos décrétés par les gouvernements. Une seule logique, écouler leur production; un seul moyen, la guerre.

C'est l'histoire de l'entente souterraine de ces sociétés qui va être racontée dans les chapitres qui suivent. Le conflit entre l'Iran et l'Irak leur a permis de réaliser d'excellentes affaires mais il va aussi attirer l'attention sur elles. Petit à petit apparaîtront au grand jour les mécanismes et les ressorts secrets de cette mystérieuse organisation dénommée dans ce livre, le Cartel européen des poudres et explosifs. Comme le précise *Le Robert*, un cartel est une « concentration horizontale qui réunit des entreprises de même nature, juridiquement

et financièrement autonomes, pour la mise en commun de certaines activités, en vue de réglementer la concurrence et d'obtenir un monopole des prix ».

Au soir de sa vie, en 1894, Alfred Nobel avait racheté et dirigé la Bofors, une grande entreprise d'armement qui domine toujours le centre industriel de Karlskoga au sud de la Suède⁴. En 1988, le groupe a pour nom Nobel-Industrier⁵ et est, pour l'essentiel, composé de deux entreprises; la Bofors pour les canons, les missiles et les systèmes anti-aériens, et la Nobel-Kemi pour la poudre et les explosifs. Ensemble ces deux firmes emploient 5 000 personnes. Elles exportent à peu près 50 % de leur production et assurent dans la région de Karlskoga 80 % environ de l'emploi ouvrier. L'ensemble du groupe Nobel-Industrier faisait en 1986 un chiffre d'affaires de dix milliards de francs.

La Suède, pays neutre, se doit de disposer de sa propre industrie d'armement. Sinon elle perdrait son indépendance, gage de cette neutralité. Cela implique le maintien d'une réelle capacité de production dans le secteur des armes, des poudres et des explosifs à usage militaire. L'utilisation de cette capacité de production et le maintien de nombreux emplois qui y est lié tombent, du coup, sous la responsabilité directe du gouvernement, même s'il s'agit, comme à Karlskoga, d'entreprises privées.

Il existe dans ce secteur un sérieux problème de surcapacité, quasi permanente en l'espèce, car les commandes de l'État suédois ne sauraient jamais suffire. A cela, un seul remède, l'exportation, à l'occasion des guerres et des conflits qui éclatent dans le monde. Là encore, l'État joue un rôle essentiel. Et c'est ici que le bât blesse car les gouvernements suédois doivent compter avec une longue tradition de pacifisme qui constitue depuis plus d'un siècle une force politique respectable. La Suède s'est ainsi dotée en 1971 et en 1982 d'une législation interdisant toute exportation d'armes vers des pays en guerre ou appartenant à une zone de tension comme le Golfe, ainsi que vers des États impliqués dans un conflit aigu interne ou qui violent chez eux les droits de l'homme.

A l'automne 1980, la guerre éclate entre l'Iran et l'Irak.

Peu de temps après, Olof Palme est nommé, comme on l'a vu, médiateur du conflit. En tant qu'homme d'État d'envergure internationale, il a toujours mené une diplomatie active basée sur le statut de neutralité de son pays. Cela n'empêche pas qu'au même moment, les grandes industries d'armement suédoises soient sur le point de mobiliser leur capacité de production afin de répondre aux demandes de matériel de guerre qui se multiplient dans les pays du Golfe. Surtout, à partir de 1981, quand Olof Palme redevient premier ministre, tout est réuni pour que la politique étrangère de la Suède au Proche-Orient s'embourbe dans cette contradiction d'un pays pacifiste exportateur d'armements ⁶.

Lorsque la guerre commence, le groupe Bofors s'intéresse naturellement à l'Iran car depuis la chute du chah, en 1978, le gouvernement iranien exerce une forte pression sur ce groupe. Sous l'ancien régime, Téhéran avait versé 66 millions de dollars pour des commandes d'armes et pour la construction d'une usine d'explosifs à Ispahan. En 1978, la Suède avait cependant décrété un embargo sur le matériel de guerre à destination de l'Iran et les armes n'avaient pas été livrées.

Après le début des hostilités, en 1980, le gouvernement suédois cherche à améliorer ses relations avec Téhéran. Olof Palme visite l'Iran à cinq reprises, en 1980 et 1982, puis sa sympathie initiale pour le régime s'émousse. Cela n'empêche pas le complexe militaro-industriel de Karlskoga de s'intéresser à ce nouveau marché qu'offre le conflit Irak-Iran. Disposant potentiellement d'un nombre presque illimité de soldats, le régime de Téhéran a logiquement opté pour un armement plus traditionnel que Bagdad. L'infanterie et les fantassins jouent un rôle central dans son dispositif et son armée a besoin d'une quantité énorme de poudre et d'explosifs. Une bénédiction pour Bofors.

La plus longue enquête d'après-guerre

On peut dire qu'à partir de 1980, une part essentielle, par moments jusqu'aux deux tiers de la capacité de production

des usines de poudre, d'explosifs et de munitions d'Europe occidentale, a été livrée à l'armée iranienne. Ce n'est qu'après 1985 que des pays comme la Corée du Nord, Taïwan, le Brésil et surtout la Chine, ont pris pour une part le relais des firmes européennes. Pour l'heure, au début de la décennie, ces firmes commercent sans complexe avec l'Iran. Sans complexe et secrètement jusqu'à ce qu'un beau jour le pot aux roses soit découvert.

En mars 1984 à la gare de Passau, poste de contrôle à la frontière entre l'Allemagne fédérale et l'Autriche, la douane allemande fait une curieuse découverte. En vérifiant, à l'arrivée, les documents d'un chargement d'explosifs embarqué dans un train en provenance de Suède, elle constate qu'il s'agit de 40 tonnes de pentrite, un explosif, chargées dans trois wagons et destinées à une entreprise de Rüstorf, en Autriche, du nom d'Armaturen. A première vue, rien de bien extraordinaire. On imagine, cependant, l'étonnement des braves fonctionnaires quand, peu de temps après, ces wagons repartent avec le même chargement en sens inverse. Cette fois-ci les documents mentionnent que les explosifs ont pour destination un port dans le nord de l'Allemagne, du nom de Stade-Elbe. Vérification faite, il n'y a plus aucune trace du premier destinataire, l'usine Armaturen en Autriche.

Un mois plus tard, le 20 avril, trois autres wagons arrivent avec une cargaison et une destination identiques. Ceux-là aussi repartent aussitôt dans la direction d'où ils viennent et remontent à Stade-Elbe. Intriguée par cette opération mystérieuse, la douane enquête. Elle établit qu'à Stade-Elbe, en Allemagne, les explosifs ont été chargés, le 28 mars et le 29 avril, à bord de deux bateaux, l'*Anneliese-Oltmann* et le *Nikoferos*. Une destination unique pour les 80 tonnes de pentrite : l'Établissement industriel de défense à Damas, en Syrie. Le 20 août 1984, un peu tardivement, c'est l'alarme : La Syrie est un ami de l'Iran et, de ce fait, un pays frappé d'embargo par la plupart des pays européens. Les douaniers allemands informent alors leurs collègues suédois qui décident, fin septembre, un contrôle de routine. Leurs soupçons seront confirmés : l'expéditeur de l'explosif est la société

suédoise Bofors-Nobelkrut (devenue Nobel-Kemi en 1985).

Cette affaire sera, en Suède, le point de départ d'une des plus longues et des plus minutieuses enquêtes judiciaires de l'après-guerre. Certainement la plus compliquée et, de loin, celle qui fera le plus de vagues dans au moins une douzaine d'autres pays. Son déclenchement, en 1984, à propos de l'affaire « Armaturen », permettra à la douane suédoise de découvrir, pas à pas, les ramifications d'un trafic de poudre et d'explosifs qui couvre la plupart des pays européens. Le fil qu'elle dévide la mènera, au cours des mois qui suivent, de la Bofors à une série d'autres sociétés du même secteur dont les exportations illégales aboutissent toutes – par des filières compliquées – en Iran.

La découverte que ce trafic est organisé par un cartel des fabricants de poudre européens ne s'imposera qu'à la fin de ses recherches. A ce moment-là seulement, les douaniers suédois sauront qu'ils viennent de reconstituer les mille et une pièces d'un *puzzle* derrière lequel se cachent quelques hommes d'affaires de talent, en Suède, en France, en Allemagne fédérale, en Belgique, en Suisse, en Autriche, en Italie, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Finlande, en Norvège, au Portugal, en Grèce, aux Pays-Bas et dans quelques autres pays encore. Des milliers de tonnes de poudre à canon et des millions de pièces de munitions auront été livrés par eux illégalement à l'Iran en guerre.

En Suède, l'enquête de la police douanière de Stockholm prendra plus de deux ans. Il y aura, à partir du 20 mars 1985, en tout vingt-sept perquisitions, notamment au siège de la Bofors-Nobelkrut à Karlskoga et de la Scandinavian Commodity (Scanco), du courtier Karl-Eric Schmitz, à Malmö. Ce dernier, on le découvrira lors d'une perquisition chez lui, le 29 août 1985, est l'un des agents commerciaux les plus actifs qu'utilisent les Iraniens pour se fournir sur le marché des armes en Europe; l'intermédiaire entre eux et le Cartel des poudres. La douane constatera qu'au total, la Scanco de Karl-Eric Schmitz a offert aux Iraniens de leur livrer pour près d'un milliard et demi de marchandises et que la Bofors a, à son tour, proposé à la Scanco de lui fournir pour un

demi-milliard de francs de livraisons. Ces chiffres illustrent l'ampleur du trafic que les douaniers viennent de découvrir.

Tous les dirigeants de la Bofors-Nobelkrut, un des leaders du Cartel, seront interrogés, certains, comme Mats Lundberg, jusqu'à trente fois. En février 1987, la police douanière remet son dossier au procureur d'Örebro, Stig Age, qui a supervisé l'enquête dès le début de 1985. Karl-Eric Schmitz et huit des plus hauts responsables de la firme Bofors-Nobelkrut, dont son président et la direction au grand complet, sont sur la sellette, au point que la direction du groupe Nobel-Industriier décide de nommer ces huit cadres supérieurs à d'autres fonctions au sein de la Nobel-Kemi.

En mai 1987, le procureur Stig Age décidera, selon la procédure suédoise, l'inculpation de deux des neufs suspects seulement, au grand étonnement des services des douanes et de ses enquêteurs qui ont constitué un dossier en « béton » : le directeur commercial de la Nobel-Kemi, Mats Lundberg, et le patron de la Scanco, Karl-Eric Schmitz. Ils sont officiellement inculpés de contrebande qualifiée de marchandises et de complicité dans des affaires de vente illicite de matériel de guerre suédois à l'Iran pour plusieurs centaines de millions de dollars. Ils sont passibles d'une peine de six mois à six ans d'emprisonnement ⁷.

Dès ce moment, les dirigeants de la Nobel-Kemi respirent. En guise de compensation, leur directeur commercial, Mats Lundberg, ne sera pas forcé de démissionner comme tant d'autres directeurs de la Bofors impliqués, avant lui, dans de sombres affaires de trafics illégaux. Début 1987, Mats Lundberg avait toujours rang de directeur au sein de la société et avait gardé son bureau à l'usine de Karlskoga ainsi que sa maison de *standing* appartenant à l'entreprise. La direction de la Nobel-Kemi avait mis aussi à sa disposition un avocat. Sa discrétion, lors de multiples interrogatoires, sur le rôle de ses supérieurs à l'usine est, pour tous, une aubaine, même s'il tente de démontrer que des personnages en vue de l'État suédois étaient au courant.

Car les faits sont effectivement beaucoup plus graves que ne le laisse apparaître, à première vue, l'acte d'accusation du procureur. Pour la période de 1981 à 1985, l'usine Nobelkrut, à Karlskoga, a exporté illégalement au moins 584 tonnes de poudre et 708 tonnes d'explosifs militaires vers l'Iran. Ce trafic a transité par des pays aussi divers que la Belgique, l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne fédérale, la République démocratique allemande, la Yougoslavie, la Finlande et d'autres. Tout dans le dossier indique d'ailleurs que Mats Lundberg et Karl-Eric Schmitz ont étroitement coopéré avec le Cartel européen des fabricants de poudre et d'explosifs.

« Tout le monde savait »

Sachant que ces exportations illégales de la Bofors-Nobelkrut concernent, pour les années en cause, en moyenne plus d'un tiers de la production de cette grande entreprise, on comprendra que l'accusé Karl-Eric Schmitz soit proche de la vérité quand il déclare : « Tout le monde savait, aussi bien la direction des entreprises que les gouvernements, en Suède comme dans tous les autres pays. Je trouve que les autorités suédoises et celles des autres pays concernés ont une morale à double détente. On ne produit de la poudre que pour ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire ceux qui font la guerre. Les autorités se sont réveillées un peu tard. Il est évident qu'elles étaient au courant des fournitures de poudre et de leur destination. »

C'était Karl-Eric Schmitz qui transmettait aux entreprises européennes du Cartel les commandes de l'Iran, qui organisait le transport et payait les marchandises dès leur arrivée à Téhéran. Il fournissait aussi les certificats fictifs de destination finale et appliquait, avec Mats Lundberg, les recommandations du manuel du parfait trafiquant, en établissant à travers l'Europe les filières de la contrebande.

A partir de 1985, la douane suédoise sollicitera, au nom de la coopération internationale, des compléments d'enquête des services douaniers des autres pays impliqués dans ce

trafic gigantesque. Elle adressera en même temps des extraits du dossier qu'elle a établi, et qui compte au total plus de 9 000 pages, à ses collègues étrangers. Et à leur tour, les douaniers de Belgique, des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, de Finlande, de Norvège, d'Allemagne fédérale et, fort tardivement et discrètement, de France, lanceront une enquête.

Les autorités de ces États ont réagi en ordre dispersé. Dans des pays comme les Pays-Bas et la Finlande, on a aussitôt déclenché, sur la base des documents suédois, une enquête propre. Dans d'autres États, dont la Belgique et l'Allemagne fédérale, on a perdu, en 1986-1987, un temps précieux avant de se rendre compte du caractère organisé et international de la contrebande dont ces pays étaient le théâtre. Dans une troisième série d'États, pour des raisons à la fois de politique intérieure et de diplomatie, les gouvernements freinent l'enquête et ne font rien pour accélérer la circulation d'informations, pourtant essentielles, entre les administrations. C'était notamment le cas en France et en Grande-Bretagne dans le courant de l'année 1987. Un dernier groupe de pays, dont, notamment, la Grèce, l'Espagne et le Portugal, n'ont pas hésité, quant à eux, à prendre le relais, à partir de 1986, d'autres États comme la Suède, pour exporter illégalement des armes vers l'Iran, le trafic étant devenu trop risqué dans les pays où des enquêtes étaient en cours.

Face aux autorités nationales qui réagissaient en ordre dispersé et parfois avec mauvaise volonté, le Cartel des poudres et explosifs jouait sur du velours. Travaillant de manière coordonnée, ses responsables s'adaptaient sans mal à la situation créée dans tel ou tel pays, profitant des frontières pour mieux tromper les États nationaux et reconstituer le *puzzle* à l'abri des regards indiscrets. S'il existait un Marché commun, c'était d'abord celui du Cartel, non des gouvernements censés s'opposer à ses agissements.

Grâce à ce Cartel, les producteurs de poudre et d'explosifs ont ainsi pu continuer à trafiquer avec l'Iran longtemps après le déclenchement des premières enquêtes en Suède et ailleurs. Karl-Eric Schmitz, dont la société Scanco, à Malmö,

avait déjà été l'objet, en août 1985, d'une perquisition suivie de la saisie d'archives prouvant les illégalités commises par lui et d'autres depuis 1983, pouvait ainsi, en toute impunité, déclarer à la presse suédoise en février 1987 : « Mes engagements avec l'Iran continuent. Il y sera mis fin à court terme. J'avais d'abord pensé en terminer fin 1986 mais on a eu du retard. Les dernières fournitures auront lieu dans les prochains mois. »

Ainsi celui qui, dès 1983, était une des chevilles ouvrières de ce gigantesque trafic, continuait, quatre ans plus tard et en toute tranquillité, à commercer avec l'Iran. Plus d'un an et demi après que la douane suédoise eut acquis les preuves de sa culpabilité, Karl-Eric Schmitz disposait toujours du réseau nécessaire, en Suisse et ailleurs en Europe, pour honorer ces contrats illicites. Quoi d'étonnant : quels que soient les obstacles, l'offre de matériel de guerre se conforme partout et toujours à la demande.

Institut kurde de Berlin

CHAPITRE VII

Les tentacules du Cartel

C'est une découverte instructive que les douaniers suédois font, le 20 mars 1985, en saisissant un dossier intitulé « Asie » dans le bureau de Mats Lundberg, le directeur commercial de la société d'armement Bofors-Nobelkrut à Karlskoga. Cent vingt pages édifiantes à feuilleter, pour la plupart manuscrites, qui révèlent l'existence d'une véritable organisation de marchands d'armes en Europe⁸. Discrète et tentaculaire, cette organisation, dont l'un des deux piliers est français, a eu fort à faire depuis le début de la guerre entre Bagdad et Téhéran : se partager discrètement les marchés, s'entendre sur les prix et tourner l'embargo qui frappe l'Iran.

Mats Lundberg avait un talent de mémorialiste : du 31 mars 1981, date de sa nomination comme directeur-adjoint du département commercial – il sera promu un peu plus tard –, à l'irruption malencontreuse pour lui des gabelous dans son bureau, il a tout noté ou presque des réunions de cette organisation-pieuvre, le Cartel européen des poudres et explosifs. Bien sûr, il a pris quelques précautions : pratiquement aucun patronyme ne figure en toutes lettres sur ces cent vingt pages. Simplement des abréviations ou des prénoms.

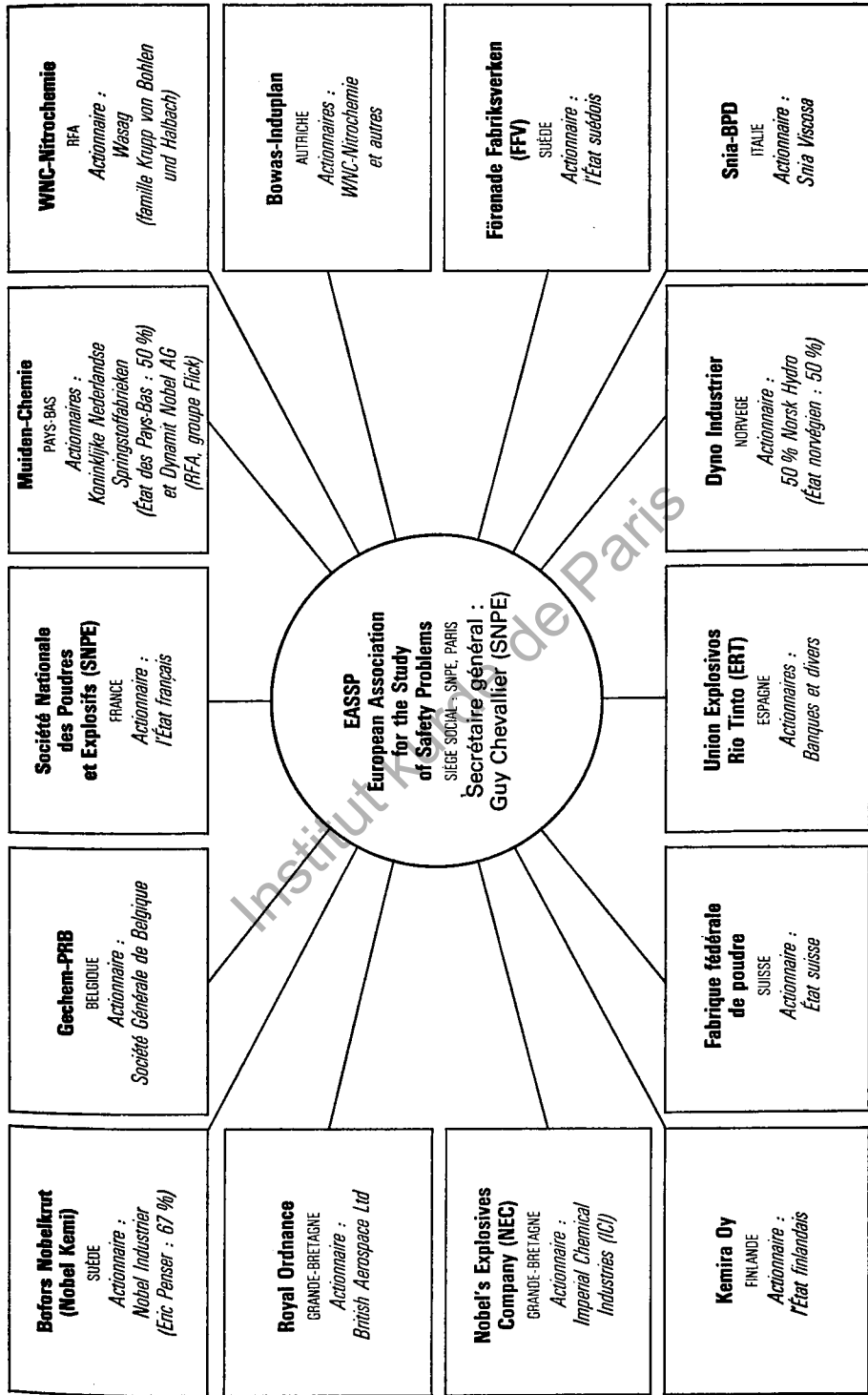
Lui se donne du « Lum ». Il y a aussi « Guy » et « Marc », Guy Chevallier et Marc Frachon, des Français de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE). Et puis « Nyc » et « Wng », Christer Nygren et Göran Widén, de Bofors-Nobel-

krut. D'autres noms reviennent souvent : René Pahud (« Pahuel »), le patron de la Société Suisse des Explosifs, l'ingénieur Biazzi qui dirige une société du nom de Dynamite en Italie, Halvorsen (« Havord »), le président de la société norvégienne Dyna Industrier, Gamlin et Murray, deux directeurs de la Nobel's Explosives en Grande-Bretagne. Certains participants sont mentionnés plus rarement, comme Pierre Cornut (« Pierre »), directeur commercial de PRB (anciennement Poudreries réunies de Belgique) à Bruxelles, Joost de Graaff (« Joost »), directeur commercial, lui aussi, de Muiden-Chemie aux Pays-Bas, Manuel Gurrea de l'Union Explosivos Rio Tinto en Espagne et Manfred Kuhl de la WNC-Nitrochemie en RFA. Il y a dans ces notes le nom de tout ce qui compte ou presque, en Europe occidentale, comme marchands de poudre à usage militaire.

D'interrogatoires en investigations, les douaniers découvriront ce qui relie entre eux les tentacules de l'organisation, une association-écran domiciliée 12, quai Henri-IV à Paris (4^e arrondissement) qui a pour nom European association for the study of safety problems in the production and use of propellant powders (EASSP). L'Association européenne pour l'étude des problèmes de sécurité dans la fabrication et l'emploi des poudres propulsives a été fondée le 6 novembre 1975 par sept grandes entreprises européennes de poudre à usage militaire : SNPE (France), Snia Viscosa (Italie), Bofors (Suède), Nobel's Explosives (Grande-Bretagne), Wasag-Nitrochemie (RFA), PRB (Belgique) et Muiden-Chemie (Pays-Bas).

Un an et demi plus tard, l'EASSP est officiellement reconnue par le ministère français de l'intérieur par un arrêté du 21 juillet 1977 et une autorisation de la préfecture de police du 2 août 1977, comme on peut s'en rendre compte à la lecture du *Journal Officiel* du 23 août 1977. Le secrétaire général de l'EASSP est Guy Chevallier, directeur du département « poudres et explosifs militaires » de la SNPE. Il est depuis de longues années l'un des dirigeants les plus en vue de cette entreprise d'État.

Après la constitution de l'EASSP, plusieurs producteurs de poudre ont rejoint les sept fondateurs. En 1984, on trouve en



LE CARTEL EUROPÉEN DES POUDRES ET EXPLOSIFS

sus, comme nouveaux membres à part entière, Bowas-Induplan (Autriche) ainsi qu'Union Explosivos Rio Tinto (Espagne). Comme membres associés, il y a Kemira Oy (Finlande), Dyno Industrier (Norvège) et la Fabrique Fédérale de Poudres (Suisse)⁹. L'association s'est élargie, depuis, à Royal Ordnance, que le gouvernement britannique venait de dénationaliser, et à la Förenade Fabriksverken (FFV), une entreprise suédoise d'État.

Fin 1987, le Français Guy Chevallier était encore secrétaire général de cette amicale des producteurs de poudre. Le secrétariat de l'EASSP et une ligne de téléphone directe étaient toujours installés au siège de la SNPE à Paris. Il semblait pourtant que la succession de Guy Chevallier se préparait. On murmurait le nom d'un professeur autrichien, chef de production chez un tout nouveau membre de l'association, la Dynamit Nobel à Vienne.

Si l'on en croit Mats Lundberg, le mémorialiste appliqué du Cartel, une cinquantaine de réunions de l'association ont eu lieu entre le printemps 1981 et la découverte du pot aux roses par les douaniers suédois. Les participants se retrouvent régulièrement dans des hôtels, près de l'usine de l'un des membres, qui paie les frais. La réunion débute de manière anodine pour donner à croire que l'EASSP a des activités avouables. Puis les choses sérieuses commencent. Les membres du club se mettent alors à discuter de ce qui compte : le partage des marchés, prometteurs en cette période de guerre au Proche-Orient.

Sous le Reich

Les rouages du Cartel sont bien huilés. Sous une forme ou sous une autre, malgré les aléas de l'histoire, les guerres et les changements de régime, les producteurs de poudre se sont toujours entendus, quitte à distendre ou rompre leurs liens quand il le fallait, pour les renouer plus tard lorsque la conjoncture le permettait.

L'histoire de ce Cartel en témoigne. Elle remonte, comme on l'a vu, à Alfred Nobel (1833-1899) qui, le premier, eut

l'idée de créer un monopole mondial, celui de la poudre et des explosifs¹⁰. Le trust Nobel reposait au début du siècle sur trois piliers, en Allemagne, en Grande-Bretagne et en France. Leur unité fut rompue une première fois en 1915 en raison de la Grande Guerre. Mais après l'armistice, il y eut une multitude de nouveaux accords et d'échanges de brevets¹¹. Cette coopération multiforme résista même à l'avènement du nazisme avant de sombrer à nouveau. Après 1945, ce qui reste du pilier français, la Société centrale de dynamite, sera nationalisé. C'est l'origine historique de la SNPE, héritier dans l'Hexagone de l'ancien trust Nobel.

En Allemagne, sous Hitler, les entreprises de ce trust furent absorbées par le géant de la chimie, IG Farben, l'un des moteurs de l'économie de guerre du Grand Reich. Toujours actives cependant, la Dynamit Nobel et la Wasag accumulèrent à l'époque de l'Holocauste d'énormes bénéfices. Dans leurs dizaines d'usines en Allemagne, mais aussi en Pologne et en Europe centrale, le travail était assuré par des femmes, des détenus et des ouvriers recrutés au titre du STO (Service du travail obligatoire) dans les pays occupés. La Wasag fut notamment chargée par les autorités du Reich d'organiser le transfert en Allemagne de toute la production des usines françaises de poudre et d'explosifs, selon un engagement pris par le régime de Vichy lors de l'armistice. Ces entreprises allemandes ont bien sûr survécu après-guerre, la Wasag-Nitrochemie en RFA et la Dynamit Nobel, à la fois près de Bonn en Allemagne fédérale et à Vienne en Autriche¹².

Même pérennité, en Grande-Bretagne, où Alfred Nobel avait fondé en 1877 la plus florissante de ses entreprises. En 1988, plus d'un siècle plus tard, elle n'a toujours pas changé de nom, la Nobel's Explosives Company, bien qu'elle appartienne depuis 1926 au trust chimique ICI.

L'histoire et les affaires créent des liens. Voilà pourquoi les douaniers voient s'activer le Cartel, plus vivant que jamais, au fil des comptes rendus de Mats Lundberg.

Le gros problème des producteurs de poudre c'est... l'explosion de la demande. Lorsqu'une guerre éclate, il faut faire face à un afflux de commandes qui bouleverse l'équi-

libre du marché. Quoi de plus simple que de s'entendre... A ce jeu, les co-leaders du Cartel, la SNPE française, et la Bofors suédoise, excellent. Guy Chevallier et Mats Lundberg se rencontrent souvent. Le 13 novembre 1982, précisément, alors que la guerre s'enlise entre l'Irak et l'Iran, les deux compères discutent encore une fois à Paris de l'organisation du marché.

Le compte rendu de Mats Lundberg en fait foi : « Explosifs : demande d'offre de 200 tonnes de PETN pour la Bulgarie. Guy ne pouvait pas indiquer le niveau des prix (...) J'ai dit que nous verrions la possibilité de proposer un prix supérieur si nous pouvions partager. A ma question : " Comment un tel partage pourrait être fait pratiquement ? ", je n'ai pas eu de réponse claire, mais Guy m'a dit que cela ne pouvait pas poser de problème (...) Guy s'est excusé à propos de l'affaire Diehl et a dit que c'était une erreur. Il a proposé de partager. Mais j'ai refusé et je lui ai dit qu'il nous en était redevable; qu'en la matière le plus important n'était pas qui recevait la commande mais bien la nécessité d'augmenter les prix ¹³. »

Un rapport établi par l'Office suédois pour la défense de la libre concurrence (le N ringfriheitsombudsmannen) d taille les manœuvres du Cartel ¹⁴. Il s' tonne par exemple d'une r union tenue   Gen ve le 19 mars 1982. Au cours de celle-ci, Guy Chevallier (SNPE), Mats Lundberg et G ran Wid n (Bofors), ainsi que les repr sentants de Dinamite (Italie) et de SSE (Suisse) tombent d'accord pour d cider ensemble   quelle soci t  reviendront dor navant les contrats portant sur plus de dix tonnes de poudre.

Certaines soci t s europ ennes, cependant, sont conscientes des risques qu'elles courent en participant au Cartel. Ainsi, Sir John Harvey-Jones, le patron du trust chimique britannique ICI, interdit-il, au d but de 1984, aux dirigeants de sa filiale Nobel's Explosives de continuer   rencontrer Guy Chevallier, Mats Lundberg et les autres. Dans le compte rendu d'une r union tenue le 10 f vrier 1984   Gen ve, le Su dois note que les repr sentants de Nobel's seraient licenci s si leur participation   cette r union  tait connue de la direction d'ICI ¹⁵.

Lors de chacune de ces réunions, les membres du club donnent des nouvelles de leur entreprise : capacité de production disponible, carnet de commandes, projets en vue... Manifestement, la poursuite de la guerre au Proche-Orient est un souci constant des membres du Cartel. Ainsi, à la date du 4 février 1983, Mats Lundberg note-t-il cette réflexion de Guy Chevallier : « Les commandes en RDX [un explosif] sont complètes pour 1983 et il y a déjà des commandes pour 1984. Mais il y a des risques politiques, c'est-à-dire que la guerre se termine ¹⁶. »

Dans les papiers de Mats Lundberg, les douaniers suédois découvriront encore ce qu'il faut bien appeler un manuel du parfait trafiquant. Il s'agit d'une simple feuille, intercalée entre deux autres de couleur rouge. Elle explique point par point comment violer un embargo. Ainsi, si la Bofors suédoise veut envoyer des armes à l'Iran, il lui faut obtenir un certificat de destination finale de la marchandise de la part d'un pays qui n'a pas décrété un tel embargo, le Portugal par exemple. Ce pays n'est qu'une destination fictive. Le chargement prend la route du Golfe après avoir transité parfois par un ou d'autres pays encore.

Le jeu peut se répéter. L'inconvénient c'est que, plus on multiplie les étapes, plus l'organisation du trafic doit être minutieuse. A cela, heureusement, le Cartel s'entend. Sans complexe. Après avoir détaillé le mécanisme compliqué de l'acheminement de la poudre vers l'Iran, l'auteur de la note ajoute, comme un pied de nez : « Tout le monde il est joyeux et content »... ¹⁷

CHAPITRE VIII

Opération Niklas

Dès l'année 1981, la filiale « poudre et explosifs » de la Bofors, qui s'appelle à ce moment-là Nobelkrut, entre dans la danse. C'est Mats Lundberg, qui, à peine nommé au département commercial oriente prioritairement l'entreprise vers des marchés à hauts risques politiques. Le plus prometteur étant naturellement le Proche-Orient où la guerre entre l'Iran et l'Irak a éclaté à peine quelques mois avant sa nomination comme patron de ce département.

L'homme n'agit pas seul puisqu'il demande d'abord l'aval de sa hiérarchie avant de s'avancer dans cette nouvelle voie. Au début des années 80, la Bofors-Nobelkrut est confrontée à de sérieuses difficultés. La concurrence est vive sur le marché international des poudres et le secteur civil ne suffit pas à maintenir la rentabilité des entreprises de cette nature en Europe. Il est vital de trouver des débouchés complémentaires dans le secteur militaire. Mais sur ce point, aussi bien la concurrence que la législation suédoise imposent des limites.

Assez vite, Mats Lundberg pose directement la question à ses supérieurs de savoir si la société Nobelkrut ne ferait pas mieux, si elle veut redevenir rentable, de contourner cette législation en vue d'obtenir de nouveaux marchés. Cette approche n'est probablement pas tout à fait nouvelle pour la Bofors mais le dilemme a rarement été exposé avec autant de franchise.

Il soumet, le 25 août 1981, une note de travail dans ce sens à son supérieur direct, Göran Widén. Celui-ci est à l'époque directeur commercial de Nobelkrut. Son second, Mats Lundberg, lui succédera bientôt à ce poste. A la lecture de cette note, on constate que son auteur ne s'embarrasse pas de circonlocutions. Bien qu'encore jeune et à peine arrivé au département commercial – en 1981 il a quarante-trois ans –, ce nouveau manager sait déjà parfaitement ce qu'il veut. Il a derrière lui déjà une certaine expérience puisqu'il est rentré au groupe Bofors à Karlskoga en 1971.

Mats Lundberg a toujours été un homme de *marketing* et chez Nobelkrut il va bientôt faire comprendre à ses interlocuteurs qu'il faut que, dans ce domaine, sa société se montre, elle aussi, agressive. Dans sa note à Göran Widén il écrit : « Où trouverons-nous de nouveaux clients? Quels critères faut-il utiliser? J'aimerais connaître votre point de vue sur ce qui suit :

» 1) Les marchés où nous ne trouvons pas la concurrence habituelle : A) Les régions politiquement sensibles (Europe de l'Est, Afrique du Sud, Proche-Orient, etc.). Désavantages d'ériger l'illégalité en système. Il sera difficile d'entretenir des relations avec ces pays à long terme. B) Pays non-alignés, nouveaux États en Afrique, en Asie. Demande limitée. Marché exotique. Problèmes de transport. C) Régions où nos concurrents restent passifs pour d'autres raisons.

» 2) Marchés où Bofors essaie d'obtenir ou dispose d'une position de force (Europe occidentale, Extrême-Orient, des pays comme l'Albanie).

» 3) Marchés qui n'ont pas encore été prospectés. Par exemple, marché civil de poudre et explosifs partout dans le monde.

» 4) Marchés de l'avenir : marchés à grande croissance (États-Unis, Canada, Mexique, Nigéria, Proche et Extrême-Orient, Australie). La demande dans les années 90 : qu'en savons-nous pour le moment? Y aurait-il une possibilité d'avoir une discussion sur ces points¹⁸ ? »

On ne connaît pas la réaction immédiate de la direction

Nobelkrut à cette remise à plat de la politique commerciale de l'entreprise. Mais force est de constater qu'à partir de cette date la direction de Bofors tout entière donne l'impression d'épouser les thèses de Mats Lundberg, lequel les appliquera à la lettre dès qu'il en aura l'occasion.

Il est clair que la direction estime que « les désavantages d'ériger l'illégalité en système » pèsent dorénavant moins lourd que les avantages que Mats Lundberg a fait miroiter à ses supérieurs. La preuve, c'est que la Bofors-Nobelkrut s'engage, peu de temps après, à prospector la région politiquement sensible par excellence : le Proche-Orient et d'abord l'Iran avec lequel le groupe Bofors entretient, comme on l'a vu, depuis déjà fort longtemps, d'étroites relations d'affaires.

C'est Mats Lundberg qui établit le premier contact direct avec le ministère iranien de la défense dans le courant du printemps 1982. Il n'agit d'ailleurs pas au nom de la seule Bofors. Par son intermédiaire, tout un réseau d'entreprises de poudre et d'explosifs européennes, qui – on le sait – constituent depuis fort longtemps un cartel de fait, cherchent à faire des affaires avec Téhéran.

Urgent

L'initiative en revient du reste à l'Iran par l'intermédiaire du « Sazeman Sanaye Defa », en anglais « National Defence Industries Organisation » (NDIO), le service « achats » du ministère de la défense à Téhéran. Le 8 mai 1982, un certain Tabrizi, ingénieur à ce ministère, envoie à la firme suédoise une commande (référence n° 1401-10915-19) pour plusieurs dizaines de tonnes de nitrocellulose¹⁹. Il s'agit d'un explosif à usage aussi bien civil que militaire. Mais les spécialistes savent qu'aucun pays au monde, surtout un pays en guerre, ne saurait utiliser des dizaines de tonnes de nitrocellulose à un usage autre que militaire. C'est tout simplement une question de quantité. Avec une seule tonne de nitrocellulose il y a de quoi fabriquer un million de cartouches pour fusils de chasse. Il est donc logique, compte tenu de l'embargo

suédois sur le matériel de guerre à destination de l'Iran, que chez la Bofors cette affaire traîne. Un mois plus tard, le 15 juin 1982, l'ingénieur Tabrizi se voit ainsi contraint d'envoyer, au nom du ministère de la défense iranien, un autre télex, urgent, à la Bofors : « Nous attendons toujours votre réponse, écrit-il, veuillez accélérer cette affaire s.v.p. »

Cependant, à ce moment précis, « l'affaire » en question commence à se nouer. Poussé probablement par un besoin urgent d'explosifs, Téhéran a décidé de recourir aux grands moyens. A peine trois jours après ce second télex, le 18 juin 1982, la Bofors reçoit la visite d'un Iranien de haut rang. Il s'appelle Salari. Cet envoyé spécial des ayatollahs est accueilli avec beaucoup d'égards en Suède par la direction de la Bofors, dont Mats Lundberg. Immédiatement après cette rencontre, ce dernier rédige une note sur cette visite. Elle porte un en-tête en lettres capitales écrites de sa main : « PETTER NIKLAS »²⁰.

Cet en-tête révèle pour la première fois que Mats Lundberg et la direction de la Bofors ont décidé de s'embarquer dans un projet totalement illégal et ultra-secret. « NIKLAS » est le nom de code que la Bofors vient de choisir pour désigner l'Iran. Entre 1982 et 1987 arriveront en Iran des milliers de tonnes de poudre pour des obus et des cartouches, des explosifs en tout genre, des millions de détonateurs et beaucoup d'autres produits militaires. Ils traverseront, en train, en bateau ou en avion, toujours par des voies illégales, durant des années, plus d'une douzaine de pays européens.

La note à en-tête « PETTER NIKLAS » est, comme il se doit, très énigmatique. Mats Lundberg a le style des hommes d'affaires à multiples projets. Son style est direct et bref. Il écrit vite mais avec précision et dans un langage sobre, sans un mot de trop. Et pourtant il regrettera, des années plus tard, d'avoir rédigé tant de notes à propos de l'Opération Niklas. Ce 18 juin 1982 il ne peut encore se douter qu'un jour ces manuscrits tomberont dans les mains de la police douanière de Stockholm... et des auteurs de ce livre.

Que révèle cette première note sur l'opération Niklas? D'abord Mats Lundberg y rappelle la visite de l'Iranien Salari. Puis il indique tout de suite : « 21-22 juin : prendre contact avec Guy et Manfred. » Comme on l'a vu, « Guy » n'est autre que Guy Chevallier, l'un des directeurs de la SNPE, la Société nationale française des poudres et d'explosifs. La SNPE, comme le gros de l'industrie d'armement française, a pour client l'Irak. Mais les affaires étant les affaires, le Cartel auquel elle appartient fournit aussi bien l'Iran que Bagdad. Il n'est donc pas étonnant que ce soit d'abord vers Guy Chevallier que Mats Lundberg se tourne quand l'Opération Niklas prend forme. Au reste, cette opération va être menée de concert entre le Français et le Suédois.

L'autre personnage que Mats Lundberg mentionne ce jour-là, « Manfred », est Manfred Kuhl, l'un des dirigeants d'une fabrique d'explosifs en Allemagne fédérale, la WNC-Nitrochemie à Aschau. La WNC-Nitrochemie, qui appartient au groupe industriel allemand WASAG, lui-même contrôlé par la famille Krupp, joue aussi un rôle-clé dans le Cartel européen des poudres et explosifs. Cette firme sera, elle aussi, partie prenante dans l'opération Niklas.

Après la visite de l'Iranien Salari et la concertation avec Guy Chevallier, Mats Lundberg prévoit encore une longue série de contacts à établir dans les jours suivants. Selon la note figurant sur son agenda après la visite de Salari, il se mettra le lendemain, 23 juin, en rapport par télex avec MM. Murea et Sateo, qui représentent une entreprise d'explosifs en Roumanie, la Danubiana. Mats Lundberg compte bien les rencontrer le 6 juillet prochain à Bucarest. On y parlera, bien sûr, de l'affaire Niklas, comme il ressort d'un rapport ultérieur.

Le 8 juillet, Mats Lundberg rentrera de Bucarest en passant par Francfort où il a un autre rendez-vous avec les Iraniens du DIO. Sous cette appellation de DIO le ministère iranien de la défense dispose à Francfort d'une de ses antennes pour les achats en Europe. Le directeur de la Bofors y rencontrera ce jour-là Sanati-Zakar, un cadre de ce ministère. Enfin, une société grecque d'explosifs, Elviemek,

est citée par Mats Lundberg au terme de sa première note sur « Niklas ». Cette société, qui enverra, justement, le 18 août 1982 à la Bofors une commande pour plus de 1 000 tonnes de poudres diverses, apparaîtra encore souvent lors de l'opération Niklas.

Déjà le 1^{er} juillet 1982, la Bofors met un second document en circulation sous le titre « NC/NIKLAS »²¹. Il contient un projet détaillé d'une offre pour la fourniture à l'Iran de nitrocellulose (NC), de 100 tonnes de poudre pour fusils calibre 7,62, de 200 tonnes de poudre à fusils et de la poudre pour fusées.

Le 8 juillet, Mats Lundberg rédige un nouveau rapport sur sa rencontre avec les Iraniens du DIO à Francfort. Une fois de plus, le nom de code « Niklas » figure en tête du papier. A cette réunion, on semble avoir discuté en détail les divers types de poudre et d'explosifs que Téhéran voudrait acquérir auprès de la Bofors et de ses associés européens. Mats Lundberg note : « Nous travaillons avec la WNC et je parle au nom de la WNC et de Bofors. Nous nous sommes rencontrés hier. Bofors et WNC peuvent pour le moment fournir une partie de la quantité demandée. » Et Mats Lundberg ajoute : « Nous devons être très prudents et discrets »²².

Par quels canaux?

Mais c'est surtout le point 2.3 de cet agenda qui mérite attention. Le Suédois y dresse la liste des divers « canaux » permettant de réaliser des exportations clandestines vers l'Iran. Mats Lundberg cite notamment la Roumanie, la Malaisie, la Grèce, le Pakistan et la RDA. Cette liste est cependant accompagnée d'un point d'interrogation. Les choix définitifs ne sont pas encore fixés.

L'opération « Niklas » tient les divers protagonistes en haleine pendant cet été 1982. Le 17 juillet, les acheteurs reviennent à la charge. Ce jour-là, les Iraniens et Mats Lundberg se retrouvent à nouveau autour d'une table à Francfort. Et on rediscute les prix des explosifs, de la

nitrocellulose et de la poudre. Cette fois-ci le Danemark figure lui aussi parmi les « canaux » envisagés mais on parle également de la Grèce; on cite Londres, Lausanne et Düsseldorf. Beaucoup de points restent en suspens. Les intéressés n'ont pas encore découvert la voie idéale pour contourner l'embargo qui frappe l'Iran. Mais on avance quand même. Pour la première fois, une ébauche du mode de paiement apparaît sur le papier ²³.

Il faudra encore un mois avant qu'une solution se dégage. La Bofors choisit finalement la plus simple, celle de la légalité apparente. La firme exportera la nitrocellulose directement vers l'Iran comme s'il s'agissait d'explosifs à usage civil et non militaire. On croit avoir trouvé l'œuf de Colomb. En réalité, il s'agit d'une infraction caractérisée et grave à la législation douanière.

Comme l'écrira beaucoup plus tard l'inspecteur général suédois aux armements, le contre-amiral Carl Algernon, les produits en cause entrent dans la classification militaire (MIL N 244 A) et ne sauraient donc passer pour des marchandises à usage civil. D'ailleurs, écrira l'inspecteur général le 4 novembre 1985 aux enquêteurs de la police douanière, les méthodes de conspirateurs utilisées par la Bofors en 1982 pour réaliser cette opération prouvent amplement que la firme en était parfaitement consciente ²⁴.

C'est le 20 août 1982 que Mats Lundberg envoie à M. Taghavi, du ministère iranien du commerce et de l'économie, une offre pour la fourniture d'une grande quantité de nitrocellulose. A une commande du ministère de la défense, la Bofors répond ainsi par une offre adressée au ministère de l'économie afin de masquer la réalité de l'opération.

Pour préparer la mise en œuvre du contrat avec « Niklas », qui est maintenant en vue, Mats Lundberg se déplace pour la première fois à Londres les 28 et 29 septembre 1982. C'est le signe que Téhéran considère l'affaire comme essentielle. Jusqu'ici c'était par le biais du DIO à Francfort, leur antenne en Allemagne de l'Ouest, que les Iraniens gardaient le contact avec la Bofors et avec Mats Lundberg. Mais la vraie centrale d'achats du ministère iranien de la défense en Europe se trouve depuis le déclenchement de la guerre au 4,

Victoria Street à Londres. C'est là que se rend Mats Lundberg, au septième étage, pour rencontrer le docteur Pishva, Mahmood Sanati-Zakar et d'autres. Ce 28 septembre, il ne s'agit pourtant que du premier d'une série de pourparlers entre les hommes de confiance du régime de Téhéran et la direction de la Bofors.

Ce jour-là, les participants se penchent une fois de plus sur l'épineux problème des voies de transport vers le Proche-Orient. Ce problème des « canaux », comme Mats Lundberg l'appelle, figure au premier point de son rapport de cette rencontre²⁵. Il semble que ce soit surtout le Pakistan qui retient l'attention. Une fois de plus on dresse la liste des diverses pistes qui s'offrent : le Nigéria, l'Espagne et le Brésil – c'est nouveau –, et Singapour, un point de chute fréquemment utilisé par le département « armes » de la Bofors.

Et puis, en cours de conversation, Mats Lundberg note aussi qu'il devra téléphoner à « Joost ». Nous savons qu'il s'agit de Joost de Graaff, lui aussi un des hommes-clé du Cartel des poudres puisqu'il est le directeur commercial de l'entreprise Muiden-Chemie aux Pays-Bas. Mats Lundberg note enfin qu'il ne doit pas oublier de demander à « Joost » si la Muiden-Chemie ne voudrait pas participer à l'opération Niklas. En fait, dès le 1^{er} octobre, il aura l'intéressé au bout du fil pour lui en parler.

Vers la mi-octobre 1982, on fait, chez Bofors, la synthèse des diverses affaires qu'il doit être possible de conclure avec l'Iran et, une dernière fois, on étudie soigneusement les « canaux » par lesquels la marchandise pourrait être acheminée jusqu'à ses destinataires.

Déjà la gamme des produits s'est considérablement élargie. A côté de la nitrocellulose, qui passerait directement de la Suède vers l'Iran, on parle aussi, maintenant, de poudre, d'explosifs et de propulseurs. Mats Lundberg confirme, dans une note du 14 octobre 1982, que la poudre transiterait par le Pakistan avant d'arriver à destination. Et le coup de fil avec « Joost » n'a pas été vain. Pour les propulseurs, la Bofors entrevoit un accord possible avec la partie néerlandaise du Cartel des munitionnaires, la firme Muiden-Chemie. Dans cette hypothèse la marchandise cheminerait

via l'Italie et la Grèce ou le Pakistan avant d'aboutir à Téhéran ²⁶.

Retour à Londres. Les 21 et 22 octobre 1982 Mats Lundberg réapparaît au septième étage, 4, Victoria Street, où le docteur Pishva et Mahmood Sanati apprennent de bonnes nouvelles. L'affaire de la nitrocellulose progresse rapidement. Cette fois-ci, ce sont le mode de paiement et les derniers détails techniques liés au transport qui sont à l'ordre du jour.

La marchandise partira en bateau d'un port en Suède pour l'Iran. Téhéran déposera sur un compte de la Banque Melli à Düsseldorf une somme d'argent à la disposition de la Bofors. Comme convenu, la firme suédoise, officiellement au moins, ne traitera pas avec le ministère de la défense mais bien avec celui du commerce et de l'économie. Ce sera une entreprise d'État iranienne du secteur chimique, la Parchin Chemical Industries, qui figurera sur le contrat en tant que client. Parchin est un complexe industriel près de Téhéran qui abrite aussi une usine d'explosifs...

Cela n'empêche nullement Mats Lundberg de noter soigneusement, lors de cette entrevue de Londres, le nom et la nouvelle adresse d'un des responsables du bureau d'achat du ministère de la défense qui sera, à l'avenir, son homme de liaison en Allemagne fédérale pendant le déroulement de cette affaire : « Mahmood Sanati-Zakar, BenGurionring 97, Bonames, 6000 Francfort, RFA ».

Le lendemain d'une réunion avec Mahmood Sanati, qui a lieu à la Toussaint 1982, à Francfort, le contrat, pour la nitrocellulose, entre la Bofors et la Parchin, est rédigé pour être signé dans la même ville. Il porte sur 46 tonnes de nitrocellulose pour un montant de 890 000 francs. C'est le service « achats » du ministère iranien de la défense qui, le 3 novembre 1982, confirme la commande en bonne et due forme. Le ministère du commerce et de l'économie et la société Parchin n'apparaissent même pas dans l'échange de correspondance à propos de cette fourniture. Mais la Bofors, bien qu'elle soit seule à avoir signé le contrat avec l'Iran, ne fournira elle-même que 10 de ces 46 tonnes de nitrocellulose. Au début de décembre, elle fait appel à

deux autres entreprises du secteur qui assureront, elles, comme sous-traitants, le restant de la commande. C'est la WNC-Nitrochimie d'Aschau, la filiale du groupe Wasag d'Allemagne fédérale, qui sera le fournisseur de la plus grande partie de cette commande, c'est-à-dire 26 tonnes. Les 10 tonnes restantes viennent de la DYN0 Industrier, en Norvège.

Mandataire du Cartel

Ces deux firmes sont des membres du Cartel européen des poudres et explosifs. Elles entretiennent de ce fait des rapports d'affaires étroits avec son *leader* en Scandinavie, la Bofors. Cela montre clairement que, dès le début de l'opération Niklas, la grande compagnie suédoise ne commerce pas seulement avec l'Iran pour son compte mais aussi en tant que mandataire du Cartel.

Cette première cargaison de 46 tonnes de nitrocellulose est en quelque sorte l'expérience-pilote de l'opération Niklas. La marchandise arrivera début mars 1983 en Iran. Le voyage se fait à bord du bateau *Peter Wesch* qui transporte la marchandise d'Europe du Nord jusqu'au port turc de Samsoun en mer Noire. Ensuite des camions achemineront les explosifs à travers la Turquie jusqu'en Iran.

Ce n'est que le début de longues et fructueuses affaires entre les Suédois et les Iraniens. Les étapes suivantes sont rapidement franchies. Dès le 24 mars 1983 l'ingénieur-colonel F. Etemadi, au nom du ministère de la défense (NDIO) de Téhéran, passe une nouvelle commande à la Bofors. Il s'agit de 100 tonnes de nitrocellulose. Et le 3 mai suivant, le colonel envoie une troisième commande, cette fois-ci pour 650 tonnes, pas moins²⁷.

Dans les deux cas, la Bofors se tourne vers la SNPE, en France, et lui demande de fournir les quantités correspondantes. Le 30 mai 1983, Mats Lundberg adresse une lettre à l'une des usines de ladite SNPE, à Bergerac (Dordogne). A la requête de celle-ci, il assure dans cette missive « que les 100 tonnes demandées à la SNPE seront employées (...) en

vue de fournitures à la défense suédoise ²⁸ ». Ces 100 tonnes de la SNPE parviendront dans le courant du mois d'août à Göteborg en Suède. Dès leur arrivée, la Bofors signale au colonel Etemadi à Téhéran que la cargaison est disponible. C'est l'agence maritime « Charles Thorburn Göteborg AB » qui prend en charge le transport de cette cargaison. Par ses soins, les 100 tonnes passent d'abord de Fos-sur-Mer à Göteborg puis, au début septembre 1983, de ce port à Bandar Abbas en Iran.

Le double jeu de la Bofors se confirme quand la société suédoise fournit, à la demande de la SNPE et sans hésitation, l'attestation que les 100 tonnes sont bien destinées à son usage propre ²⁹. Les affaires que la Bofors mène directement avec le ministère de la défense iranien prennent une telle ampleur que le colonel Etemadi invite en août deux de leurs représentants, Göran Widén et Mats Lundberg, à lui rendre visite au siège de ce ministère à Téhéran pour une discussion d'ensemble. Le 29 août 1983, Mats Lundberg répond au colonel, par télex, qu'ils sont ravis d'accepter cette invitation ³⁰.

C'est le 5 septembre que les deux Suédois participeront à une réunion de travail au ministère de la défense à Téhéran. Ils sont cinq autour de la table. Du côté iranien, les plus hauts responsables du NDIO : Akbarian, le directeur des achats, et ses adjoints Mahkoobi et Monfarid. Ensemble ils se penchent sur les « canaux » alternatifs qui permettraient de mieux contourner, à l'avenir, l'embargo européen. Mats Lundberg note dans son rapport qu'on a parlé surtout de la RDA et de l'Italie ³¹. A propos de ce dernier pays, on évoque pour la première fois le nom d'une petite société dont le nom reviendra fréquemment par la suite, la Tirrena Industriale, située à côté d'un dépôt militaire du nom de Versegge et non loin d'un port italien, Talamone (côte méditerranéenne), par où transitent déjà à cette époque quantité de trafics internationaux d'armes.

Au cours de cette réunion au sommet à Téhéran, les Suédois et les Iraniens ont mis au point une série d'accords qui ouvrent de très vastes perspectives, non seulement à la Bofors mais à tout le Cartel européen des poudres et

explosifs, comme la suite des événements le démontrera. Cette première phase de l'opération Niklas aura servi à rôder des mécanismes destinés à contourner habilement les embargos décrétés par les pays européens, cela pour satisfaire les demandes incessantes de l'armée iranienne.

Institut kurde de Paris

CHAPITRE IX

Impasse à l'italienne

En 1982, aucune entreprise de poudre et d'explosifs en Europe n'est, à elle seule, capable de répondre aux besoins énormes de Téhéran. Il est donc compréhensible que, dans le courant de l'été, les Iraniens cherchent à établir un contact direct avec la Bofors en tant que co-leader du Cartel. C'est dans ce contexte qu'une société italienne située près de Rome, la Tirrena Industriale, est contactée, à la fois par l'Iran et par ledit Cartel, en vue d'un contrat-mammouth à trois. Cette usine d'explosifs est elle-même l'intermédiaire d'une série d'autres producteurs du secteur et dans un passé récent elle a déjà servi d'écran à des sociétés cherchant à contourner l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud³².

C'est lors de la première visite des directeurs de la Bofors, Mats Lundberg et Göran Widén, au ministère de la défense à Téhéran, qu'a longuement été évoqué le rôle que cette société italienne va jouer en tant que « canal » entre l'Iran et le Cartel. Preuve de cette complicité : le 1^{er} décembre 1982 la Bofors reçoit de la part du ministère de la défense iranien (NDIO) une commande de 150 tonnes de pentyl NSP 46 et de 130 tonnes d'explosifs d'un autre type. Le NDIO donne le numéro de référence 334/1401-13315-24 à cette demande. En janvier 1984, la société Tirrena passe à son tour une commande pour 200 tonnes de pentyl à la Bofors en indiquant exactement le même numéro de référence que le NDIO, en décembre

1982³³. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de cette complicité.

A l'époque, l'Iran, en prévision de nouvelles offensives contre l'Irak, a un besoin urgent de munitions de calibre 105 et 155 mm pour son artillerie. Ses besoins se chiffrent en milliers de tonnes. Une telle commande ne peut être honorée que par plusieurs entreprises à la fois et il n'y a que le Cartel européen des poudres et explosifs qui puisse coordonner ces entreprises.

L'Italie est un des rares pays européens membres de l'OTAN où il n'existe pas à cette époque d'embargo contre l'Iran. Et pour des raisons de stratégie politique et militaire les pays de cette alliance peuvent exporter vers un autre pays membre du matériel de guerre, sur la seule base d'un certificat d'importation. Il est donc logique que ce soit en Italie que l'Iran et le Cartel cherchent un intermédiaire pour passer, centraliser et exécuter leurs commandes.

Le rendez-vous de Pomezia

A partir du début 1983, la Tirrena va obtenir des membres du Cartel des contrats de fourniture pour 5 300 tonnes de poudre : 4 000 tonnes pour calibre 155 mm, et 1 300 tonnes pour 105 mm³⁴. La firme italienne n'a certainement pas la surface financière nécessaire à une opération commerciale d'une telle ampleur mais son patron, le docteur Vittorio Amadasi, se fait fort, cependant, d'obtenir des autorités de son pays des licences d'exportation pour l'Iran. C'est l'élément politique de l'affaire Tirrena. Ces licences sont essentielles et, de la part du Cartel comme des Iraniens, c'est un pari.

Le 3 mars 1983 les directeurs commerciaux de Bofors (Suède) et de PRB (Belgique), respectivement Mats Lundberg et Pierre Cornut, ainsi que Guy Chevallier (SNPE) se rendent via Monte d'Oro à Pomezia, près de Rome, où se trouvent le siège et l'usine de la Tirrena Industriale. C'est le premier d'une longue série d'entretiens qu'ils auront à cette adresse, dans le courant de 1983, avec le président de

l'entreprise et son conseiller technique, Emanuele Lazzarotti.

On décide à Pomezia, ce jour-là, que le transport en bateau sera assuré par la Tirrena à partir du port de Talamone sur la côte ouest de l'Italie, au sud de Pise. Les fournisseurs, eux, achemineront la marchandise en train, de leurs usines jusqu'à un dépôt du nom de Versegge que l'armée italienne leur prête à Montepescati. Talamone, tout proche, n'est qu'un port privé de plaisance pour touristes fortunés. Un ponton, à quelques centaines de mètres de la côte, permet aux bateaux de s'amarrer pour charger le matériel militaire privé venant du dépôt de Versegge. La mention de ce dépôt militaire, appartenant, de surcroît, à un pays de l'OTAN, reviendra souvent dans les documents que la Tirrena envoie aux fournisseurs du Cartel. Ceux-ci les utiliseront sans complexes pour faire croire aux autorités de leurs pays respectifs que leurs exportations vers l'Italie sont tout ce qu'il y a de plus normal.

Aux réunions habituelles des leaders du Cartel, qui suivent cette première rencontre près de Rome, on discute à chaque fois du contrat-mammouth avec la Tirrena. Ce sera notamment le cas à Munich, le 13 juin 1983, et à Sorgues, en France, où se trouve une usine de la SNPE, le 17 juin³⁵. Guy Chevallier, de la SNPE, y rencontre les dirigeants de la Bofors que sont Göran Widén, Christer Nygren et Mats Lundberg. Le 2 novembre 1983, les dirigeants de la Tirrena et Mats Lundberg, au nom du Cartel, décident, lors d'une autre réunion à Rome, que les Italiens ménageront une entrevue entre les représentants iraniens du ministère de la défense, une délégation du Cartel et de la Banca Nazionale del Lavoro italienne, chargée, avec la Banque Melli iranienne et le Crédit Lyonnais français du montage financier de l'opération. « Cette rencontre entre le client et les producteurs devrait avoir lieu aussitôt que possible à Rome », lit-on dans le rapport que Mats Lundberg fait de cette réunion³⁶.

En co-leader du Cartel, la SNPE propose, fin 1983, à ses partenaires de conclure un marché avec les Iraniens lors d'une réunion commune. Cinq entreprises décident à cette

occasion de se partager la commande passée par l'Iran. Ce sont la Nobel's Explosives Co, une filiale du géant de l'industrie chimique ICI (Grande-Bretagne), la PRB (Belgique), la Bofors-Nobelkrut (Suède), la SNPE (France) et la Muiden-Chemie (Pays-Bas) dont l'État néerlandais est le principal actionnaire avec l'entreprise ouest-allemande d'explosifs Dynamit Nobel.

Les « cinq » à Paris

En février 1984 les « cinq » se retrouvent secrètement à Paris, à l'initiative de Guy Chevallier (SNPE) et de Mats Lundberg (Bofors), pour discuter à nouveau du contrat iranien. A cette réunion, un document est distribué aux représentants des entreprises futures signataires du contrat. Ce document, dont nous avons une photocopie, est en anglais et compte trois pages. Il traite en particulier des diverses solutions d'acheminement de la marchandise. Le texte fait explicitement référence au destinataire final des fournitures, le NDIO, qui, rappelons-le, est le service « achats » du ministère iranien de la défense à Téhéran ³⁷.

Cité par le *Sunday Times* de Londres, Mats Lundberg, de la Bofors, admitra en octobre 1987 que ce document a bien été remis aux cinq membres précités du Cartel en février 1984 à Paris. C'est la preuve, ajoute-t-il, que toutes les parties prenantes au contrat Tirrena étaient au courant que la poudre était destinée à l'Iran ³⁸. Selon le témoignage de Mats Lundberg devant les douaniers suédois, chacun des cinq participants se met d'accord sur sa quote-part du marché. Ce partage est fait d'une façon quasi mathématique, en fonction des capacités et des stocks de chacun. Après ce partage, on détermine le prix qui sera fixé aux Iraniens. Le co-leader du Cartel, la SNPE, est chargé des détails financiers de l'opération et de les négocier ensuite avec Tirrena, raconte Mats Lundberg ³⁹.

Les premières réactions des Italiens ont singulièrement compliqué ces négociations qui ont été longues et difficiles. D'abord la Tirrena n'est pas d'accord sur le prix que propose

le Cartel. Puis les Italiens craignent de se trouver en porte à faux entre le Cartel et l'Iran qui, chacun, souhaitent sauvegarder leurs intérêts. Les producteurs veulent une avance sur paiement de l'ordre de 10 %. De leur côté, les Iraniens du NDIO exigent que les fournisseurs déposent une garantie de livraison d'environ 7 %. Cette garantie doit être bloquée par les fournisseurs sur un compte bancaire. Elle sera à la disposition des Iraniens si le contrat n'est pas honoré. Il est prévu que les 5 300 tonnes de poudre seront fournies à l'Iran en vingt livraisons mensuelles d'environ 300 tonnes chacune.

Le gros morceau pour les Français

C'est le 15 mars 1984 que les cinq producteurs européens reçoivent de la part de Tirrena confirmation de la commande ferme, portant le numéro 334/1401-13815 T, la référence du ministère de la défense à Téhéran. On constate que la SNPE (France) s'est engagée à livrer 1 800 tonnes de poudre sur un total de 4 300. C'est de loin le plus gros morceau. La Bofors-Nobelkrut (Suède) et la Nobel's Explosives (Grande-Bretagne) fourniront chacune 900 tonnes, la PRB (Belgique) et la Muiden-Chemie (Pays-Bas) chacune 850 tonnes⁴⁰.

Pour cette livraison, la SNPE doit toucher des Iraniens la somme de 25 millions de francs. Le 9 mai 1984, Tirrena informe la société d'État française qu'en exécution du contrat une avance de 10 % sur cette somme, donc 2,5 millions de francs, lui sera payée. Cet argent passera, au moment de la fourniture, de la Bank Melli iranienne sur un compte de la Tirrena auprès de la Banca Nazionale del Lavoro à Milan et aboutira ensuite sur un compte de la SNPE via la filiale milanaise du Crédit Lyonnais. En sens inverse, la SNPE versera sur un compte de la Tirrena, à la même banque italienne, une garantie de fourniture que Téhéran exige pour le cas où la livraison ne se ferait pas. C'est Annick Durepaire, une collaboratrice, à la SNPE, de Guy Chevallier, qui explique ce mécanisme dans un télex du

10 août 1984 (numéro 6859). Il est envoyé du siège de la société, Quai Henri-IV à Paris, à l'intention de Mats Lundberg, à la Bofors à Karlskoga ⁴¹.

Et puis, c'est la catastrophe! Dans le courant de l'automne 1984, les autorités italiennes changent leur fusil d'épaule. Le docteur Amadasi, président de la Tirrena, apprend pour son malheur que les autorités refusent d'accorder à son entreprise les licences d'exportation promises pour les 5 300 tonnes de poudre du Cartel destinées à l'Iran et dont une première livraison de 250 tonnes est déjà arrivée à Versegge.

Il faut se rappeler que dès 1983 le gouvernement Reagan a lancé, sous l'appellation « Operation Staunch », une campagne diplomatique de grande envergure, bien que fort discrète, qui vise à faire pression sur ses alliés européens pour qu'ils cessent de fournir des armes à l'Iran. Par la suite, quand l'Irangate fera vaciller la Maison Blanche, cette initiative diplomatique paraîtra paradoxale. Mais en 1984, l'ambassadeur itinérant Richard Fairbanks la mène avec beaucoup d'énergie au nom du Département d'État. Après sa démission, en août 1985, Richard Fairbanks admettra être intervenu, notamment auprès du gouvernement italien, pour faire cesser certaines fournitures destinées à Téhéran. Il n'est pas exclu que le contrat de la Tirrena ait été l'une de ses cibles.

Quoi qu'il en soit, on apprend à l'automne 1984 que Tirrena ne pourra exporter la poudre du Cartel vers l'Iran. Certains représentants du dit Cartel redoutaient d'ailleurs depuis des mois une telle décision de la part du gouvernement italien. Dans une note, qui remonte à l'été 1984, Mats Lundberg faisait déjà mention de pressions dans ce sens, venant de l'étranger, qui s'exerçaient sur Rome ⁴².

Explication : au moment où il interdit la transaction de la Tirrena, le gouvernement italien donne son accord pour un autre contrat-mammouth entre l'Irak et l'industrie italienne. Ce contrat « pèse » plusieurs milliards de liras et il contient une clause qui n'est pas de style : l'Italie doit s'engager à empêcher, à partir de la signature, toute livraison au camp opposé, l'Iran.

Voilà qui n'est certainement pas du goût de Téhéran ni du Cartel. Après deux ans de négociations, souvent difficiles, les marchandises déjà arrivées en Italie y sont bloquées. Les fournisseurs risquent de perdre un gros client. Le mécanisme bancaire se grippe lui aussi, puisque Téhéran s'approprie aussitôt les garanties de bonne livraison déposées par les cinq fournisseurs sur un compte de la Tirrena.

Ainsi des fonds importants restent immobilisés entre les mains de Téhéran puisque les livraisons sont interrompues. Ils constitueront à partir de la fin 1984 la preuve embarrassante d'un trafic avec l'Iran que la SNPE (France), la PRB (Belgique), la Muiden-Chemie (Pays-Bas) et la Nobel's Explosives (Grande-Bretagne) n'ont jamais avoué. Il n'y a que la Bofors en Suède qui, poussée dans ses retranchements par une enquête judiciaire, a reconnu les faits établis par la police douanière.

A partir de septembre 1984, lorsque l'affaire tombe à l'eau, les cinq sociétés membres du Cartel ont dû camoufler ces sommes en les transférant discrètement de l'actif au passif de leur bilan sous une dénomination du genre de « créances douteuses ». Bien sûr, à l'époque, personne n'a eu l'idée saugrenue d'aller chercher sous cette appellation les millions évanouis.

Pour libérer ces capitaux immobilisés (7,5 millions de francs pour la SNPE; 5 millions pour la Bofors) et surtout dans l'espoir de sortir de cette impasse politiquement fort embarrassante, les sociétés vont, dans les mois qui suivent, faire l'impossible pour remplir au moins une partie du contrat avec les Iraniens. Ces démarches les pousseront encore plus loin sur la voie de l'illégalité. Le contrat Tirrena les poursuivra, en quelque sorte, comme un péché originel dont les traces restent indélébiles.

Mais il n'y a pas que l'argent bloqué dans les banques. Il y a aussi la poudre, type M1 pour calibre 155 mm, entreposée, à partir de l'automne 1984, dans les hangars de la Tirrena au dépôt militaire de Versegge, et qui attend qu'on décide de son sort. Il y a là 100 tonnes venant des usines de la SNPE, près de 100 tonnes de la Bofors et cent autres tonnes livrées

pour moitié par la PRB et par la Nobel's Explosives. Logiquement, ces quelque 300 tonnes devraient bientôt retourner à leur case départ, en France, en Suède, en Belgique et en Grande-Bretagne puisque, légalement au moins, il n'y a pas d'autre issue.

Institut kurde de Paris

CHAPITRE X

« Bobbo » pour les intimes

C'est précisément au moment de la débâcle de l'affaire Tirrena, durant l'automne 1984, qu'apparaît un personnage qui jouera, durant les années 1985 et 1986, un rôle déterminant dans les rapports entre les Iraniens et le Cartel. Il s'appelle Karl-Eric Schmitz, « Bobbo » pour les intimes. Il est suédois et a quarante-neuf ans.

Ceux qui l'ont approché disent de lui que c'est un timide. Ceux qui « savent » le présentent comme un des plus gros trafiquants de ces dernières années. Il a réalisé de 1983 à 1986, avec le seul Iran, de loin son client le plus important, un chiffre d'affaires d'environ 600 millions de dollars.

Il est issu d'une famille bourgeoise de la région de Malmö dans le sud de la Suède où il vivait encore, en 1987, dans le petit village de Høllviksnäs. Son père – d'origine allemande – y a dirigé une importante usine de textile qui avait plusieurs filiales à l'étranger, notamment en Afrique du Sud. Le fils en a hérité de bonnes relations d'affaires dans le pays de l'*apartheid*. Mais très jeune, vers 1960, alors qu'il n'a même pas vingt-cinq ans, il quitte l'orbite familiale pour se lancer, seul, dans des opérations à lui⁴³.

Très vite, il se sent attiré par le marché international des matières premières. Au fond, c'est un spéculateur. Il a certainement un sens aigu des affaires mais il est davantage un joueur qu'un entrepreneur. Au fil des années, il va acquérir dans le milieu fermé de la Bourse internationale des matières premières de Londres une réputation certaine.

Il y est rejoint un moment par un ami proche, qu'il a connu durant ses études, un autre Suédois du nom d'Eric Penser. Autour de 1970, ils créent ensemble une firme de courtiers. Dix ans plus tard, Eric Penser deviendra l'administrateur et l'actionnaire principal du groupe industriel Bofors, devenu plus tard Nobel-Industrier, dont il contrôle début 1988 encore près des deux tiers du capital. Pourtant Eric Penser a quitté la Suède depuis des années. Pour des raisons fiscales il a établi sa résidence à l'étranger, d'abord en Grande-Bretagne et ensuite à Bruxelles où il dirige, en 1988, la société Nobel-Finance⁴⁴.

Cette relation personnelle avec Eric Penser facilitera, bien sûr, les rapports d'affaires de Karl-Eric Schmitz avec la direction de la Bofors-Nobelkrut. Grâce à une introduction de son ami, il obtiendra en 1985 d'une banque suédoise de Londres, l'Arbuthnot Latham Bank, qu'elle joue dorénavant le rôle d'intermédiaire financier entre les Iraniens et les fournisseurs du Cartel européen⁴⁵.

Mais revenons à 1970. A cette époque, la spéculation sur le marché du sucre fait rage. Karl-Eric Schmitz se constitue d'abord habilement une fortune personnelle grâce à une série d'opérations heureuses sur ce marché. Par la suite, il frôlera la ruine. Finalement, il tiendra le coup. Le sucre, c'est sa grande affaire.

Sa réputation auprès de ses concurrents est détestable car son absence de complexes est légendaire. Grâce à ses spéculations sur le marché sucrier, il a acquis très tôt des participations dans des usines de plusieurs pays scandinaves. Il ne touche guère à la production mais s'impose par des coups de maître sur le marché en tant qu'acheteur ou vendeur du produit. En jouant alternativement sur la pénurie et l'abondance il devient aussi, malgré lui, un entrepreneur. Mais jamais pour longtemps. Le spéculateur n'investit que rarement à long terme.

Au milieu des années 70 il s'est rendu à Téhéran pour vendre 40 000 tonnes de sucre en morceaux. Le journal suédois *Sydsvenska Dagbladet* a raconté cette histoire en octobre 1985⁴⁶. Au début, Karl-Eric Schmitz est seul responsable de la bonne exécution de ce contrat, ce qui ne

l'arrange guère. Alors il convainc un autre homme d'affaires, appartenant à une société suédoise productrice de sucre à Arlöv, de se substituer à lui. Il se cantonne pour sa part dans un rôle de conseiller de la firme.

En 1979, c'est la chute du chah. Résultat : la société d'Arlöv se retrouve avec 40 000 tonnes de sucre sur les bras. Pour limiter ses pertes financières, elle se trouve obligée de vendre ce qu'elle a comme surplus à son conseiller Karl-Eric Schmitz. Le spéculateur obtient, bien sûr, un prix qui lui garantit un joli bénéfice.

Sans complexe

Pour Karl-Eric Schmitz le monde est régi par une double morale. Il y a la norme officielle, celle des autorités et de la politique. Pour lui cette morale est destinée aux naïfs qui veulent bien s'y ranger. Il s'en moque et la défie à l'occasion, même dans des situations parfois pour lui difficiles. Au début de 1987, après avoir été l'objet d'une perquisition et de plusieurs interrogatoires de la part de la douane suédoise, alors qu'il va être officiellement poursuivi par la justice pour contrebande avec l'Iran, il accuse sans hésitation les gouvernements européens de complicité.

A côté de la politique, il y a, pour lui, la vie des affaires. Et dans sa conception des affaires – Karl-Eric Schmitz le déclare ouvertement – il n'existe pas de morale. L'absence de complexes est au contraire, à ses yeux, la clé de la réussite. Quand il est, à partir de l'automne 1985, cloué au pilori pour avoir trempé dans un énorme trafic d'armes avec l'Iran, il déclare ne rien comprendre. « Je ne conçois pas que mes affaires soient "louches", affirme-t-il. Je suis un homme d'affaires ordinaire. L'Iran a besoin de poudre ? Je la fournis. Cela n'a rien d'extraordinaire. Je n'attache aucune valeur morale aux affaires que je traite. » Et quand on lui demande ce qu'il pense du conflit sanglant qui oppose l'Iran et l'Irak, il répond : « Pour moi cette guerre est complètement vide de sens. Chacune des parties en cause se trouve sur sa colline et ils se tirent dessus sans aboutir à quoi que ce soit ⁴⁷. »

Après 1975 Karl-Eric Schmitz resserre davantage encore ses relations d'affaires avec l'Iran. A côté de ses opérations sur le marché des matières premières, notamment le pétrole iranien, il devient aussi le représentant d'une série de grandes entreprises suédoises à Téhéran : Sandvik, Fermenta, Pilkington Float Glas, Esab (électrodes), Kalmar (locomotives), Boliden (chimie), Seco (outils), etc.

Pour cela, Karl-Eric Schmitz a constitué, au début des années 80, plusieurs sociétés dont la Cekado et la Scandinavian Fertilizers. Il dispose aussi d'une société commerciale dont le siège se trouve au Gustav Adolfs Torg, 8b, à Malmö. C'est la Scandinavian Commodity (Scanco) dont les ventes de produits suédois en Iran représentent 90 % du chiffre d'affaires. Elle emploie une douzaine de personnes à Malmö et dispose d'une représentation à Téhéran où travaillent deux ou trois employés.

La Scanco agit en symbiose avec une société nommée Serfina dont le siège se trouve à Fribourg en Suisse. Plus tard Karl-Eric Schmitz déclarera à la douane suédoise qu'elle est contrôlée à 50-50 par lui et par son associé iranien, Mahmoud Kaikhosrovi. En réalité, cela n'est pas si simple : des hommes d'affaires suisses, Max Beutler et Alain Perrottet, y jouent aussi un rôle clé. L'associé iranien de Karl-Eric Schmitz a, de son côté, sa propre entreprise en Iran, l'Incotra, qui représente, elle aussi, des firmes suédoises dans ce pays⁴⁸. La Serfina s'occupe du financement des opérations commerciales de la Scanco, dont elle partage aussi les bénéfices. De ce fait, tout client qui traite avec la Scanco de Schmitz à Malmö travaille en même temps avec l'homme d'affaires iranien qui se cache derrière la Serfina.

Via le pays de l'apartheid

Après le déclenchement de la guerre entre l'Iran et l'Irak, Karl-Eric Schmitz vend à Téhéran des produits chimiques de base qui serviront à fabriquer de la poudre et des explosifs. Il les achète en partie à l'État suédois, plus particulièrement

à un office chargé de la préparation économique du pays au cas où celui-ci serait entraîné dans un conflit armé. Cet office constitue en temps de paix des stocks, entre autres de pétrole et de produits chimiques. Comme ces stocks ont une importance stratégique pour la défense nationale, les opérations commerciales de cet office ne peuvent se faire qu'avec l'aval des ministères concernés à Stockholm.

En 1983, le ministère iranien de la défense passe à Karl-Eric Schmitz une énorme commande de 4 700 tonnes de poudre et de 20 000 tonnes de nitrate d'ammonium. La commande de poudre consiste en 4 000 tonnes du type M1, destinées à fabriquer des obus pour Houwitzers de calibre 155 mm, et 700 tonnes du même type pour calibre 105 mm. C'est en Afrique du Sud que Karl-Eric Schmitz trouve aussitôt, grâce à ses relations d'affaires dans ce pays, des fournisseurs pour la poudre dont a besoin l'artillerie iranienne.

L'Afrique du Sud est elle-même frappée d'embargo, décrété par les Nations unies en 1977. Coïncidence : elle entretient depuis longtemps des relations commerciales un peu particulières avec l'Iran. Déjà avant la chute du chah, Téhéran avait fourni du pétrole au régime de l'*apartheid* qui subissait, à l'époque, un boycott de la part de certains producteurs de pétrole du Proche-Orient et d'Afrique.

Le contrat que Karl-Eric Schmitz conclut en 1983 en Afrique du Sud porte au total sur 4 700 tonnes de poudre destinée à des obus 155 mm pour Houwitzers M4A2 d'origine américaine et pour des obus de 105 mm. Les références de cette marchandise au ministère iranien de la défense sont 334/1401-10725-30 et 31. Comme il n'existe pas d'embargo entre les deux pays, les fournitures vont directement d'Afrique du Sud en Iran. Entre décembre 1983 et septembre 1984 Karl-Eric Schmitz utilise toute une série de bateaux pour le transport vers l'Iran, notamment le *Pearl*, le *Hawk*, l'*Altair*, le *Mélpo*, le *Gallant* et le *Pia Arre*.

Néanmoins, le moteur juridique et financier de l'opération est en Europe occidentale. Le contrat est en effet signé entre une société du nom de Bos-Kalis, dont le siège est à Paris (elle représente le fournisseur sud-africain), et Karl-Eric Schmitz au nom de la Scanco à Malmö.

Le paiement, lui, passe par Londres et par le Luxembourg. Le client iranien verse l'argent en dollars à la filiale à Londres de la banque iranienne Melli. De Londres, il est transféré au Luxembourg sur un compte de Scanco auprès de la Kredietbank Luxembourgeoise (KB-Lux). Scanco a choisi cette banque, expliquera plus tard Schmitz, parce que c'est celle des fournisseurs sud-africains⁴⁹. La KB-Lux crédite à son tour la firme Bos-Kalis à Paris qui transfère le paiement iranien en Afrique du Sud.

La KB-Lux est une filiale de la Kredietbank (KB), en importance la troisième de Belgique. Depuis de longues années cette banque est liée à l'État sud-africain. Elle lance notamment de grands emprunts, sur le marché international des capitaux, pour le compte des entreprises d'État du régime de l'*apartheid*⁵⁰. Le président de la KB, André Vlerick, qui fut député de la droite et ministre des finances en Belgique, est un fervent défenseur de l'*apartheid*. Depuis 1981 il a été le président de la fondation Europe-South Africa (Eurosa), à Bruxelles, qui coiffe les officines européennes de propagande du régime du Cap. Le président d'honneur d'Eurosa est Antoine Pinay, l'ancien ministre des finances du général de Gaulle⁵¹.

Cependant, en juin 1984, le contrat de Karl-Eric Schmitz avec l'Afrique du Sud va capoter, de la même façon que le contrat Tirrena quelques mois plus tard. Comme en Italie à l'automne 1984, l'offensive diplomatique américaine, qui a pour nom de code « Operation Staunch », a sans doute produit ses effets. Et une fois encore l'Irak fait obstacle. Le régime de Bagdad vient d'offrir un autre contrat-mammouth au gouvernement du Cap et celui-ci ne peut qu'accepter. L'entreprise d'État Armaments Corporation (ARMSCOR), qui est au centre du complexe militaro-industriel d'Afrique du Sud et dont on reparlera, se voit offrir une commande de 400 millions de dollars. Il s'agit de la fourniture de pièces d'artillerie à longue portée (G-5). Le contrat, qui est signé au printemps 1984 entre l'Irak et ARMSCOR, comporte évidemment une clause qui oblige l'Afrique du Sud à interrompre immédiatement toute livraison de matériel de guerre à l'Iran.

Durant l'été 1984, Karl-Eric Schmitz est informé par son fournisseur sud-africain que celui-ci cesse ses livraisons de poudre. Il n'aura reçu pour Téhéran que 3 000 des 4 340 tonnes commandées. Karl-Eric Schmitz part immédiatement en chasse vers d'autres fournisseurs pour trouver les 1 500 à 1 700 tonnes de poudre qui lui manquent afin d'honorer son engagement de 1983 avec le ministère iranien de la défense.

Institut kurde de Paris

CHAPITRE XI

Signé Major Popovic

A partir de juin 1984, le ravitaillement de l'armée iranienne en poudre, destinée à son artillerie, cause de gros soucis à Téhéran. Dans le courant de 1983, son bureau d'achats, le NDIO, avait mis en place deux filières d'approvisionnement de cette marchandise. Il y avait d'abord le contrat sud-africain, signé par la Scanco de Karl-Eric Schmitz, qui portait sur 5 300 tonnes, et puis le contrat avec le Cartel européen, signé par la Tirrena Industriale en Italie, soit 4 300 tonnes. En juin 1984, les livraisons prévues par le contrat sud-africain sont interrompues et il reste encore au moins 1 500 tonnes à trouver ailleurs. A ce moment-là les négociations pour le second contrat, l'« italien », traînent en longueur, cela depuis la fin de 1983.

Comme l'artillerie iranienne a besoin d'environ 4 000 tonnes de poudre par an, de nouvelles mesures s'imposent d'urgence. Une armée en campagne qui ne dispose pas de garanties d'approvisionnement à moyen et même à long terme est à la merci d'une offensive de l'ennemi. Il faut donc trouver au départ de l'Europe une nouvelle filière qui puisse assurer la continuité des livraisons. Ce nouveau « canal », comme l'appelle Mats Lundberg, pourra se substituer à la filière italienne, si le contrat Tirrena n'aboutit à rien, ou le compléter s'il n'est que partiellement exécuté.

On sait que durant l'été 1984 Karl-Eric Schmitz fut à nouveau appelé à Téhéran pour concertation par le bureau d'achat iranien. Les initiatives que l'homme d'affaires sué-

dois a prises dès son retour en Europe montrent qu'il existe, à partir de septembre 1984, un accord entre l'Iran et le Cartel sur la nécessité d'une nouvelle filière européenne par la Yougoslavie. De plus, tout démontre que Karl-Eric Schmitz a déjà en poche de nouvelles commandes iraniennes pour le Cartel qui devront emprunter cette autre filière qu'il est chargé de mettre en place d'urgence.

Il en a certainement discuté avec les dirigeants de la SNPE et en premier lieu avec Guy Chevallier. En effet, le 14 août 1984, Karl-Eric Schmitz se rend au siège central de la SNPE à Paris pour une entrevue avec les responsables du département « poudre et explosifs ». Et le 20 septembre suivant il participe à une réunion similaire au siège de la PRB à Bruxelles.

Mats Lundberg épaula lui aussi Karl-Eric Schmitz dans cette entreprise. L'homme de la Bofors est, de son côté, resté en contact direct avec le ministère iranien de la défense depuis sa visite, le 5 septembre 1982, à Téhéran. Les *desiderata* iraniens en matière d'approvisionnement n'ont plus de secrets pour lui. Fin 1982, c'est lui qui avait organisé à Paris, avec le Français Guy Chevallier, de la SNPE, la mise en place de la filière « italienne » du Cartel avec Tirrena. Fin 1984, c'est encore lui qui imagine une nouvelle filière avec Téhéran, cette fois avec la Scanco de Karl-Eric Schmitz.

Lors de l'enquête de la douane suédoise, Mats Lundberg et, dans une moindre mesure, Karl-Eric Schmitz nieront qu'ils ont, dès septembre 1984, travaillé la main dans la main à ce projet, le premier au nom du Cartel, l'autre directement pour le compte de l'Iran. Un aveu de leur part confirmerait que ce Cartel européen est coupable de préméditation pour les exportations illégales dont l'Iran a bénéficié entre 1982 et 1986. En droit, le délit de contrebande serait constitué et il y aurait – circonstance aggravante – continuité pour cette infraction.

Commandes en série

La rencontre entre Karl-Eric Schmitz et Mats Lundberg au mois d'août 1984 a été le point de départ d'une activité

débordante. Courant septembre, le second lance une série de commandes de poudre à ses amis du Cartel, en particulier à toutes les entreprises qui, au même moment, participent encore au contrat Tirrena. Il sollicite, au nom de la Bofors, de nouvelles offres pour plus de 1 500 tonnes.

Plus tard, il déclarera à la douane suédoise : « Schmitz m'a expliqué qu'on avait besoin de 1 800 à 2 000 tonnes de poudre du type M 1. Je m'engage à vérifier si cette quantité est disponible et dans quels délais. Alors je prends contact avec une série de producteurs en Europe, comme SNPE, Raufoss, Muiden-Chemie et d'autres. Il paraît que c'est Muiden-Chemie qui peut fournir la plus grande quantité. Ensuite, je communique le résultat de mon enquête à Schmitz. Vers la même époque, j'apprends que le client sera la Yougoslavie et j'en informe Muiden-Chemie⁵². »

Karl-Eric Schmitz, lui, avance une version un peu différente de ces événements. Il prétend que c'est lui qui, en premier, a pris contact avec une entreprise allemande qui aurait, à son tour, contacté la société belge PRB, laquelle, selon Karl-Eric Schmitz, aurait été ainsi la première firme à recevoir de sa part une commande de poudre qu'elle a transmise au Cartel⁵³.

Dans la comptabilité et les archives de Scanco et de Bofors, qui furent saisies en 1985, la douane suédoise a découvert le lien entre la filière Tirrena et celle que Karl-Eric Schmitz et Mats Lundberg vont mettre en place au début du mois de septembre 1984 *via*, comme on l'a dit, la Yougoslavie. Tout tourne autour d'une mystérieuse commande de 3 800 tonnes de poudre d'artillerie, portant la référence n° P-312/1401-1003D-80 du bureau d'achat à Téhéran. Il en est question dans deux télex en date des 10 et 12 septembre 1984⁵⁴. Dans le premier télex, Mats Lundberg envoie à Karl-Eric Schmitz une offre pour la fourniture de 3 800 tonnes de poudre M1 par tranches mensuelles de 300 tonnes à partir de mars 1985. Le second télex est la réponse de Karl-Eric Schmitz. A propos de l'offre de 3 800 tonnes, dont la référence est S 101, il écrit à Mats Lundberg : « En ce qui concerne S 101 nous avons reçu une réponse positive. L'acheteur [iranien] a déclaré qu'ils sont disposés à accepter

la quantité offerte pour assurer la continuité du contrat existant. Nous avons l'intention de rencontrer l'acheteur Band [à Bandar Abbas] en vue de signer l'engagement. Un rendez-vous est fixé vers la fin du mois. En attendant, nous voudrions vous transmettre une commande pour un envoi par mer, avant la fin de l'année si possible, sur une base identique à celle prévue pour les quantités ultérieures. Pour ce contrat nous disposons déjà de la lettre de crédit nécessaire. »

Il n'a pas échappé à l'attention de la douane suédoise que l'offre pour la fourniture de 3 800 tonnes de poudre M1, dont Mats Lundberg a fait état dans ce télex du 10 septembre 1984, ne correspond pas à la quantité de poudre que Karl-Eric Schmitz devrait encore fournir à Téhéran pour satisfaire son contrat non-exécuté avec l'Afrique du Sud et qu'il cherche à remplir depuis juin 1984 en faisant appel à des fournisseurs européens. Pour le contrat avec le pays de l'*apartheid*, il manque environ 1 700 tonnes. Les 3 800 tonnes, dont il est question dans les deux télex précités, correspondent, elles, à la quantité et au type de poudre que le Cartel avait encore à fournir à l'Iran en exécution du contrat Tirrena ⁵⁵.

Une tournée européenne

Karl-Eric Schmitz va faire, durant cet automne 1984, une tournée en Europe pour lier connaissance avec les dirigeants des entreprises, membres du Cartel, qui ont décidé d'utiliser la filière Scanco. Ce même automne 1984, les premières livraisons destinées à la Tirrena sont définitivement bloquées en Italie, d'où la nécessité de discussions approfondies pour mettre au point ce nouveau canal, comme Karl-Eric Schmitz l'avouera, à demi-mot, aux douaniers suédois en septembre 1985 ⁵⁶.

Début septembre 1984, cette nouvelle filière est loin d'être opérationnelle. Après la signature, à la fin du même mois, du contrat entre Scanco et l'Iran, il reste à Karl-Eric Schmitz à trouver un pays-relais non touché par l'embargo

comme le sont ceux auxquels appartiennent les usines du Cartel. Ce n'est que début novembre que le choix de Karl-Eric Schmitz se fixe sur la Yougoslavie. Le 2 de ce mois il invite Mats Lundberg à venir le rejoindre, le 9, à Belgrade, pour signer une série de contrats qui scellent l'existence de cette nouvelle filière.

La plupart des dirigeants du Cartel expliquent encore aujourd'hui qu'ils ont été manipulés par Karl-Eric Schmitz et Mats Lundberg. A les entendre, ils auraient confié leur marchandise à Bofors ou à Scanco sans connaître leur destination réelle. Mais, dans ce cas, comment expliquer qu'à partir de la fin du mois de septembre et dans le courant d'octobre plusieurs autres membres du Cartel européen soient en rapport avec la Bofors pour la fourniture de quantités très importantes de poudre? La Bofors ne peut en être le destinataire réel puisqu'elle produit elle-même cette poudre.

En réalité, les membres du Cartel savent à quoi s'en tenir et font confiance au duo Schmitz-Lundberg pour trouver un pays de transit qui leur permette d'échapper à l'embargo en vigueur dans leur propre pays. C'est au moins l'impression qui se dégage de l'abondante correspondance échangée entre les membres du Cartel et Mats Lundberg, de la fin septembre au 9 novembre 1984⁵⁷.

Le 10 septembre, deux mois avant la signature du contrat en bonne et due forme avec la Yougoslavie, la Bofors offre de fournir à Scanco 350 tonnes de poudre M1. Le 25, la Bofors commande à son tour 50 tonnes de poudre M1 à la société Kemira en Finlande, l'un des membre du Cartel. Le 27 septembre Mats Lundberg confirme, au nom de Bofors, une commande de 100 tonnes de poudre M1 à la SNPE par un télex à Annick Durepaire, du département « poudres et explosifs militaires » à Paris. Comme on le sait, la SNPE est le co-leader du Cartel et le principal fournisseur des livraisons en suspens à Tirrena. Il ressort d'un autre télex du 28 que Mats Lundberg négocie également avec l'usine Muiden-Chemie (Pays-Bas), elle aussi membre du Cartel et partie prenante du contrat avec Tirrena. Bofors reçoit une réponse positive du directeur commercial de cette entreprise néer-

landaise, Joost de Graaff, qui lui annonce que 100 tonnes de poudre M1 seront à sa disposition avant janvier 1985.

Au même Joost de Graaff, Mats Lundberg recommande un jour de prendre des précautions : « Si vous télémez à Nobelkrut, utilisez plutôt le numéro 73346 Bonobel, sinon votre correspondance arrive au service achat du département artillerie ce qui retarde les communications et attire une attention inutile sur nos petites combines⁵⁸. »

Le 25 octobre c'est un quatrième membre du Cartel, la Nobel's Explosives (ICI), en Écosse, qui fait savoir qu'elle pourra fournir à son tour 100 tonnes de poudre M1 pour calibre 155 mm le mois de janvier suivant. Cette usine est, elle aussi, à ce moment-là, partie prenante au contrat Tirrena. Le 5 novembre, quatre jours avant la signature du contrat avec la Yougoslavie, la Bofors conclut une commande ferme pour 450 tonnes de poudre M1 avec la Muiden-Chemie. Le contrat mentionne les références du client iranien⁵⁹. Les dates de fournitures annoncées se rapprocheront encore par la suite. Les premières cargaisons ne partiront pas début 1985, comme prévu initialement, mais en décembre 1984 ainsi qu'on le verra plus loin.

Des marchés fictifs

Le matin du 9 novembre 1984 Mats Lundberg et Karl-Eric Schmitz, dit « Bobbo », entrent ensemble, la serviette à la main, d'un pas hâtif dans un bâtiment situé au numéro 9 de la rue Nemanjina dans le quartier administratif de Belgrade, qui abrite le ministère de la défense. Ils seront, ce jour-là, les protagonistes d'une transaction aussi cocasse que discrète.

Le marché qu'ils viennent conclure au ministère yougoslave est la pierre angulaire de la nouvelle filière qu'ils préparent depuis des mois. Au fond, ce n'est qu'un marché « bidon » auquel certains fonctionnaires à Belgrade se prêtent à la demande des deux Suédois. Dans l'esprit de Karl-Eric Schmitz et de Mats Lundberg, la démarche n'a qu'une raison d'être : l'obtention de documents officiels qui attestent que le ministère de la défense yougoslave est

acheteur de 1 300 tonnes de poudre fournies par le Cartel. Ce sont des certificats de destination finale, les fameux *end users*, dont les producteurs de poudre ont besoin pour obtenir des autorités de leurs pays les licences d'exportation. Ces certificats yougoslaves feront croire auxdites autorités que la poudre est destinée à Belgrade. Ils permettront, par la suite, d'exporter les 1 300 tonnes des pays où se situent les usines du Cartel vers leur destination réelle, l'Iran. A condition, bien sûr, que personne ne se rende compte de la tromperie.

Concrètement, le marché fictif conclu le 9 novembre 1984 à Belgrade consiste en deux transactions. Au cours de la première, le ministère yougoslave fait mine d'acheter à la Bofors les 1 300 tonnes de poudre. Et, dans un second temps, le même ministère vend une quantité identique de marchandise à la société Scanco de Karl-Eric Schmitz. Dans les faits, cet achat et cette vente ne correspondent à rien, ils n'existent que sur papier. Mais comme, formellement, il y a eu un achat, les Yougoslaves peuvent délivrer le certificat de destination finale qui en témoigne, le seul document qui compte aux yeux des Suédois. En échange, les Yougoslaves prélèvent au passage une commission de 3 % du prix de la poudre mentionné sur la facture.

L'homme qui, du côté yougoslave, se prête à cette manigance est un major de l'armée. Il s'appelle Ranko Popovic. C'est un des responsables, au ministère de la défense à Belgrade, du service d'approvisionnement, le « Federal Directorate of Supply and Procurement » (FDSP). C'est lui qui signe les contrats et qui empochera, au nom des Yougoslaves, une commission de 286 000 dollars au total⁶⁰.

Le dernier paragraphe des papiers signés Popovic précise que les cosignataires s'engagent à ne jamais révéler à des tiers l'opération. Manifestement, les Yougoslaves ne veulent pas d'histoires. Ils en auront. Lors de son interrogatoire par les douaniers suédois, le 6 décembre 1985, Karl-Eric Schmitz assurera en effet que Belgrade savait à quoi s'en tenir : l'Iran, personne n'en doutait, était le vrai destinataire de la poudre du Cartel. Mais pour le major Popovic et ses

supérieurs du ministère de la défense, cette destination posait précisément un problème. Car en décembre 1983 les autorités égyptiennes, alliées à l'Irak et donc ennemies de l'Iran, avaient confisqué lors de son passage par le Canal de Suez le bateau chypriote *Heita*, en route pour l'Iran, avec à son bord des munitions en provenance de la société française Luchaire. Les services secrets du Caire avaient découvert que cette cargaison était passée par la Yougoslavie.

Il était donc assez logique que les responsables à Belgrade, voulant éviter un nouveau différend avec l'Égypte, exigent de Karl-Eric Schmitz, comme il le racontera aux douaniers de son pays, qu'il obtienne d'un pays tiers de faux certificats de destination finale pour couvrir la partie du trajet entre la Yougoslavie et le Golfe⁶¹. Le patron de la Scanco leur promit de s'adresser pour cela à de hauts fonctionnaires nigériens. Mais l'affaire échoua à la dernière minute. Karl-Eric Schmitz dut alors se tourner vers des Kenyans comme le prouve un document, dont nous possédons une copie et dont « Bobbo » prétendra qu'il vient tout droit des services du chef de l'État à Nairobi⁶².

Ce document porte deux signatures, celle d'un général, chef d'état-major du ministère de la défense, et celle du secrétaire permanent du même département situé à Ulinzi House à Nairobi. Selon les déclarations de Karl-Eric Schmitz, qui valent ce qu'elles valent, la signature de ces deux hauts militaires de Nairobi lui a coûté la somme de 10 000 dollars. C'est un certain Mathias Urban qui lui aurait fourni ces certificats d'origine kenyane⁶³.

Cette nouvelle série de faux certificats servira, au grand apaisement du major Popovic et de ses collègues à Belgrade, de caution à une dizaine de bateaux qui transporteront le matériel de guerre réuni par le Cartel, de Kardeljevo, sur la mer Adriatique, jusqu'au Golfe. Grâce à ces faux certificats, désignant le Kenya comme destination finale, la marchandise pourra quitter l'Europe et traverser en toute tranquillité le Canal de Suez.

CHAPITRE XII

Comment récupérer des millions de francs

La SNPE, une société appartenant à l'État français, a notamment fourni 150 tonnes de poudre à Téhéran, en décembre 1984 et février 1985. Pour des raisons politiques évidentes, elle a camouflé ces livraisons en les sous-traitant à une firme néerlandaise, Muiden-Chemie. Ces livraisons sont passées par la filière yougoslave établie par Karl-Eric Schmitz et Mats Lundberg. Les deux Suédois ont en effet, fin 1984, de « vrais-faux » certificats en poche et il ne leur en faut pas plus pour mettre en branle cette nouvelle filière.

Pourtant, la première cargaison qui emprunte cette voie n'est pas encore française. Elle part le 4 décembre 1984 du port de Nordenham, au nord de l'Allemagne fédérale, vers Bar, non loin de Kardeljevo, un port en mer Adriatique près de la frontière albanaise, en Yougoslavie, avant de traverser le Canal de Suez pour atteindre le port iranien de Bandar Abbas dans le Golfe.

Le MS *Bentota*, qui fait ce voyage, transporte 443 tonnes de poudre-propulseur M1 pour obus d'artillerie 155 mm, venues de l'usine Muiden-Chemie aux Pays-Bas. L'exportateur est la Bofors-Nobelkrut et le bateau est affrété par la société Grenor Shipping Co Ltd, à Thessalonique en Grèce, qui travaille pour la Scanco de Karl-Eric Schmitz. La société suisse Serfina finance le transport et, à Nordenham, la compagnie maritime allemande Midgard (Stinnes AG) s'est chargée de la livraison à bord.

Ce chargement a failli, malgré toutes les précautions

prises, provoquer la découverte du pot aux roses. Vers 17 heures, la veille du 4 décembre 1984, deux hommes arrivent au port de Nordenham. Il y a là un ingénieur allemand, Wilhelm Grosse-Benne, cinquante ans, qui dirige un bureau-conseil à Fürstfeldbrück en Bavière. Cette société travaille, dans le secteur des explosifs, surtout avec la Bundeswehr (l'armée allemande) et avec divers pays membres de l'OTAN. Mais Wilhelm Grosse-Benne est venu à Nordenham en tant qu'homme de liaison entre Karl-Eric Schmitz et certains membres du Cartel des poudres dont, en premier lieu, la firme belge PRB. Il est, en effet, à la fois le représentant officiel de PRB et de Serfina en Allemagne.

L'autre visiteur imprévu s'appelle Ali Modir Ghomi. Lui est Iranien. Il représente en RFA le client du Cartel, c'est-à-dire le service d'achats du ministère de la défense à Téhéran, le NDIO. Son bureau est situé au numéro 142 de la Kaiserswertherstrasse à Düsseldorf. Depuis le début de la guerre, le gouvernement de Bonn fait semblant de prendre au sérieux la version de Téhéran selon laquelle ce bureau ne s'occupe que d'achats à caractère civil.

Ces deux personnages dont la visite a été arrangée par l'affréteur, la Grenor Shipping Ltd., se proposent d'assister au chargement du *Bentota*. Dès leur arrivée, ils avertissent la société Midgard, qui est l'expéditeur responsable du bateau, qu'ils comptent bien faire ouvrir quelques-uns des conteneurs pour inspecter la marchandise destinée à l'Iran. Chez Midgard, le responsable, un certain Thien, s'étonne des exigences de l'envoyé de Téhéran, qui risquent d'attirer l'attention des douaniers allemands sur la destination réelle du bateau⁶⁴.

Pourtant, ce même 4 décembre, peu avant 10 heures du matin, Thien reçoit un télex de Bofors-Nobelkrut lui enjoignant de respecter strictement les ordres venant de Grenor Shipping. Thien ignore, bien sûr, que Karl-Eric Schmitz lui-même a insisté, le 21 mai 1984, dans un télex, auprès des autorités de Téhéran pour qu'elles envoient un inspecteur vérifier si le chargement des bateaux correspond bien à leur commande. L'inspection de Ali Modir Ghomi et Wilhelm Grosse-Benne se déroule donc comme prévu.

Cependant, à lire le télex que Karl-Eric Schmitz expédie le 7 décembre à Téhéran, on s'aperçoit que, ce jour-là, on a évité de justesse un incident : « Nous vous informons avec plaisir que le bateau (...) a été chargé en présence de votre représentant M. Ali Modir Ghomi. Pour votre information, sachez que cette inspection a eu lieu sous le nez des autorités ouest-allemandes, ce qui était très délicat. Nous l'avons fait à cause de notre très étroite collaboration. Mais nous devons être plus prudents à l'avenir si nous voulons que tout marche bien ⁶⁵. »

La cargaison française du Frauke

A partir du début 1985, les livraisons du Cartel à l'Iran se succèdent. Au mois de janvier, c'est le tour du MS *Frauke* de prendre la mer. Ce bateau appartient à la Parten Reederei, des frères Heinrich à Steinkirchen en Allemagne fédérale, mais il est affrété par le Danois Finn Poulsen. Celui-ci est un trafiquant notoire qui a déjà été condamné pour contrebande d'armes avant de travailler pour Karl-Eric Schmitz. Le capitaine du *Frauke*, Claus von Holten, un Allemand de quarante et un ans, en sait long sur l'histoire de ce bateau qui, de l'été 1984 à l'été 1987, a navigué pour le compte de Finn Poulsen et a, à de multiples reprises, transporté en Iran du matériel de guerre venant d'Afrique du Sud et de divers pays européens dont la France ⁶⁶.

Un de ses voyages les plus intéressants est celui qui a lieu après le nouvel an de 1985. A cette époque, le *Frauke* se trouve en Écosse, à quai, à Ardrossen, non loin d'un petit port privé du nom d'Irwin. Ce dernier appartient au grand trust chimique anglais ICI. Irwin est l'endroit d'où partent toutes les cargaisons de poudres et d'explosifs d'un des piliers du Cartel, la Nobel's Explosives Company, une filiale d'ICI. Le 7 janvier 1985, le *Frauke* quitte donc la côte écossaise pour la Scandinavie. Il arrive, le 11 janvier, à Varberg, en Suède, pour y charger 216 tonnes de poudre et d'explosifs de la Bofors, elle aussi membre actif du Cartel. Une partie de cette cargaison a probablement été fournie à

Bofors par des sous-traitants comme Kemira Oy en Finlande et Raufoss en Norvège.

Le *Frauke* poursuit alors sa route vers Korsör au Danemark. C'est dans cette ville que réside Finn Poulsen, cette ville aussi où il a été condamné, en 1983, pour trafic avec l'Afrique du Sud. Sa mère, Else Poulsen, y est adjointe au maire et consul honoraire d'Allemagne fédérale. De Korsör, le *Frauke* arrive le 16 janvier à Zeebrugge en Belgique. Là, il charge 321 tonnes de poudre M1 qui viennent de la firme PRB, le membre belge du Cartel. Cette poudre est officiellement destinée à l'usine Elviemek en Grèce. C'est, du moins, ce qu'ont déclaré la direction du PRB et l'expéditeur, la firme Transammo d'Anvers, aux autorités belges. Il est à noter qu'à Zeebrugge Transammo s'occupe des formalités douanières et du chargement à bord du navire pour le compte de la PRB mais que c'est la Scanco de Karl-Eric Schmitz qui payera la facture⁶⁷. Ensuite le bateau se dirige vers le port de Nordenham où il arrive le 18 janvier pour y charger, le lendemain, 346 tonnes de poudre provenant d'un quatrième membre du Cartel, la Muiden-Chemie aux Pays-Bas.

Malgré les apparences, la France a aussi trempé dans l'opération. Sur les 346 tonnes, chargées sur le *Frauke*, il y en a 100 qui ont été fournies par la SNPE à Muiden-Chemie en tant que sous-traitant. La preuve de cette complicité française ressort d'une note de trois pages manuscrites rédigée par Märten Ericson, un des adjoints de Mats Lundberg⁶⁸. Au début de 1985, il fait le bilan des marchandises ayant transité vers cette époque par le port de Bar en Yougoslavie. Il énumère aussi ce qui provient de chaque fournisseur. Pour Muiden-Chemie, il note en particulier : « 100 tonnes décembre (100 tonnes pour SNPE) » et « 200 tonnes février (50 pour SNPE) ». Les cent tonnes de décembre produites par la SNPE ont probablement été chargées sur le *Frauke*. Les cinquante tonnes de février le seront sur le *Katja* dont il sera question plus loin.

On comprend que la SNPE ait de bonnes raisons, notamment politiques, de camoufler sa participation à cet envoi puisque, dans la guerre du Proche-Orient, la France, son

gouvernement et son industrie de guerre se sont officiellement rangés du côté de l'Irak. Pourtant, les rapports sont excellents entre Guy Chevallier de la SNPE et Joost de Graaff, son collègue de Muiden-Chemie, comme le prouve un télex dans lequel Mats Lundberg parle de la « French Connection » de son ami Joost⁶⁹.

Après Nordenham, le SM *Frauke* passe le 26 janvier 1985 le détroit de Gibraltar et se dirige ensuite vers le port italien de Talamone. Le 1^{er} février, il atteint le port de Bar sur la côte yougoslave. Il y embarque 70 tonnes d'explosifs militaires, du TNT. Cette cargaison serait originaire de l'usine Forcit en Finlande. Ensuite le bateau se lance dans un long périple qui le mène de Ténérife au Maroc, au Cap, en Afrique du Sud – il y aurait chargé une autre cargaison au début mars –, avant d'arriver, le 25 mars, enfin, à destination dans le Golfe.

Ce même mois, le trafiquant danois Finn Poulsen affrète, pour le compte de Karl-Eric Schmitz et du Cartel, un autre bateau allemand, le *Katja*. Ce troisième voyage par la filière yougoslave se fait lui aussi sous l'égide de Scanco en Suède, de Grenor Shipping en Grèce et de Serfina en Suisse. Il charge, le 8 mars, à Zeebrugge 378 tonnes de poudre M1 qui viennent de PRB. L'usine belge confie les documents relatifs à ce transport à Transammo, l'expéditeur du Cartel en Belgique. Le destinataire est encore la société Elviemek en Grèce mais la facture mentionne, une fois de plus, le numéro bien connu du ministère de la défense iranien : 334/1401-10725-31. La Transammo envoie la facture à Scanco en Suède.

Le *Katja* transite ensuite par Nordenham pour y embarquer 213 tonnes de poudre venant de Muiden-Chemie et de la SNPE, puis, le 13 mars, par Varberg où il ajoute à sa cargaison 144 tonnes de poudre de Bofors. La destination officielle est une fois encore la Yougoslavie. Le bateau passe, en effet, par Bar, dans ce pays, mais sans décharger de poudre. Ensuite, il se dirige vers le Cap et il atteint le port iranien de Bandar Abbas le 22 mai 1985. Embarquées sur trois navires, le *Bentota* en décembre 1984, le *Frauke* et le *Katja* en janvier et mars 1985, 1 180 000 tonnes de poudre

sont parvenues, grâce à Karl-Eric Schmitz, en Iran en empruntant la filière yougoslave.

Impasse

Entre-temps, des nuages ont assombri les relations entre le Cartel et l'Iran. On se souvient qu'en septembre 1984 le gouvernement de Rome avait refusé d'accorder à la société italienne Tirrena Industriale les licences d'exportation permettant l'envoi de grosses quantités de poudre européenne en Iran. Le contrat signé entre Téhéran et les producteurs prévoyait des sanctions financières pour ces derniers en cas de non-livraison. L'Iran a appliqué cette clause et elle s'est emparée, dès septembre 1984, des garanties, déposées sur des comptes en banque par ses fournisseurs, en attendant qu'ils honorent leur contrat.

Pendant les derniers mois de 1984, tandis que la filière yougoslave se met en place, au moins trois des cinq membres du Cartel, qui sont toujours liés par le contrat Tirrena, cherchent à sortir de cette impasse. Il s'agit de la SNPE (France), dont la garantie de bonne livraison s'élève à 8,5 millions de francs, de la Bofors (Suède) avec 5,1 millions de francs et de la PRB (Belgique) dont la garantie est supérieure à trois millions de francs. On peut estimer que pour ces trois membres du Cartel c'est une somme de plus de 16 millions de francs qu'ils risquent de perdre définitivement au profit de l'Iran⁷⁰.

Rappelons qu'en septembre 1984 Bofors, PRB et Nobel's Explosives (ICI) ont, chacun, envoyé 50 tonnes et la SNPE 100 tonnes à la Tirrena en Italie, comme en attestent les documents en notre possession. Début 1985, ces premières livraisons en exécution du contrat italien, en tout 250 tonnes de poudre M1 pour obus de 155 mm, sont toujours en attente au dépôt militaire italien de Versegge⁷¹. Peu de temps après, Mats Lundberg rencontre Karl-Eric Schmitz. Il est logique que les membres du Cartel songent d'abord à ce dernier, homme de confiance de Téhéran, pour les sortir de l'impasse avec Tirrena. Le patron de la Scanco ne se fait

d'ailleurs pas prier. Un arrangement du contentieux entre le Cartel et l'Iran se traduira probablement, pour lui, par de nouvelles commandes. Il a tout intérêt à ce que les rapports entre son client iranien et ses fournisseurs européens s'améliorent. S'il parvient à apurer le contentieux italien, il y a de fortes chances pour que ce soit lui, Karl-Eric Schmitz, qui hérite du contrat-mammouth que Tirrena n'a pu exécuter. D'ailleurs, en mai 1985, Karl-Eric Schmitz, avec la collaboration directe de Guy Chevallier de la SNPE, à Paris, et en accord avec Téhéran, fera pression sur le président de la Tirrena, le docteur Vittorio Amadasi, pour que celui-ci cède ses droits du contrat de mars 1984 avec l'Iran. C'est ce qui ressort de deux télex du 12 juin 1985, échangés entre Karl-Eric Schmitz, Guy Chevallier et Vittorio Amadasi dont nous avons la photocopie ⁷².

Le 20 décembre 1984, Karl-Eric Schmitz informe le ministère iranien de la défense qu'il viendra du 28 au 31 du mois à Téhéran. Les divers membres du Cartel, liés à l'accord Tirrena, ont préparé avec le Suédois une proposition qu'il doit soumettre aux ayatollahs ⁷³. Il s'agit de récupérer les quelque 16 millions de francs de garantie, en échange de la livraison des 250 tonnes de poudre qui attendent depuis septembre 1984 en Italie. C'est la direction de la Bofors qui est chargée, au nom des autres membres, de récupérer ces 250 tonnes de poudre.

Le 23 janvier, Märten Ericson, un responsable de la Bofors-Nobelkrut, envoie un télex en ce sens à la Societa Italia à Grosseto, près du dépôt militaire italien de Versegge : « Nous vous prions de requérir des autorités italiennes la permission au nom de Bofors de transporter 100 tonnes de poudre M1, appartenant à la SNPE, et 3 x 50 tonnes appartenant à PRB, ICI et Bofors, du dépôt de Versegge au port de Talamone en vue d'un embarquement au 29 janvier. Les problèmes de fourniture seront réglés par la Tirrena Industriale à Rome ⁷⁴. »

Cette date du 29 janvier 1985 correspond à l'arrivée de *Frauke*, en route vers l'Iran pour le compte du Cartel, au port de Talamone. Les intermédiaires du Cartel tenteront de faire charger à bord, sans succès, les fameuses 250 tonnes.

Les Italiens refusent. Quelques semaines plus tard, un autre bateau, lui aussi affrété par Karl-Eric Schmitz, le *Svendborg Gold*, essaiera à son tour d'embarquer cette cargaison. Cette fois-ci, les 250 tonnes seront transportées à bord. Mais, faute de licence d'exportation, le *Svendborg Gold* restera bloqué pendant trois semaines à quai à Talamone. Finalement son capitaine sera obligé de décharger la cargaison afin de pouvoir lever l'ancre. La cargaison restera en Italie pendant un certain temps encore, avant que le Cartel obtienne enfin les documents nécessaires à son transport à Anvers en Belgique ⁷⁵.

Le 5 juillet 1985, Karl-Eric Schmitz annonce au ministère de la défense à Téhéran qu'il a obtenu « la semaine dernière » la licence d'exportation des 250 tonnes vers la Yougoslavie. « Nous disposerons d'un bateau en juillet, écrit-il, pour charger cette cargaison en entier et nous prévoyons son arrivée à Bandar Abbas vers la fin août-début septembre ⁷⁶. » Le 6 août – enfin! – Karl-Eric Schmitz annonce à Téhéran que le *Katja*, parti de Rotterdam, est en route pour l'Iran avec la marchandise, mais la moitié seulement à cause d'un « manque de place ». L'autre partie, annonce-t-il, « sera chargée sur notre prochain bateau vers les 15-18 août ⁷⁷ ».

A partir de cette époque, et grâce à l'intervention de Karl-Eric Schmitz, le déblocage des sommes déposées par les membres du Cartel en garantie de la bonne exécution du contrat Tirrena paraît en vue. Il n'empêche : Karl-Eric Schmitz a joué double jeu. Il s'est imposé, d'une part, aux firmes européennes comme l'intermédiaire indispensable avec Téhéran, mais il a poussé les Iraniens, comme on l'apprendra bientôt, à ne pas rembourser le Cartel avant l'arrivée de la totalité du chargement, ce qui sera fait en septembre 1985 ⁷⁸.

Bofors dans le collimateur

Dans le courant de l'année 1985, les choses se gâtent en Suède pour le Cartel. A la suite de l'affaire Armaturen (voir chapitre VI), la police douanière décide enfin, en décembre

1984, d'ouvrir une enquête officielle contre Bofors-Nobelkrut. A cette époque, les enquêteurs ne se doutent pas encore qu'ils vont découvrir une contrebande à l'échelle d'un continent, dont une organisation internationale de producteurs de poudre tire, dans l'ombre, les ficelles. Mais la mise à jour de ces ramifications ne tardera plus longtemps.

Le 20 mars 1985, la police douanière fait, pour la première fois, irruption dans les locaux de Bofors-Nobelkrut à Karlskoga où elle saisit les premiers documents qui lèvent le voile. La surprise des enquêteurs est grande. Après avoir étudié le dossier, ils proposent au procureur Stig Age une nouvelle perquisition au siège de la Bofors. Elle a lieu le 17 avril. Cette fois la police douanière emporte des caisses entières d'archives. Et c'est là qu'ils découvrent la vérité.

Mais ce n'est qu'aux mois de mai et juin 1985 que l'enquête douanière commence vraiment à inquiéter la direction de Bofors. La police passe, en effet, au peigne fin la correspondance et la comptabilité de l'entreprise pour la période postérieure à 1980. La loi suédoise ne lui permet pas de remonter davantage dans le temps. Et les services de douane contrôlent de plus en plus étroitement toutes les exportations en cours.

La direction de Bofors décide alors de faire face à la fois à la justice et, en même temps, de continuer, autant que faire se peut, au nez et à la barbe des limiers, ses opérations de contrebande. Certains n'hésitent pas, selon les témoignages de membres du personnel, à détruire une partie des documents compromettants relatifs aux exportations illégales. Des factures disparaissent et des navires, qui venaient en Suède pour charger du matériel Bofors, changent de cap à la dernière minute ⁷⁹.

Pour tromper les enquêteurs et, surtout, pour éviter qu'ils ne découvrent le secret de la filière yougoslave, la direction générale de la Bofors décide aussi, dans le courant de l'été 1985, d'annuler un quatrième contrat signé par Mats Lundberg avec les Yougoslaves pour l'envoi prochain en Iran de 120 tonnes de matériel supplémentaires. Tous les documents prouvant l'existence de ce quatrième contrat sont

détruits et les directeurs de l'entreprise affirmeront en chœur qu'il n'a jamais existé ⁸⁰.

Sentant les choses se gâter, Karl-Eric Schmitz, dont la firme Scanco à Malmö n'est pas encore dans le collimateur de la douane, coupe provisoirement les ponts avec la Bofors, ce qui n'est pas simple parce que la société de Karlskoga est, comme la Scanco, une plaque tournante des trafics clandestins vers l'Iran. Karl-Eric Schmitz parviendra encore pendant des mois, plus précisément jusqu'en août 1985, à ne pas éveiller les soupçons. C'est une bonne affaire pour l'Iran et pour le Cartel, qui continueront à commercer à partir d'autres pays européens.

Pour expliquer la nouvelle situation, Karl-Eric Schmitz écrit le 7 juin 1985 à ses amis du ministère de la défense à Téhéran : « A cause de la malheureuse situation en Suède nous ne pouvons pas utiliser les licences d'exportation et les certificats de destination finale que nous avons obtenus pour toute une série de contrats. Mais nous cherchons d'autres possibilités pour obtenir des destinations acceptables pour nos fournisseurs ⁸¹. » Ces derniers, pour la plupart membres du Cartel, se serviront bientôt d'autres documents fictifs. Et Téhéran ne s'inquiétera pas non plus. Les Iraniens, comme les membres du Cartel, font confiance à Karl-Eric Schmitz pour s'en tirer. N'a-t-il pas expliqué le 18 janvier 1985, dans un message à Téhéran, que les fameux certificats, qui doivent tromper les autorités sur la destination finale de la marchandise, s'achètent comme le reste?

CHAPITRE XIII

Par air et par mer

Dans l'après-midi du 24 juillet 1985, un Boeing 707 décolle de l'aéroport de Lesquin près de Lille, dans le Nord de la France. Quelques heures plus tard, en pleine nuit, il touche la piste de l'aéroport iranien de Chahbahar près de Téhéran. Les services de sécurité y sont aux aguets. Cela fait plusieurs jours qu'ils attendent l'atterrissage de cet avion et ses numéros, N14AZ et 9G-ACX, leur sont connus depuis une semaine grâce au ministère iranien de la défense.

A peine arrêté en bout de piste, l'appareil est entouré par des militaires. Près de 25 tonnes de poudre sortent du Boeing qui est loué par la société Santa Lucia Airways. Les Iraniens recensent notamment près de 11 tonnes de poudre-propulseur pour munitions de calibre 35 mm. Il y a aussi près de 7 tonnes de poudre pour balles et quelques autres composants pour la fabrication de munitions diverses.

Au même moment, à Anvers en Belgique, André Braet, l'administrateur-délégué de la société Transammo, spécialisée dans le transport de munitions et d'explosifs, établit la facture de l'opération. C'est lui qui a organisé l'acheminement vers Lille, en camions, de la poudre, depuis les usines PRB, en Belgique, et Muiden-Chemie aux Pays-Bas. Cette facture doit être envoyée à une société suédoise du nom de Scanco appartenant à Karl-Eric Schmitz, un homme d'affaires qu'il connaît fort bien. André Braet sait parfaitement que la poudre était destinée à l'Iran. Et il n'a pas été troublé non plus quand il a jeté un coup d'œil aux documents qui

l'accompagnaient. Sur ces papiers il a vu que la poudre venue de PRB était prétendument envoyée à une société près d'Athènes du nom d'Elviemek. Et que la marchandise qu'il est allé chercher chez Muiden-Chemie aux Pays-Bas était, apparemment, destinée au ministère de la défense de Belgrade. Curieuses cargaisons pour un avion qui part en Iran? Certainement pas pour André Braet qui jouit en Belgique, depuis de longues années, d'une sorte de monopole pour le transport de munitions.

Le Belge est un homme-lige du Cartel dont les membres, aussi bien en Belgique, en Grande-Bretagne qu'aux Pays-Bas, apprécient la discrétion. Chaque fois que leur marchandise passe par la Belgique, à Zeebrugge, à Anvers et vers Lille ou Cherbourg, ils font appel à la Transammo. Ce qu'il fait aujourd'hui avec l'Iran, André Braet le faisait déjà dans les années 70 pour l'Afrique du Sud : remplir des documents, régler les formalités douanières, puis envoyer la facture et, surtout, se taire. Avec lui, au moins, Karl-Eric Schmitz n'a pas besoin de faire semblant. Dans leur correspondance, ils parlent ouvertement de l'Iran, ce que les membres du Cartel évitent soigneusement⁸². Ce rapport de confiance entre les deux hommes repose sur un petit secret : André Braet fabrique aussi, sous les ordres du Suédois, des faux en écriture pour duper les autorités belges, françaises et espagnoles sur la destination réelle des fournitures du Cartel.

C'est la première fois que Karl-Eric Schmitz fait appel à une compagnie aérienne pour ses livraisons à l'Iran. En raison des congés annuels dans le secteur maritime, il a pris cette décision, à la demande insistante de Téhéran qui veut à tout prix éviter l'interruption des livraisons. La guerre, elle, ne prend pas de congés. Au cours de l'été 1985, il y aura en tout, à partir de la France, deux vols pour assurer la continuité du trafic avec le régime de l'imam Khomeyni.

La Santa Lucia Airways, qui assure la liaison, ce n'est un mystère pour personne, est dirigée de Francfort et de Port Charlotte, en Floride, par l'Allemand Dietrich Reinhardt, un homme qui se dit lui-même proche de la CIA, selon des

personnes qui l'ont fréquenté en Belgique⁸³. Entre mars et mai 1986, la Santa Lucia a transporté des armes, pour le compte de la CIA, jusqu'à la base militaire de Kamina au Zaïre. Elles étaient, selon le *New York Times*, destinées aux rebelles angolais de l'UNITA. Le 23 mai 1986, un Boeing de cette même compagnie a emmené Robert McFarlane, l'un des hommes clé de l'Irangible, au Proche-Orient. Un autre Boeing de la Santa Lucia a servi, en novembre 1985, puis deux fois en février 1987, à des transports d'armes vers l'Iran à partir de bases militaires américaines.

Selon les documents officiels, les deux appareils partis de Lille auraient atterri à Athènes. Mais le prix de la facture correspond exactement à celui d'un vol Lille-Téhéran, le quintuple du prix habituel pour la capitale grecque⁸⁴. Ces deux expéditions ont d'ailleurs causé des soucis à André Braet. Le 24 juillet, quand ses camions ont voulu franchir la frontière franco-belge à Ménin-Est, les douaniers français ont bien laissé passer les trois premiers véhicules, chargés de poudre, mais ils en ont stoppé un quatrième qui transportait quelques centaines de milliers de détonateurs destinés, eux aussi, à l'Iran. André Braet a eu beau plaider qu'un avion attendait, les braves fonctionnaires sont restés sur leur position : en France des détonateurs ne peuvent être transportés que par train. Et comme il n'y a pas de liaison ferroviaire entre la frontière belge et l'aéroport de Lille-Lesquin...⁸⁵

Le premier Boeing de la Santa Lucia est finalement parti avec la poudre du Cartel mais sans les détonateurs. Lors du second voyage vers Lille, les camions de la Transammo auraient été escortés par cinq gendarmes français, de la frontière à l'aéroport de Lesquin. André Braet mentionne ce fait sur la facture destinée à la Scanco. Le coût, explique-t-il, est de près de 100 dollars par gendarme. Ces serveurs de la loi ne se sont certainement pas rendu compte qu'ils couvraient, ce jour-là, une opération de contrebande. Qui a fait appel à eux et pourquoi⁸⁶? André Braet ment-il? Mystère.

La direction nationale des enquêtes douanières à Paris pourrait sans doute dire d'où venaient et où partaient réellement la poudre et les accessoires pour munitions qui

ont été chargés dans ces avions mais elle s'est toujours montrée évasive, malgré les demandes officielles, des douanes belges en particulier. Et pourtant des conventions obligent les pays européens à coopérer dans de tels cas ⁸⁷.

Une première partie des deux cargaisons a été officiellement fournie, comme on l'a dit, par la société belge PRB. Il s'agit, essentiellement, en dehors d'une tonne de poudre CBI, d'accessoires pour la fabrication de munitions, des détonateurs en particulier. Ce matériel a notamment pour origine un sous-traitant ouest-allemand, la Dynamit Nobel. La plus grande part des deux cargaisons était cependant composée de 28 tonnes de poudre venant de la société néerlandaise affiliée au Cartel, la Muiden-Chemie. Selon les factures de cette firme, il y avait dans le premier avion 6,9 tonnes de poudre M1 155 mm et 11,9 tonnes de poudre 105 mm. Le solde a été transporté dans le second Boeing.

Comme on l'a vu, ces 28 tonnes de poudre étaient prétendument destinées au ministère yougoslave de la défense à Belgrade qui a fourni, une fois de plus, un certificat de destination finale fictif. Cette filière yougoslave risque cependant d'être découverte à tout moment. Le 16 août 1985, Karl-Eric Schmitz s'en inquiète auprès de ses amis de Belgrade : « Les autorités belges ont demandé une confirmation que les marchandises, citées dans nos contrats, sont bien destinées à vous. Puisque nous venons de solliciter une licence d'exportation, il est important que vous apportiez cette confirmation. Sinon, on donnerait l'impression d'avoir, dès le début, préparé une opération de réexportation. Faites-nous savoir si vous pouvez nous fournir une déclaration dans ce sens ⁸⁸. »

Des millions de dollars pour les Français

En étudiant la correspondance de Karl-Eric Schmitz, on découvre aussi qu'avant d'atterrir à Lille il est prévu que, le 14 août, le second Boeing chargera également du matériel de guerre en Israël en provenance de l'entreprise d'État Israel Military Industries (IMI). C'est ce que prouve un télex

du Suédois à l'amiral Benny Telem, directeur commercial d'IMI, daté du 11 août ⁸⁹. Benny Telem fut l'organisateur de l'affaire des « vedettes de Cherbourg » en 1969.

On y trouve aussi la trace d'une livraison de poudre de la SNPE française à l'Iran par l'intermédiaire de la Scanco de Karl-Eric Schmitz. Des documents saisis au siège de cette société à Malmö, en septembre 1985, il ressort que ce contrat, référence S 134, est d'une valeur globale de 17 millions de dollars. Il a été signé avec la SNPE avant juillet 1985 puisque le 2 juillet Karl-Eric Schmitz donne l'ordre, au nom de la Scanco, à sa banque à Londres, l'Arbuthnot Latham Bank, de bloquer en faveur de la SNPE 17 millions de dollars de garanties, comme le prouvent des documents dont nous avons la photocopie ⁹⁰. En échange, la SNPE doit s'engager à déposer en faveur de la Scanco, sur un compte en banque, une somme que la société française risque de perdre en cas de non-livraison.

Cette commande de l'Iran date d'août 1984. Elle porte notamment sur 800 tonnes de poudre-propulseur pour 35 mm, 2 500 tonnes de poudre Hexal P30 et sur 30 000 mètres de cellulose pour munitions. Le 30 novembre suivant, la direction de la SNPE à Paris annonce à la Bofors, qui sert aussi d'intermédiaire pour cette commande, qu'elle envoie en Suède 80 kilos d'échantillons de ces poudres, provenant de ses usines de Bergerac (Dordogne) et de Sorgues (Vaucluse). De Suède Karl-Eric Schmitz expédiera ces échantillons le lundi 17 décembre à Téhéran, par Francfort sur un vol d'Iran Air ⁹¹.

Quand les douanes saisissent, le 29 août 1985, la comptabilité de la Scanco, elle tombe sur une série de vingt-sept contrats en cours. Sur l'un d'eux on lit :

Notre numéro (ScanCo) :	S 134
Numéro de l'acheteur (iranien) :	40135
Genre de produits :	5 items p/c poudre
Fournisseur :	SNPE/MC
Valeur :	17 230 845 dollars US

La mention SNPE/MC signifie que la SNPE s'est associée, pour l'exécution du contrat, à la firme néerlandaise du Cartel, Muiden-Chemie⁹². On a déjà parlé, au chapitre XII, de la « french connection » du directeur de cette firme, Joost de Graaff. Et on a pu constater, à plusieurs reprises, qu'il existe une collaboration très étroite entre la SNPE et Muiden-Chemie, comme d'ailleurs entre deux de leurs principaux dirigeants, Guy Chevallier et Joost de Graaff. Pour mieux camoufler ses livraisons à l'Iran, la SNPE avait déjà préféré, en décembre 1984-janvier 1985, sous-traiter avec la firme néerlandaise plutôt que de s'entendre directement avec Bofors et Scanco. Lors d'une nouvelle perquisition au siège de cette dernière, à Malmö, les douaniers suédois trouveront une autre version de la liste des vingt-sept contrats en cours d'exécution. Cette fois-ci, le nom de la SNPE ne figure plus sous la référence S 134. N'est plus mentionnée que la seule Muiden-Chemie...⁹³

Le 26 août 1985, Karl-Eric Schmitz annonce à Téhéran que le contrat « S 134 », toujours, à ce moment-là, au nom de la SNPE et Muiden-Chemie, sera exécuté à partir du mois de septembre. Les livraisons doivent s'échelonner jusqu'à juin 1986, spécifie-t-il, par tranches de 40 tonnes mensuelles en septembre 1985, 60 tonnes en novembre et 80 en décembre. De février à juin 1986 le fournisseur, annonce le Suédois, pourra vous envoyer chaque mois 100 tonnes⁹⁴. Il serait intéressant de savoir ce que la SNPE, pendant cette période, a effectivement fourni à l'Iran, et quand : avant ou après le changement de majorité en France (16 mars 1986)?

Les fournitures de la SNPE, en tant que sous-traitant, sont passées par diverses entreprises de plusieurs pays. On peut mentionner le cas de la Valsella, un producteur de mines en Italie, qui, dès 1981, commence à fournir Téhéran. Le premier contrat date du 27 novembre de cette année-là. Les commandes portent sur un million de mines antipersonnel, antichars et sous-marins. La société italienne contacte d'abord la Bofors pour obtenir 2 000 tonnes d'explosifs destinées à la production de ces mines. Mais la société suédoise ne peut suivre la cadence. Alors, Mats Lundberg

s'adresse au Cartel et à la SNPE où il prend langue, début 1982, avec Guy Chevallier en vue d'honorer à deux ce contrat. Le 28 avril, Bofors précise à Guy Chevallier les modalités de l'arrangement. Pour la première tranche, la SNPE livrera 300 tonnes sur un total de 500. En plus, la Bofors fournira la marchandise non à Valsella directement mais par l'intermédiaire de la SNPE.

Entre septembre et décembre 1983, les explosifs suédois arrivent en France où ils sont stockés à la gare de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) près d'une usine de la SNPE. Le 5 mai 1983, Annick Durepaire, du département « exportation » de la SNPE, propose par télex à la Bofors d'enlever les étiquettes des fûts explosifs suédois ainsi que leurs marquages intérieurs. La SNPE suggère de les envoyer en Italie comme s'ils provenaient directement de son usine de Sorgues (Vaucluse). Le 23 septembre 1983, Annick Durepaire explique sur sa carte de visite, dont nous avons la photocopie, comment les nouvelles étiquettes doivent être rédigées⁹⁵.

Par la suite, la SNPE participera encore à d'autres contrats avec Valsella. En septembre 1987, le scandale de l'affaire Valsella, qui est une filiale du groupe Fiat, éclatera en Italie. La direction tout entière sera arrêtée et accusée de contrebande avec l'Iran⁹⁶.

CHAPITRE XIV

En route pour Athènes

Courant 1985, le port belge de Zeebrugge est devenu la plaque tournante du Cartel des poudres. Dès l'automne, les produits allemands, néerlandais, britanniques et belges à destination de l'Iran y convergent tous. La raison ? L'enquête des douaniers en Suède empêche ce pays de jouer un rôle pivot. Ainsi Mats Lundberg, le directeur commercial de la Nobel-Kemi en Suède, passe-t-il le plus clair de son temps à répondre à des questions précises dans les bureaux de la police douanière. Début 1986, il sera écarté du département commercial de son entreprise et relégué à un poste administratif où il se consacrera en priorité à la préparation de son procès⁹⁷.

De 1982 à 1985 Mats Lundberg a été l'homme pivot du Cartel et de ses livraisons à l'Iran. Il avait, en effet, constitué autour de la Bofors une galaxie d'entreprises de poudre et de munitions, notamment en Norvège (Raufoss) et en Finlande (Forcit, Kemira) qui travaillaient pour elle comme sous-traitants. De ce fait, la source principale de la contrebande se situait, pendant cette période, en Scandinavie. Tout cela change à partir de l'été 1985. Le centre de gravité du Cartel se déplace, à l'automne 1985, vers la Belgique et se concentre sur le port de Zeebrugge. A partir de 1986, il se situera encore plus au sud, autour de la Méditerranée : en Grèce (Elviemek), en Italie (Valsella), en Espagne et au Portugal.

Ce glissement graduel de la contrebande du nord vers le

sud de l'Europe, entre 1982 et 1987, est, notamment, le résultat du renforcement relatif des contrôles administratifs et du déclenchement d'enquêtes judiciaires et parlementaires dans des pays comme la Suède (contre Bofors), la Finlande (contre Forcit), les Pays-Bas (contre Muiden-Chemie), la Belgique (contre PRB et Transammo), etc.⁹⁸.

Pourtant aux Pays-Bas, la Muiden-Chemie continue, en 1986 et 1987, imperturbablement de fournir d'importantes quantités de poudre à l'Iran. Mais elle n'envoie plus sa marchandise vers le havre allemand de Nordenham. Son port d'embarquement est dorénavant Zeebrugge. En 1986, l'entreprise belge du Cartel, la PRB, qui a pris le nouveau nom de Gechem, gagne aussi en importance. Dès 1983, PRB a été un des premiers membres du Cartel à entrer en contact avec Karl-Eric Schmitz et la Scanco. En plus, un certain laxisme dans l'application de la législation sur les exportations d'armes en Belgique donne à cette firme, comme à beaucoup d'autres qui viennent spécialement s'installer en Belgique, de réelles possibilités de contourner la loi. Et, on l'a vu, la direction de l'époque, à PRB, ne s'en prive pas.

Pour ses exportations vers l'Iran, PRB collabore de plus en plus étroitement avec une importante société allemande de poudre et de munitions qui n'est pas membre du Cartel mais actionnaire à 50 % de Muiden-Chemie, la Dynamit Nobel AG (DNAG) à Troisdorf près de Bonn. Comme dans d'autres cas, qu'on a déjà signalés, il s'agit d'un rapport de sous-traitance.

Dès septembre 1985, on note l'arrivée à Zeebrugge de grandes quantités de poudre d'une usine britannique, la Royal Ordnance, qui vient d'être privatisée par le gouvernement de Margaret Thatcher. Tandis que le grand trust chimique ICI et sa filiale, Nobel's Explosives Company, semblent prendre leurs distances avec le Cartel, la Royal Ordnance vient les remplacer comme nouveau membre du club. Entre septembre 1985 et septembre 1986, cette entreprise fera embarquer à Zeebrugge plus de 273 tonnes de tetryl sur des bateaux du Cartel à destination de l'Iran. En tant que fournisseur de cette marchandise, elle se substitue

d'ailleurs à Bofors qui s'est vu refuser, depuis un certain temps, toute licence d'exportation pour du tetryl.

Il n'est donc pas étonnant que ce rôle grandissant de la Belgique donne à la société Transammo d'André Braet l'occasion de jouer un rôle prépondérant. Elle n'est pas seulement le transporteur accrédité de PRB : presque tous les autres membres du Cartel lui confient leurs produits en partance de Zeebrugge et de Cherbourg. Ainsi, André Braet est-il devenu un chaînon essentiel dans l'organisation européenne de Karl-Eric Schmitz.

Malgré l'enquête judiciaire lancée contre la Scanco, son patron, quant à lui, continue, à l'automne 1985, de tirer les ficelles du trafic d'armes vers l'Iran. Avec ses hommes de confiance et leurs sociétés, en Suède (Scanco et Cekado), en Allemagne fédérale (Grosse-Benne), en Suisse (Serfina), en Grèce (Grenor Shipping, Elviemek), à Téhéran (Mahmoud Kaikhosrovi et le bureau de Scanco), à Anvers (Transammo), il dirige toujours, et en expert, ce trafic. Au ministère de la défense à Téhéran il a su se rendre indispensable et, à l'exception de la Bofors (et encore!), les membres du Cartel continuent de passer par lui.

Il est assez étonnant de voir la cheville ouvrière d'une des plus grosses affaires de contrebande du moment, un homme officiellement poursuivi par la justice de son pays et assigné à résidence, circuler librement en Europe et jusqu'en Iran. Il est reçu, comme si de rien n'était, par les directions des grosses sociétés productrices de poudre et de munitions et a même organisé une tournée européenne des firmes du Cartel pour une délégation du ministère de la défense iranien. De cette tournée, les enquêteurs suédois ont découvert la preuve sur des fiches d'hôtel mentionnant l'arrivée au Stadshotellet, à Karlskoga, venant de Bruxelles, d'une délégation de cinq Iraniens résidents. La délégation était dirigée par l'associé de Karl-Eric Schmitz à la Serfina, Mahmoud Kaikhosrovi, dont on a déjà parlé⁹⁹.

Tout cela confère à Karl-Eric Schmitz un certain poids quand il souligne, constamment, que tout le monde « savait », les autorités des pays européens aussi bien que les directions des usines du Cartel. En dépit, cependant, de son

assurance affichée, il sent venir le danger. Le 19 août 1985, exactement dix jours avant la première perquisition dans les bureaux de la Scanco, il écrit au ministère de la défense à Téhéran : « Nous voulons attirer votre attention sur le fait qu'à ce moment même, nous violons toutes les lois et les règlements existants afin de pouvoir vous fournir les marchandises (...) Ayez un peu de compréhension pour nos problèmes et rendez-vous compte de tout ce que nous faisons pour vous livrer ce qu'il vous faut ¹⁰⁰. »

Ayant recours davantage à la Belgique, Karl-Eric Schmitz déplacera aussi, à partir du mois de septembre 1985, le centre nerveux de sa contrebande en faveur de l'Iran du Nord vers le sud de l'Europe. A cet effet, il met en place une nouvelle filière, complémentaire de celle qui passe par la Yougoslavie. Il entre pour cela en contact avec une société de poudre et d'explosifs militaires en Grèce. Il s'agit de Hellenic Explosives and Ammunition Industry, en abrégé Elviemek. Grâce à cette société, la Grèce devient pour le Cartel, dans les années 1985-1986, le pays intermédiaire par excellence du trafic vers l'Iran. Comme ce pays est membre de l'OTAN, Elviemek peut recevoir sans difficultés du matériel de guerre des autres pays européens de l'Alliance. Et comme la législation en vigueur en Grèce lui permet de donner une autre destination aux marchandises qu'elle reçoit, la contrebande avec l'Iran devient un jeu d'enfant.

Au début de la guerre entre l'Iran et l'Irak, plusieurs firmes grecques se sont déjà prêtées au trafic d'armes avec les deux pays belligérants. Par exemple, un rapport émanant des services de renseignement français, la DGSE, et datant de septembre 1983, signale que les compagnies grecques Pirkal, Evo et Elviemek, exportent du matériel de guerre, originaire d'autres pays, vers l'Iran ¹⁰¹.

En juin 1984, Karl-Eric Schmitz met la société belge PRB en contact avec Elviemek en lui signalant que la firme grecque recherche 700 tonnes de poudre WC 870 pour calibre 20 mm. Les négociations aboutissent, le 18 novembre 1984, à la signature d'un contrat entre les deux sociétés. Ces 700 tonnes sont transportées, début 1985, en Iran, à bord des bateaux *Frauke* et *Katja* du trafiquant danois

Finn Poulsen. L'un des signataires, du côté belge, de ce contrat, est Pierre Cornut, le directeur commercial de PRB. Il représente sa société au sein du Cartel et c'est par lui que Karl-Eric Schmitz a établi, en 1983, le premier contact avec PRB. Pierre Cornut a été aussi en 1984 l'un des négociateurs, avec Guy Chevallier et Mats Lundberg, du contrat iranien avec Tirrena Industriale en Italie¹⁰². C'est un homme clé.

En mars 1987, le directeur des ventes de PRB admettra que tous les contrats, conclus de 1984 à 1986, entre sa firme et Elviemek ont été proposés à la société belge par Karl-Eric Schmitz¹⁰³. Le terme « proposer » ici est un euphémisme car, en fait, « Bobbo » dirige toutes les opérations de A à Z. En mai et juin 1985, Karl-Eric Schmitz prépare notamment l'envoi en Iran, dans deux avions à partir de Lille, d'une tonne de CBI, une poudre d'allumage, et un peu plus d'une tonne de détonateurs. Officiellement, ce matériel est fourni par PRB et destiné, encore une fois, à Elviemek qui joue, en fait, un rôle de société-relais entre le Cartel et l'Iran en prélevant au passage une commission de 5 %¹⁰⁴. C'est le même rôle mystificateur que la Yougoslavie sauf qu'une entreprise a remplacé le major Popovic comme fournisseur de certificats fictifs.

Changement de nom

Après la descente de la police douanière suédoise dans les bureaux de la Scanco, à Malmö, le 29 août 1985, certains membres du Cartel, notamment en Belgique, prennent peur. Dès juin, la direction générale de PRB à Bruxelles avait d'ailleurs pris ses précautions et donné l'ordre à son département Défense d'annuler trois contrats avec Scanco. En août, la direction générale franchit un pas de plus et enjoint au département de rompre toutes ses relations avec Karl-Eric Schmitz¹⁰⁵. Le plus inquiet est sans doute le directeur général de PRB, Lucien Bradfer, à qui l'on soumet pour signature des documents bancaires où figure aussi en toutes lettres la banque iranienne Melli à Londres¹⁰⁶. Si, d'aventu-

re, la police suédoise mettait la main, à Malmö, sur un tel document, ce serait la catastrophe.

Le 29 août, Scanco proteste sans tarder contre cette annulation. La firme suédoise réclame à la société belge 10 millions de francs français de dédommagements pour rupture de contrat. Le 11 septembre, suivra aussi une protestation de la part d'Elviemek qui continue de servir d'intermédiaire entre le Cartel et l'Iran. Mais la firme grecque n'insiste pas. Elle a trop peur qu'on découvre le pot aux roses et ne réclame rien. Le règlement de ce contentieux durera six semaines. Finalement, le 25 octobre, tout le monde se met d'accord sur une transaction. Scanco recevra en dédommagement 250 000 dollars¹⁰⁷. Deux lots de 756 000 et 84 000 détonateurs, dont il sera question plus loin, ne lui ont pas été livrés.

Coïncidence : ce même 25 octobre la firme PRB est profondément restructurée et change son nom en Gechem. Qu'à cela ne tienne : à peine deux semaines après la constitution de la nouvelle société, le 7 novembre 1985, un cadre du département Défense de PRB-Gechem, Philippe Jous, rencontre à nouveau Karl-Eric Schmitz à Genève. Les deux hommes se connaissent bien. C'est Philippe Jous qui avait déjà signé, le 30 août 1984 à Athènes, au nom de l'ancienne PRB, le premier contrat avec Elviemek, dont Karl-Eric Schmitz était l'initiateur. Et trois semaines avant ce 7 novembre 1985, Philippe Jous a cosigné, au nom de la PRB défunte, la lettre au patron de la Scanco lui annonçant la rupture de leurs liens. Il n'empêche : la constitution d'une nouvelle société, la Gechem, va permettre de renouer le contact. C'est pour cela que Philippe Jous est à Genève où il signe, en présence de Karl-Eric Schmitz, des contrats portant notamment sur la fourniture... de deux lots de 756 000 et 84 000 détonateurs. Les autres signataires, amenés par le patron de la Scanco, sont les représentants d'une entreprise espagnole de poudre et d'explosifs, la Empresa Nacional Santa Barbara à Madrid, entreprise d'État dont les usines sont situées près de Tolède et qui va servir de relais, pour le trafic vers l'Iran, comme le faisait Elviemek¹⁰⁸.

Le 12 mars 1986 un premier envoi, en train, de 840 000

détonateurs, venant de l'usine Gechem, à Matagne, en Belgique, traverse sans aucun ennui la France, pour arriver le lendemain au poste frontière espagnol d'Irun à destination des ateliers de Santa Barbara à Tolède. C'est la seule livraison de PRB, prévue par les contrats signés à Genève, qui passera par l'Espagne¹⁰⁹. Les autres partent par bateau de Zeebrugge à destination de l'Iran sur l'*Elisabeth Clipper* en avril, le *Jotun* en juin, le *Gritt Clipper* en août et le *Nordica* en septembre. Leur destination officielle est Santander mais ils ne font qu'y transiter. Les douanes belges découvriront l'existence d'un double jeu de documents de bord fabriqués à la demande de Karl-Eric Schmitz, les uns mentionnant Santander comme point d'arrivée, les autres Bandar Abbas en Iran.

Des poursuites pour faux en écriture étaient encore en cours en Belgique, début 1988, visant PRB et le transporteur Transammo. Ils risquaient solidairement une amende représentant le triple de la valeur de la marchandise ayant voyagé dans ces conditions, soit 225 millions de francs français. Selon la loi douanière belge, les dirigeants des deux firmes sont, en principe, passibles de peines d'emprisonnement allant de quatre mois à un an. Les exportations illégales vers l'Iran dont il s'agit se situent en 1985 et 1986. Au total, les douanes belges citent, dans leur procès-verbal, pour cette seule période, 951 tonnes de poudre et 1,6 million de pièces de munition¹¹⁰.

Un sabotage

En mai 1987, une violente explosion détruit dans les environs d'Athènes les installations de l'usine de munitions Elviemek. La police et la justice grecques gardent un silence troublant sur l'enquête, mais la presse évoque l'hypothèse d'un attentat commis ou commandité par l'Irak. On sait parfaitement dans les cercles officiels que l'usine sert depuis longtemps de couverture au Cartel pour sa contrebande avec l'Iran.

Plusieurs membres de ce Cartel, comme PRB et Royal

Ordnance, ont toujours déclaré qu'Elviemek est une société connue et respectée ¹¹¹. Mais dans le monde industriel du secteur des explosifs on préfère parfois ignorer son existence. Lors de notre visite, en novembre 1987 à Bruxelles, au siège du Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique, le CEFIC, on tombe des nues. Le porte-parole de la Fédération des fabricants européens d'explosifs nous déclare, sans hésitation aucune, que « depuis de longues années Elviemek leur est totalement inconnu ». « Pour nous, ajoute-t-il, il y a bien eu une société grecque de ce nom, qui, à l'époque, avait introduit une demande d'affiliation. Mais comme la firme a fait faillite avant l'aboutissement de cette procédure, elle n'existe plus pour nous. Nous ignorons celle dont vous parlez aujourd'hui. Elle n'a, de toute façon, rien à voir avec notre fédération. »

On doit en conclure que plusieurs membres de la Fédération des fabricants européens d'explosifs, comme PRB et les autres, entretiennent des rapports d'affaires avec une société grecque qui, à leur propre fédération professionnelle, est totalement inconnue. Comment expliquer ce mystère?

Après avoir frôlé la faillite, Elviemek a été rachetée, progressivement, de 1982 à 1984, par l'intermédiaire d'un Grec richissime, connu dans son pays comme un amateur d'œuvres d'art. Ion Vörres, c'est son nom, est le représentant à Athènes d'Armaments Corporation (Armacor), la grande entreprise d'État sud-africaine qui coiffe le secteur de l'armement au pays de l'*apartheid*. C'est en tant que représentant d'un groupe de ce pays, l'International Technology Association, selon la revue grecque *Avti*, qu'il est devenu un gros actionnaire d'Elviemek ¹¹².

Contrôlé par les Sud-Africains, Elviemek entretient aussi des liens avec l'Iran. Coïncidence : ces deux pays sont au ban de la communauté internationale et ont été frappés d'embargo. De là à vouloir s'épauler... L'Afrique du Sud produit des armes mais pas de pétrole. Quant à l'Iran, c'est l'inverse. Tous les trocs entre eux sont envisageables, surtout lorsqu'on a, en plus, des amis communs, Karl-Eric Schmitz, par exemple, comme on l'a déjà vu ¹¹³.

Devenue, de fait, sud-africaine, après la prise de contrôle d'Elviemek, la filière athénienne cesse en grande partie de fonctionner lors de l'explosion de mai 1987. Cela n'a probablement pas empêché Karl-Eric Schmitz - ou son successeur éventuel - de mettre au point une nouvelle filière, une de plus, qui, sans doute, transite par des pays, comme le Portugal par exemple, où il n'y avait toujours pas d'embargo contre l'Iran au début de 1988. Car il paraît acquis que certains membres du Cartel, notamment Muiden-Chemie, ont continué, tout au long de l'année 1987, à alimenter Téhéran en poudre pour munitions ¹¹⁴.

Institut kurde de Paris

CHAPITRE XV

Des usines clé en main

Les énormes besoins en munitions de l'Iran ne peuvent tous être satisfaits par des importations. Il lui faut donc accroître aussi sa propre production. C'est pour cette raison qu'en 1982, la société française Manhurin et la firme allemande Fritz Werner envisagent de fournir une usine d'armement clé en main à Téhéran.

Malgré les apparences, ces deux sociétés ne sont pas réellement en compétition. Elles sont liées depuis le 15 avril 1967 par un accord secret, dont nous possédons la photocopie, et qui prévoit qu'elles ne doivent pas se concurrencer entre elles ou par le biais de tiers pour les machines-outils destinées à la fabrication de munitions de calibre 0,22 à 30 mm.

En avril 1967, les deux firmes décident, en application immédiate de cet accord, une augmentation de 20 % du prix de ces machines. Une clause précise que pour certaines d'entre elles, qui ne sont pas identiques aux autres, les prix seront fixés en confiance. A chaque fois qu'un client s'adressera à l'une des deux sociétés, celle-ci devra s'entendre avec l'autre pour décider qui présentera l'offre la plus intéressante. Cette entente va très loin puisque, si la firme qui n'a pas été choisie conclut, contre toute attente, une affaire avec un client, elle devra verser une indemnité compensatrice à l'autre. Seuls les contacts antérieurs à l'accord autorisent l'un des partenaires à signer un contrat sans en référer à l'autre.

Sans façons, Fritz Werner et Manhurin organisent leur petit Yalta en se partageant le monde : à Manhurin, l'Australie, la France, le Liban, l'Arabie Saoudite, la Turquie, etc. ; à Fritz Werner, l'Argentine, l'Indonésie, le Nigeria, l'Iran.

Manhurin s'engage à ne plus produire certaines machines pour la fabrication des canons de fusil, des armes légères ou de chargeurs de 0,22 à 20 mm. Cet accord ne doit même pas être communiqué aux employés des deux sociétés. Seuls ceux qui devront l'appliquer pourront en prendre connaissance. L'accord, qui entre en vigueur dès la signature, est valable deux ans par tacite reconduction si aucun des deux partenaires ne s'y oppose au moins un an avant l'expiration du délai normal. C'est un excellent accord de coopération, qui va permettre aux deux sociétés de régner sans partage ou presque sur le marché des machines-outils pour la fabrication de munitions.

Selon l'hebdomadaire *Der Spiegel* qui a révélé cet accord en mai 1987, celui-ci s'est prolongé jusqu'en 1984. Toute une série d'opérations ont donc été montées en concertation entre les deux entreprises. Ainsi, par exemple, en 1975, les Philippines commandent des installations destinées à produire des munitions de calibre 5,56 mm. La firme allemande fixera volontairement des prix trop élevés pour que Manhurin empoche la commande, les Philippines faisant partie de son secteur réservé.

En sens inverse, Manhurin alignera ses prix sur ceux de Fritz Werner en 1976, lors d'une commande passée par l'Argentine. En 1981, à propos d'un contrat avec l'Arabie Saoudite, Fritz Werner hausse ses prix afin de permettre à Manhurin d'empocher le marché. L'accord secret est d'une solidité à toute épreuve. Il arrive ainsi qu'une des deux sociétés fasse des offres à des clients à la place de l'autre et enregistre des commandes pour son partenaire. Des réunions au sommet sont parfois organisées à Paris, Bâle ou Genève.

L'Iran a toujours fait partie de la zone d'influence de Fritz Werner. Depuis de nombreuses années, la firme allemande, dont l'usine principale se trouve à Geisenheim, non loin de Mayence, travaille avec ce pays. Sous le règne du chah, elle a

équipé plusieurs usines notamment pour la production d'obus de 105 et 155 mm. Fritz Werner a été pendant très longtemps le fournisseur officiel de la cour impériale. Plus de 300 de ses employés vivaient à Téhéran. A la fin des années 70, ses carnets de commande étaient on ne peut plus pleins. En 1977-1978, Fritz Werner a monté à deux cents kilomètres à l'est de Téhéran, près de la ville de Semnan, un établissement complet destiné à tester des missiles et des munitions ainsi qu'à la recherche balistique. Ces installations ont servi aux premiers essais des missiles Arash, copie iranienne du système lance-fusée soviétique BM-21.

Cette fructueuse coopération tourne court brusquement lorsque le chah est chassé du pouvoir en 1979. Le personnel de Fritz Werner est rapatrié d'urgence. La chute du chiffre d'affaires est vertigineuse. En un an, la firme perd près de deux milliards de francs. Cette somme est très partiellement compensée par les 700 millions de francs que le chah avait offerts en garantie de paiement de ses commandes. Fritz Werner utilisera cet argent, dit-on, pour améliorer les salaires de son personnel. A ce moment difficile, la collaboration Fritz Werner-Manhurin joue à plein puisque les deux sociétés décident de partager les pertes et de tenter ensemble une reconversion dans le domaine civil qui, d'ailleurs, se soldera par un échec.

Retour en Iran

Un an plus tard, le déclenchement de la guerre Iran-Irak sera une véritable aubaine pour Fritz Werner. Très rapidement, ses techniciens repartent pour Téhéran. Les usines se remettent à tourner et les pièces de rechange sont emballées, prêtes à être expédiées. Les affaires reprennent à une cadence jamais égalée. Les délégations d'acheteurs et de vendeurs se succèdent en Allemagne et en Iran. Lors d'une visite à l'usine de Geisenheim, un Iranien, découvrant dans un bureau une photo de l'époque du chah, représentant une usine implantée dans son pays, biffera au crayon la légende, favorable au régime déchu des Pahlavi.

Le centre d'essai de Semnan est remis en état en 1983. Les Iraniens ont besoin de nouvelles usines pour soutenir leur effort de guerre. Les tractations reprennent et l'accord secret Fritz Werner-Manhurin est réactive. C'est ainsi que le 7 décembre 1982, au cours d'une réunion inter-entreprises à Bâle, en Suisse, le cas de l'Iran est abordé. Nous nous sommes procuré une photocopie du compte rendu de cette réunion. Le point 2 est ainsi rédigé : « Après la visite de FW [Fritz Werner] et de Mr [Manhurin], à Bâle, Mr a fait une offre pour quatre chaînes de production pour une valeur de 75 millions de DM [250 millions de francs], y compris l'assistance technique. Capacité prévue : 75 millions par an avec deux équipes. FW offre huit chaînes de production, ce qui implique une capacité doublée, pour une valeur de 116 millions de DM [390 millions de francs]. Le prix de l'ensemble proposé par FW et Mr se décompose comme suit ... » Ce qui suit est une liste exhaustive des machines et de la logistique nécessaire au montage d'une usine de munitions.

En face de chaque spécification, figure le prix proposé par « FW » et celui de « Mr ». Les chiffres parlent d'eux-mêmes, « FW » ne peut que remporter le marché puisque, pour une capacité de production double, son prix n'est pas proportionnellement supérieur à la proposition de Manhurin. Le client iranien comprend vite où est son intérêt. Il suffit de lire les deux dernières lignes du compte rendu : « Mr a reçu du client un télex pour lui dire qu'il ne juge plus nécessaire de mener d'autres pourparlers. » Comme prévu, la firme allemande emportera le marché.

Manhurin n'aurait pu obtenir ce contrat qu'en contrevenant au pacte de 1967 qui « cédait » l'Iran à Fritz Werner. Interrogé, en mai 1987, sur ce devis, résultat d'un curieux appel d'offre, le directeur de Matra Manhurin Défense déclare au quotidien français *Libération* : « Depuis le 1^{er} janvier 1984, date à laquelle Matra a pris en charge Manhurin, aucun contrat de ce type n'a eu lieu. » Il précise aussi que les informations du *Spiegel* faisant état d'un accord secret entre sa firme et Fritz Werner sont d'autant plus surprenantes que « Manhurin est en concurrence extrêmement vive avec Fritz

Werner sur le marché des machines-outils pour les munitions ». Cette dernière déclaration est en contradiction avec celle du gérant de Fritz Werner, Richard Pohl, qui, lors de la parution du *Spiegel*¹¹⁵, a d'abord menacé de porter plainte, puis, trois jours plus tard, s'est souvenu tout à coup qu'il « existait un accord de coopération avec Manhurin ».

Si Manhurin n'a pas fourni les fameuses chaînes de production de munitions, il n'y a pas de raison que Fritz Werner ne les ait pas installées, d'autant que l'entreprise de Geisenheim a repris dès 1983 sa place de leader sur le marché iranien. Qu'on en juge : elle participe en 1983 au réaménagement d'une usine située au cœur du complexe industriel de Parchin près de Téhéran. En juin, la même année, les Iraniens lui demandent de leur livrer les machines-outils nécessaires à la production de 35 000 missiles Arash pour une valeur de 17 millions de francs. En 1985 Fritz Werner propose, pour la remise en état du champ de tir de Semnan, du matériel allant d'installations météorologiques à des radars en passant par des systèmes radio. En 1986, elle fournit de quoi tester des missiles anti-chars et fabriquer 25 000 missiles avec des têtes de combat de 82 mm. La même année, les Allemands offrent d'installer à Parchin une chaîne de production d'obus de 120 mm.

Le plus surprenant, c'est que « Fritz Werner Industrie Ausrüstungen GmbH. » est une entreprise à cent pour cent propriété de l'État. Le gouvernement se défend pourtant d'approvisionner les deux belligérants du conflit Iran-Irak. Pour Helmut Schäfer, ministre d'État au ministère des affaires étrangères, « le gouvernement fédéral garde une stricte neutralité dans le conflit. Depuis la déclaration de guerre en 1980, assure-t-il, il n'y a que des pièces de rechange pour machines industrielles qui ont été fournies à l'Iran ».

Pourtant les directives qui restreignent les ventes d'armes aux pays situés dans les zones de tension ont été assouplies en 1982 par Helmut Schmidt. Le chancelier allemand a décrété qu'il pourrait y avoir des exceptions lorsque les intérêts vitaux de la RFA l'exigent. En application de cette doctrine un peu vague, les services fédéraux chargés de

contrôler les exportations ont donné leur feu vert à la plupart des opérations montées par Fritz Werner et d'autres, sous prétexte que les documents relatifs à ces opérations ne précisent pas explicitement qu'il s'agit de machines d'armement. Le mot « *presse* », qui figure sur ces documents et a la même signification qu'en français, peut recouvrir beaucoup de réalités. La règle est, en fait, de fermer les yeux.

Il ne fait aucun doute que Fritz Werner, qui fait partie du consortium d'État « Deutsche Industrieanlagen GmbH. » (DIAG), a contribué à remettre en marche l'industrie iranienne d'armement, tout en apportant de l'aide aux Irakiens par d'autres canaux. En mars 1983, par exemple, la firme allemande a vendu à Bagdad des machines-outils pour la fabrication de tubes lance-roquettes.

Un journaliste à la table des discussions

Une preuve supplémentaire du rôle de l'Allemagne fédérale en Iran a été fournie par un journaliste de ce pays, Jürgen Roth, qui a eu la chance, en août 1986, d'assister à une discussion d'affaires entre des représentants de Fritz Werner, un marchand d'armes bien connu qui vit à Paris, Günther Leinhauser, et une délégation iranienne. L'entrevue s'est déroulée à Geisenheim chez Manfred Leder, ingénieur en chef de Fritz Werner et responsable du secteur Iran. Günther Leinhauser connaissait le journaliste et lui a proposé de participer à l'entretien en le faisant passer pour l'employé d'un transporteur connu, Islandais. C'est ainsi que Jürgen Roth a pu raconter cet épisode en détail dans le *Spiegel*¹¹⁶. Avant l'arrivée des Iraniens, Manfred Leder a précisé les objectifs de l'entretien et présenté le visiteur, qui n'est autre que Saïd Baradaran, chef de l'approvisionnement du ministère des Pasdarans. « Les Iraniens, dit-il, veulent faire réparer 10 000 missiles Tow endommagés qu'ils ont en stock depuis l'époque du chah. » Günther Leinhauser explique alors qu'il a à sa disposition deux ingénieurs israéliens qui pourraient faire le travail. Manfred Leder refuse : « Les Iraniens ne veulent pas d'Israéliens. »

La réparation semble simple : les thermo-batteries seraient usées. Günther Leinhauser suggère de faire une autre proposition aux Iraniens : « Nous reprenons leurs missiles et nous leur en donnons d'autres pour 3 800 dollars pièce » (ils sont puisés sur un vieux stock détenu par Israël). Günther Leinhauser et Manfred Leder se mettent d'accord sur le paiement puis l'Iranien et son interprète arrivent. Saïd Baradaran porte un costume avec gilet, de bonne coupe, et parle couramment anglais. Günther Leinhauser lui soumet la proposition discutée au préalable. Visiblement, il n'apprécie que modérément de devoir traiter avec des ingénieurs israéliens. « Est-on obligé ? » demande-t-il à plusieurs reprises. « Vous savez, lui répond Günther Leinhauser, que le chef de votre parlement entretient les meilleures relations avec Israël. »

Saïd Baradaran voudrait trouver le moyen de faire réparer ses missiles en Iran. Ses deux interlocuteurs lui assurent qu'il n'y aura personne pour faire ce travail dans son pays. Ils parviennent à le convaincre que l'aide israélienne sera discrète. Saïd Baradaran accepte. La discussion porte alors sur les prix, puis on passe au point suivant.

Entre-temps, un autre homme est entré dans la pièce. Il se nomme Bernhard Schlüter. Il est le gérant d'Elbros GmbH, Rhénanie Palatina, une firme spécialisée dans le matériel électronique. Il propose 2 500 Tow version moderne, à 17 500 dollars pièce. Günther Leinhauser corrige l'offre à la baisse : 13 500 dollars est un prix plus raisonnable. Saïd Baradaran note les chiffres. Au détour de la conversation, Günther Leinhauser déclare qu'il vient de livrer 1 500 Tow venant des États-Unis à l'armée iranienne.

Les marchands font d'autres offres à Saïd Baradaran, qui note scrupuleusement. Après deux heures de discussion, tout le monde se retrouve dans le meilleur restaurant de Geisenheim. Jürgen Roth ajoutera avoir entendu cette réflexion de Manfred Leder, pendant le repas : « Espérons qu'ils ne vont pas arrêter la guerre. »

Le puzzle d'Ispahan

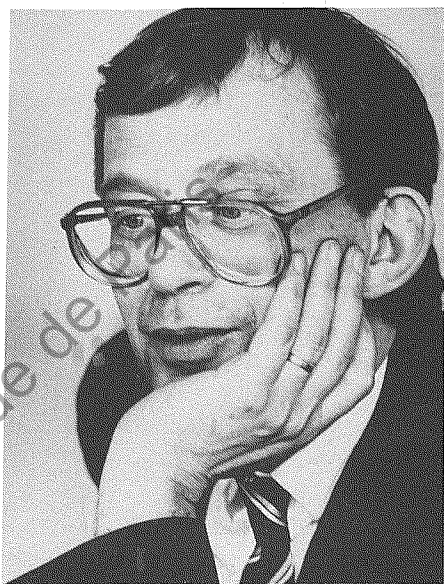
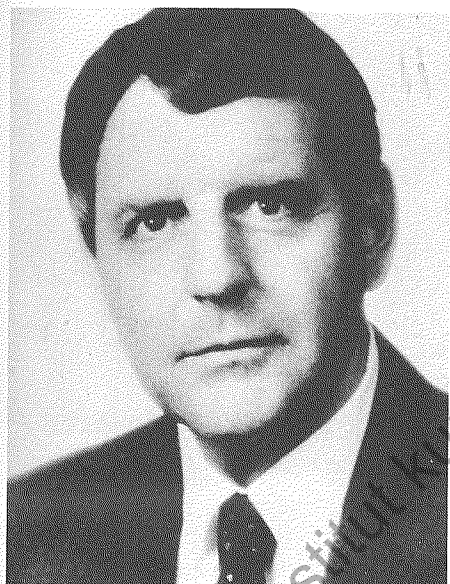
Les chaînes que Fritz Werner a montées en Iran ne sont pas la seule contribution des Occidentaux à l'effort de guerre des armées de l'imam. L'omniprésent Karl-Eric Schmitz a fait parvenir en Iran de 1984 à 1986, par des voies détournées comme il en a l'habitude, une usine qui a été installée au cœur du complexe militaro-industriel d'Ispahan au sud de Téhéran.

Le mécanisme est si ingénieux qu'il mérite d'être raconté en détail. Pour brouiller les pistes, Karl-Eric Schmitz a imaginé de fractionner le matériel nécessaire à la construction de l'usine en un *puzzle* de deux cent quatre commandes. Il a ensuite diversifié géographiquement ces commandes. Elles ont été passées en Belgique, RFA, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Israël et en France. Enfin, selon un procédé maintenant bien rodé, l'acheminement a transité par diverses filières pouvant masquer la véritable destination de la marchandise.

Nous possédons la liste complète de ces commandes, deux cent quatre contrats en tout, qui remplissent onze pages dactylographiées et se répartissent en trois catégories : le matériel pour fabriquer les munitions (machines-outils, etc.), les produits auxiliaires, principalement chimiques, nécessaires aux munitions ; enfin les corps en acier pour les obus, les balles, les roquettes et la poudre elle-même.

Les commandes de poudre sont les plus nombreuses. On en dénombre près de cent vingt. Toutes les poudres à canons possibles et imaginables ont été commandées par les Iraniens, du plus petit au plus gros calibre. Les quantités ne sont pas toujours précisées. Nous n'avons pu chiffrer que le dixième des demandes et atteignons le chiffre de 9 000 tonnes de poudre à livrer en deux ans.

En complément de la commande, viennent s'ajouter tous les accessoires nécessaires au fonctionnement de l'usine. On trouve aussi bien du matériel électrique que des autoclaves, des batteries, des pompes hydrauliques, des transformateurs, des masques de protection pour les ouvriers, des appareils de mesure chimique, des tubes d'acier qui, selon



Karl-Eric Schmitz dit "Bobbo". Cet homme d'affaires suédois fut l'un des plus gros trafiquants d'armes de ces dernières années. Principal client : l'Iran. Inculpé lui aussi. (Photo © AP.)

Le Suédois Mats Lundberg, l'un des hommes clés du Cartel des poudres et explosifs. C'est lui qui orienta les activités de son groupe, la Bofors-Nobel, vers les marchés internationaux à hauts risques politiques. Après la découverte de ses agissements par les douaniers suédois, il fut inculpé de contrebande et d'exportation illégale de matériel de guerre. (Photo © Bild - AP.)

FEDERAL SECRETARIAT OF NATIONAL DEFENCE
FEDERAL DIRECTORATE OF SUPPLY AND PROCUREMENT

11001 Beograd, 9 Nemanjina st. - Yugoslavia, Phone: 621-522, Telex: 11360, 11541 YU SDPR, Cables: DIRPROM, P.O.B. 308

Your Ref:

Beograd, 09.11.1984.

Our Ref:

STATEMENT

We hereby declare that the goods subject of the Contract V-1/RP/773-1/LJV/B dated November 9, 1984 have been ordered at the request of the Federal Directorate of Supply and Procurement, Belgrade.

FEDERAL SECRETARIAT
OF NATIONAL DEFENCE
FEDERAL DIRECTORATE OF
SUPPLY AND PROCUREMENT

(RANKO ĐOROVIĆ)

Pour vendre, malgré l'embargo, des armes à Téhéran, les producteurs européens ou leurs intermédiaires fournissent souvent aux douanes des certificats de destination fictive. Celui-ci

émane du ministère de la défense de Belgrade qui a prélevé au passage une commission. La marchandise n'a fait que transiter par la Yougoslavie. Destination réelle : l'Iran.



Utsändare | Adress | Telefon

Mottagare
Jugoslavien
LEVERERARI

"Beinfota"	Muiden	413.965,5 kg
"Frankie"	Muiden	322.580,0 "
		736.544,5 kg
	Best. hos Muiden	920.059,0 kg
	och lev. av Muiden	213.457,5 kg
"Frankie"	Bofors	100.000 kg
	lev. totalt	836.544,5 kg

Vår referens: datum, avd., sign.

Adressatens referens

Jugos : Muiden
27.3.85

Telexadress (nr och namngivare)

Meddelandetext (Skriv kort och koncist)

01031 -

Muiden 27.3.85

VIS. 25.

V. 10.3.

<u>Muiden</u>	275 ton	neu ✓	
2142-1441	150 ton	nov ✓	
16036 816 N2	100 ton	dec ✓ (100 ton)	(SNPE)
	200 ton	jan	
	200 ton	feb.	(50 ton SNPE)
	955		

0294-62146
IK I 77376 101004 90 } 100 ton

SF	50 ton	} Renie	jan 30	} 150 ton
TS	100 ton		feb 60	
	1200 ton		mar 60	
			apr 60 ✓	
			mai 30 ✓	

Sur ce papier portant le logo de la société suédoise Bofors, l'un des collaborateurs de la firme récapitule à la main, au printemps 1985, les commandes de poudre qui ont été acheminées en Iran via la Yougoslavie. Une partie de

cette poudre livrée par l'entreprise Muiden-Chemie (Pays-Bas) provient de la société française SNPE (cent tonnes en décembre 1984 et cinquante en février 1985).

*
73419 BOFINK S
16056 MC NL
MUIDEN CHEMIE B.V. TELEXNR.1006 8.10.1984 DGR/VDB

ATTN.: MR. M. LUNDBERG
=====

SUBJECT: M1
=====

WE ARE PUSHED BY SOME OTHER INTERESTED PURCHASERS.
SINCE WE PREFER THE BOFORS-RELIABILITY WE KINDLY ASK YOU
TO ACCELERATE YOUR DECISION US MUCH US POSSIBLE.

BY THE WAY, GUY CHEVALIER WANTED TO BUY SOME GADGETS.
DO YOU EXPECT SOME COMMISSION ?

BEST REGARDS,
JOOST DE GRAAFF

++++*
73419 BOFINK S
16056 MC NL

Institut Kurios Paris

Cet échange de télex montre la complicité qui unit les producteurs européens de poudre et d'explosifs. A gauche, le Néerlandais Joost De Graaff (Muiden-Chemie) évoque la possibilité pour le Suédois Mats Lundberg (Bofors) de percevoir une commission sur une affaire traitée par le Français Guy Chevallier (SNPE).

A droite, le Suédois se réfère à la "filrière française" du Néerlandais et lui recommande d'utiliser un autre numéro de télex pour ne pas attirer l'attention sur leurs "petites combines".

08.58
16056 MC NL
73346 BONOBEL S

NE LUM 1984-10-09 09.00 TX 0723

ATTENTION: DR. J.U.R.A. DE GRAAFF

RE: M1 (YTX 1006 8.10.1984)

BIG MEN LIKE YOURSELF DON'T GET PUSHED EASILY, SO PLEASE KEEP FIGHTING THE OTHER PARTIES OFF UNTIL OCT 12.

REGARDING YOUR "FRENCH CONNECTION" I DON'T EXPECT ANY COMMISSION. IF YOU FEEL I OUGHT TO HAVE SOME I WILL HOWEVER NOT REFUSE YOU.

BEST REGARDS FROM ONE OF YOUR FEW REAL FRIENDS

MATS LUNDBERG

P.S. WHEN TELEXING TO NOBELKRUT PLEASE USE TX NR 73346 BONOBEL. THE OTHER ONE (73419 BOFINK) GOES TO PURCHASING AT ORDNANCE DIV., WHICH DELAYS COMMUNICATIONS AND CREATES UNNECESSARY ATTENTION REGARDING OUR SMALL DEALINGS AND WHEELINGS.

73346 BONOBEL S*

16056 MC NL++

KOP. LUM NYC WNB EKSM ENS D OGE DLH

15.39
0388213554+IR-1707-19
213554 MIO IR
321948 SCANEX S

85/08/19

KES/LN

15.39H

REF. 3144/85

FOR MESSRS NATIONAL DEFENCE INDUSTRIES ORGANIZATION

REF. 334/1401-10725A-55

SUBJ. L/C 101413/2
L/C 101412/1

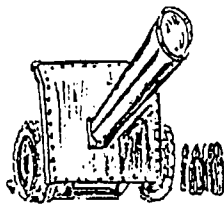
WE ARE REFERRING TO OUR EARLIER TELEX AND WOULD LIKE TO INFORM YOU THAT WE ARE JUST NOW BREAKING ALL EXISTING LAWS AND REGULATIONS TO MAKE IT POSSIBLE TO SUPPLY THE GOODS TO YOUR ORGANIZATION. WE EXPLAINED YOU THE DIFFERENT PROBLEMS CALLED BY THE AUTHORITIES AND THE BALANCE OF GOODS HAS BEEN STORED FOR YOUR ACCOUNT WITH BIG DIFFICULTIES. HOWEVER THE REMAINING QUANTITIES WILL BE SHIPPED ON OUR AUGUST VESSEL. WE ARE SORRY FOR THIS DELAY BUT PLEASE HAVE UNDERSTANDING FOR OUR PROBLEMS AND PLEASE REALIZE WHAT WE ARE DOING TO SUPPLY THE GOODS TO YOUR ORGANIZATION.

BEST REGARDS
SCANDINAVIAN COMMODITY

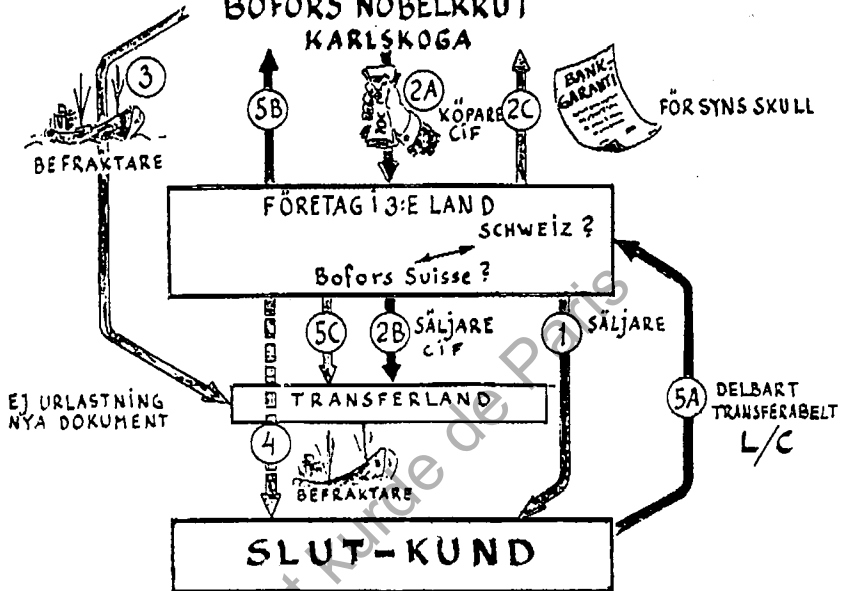
++++
321948 SCANEX S*
213554 MIO IR

Le 19 août 1985, le marchand d'armes Karl-Eric Schmitz s'excuse auprès de ses clients de Téhéran : les douaniers suédois sont sur la piste du scandale - l'Irangate européen - et il devient de plus en plus difficile au trafiquant de

respecter ses délais de livraison. Soyez indulgents, plaide Karl-Eric Schmitz, car nous violons toutes les lois en vigueur pour satisfaire vos besoins.



BOFORS NOBELKRUT KARLSKOGA



RÖD PIL = Betalning ur L/C. Sker vid fullföljd CIF-leverans.

- | | | |
|---|--------------------------|--|
| ① | Företag i grönt 3:e land | - Säljare mot slutkund. |
| ② | " " | - Köpare mot Bofors. |
| ③ | " " | - Säljare mot grönt transferland. |
| ④ | " " | - Bankgaranti till Bofors för syns skull. |
| ⑤ | Bofors | - Befraktare till transferland. |
| ⑥ | Transferland | - Befraktare till slutkund. |
| ⑦ | Slutkund | - Delbart transferabelt L/C till företag i 3:e Land. |
| ⑧ | Företag i 3:e land | - Betalare till Bofors ur L/C. |
| ⑨ | " " | - Betalare till transferland ur L/C |

Les douaniers suédois ont accumulé des milliers de documents sur les livraisons d'armes dont a bénéficié Téhéran. Grâce à leur obstination, on sait aujourd'hui presque tout sur ce gigantesque trafic dans lequel ont trempé la Suède, la France, la Belgique, l'Italie et la plupart des pays européens.

Dessiné avec application par un douanier suédois, ce graphique montre les circuits maritimes et financiers compliqués imaginés par la société Bofors pour livrer illégalement de la poudre et des explosifs à Téhéran. Départ : Karlskoga (Suède). Arrivée : Slut-Kund, autrement dit l'Iran.



Confidential

جمهوری اسلامی ایران

Ministry of Defence
Defence Industries Organization

Pasdaran Ave., Terhan Iran
Tel.: 240001-3

NO.:

DATE: 19/3/16

TO: MESSERSCHMITT-BOELKOW-BLOHM, GMBH
TRANSPORT AIRCRAFT GROUP
KRTFSLAG 10,
D-2103 HAMBURG 95
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY

Gentlemen:

With reference to the detailed discussions held recently in Tehran between your delegation and the representatives of the Defence Industries Organization (DIO), and by virtue of the authority vested in the undersigned, this is to confirm that DIO intends to enter into a long-term procurement and technical cooperation agreement with MBB encompassing the following main areas of activity:

- 1- Coproduction by DIO and MBB of the Transall C-160 transport aircraft involving, among other things, the delivery by MBB of one Transall aircraft not assembled, to enable DIO to design and manufacture the pertinent jigs and tools.
- 4- Purchase by DIO of 12 (twelve) Transall C-160 aircraft incorporating progressively increasing degrees of DIO production participation beginning with the first aircraft. It is understood that DIO and MBB shall plan the production schedule of the 12 aircraft in such a way as to enable DIO to assemble

If you are in agreement with the foregoing please sign in the space provided below and return a copy to this office at your earliest possible convenience.

Sincerely yours,

A. Turkaj
Chairman of the Board and
Managing Director of Defence
Industries Organization

Concurred By:

H. Stellner

(Director, International Sales)

H. Remus

(General Counsel)

Les Allemands de l'Ouest voulaient vendre des avions Transall à l'Iran en guerre. Les négociations furent poussées très loin sans qu'on sache si la livraison eut lieu. L'affaire provoqua

un beau scandale outre-Rhin. Les signatures qui figurent en bas à gauche sur ce document sont celles de deux cadres supérieurs de l'entreprise allemande Messerschmitt-Bölkow-Blohm (MBB).

certain experts, peuvent servir à la construction des missiles, des ordinateurs, de l'huile et une grande quantité de pièces mécaniques de rechange.

Sur la liste que nous possédons, aucun nom d'entreprise ne figure sauf Honeywell Equipment (États-Unis) pour le contrat S 112 et Fritz Werner pour le S 24. Cette commande doit être assez conséquente puisque y figurent trente-trois rubriques différentes. La troisième et dernière entreprise citée est suédoise, SKF. Elle a dû fournir elle aussi une grande quantité de marchandise puisque cent quarante-neuf types de matériels figurent en face de son nom.

Montée en 1984, à la demande des Iraniens, l'opération « usine clé en main » a eu comme maîtres d'œuvre les leaders du Cartel des poudres qui ont ainsi participé à la construction d'une usine qui joue un rôle capital dans l'approvisionnement de l'armée de Rouollah Khomeyni.

Dans cette opération, la contribution britannique n'est pas négligeable. Cela ressort d'un aveu, en octobre 1987, de la direction de Royal Ordnance, membre du Cartel. « Nous avons aidé l'Iran, a-t-elle admis, à construire une usine capable de produire des roquettes, des mortiers, des obus et toutes sortes de munitions en grande quantité. » Royal Ordnance a fourni du tétryl, un explosif hautement instable. Nobel's Explosives, filiale d'une autre firme britannique, ICI, a livré de son côté cent tonnes de poudre CBI.

Selon les services des douanes britanniques, le certificat de destination finale de la marchandise fourni pour le tétryl provenait de Grèce et semblait tout à fait régulier, le produit étant destiné à la société Elviemek près d'Athènes. Le fameux tétryl a été acheminé à Bandar Abbas à bord du cargo danois *Jotun* en juin 1986, comme nous l'avons vérifié auprès de la Lloyd's, à Londres. Après avoir chargé sa marchandise à Hambourg et Zeebrugge, il s'est rendu à Douvres puis Santander, Cadix, Kardeljevo (Yougoslavie), Le Pirée, Suez et Foujeirah (5 septembre 1986). L'ancrage de Foujeirah, sur la côte des Émirats arabes unis, est un lieu de transit idéal pour dissimuler l'étape suivante qui est Bandar Abbas en Iran. Ce n'est pas un véritable port. C'est un lieu où se retrouvent les navires qui vont ensuite entrer dans le Golfe.

La fameuse usine clé en main d'Ispahan, fruit des efforts conjugués des industriels européens de l'armement, aurait dû commencer à tourner au milieu de l'année 1987 si elle n'avait été en grande partie détruite en octobre 1986 par un bombardement irakien à quelques semaines de son inauguration. Est-ce à cela que Karl-Eric Schmitz, le grand ordonnateur du *puzzle*, faisait allusion dans une interview au quotidien suédois *Expressen*, en affirmant que les opérations menées par lui auraient normalement dû se terminer en décembre 1986, mais qu'en raison de certains retards, elles ne s'étaient achevées qu'en avril 1987?

Le génie du Suédois est de s'être servi de produits tellement diversifiés et de provenance si variée que personne ne pouvait imaginer que le regroupement de l'ensemble correspondait à une usine d'armement. A l'exception de la poudre, qui nécessite des astuces particulières pour être exportée, aucun des matériaux fournis à l'Iran n'était frappé d'embargo. Sans la liste de ces matériaux, personne ne pourrait imaginer que les industriels européens en cause ont ainsi apporté leur soutien à l'effort de guerre de l'imam Khomeyni.

Institut kurde

CHAPITRE XVI

D'Ibérie en Alémannie

Comme presque tous les pays européens, l'Espagne a décrété en 1981 un embargo total sur les exportations d'armes vers l'Iran et l'Irak. Un embargo que plusieurs sociétés ibériques, et non des moindres, n'attendront pas longtemps pour violer. Au printemps 1983, un responsable du Grupo Auxiliare Metalurgico SA, plus connu sous le nom de Gamesa, se rend à Téhéran où il a bon espoir de décrocher un gros contrat. Arrivé sur place, c'est la déception. La personnalité qui doit l'aider à conclure l'accord vient d'être évincée de ses fonctions et l'affaire tourne court.

Loin de se décourager, notre homme persiste. Il va rester un mois dans la capitale iranienne à essayer de décrocher quand même une commande. Sa ténacité sera payante puisqu'il nouera de nouveaux contacts auxquels il pourra présenter et vanter les mérites du catalogue de Gamesa. Il rentrera à Madrid avec un contrat de 100 millions de dollars en poche pour la fourniture de grenades à mortier de 81 et 120 mm ainsi que des obus de 105 et 155 mm.

Nous sommes en septembre 1983 et Gamesa, qui ne dispose ni de poudre ni d'atelier de chargement d'obus, doit faire appel à d'autres entreprises espagnoles comme Explosivos de Rio Tinto (ERT), Esperanza and Co, Empresa Nacional Santa Barbara, Expal, etc. Pour certains autres composants, Gamesa a recours à des firmes au Pays-Bas, en Autriche et au Portugal. L'affaire est d'une telle ampleur que

certains, généralement bien informés, ont laissé entendre que le contrat avait été discuté en Espagne en conseil des ministres. C'est plausible, quand on sait qu'ayant bientôt atteint les 280 millions de dollars, ce contrat a été exécuté en 1984, 1985 et 1986 par des sociétés publiques et privées associées pour l'occasion.

En 1983, le secteur de l'armement espagnol a réalisé un chiffre d'affaires de un milliard de francs dont la moitié à l'exportation. En 1986, la production n'est plus que de 700 millions de francs pour un chiffre d'exportation de 250 millions de francs. En trois ans, 6 300 personnes ont perdu leur emploi dans ce secteur, 1983 est le début de la crise et le contrat iranien apparaît comme une aubaine. L'usine Gamesa, située à Vitoria au Pays Basque, tourne à plein régime. Sa capacité de production n'est pas énorme (1 000 à 1 200 obus par jour) et elle permet tout juste de faire face à la commande.

Rafael Eraso, le directeur de la firme, se rend fréquemment à Téhéran. Pour brouiller, là encore, les pistes, les certificats de destination finale de la marchandise sont des « vrais-faux » obtenus auprès des ambassades de Libye et de Syrie à Madrid. L'association espagnole des fabricants d'armes a révélé, au début de 1987, que les commissions versées aux intermédiaires pour obtenir ces certificats avaient parfois atteint 25 % du montant de certaines factures.

Officiellement, le gouvernement nie vendre des armes à l'Iran mais nous possédons la photocopie de documents prouvant le contraire. Ce sont les papiers de bord de l'*Elefteria K*, un cargo panaméen qui, le 18 mars 1986, est arrivé à Santander. Le nom du capitaine est Pamorcan. Le bateau a prétendument chargé pour Tartous, en Syrie, 32 palettes de marchandises soit 18 610 kg, et pour Tripoli, en Libye, 93 palettes soit 53 940 kg. Ces cargaisons sont officiellement destinées, comme l'indiquent ces documents appelés « manifestes », au « Ministry of Defence of socialist people's, libian arab Jamahiria, Libia », et à la « Sirian arab republic army ». Le fournisseur est le Grupo Auxiliare Metalurgico SA, Gamesa, avenida Gazteiz, 66, Vitoria ¹¹⁷. La société qui se charge des formalités administratives et

douanières en Espagne est la Sea Spain de Bilbao qui représente officiellement dans le pays la société iranienne Islamic Republic of Iran Shipping Lines.

L'*Elefteria K* est donc à Santander le 18 mars, à Istanbul le 30, à Burgas, en Bulgarie, le 5 avril et à Bandar Abbas (Iran) le 4 juin. Entre Burgas et l'Iran, il a relâché aux Iles Canaries ce qui signifie qu'il a fait le tour de l'Afrique alors que de Burgas il pouvait gagner beaucoup de temps en empruntant le Canal de Suez. Nous possédons un document établi par la société Flick Canarias, agent maritime à Las Palmas et correspondant de Sea Spain, relatif à la fourniture de fuel et d'eau à l'*Elefteria K* pour la suite de son voyage. Ce document est très parlant car il est adressé directement à la société Islamic Republic of Iran Shipping Lines, Ghaem Magham Farahani, 127, Téhéran. Voilà qui prouve, s'il en était besoin, la destination réelle du navire. De plus, nous avons vérifié le cheminement de l'*Elefteria K* pendant les deux mois qui ont suivi. Il n'est jamais allé ni à Tartous ni à Tripoli. Il a en revanche fait un deuxième voyage pour Bandar Abbas en mars 1987 en provenance de Gênes et Venise. Enfin, en juillet 1987, il a changé de nom. Il est devenu l'*Andros*.

Nous possédons des preuves identiques et aussi précises à l'encontre d'autres navires qui ont transporté en Iran de la marchandise provenant de la Gamesa et d'autres producteurs espagnols comme la Empresa Nacional Santa Barbara près de Tolède et Explosivos de Rio Tinto dont le siège social se trouve lui aussi en Espagne. En 1984, 1985 et 1986, parmi ces autres bateaux, on peut citer l'*Atlas* et le *Trautenbels* qui, parti de Santander le 2 octobre 1985, est arrivé à Bandar Abbas le 16 août. Ses soutes renferment 5 729 palettes de marchandise soit 2 000 tonnes de grenades, de fusées et d'obus de 120 mm. Provenance : Gamesa.

La machine se grippe

Un événement imprévu va gripper ce mécanisme bien huilé qui a tourné au mieux pendant plus de deux ans. En

avril 1986, la crise qui couvait depuis longtemps entre les États-Unis et la Libye éclate. Les Américains bombardent Tripoli. Les États de la Communauté européenne, solidaires, décident alors de sanctionner Kadhafi et les Espagnols sont contraints de décider un embargo total sur les ventes d'armes à destination de la Libye. Il n'est donc plus utile d'obtenir de celle-ci de faux certificats de destination finale. Et pourtant le contrat Gamesa n'a pas été honoré complètement. L'Iran attend toujours pour plus de 18 millions de dollars de munitions. Si elles ne sont pas livrées, la firme espagnole risque de perdre la somme qu'elle a déposée comme garantie sur un compte en banque iranien. Il n'est donc pas étonnant de découvrir qu'un bateau, l'*Adonis*, parti le 30 décembre de Santander à destination officielle de la Syrie, est arrivé le 17 février 1987 à Bandar Abbas.

Ne pouvant plus avoir recours à la Libye, les firmes espagnoles vont aussi, outre la Syrie, se tourner vers leur voisin le plus proche. C'est ainsi que du 17 octobre 1986 au 18 mars 1987, la Gamesa va obtenir au Portugal pour 85 millions de dollars de licences d'exportations frauduleuses qui seront chargées sur sept bateaux. Cette opération représente à elle seule 20 % du total des exportations du secteur munition d'Espagne en 1986. Pour ce trafic, la Gamesa a versé 8,5 millions de dollars de commissions à des intermédiaires sur des comptes en banque à l'étranger.

A l'origine de l'opération, un document signé du nom d'un officier portugais qui n'existe pas, le lieutenant-colonel Pavia. Ce faux est une prétendue commande du ministère de la défense du Portugal à la Gamesa. Il a échappé à l'attention du ministère des relations extérieures portugais, qui l'a avalisé. La destination officielle est l'Indonésie. Parmi les sept bateaux impliqués dans le trafic, figurent le *Sea Trader*, l'*Atlantic Island*, le *Sea Star* et l'*Urrida* qui ont tous vogué vers Bandar Abbas après des détours parfois compliqués.

La police judiciaire portugaise, qui enquête sur ce spectaculaire faux en écriture, oriente ses recherches vers une société, Interexport, fondée en 1973 par un négociant portugais, Edmundo Santos Mendes. Curieusement, les bureaux occupés par Interexport dans un quartier chic de

Lisbonne sont la propriété de Marcellino Da Brito, un marchand d'armes, principal actionnaire de la société Defex. Celle-ci a été utilisée par le général Richard Secord et le lieutenant-colonel Oliver North, deux chevilles ouvrières de l'Irangate. De là à ce que Defex ait trouvé moyen de rendre à nouveau service après la découverte de l'*Iran-Contra Affair*, il n'y a qu'un pas que certains oseraient franchir si Marcellino Da Brito ne menaçait de poursuivre en diffamation tous ceux qui évoquent son rôle dans l'Irangate.

Comme d'autres entreprises dans d'autres pays, les Espagnols ont compris que dans le secteur de l'armement, pour résister à la concurrence sauvage, le meilleur remède est de se grouper. C'est ainsi qu'est née IT (International technology SA), sorte de consortium des vendeurs d'armes qui s'est donné pour tâche de promouvoir et de canaliser les exportations espagnoles. Cela ressemble à un mini-cartel, une pratique très prisée dans le milieu de l'armement. IT était présente au salon international de l'aviation du Bourget, près de Paris, en juin 1987, où elle a exposé des bombes qui sont exportées notamment vers l'Irak. Elle aura même l'honneur de recevoir à son stand la visite du lieutenant-général Federico Michavila, chef de l'armée de l'air espagnole.

IT se charge aussi d'organiser le transport. Elle fait très naturellement appel pour l'Iran à la Sea Spain et pour l'Irak à Cargo Master, une autre société d'affrètement. Pour l'Irak, c'est le royaume hachémite qui sert d'intermédiaire. Entre octobre 1986 et mars 1987, cinq navires chargés d'armes ont quitté le port de Barcelone pour celui d'Aqaba en Jordanie. Destination finale, l'Irak. Durant ces six mois, le consortium, qui regroupe les membres de l'association des fabricants d'armes espagnols, a exporté par Barcelone vers l'Iran et l'Irak 5 883 tonnes d'armes.

Tous ces manèges n'inquiètent pas outre mesure les autorités espagnoles. Felipe Gonzalez, président du gouvernement, au cours d'un discours sur l'état de la Nation, en mai 1987, déclarera que l'Espagne « n'a pas autorisé une seule exportation d'armes vers l'Iran ». Et pourtant l'affaire Gamesa n'est pas unique. Fin 1984-début 1985, par exem-

ple, 9 200 tonnes d'armements fabriqués en Espagne ont quitté Barcelone pour l'Iran. La société qui affrète les navires n'est pas une inconnue puisqu'il s'agit, là encore, de Sea Spain, le représentant espagnol de l'Iran shipping line. Trois navires ont acheminé la marchandise à Bandar Abbas, le *Lindenbels*, un cargo grec, qui, lui aussi, par précaution, évitera, lors d'un de ses voyages, le Canal de Suez et fera le tour de l'Afrique, soit une quinzaine de jours supplémentaires en mer, le *Tribels* et l'*Angélique*.

Les Portugais à leur tour

Le Portugal a été très tôt attiré par les profits qu'offre la guerre entre l'Iran et l'Irak. Il voit là un débouché providentiel pour son industrie de munitions. Dès le début du conflit, le gouvernement de l'époque prend le parti de livrer des armes à l'Irak. En 1981, Bagdad importe donc pour 40 millions de francs d'obus et de grenades, ce qui équivaut à la moitié des exportations de matériel de guerre portugais pour l'année 1980.

Les commandes irakiennes augmentent encore en 1982. Elles atteignent cette année-là 73 % des exportations d'armes du Portugal, soit 140 millions de francs. En 1983, l'Irak double à nouveau ses achats avec 240 millions de francs de contrats. La capacité de production du Portugal est presque entièrement orientée vers ce marché irakien lorsque, au milieu de cette année 1983, le ministère de la défense de Bagdad éprouve ses premières difficultés de paiement. Le premier ministre socialiste, Mario Soares, comprend très vite que si les Irakiens cessent d'honorer leurs dettes, un pan entier de l'industrie d'armement de son pays risque de s'effondrer. Il n'a ni la possibilité ni l'intention d'alimenter les Irakiens en munitions sans être payé, à la différence, bientôt, de la France.

Pour compenser ce manque à gagner, le gouvernement de coalition (socialistes et sociaux-démocrates) prend, le 23 septembre 1983, la décision secrète de répondre positivement aux propositions que font, depuis plusieurs années,

des émissaires du régime de l'imam Khomeyni. Dans une note ultra confidentielle, Carlos Mota Pinto, le ministre de la défense, autorise les premières ventes directes de munitions à Téhéran. Le 22 novembre 1980, pourtant, son ministre et celui des affaires étrangères avaient pris la résolution de ne pas vendre d'armes aux fondamentalistes de Téhéran et de refuser le transit par le territoire portugais du matériel militaire à destination de ce pays. Pour donner un semblant de justification à son retournement, le ministère de la défense précisera en 1984 que les autorisations de vendre des munitions sont accordées par le Portugal dans la mesure où « les fournitures ne sont pas susceptibles de changer le cours du conflit et les rapports de forces dans la région »...

La ronde des avions et des bateaux entre le Portugal et l'Iran commence aussitôt à une cadence très rapide, puisqu'en 1984 le régime de l'imam Khomeyni devient subitement le deuxième client de Lisbonne avec 60 millions de francs d'achats, juste après la Syrie. Les avions d'Iran Air, sur les pistes de l'aéroport de Portela (Lisbonne), ne passent pas inaperçus. L'ambassadeur d'Irak dans la capitale lusophone s'inquiète de ce manège auprès de l'amiral Souto Cruz, conseiller à la présidence de la République portugaise. Les précautions prises sont tellement insignifiantes qu'une équipe de la télévision de Bagdad réussira à filmer un de ces avions.

Alerté par son conseiller, le président de la République de l'époque, le général Ramalho Eanes, demandera des explications au premier ministre Mario Soares. Il se dit surpris par ces livraisons à l'Iran dont il n'a pas été informé. La nécessité économique faisant loi, les ventes de munitions à Téhéran continueront malgré tout sans désespérer, quelle que soit la couleur politique du gouvernement en place. De 1983 à 1987, le Portugal a livré pour 400 millions de francs d'armement à l'Iran en guerre.

La seconde clause de l'embargo décidé en novembre 1980 à l'encontre de Téhéran sera, elle aussi, allègrement violée, puisque le Portugal deviendra très vite un centre de transit pour les armes destinées à l'Iran. De nombreux pays utilise-

ront le port de Setúbal ou l'aéroport de Lisbonne comme escale pour leur trafic avec le régime des mollahs. Les Américains les premiers, et plus que tous les autres, puisqu'il est à peu près établi que plus de 160 millions de francs de matériel de toutes sortes sont passés par le Portugal à l'initiative de deux des responsables de l'Iranganate, Robert Mac Farlane et Oliver North.

Les autorités portugaises tireront profit au maximum de cette situation de plaque tournante. En janvier 1985, une note confidentielle du secrétaire d'État à la défense, Figueiro Lopes, autorisera le transit d'obus de 155 mm par son pays, à condition que la moitié de la commande puisse être fabriquée par l'industrie portugaise. Une demande de passage par ce pays, qui ne comportait pas cet engagement, avait été refusée, le 19 décembre 1983, par le directeur de l'armement. Ce chantage, qui oblige vendeurs et acheteurs à faire appel à l'industrie d'armement portugaise, va devenir la règle, sans que le principe du « moitié-moitié » soit toujours respecté. Les industriels portugais essaieront aussi, par ce biais, de perfectionner leur propre outil de production.

Le Portugal commerce donc quasi officiellement avec l'Iran depuis 1983. Les industriels se rendent à Téhéran et les missions iraniennes séjournent régulièrement à Lisbonne. Une de ces missions militaires, comprenant des représentants des trois armes, visitera même pendant plus d'un mois, au printemps 1985, toutes les industries d'armement du pays.

Nous possédons les photocopies des documents établis par les autorités du port de Setúbal et relatifs aux mouvements de bateaux durant l'année 1985. On y retrouve les habitués des trafics d'armes. Des navires danois y figurent en bonne place mais les Iraniens aussi, comme le prouvent les fiches de ce port où la provenance des bateaux, leur destination et leur chargement sont clairement précisés. Ainsi en janvier 1985, l'*Iran Salam* a très officiellement embarqué à Setúbal 2 247 palettes de charges explosives, soit 1 425 tonnes, à destination de Bandar Abbas. En juillet, le *Nicole*, le bateau danois grâce auquel a été découverte

l'affaire Luchaire en France, charge 1 726 tonnes de munitions et d'explosifs à destination du port iranien. Il est indiqué en toutes lettres que ces produits sont fournis par l'INDEP (Industrie nationale de défense de l'État portugais) et par la société Explosivos de Trafaria plus connue sous le sigle EXTRA.

Les mésaventures du Gretl

Une autre affaire, révélée par l'hebdomadaire *Expresso* de Lisbonne, tournera, elle, franchement au ridicule. Le 7 février 1987, des photos du journal montrent le chargement d'un navire allemand, le *Gretl*, dans le port de Setúbal quelques jours auparavant. Mécontents d'apprendre la destination réelle du bateau les syndicats de marins allemands alertent les autorités de leur pays. Le 9 février, celles-ci ordonnent au navire, qui approche du Canal de Suez, sur la route directe du Golfe, de rebrousser chemin. Les autorités RFA rappellent à l'armateur allemand Stahmer que le transport de matériel de guerre vers l'Iran est interdit par la législation et qu'il encourt une peine d'emprisonnement. Les autorités portugaises interviennent alors car la marchandise (66 900 obus pour une valeur de 6,8 millions de dollars) provient de l'aciérie d'Oeiras qui craint de n'être jamais payée par les Iraniens si le chargement est saisi quelque part en Méditerranée. Les responsables de l'usine réclament une solution rapide parce que Téhéran menace de payer la facture aux calendes grecques si les délais ne sont pas respectés. L'usine, qui compte 1 092 ouvriers, a un besoin urgent de se faire payer pour leur verser leurs salaires.

Quantité de télex s'échangent alors entre Lisbonne, Copenhague, où se trouve l'affréteur, le fameux Poulsen, Hambourg, où est basé l'armateur allemand Stahmer, et les autorités de Bonn. Chacun tente de négocier au mieux de ses intérêts en essayant, au passage, d'en tirer un peu d'argent, comme l'armateur qui fait monter les enchères en demandant aux responsables de l'aciérie 155 000 dollars pour revenir à Setúbal comme ils le désirent instamment. Ce

prix est le double du tarif normal mais on se mettra quand même d'accord, sur le principe, pour 150 000 dollars environ. Le gouvernement portugais d'Anibal Cavaco Silva veut récupérer la marchandise mais refuse que le bateau vienne le décharger dans un port du pays. Ce serait trop voyant. Des nations amies, surtout africaines, sont démarchées. Aucune n'accepte de recevoir l'encombrant cadeau.

Les Allemands sont prêts à des concessions, d'autant qu'ils ne désirent pas envenimer leurs relations avec l'Iran depuis qu'un incident, survenu récemment à Téhéran, a provoqué la fermeture de leur Institut culturel. Ils entendent cependant rester ferme sur les principes. Un compromis boiteux et coûteux va donc se dessiner après de longues négociations en coulisse. Le transbordement de la cargaison sur un autre navire qui, lui, pourra se rendre directement en Iran, se fera en haute mer, au large des côtes portugaises de Tavira, dans le golfe de Cadix, avec les risques que cela comporte.

Résultat : le prix du transport jusqu'en Iran passe de 240 000 dollars à 750 000 et l'opération de transbordement durera vingt-deux jours. Fort soucieux de la réputation de son entreprise, l'armateur Stahmer expédiera plus tard son bateau à l'autre bout du monde, en changeant son nom : le *Greil* devient le *Blue Bird*.

Transall à vendre

Espagne, Portugal, il n'est guère de pays qui ne se soit laissé aller à la tentation. En janvier 1987, la chaîne de télévision américaine ABC, au cours d'une émission sur les ventes d'armes, révèle que l'entreprise aéronautique ouest-allemande Messerschmitt-Bölkow-Blohm (MBB) a vendu ou a été sur le point de vendre à l'Iran douze avions de transport militaire franco-allemand Transall C-160. A trois semaines des élections générales en RFA, l'émission fait du tapage. Selon la chaîne, MBB a pris contact en 1986 avec Téhéran. Elle y aurait envoyé une délégation et aurait même écrit au président du parlement, Hachemi Rafsanjani, pour

vanter les mérites de l'appareil. Mohammed Haschemi, le marchand d'armes, *via* sa société Tegell, à Londres, a monté l'opération, confirme le reportage de la télévision américaine. Il affirme que les émissaires de MBB en Iran étaient arrivés à un accord de principe pour – notamment – la vente des douze appareils au prix d'un milliard de dollars.

Le vice-président de MBB, Sepp Hort, ne nie pas les contacts avec Téhéran mais affirme que c'est l'Iran qui a approché la firme allemande, fin 1984, pour acheter des Transall. Toujours selon Sepp Hort, MBB, désireuse de respecter la procédure en vigueur, a demandé l'avis du gouvernement fédéral. Celui-ci a répondu « non » et cela tant que durerait la guerre Iran-Irak. Ce refus a été exprimé le 15 mars 1985. L'affaire est donc restée sans suite, ajoute le porte-parole de MBB. Pour certains, c'est MBB qui a pris seule l'initiative de contacter l'Iran. Pour d'autres, c'est le gouvernement qui a encouragé MBB à négocier avec Téhéran. Le doute subsiste. Helmut Kohl, le chancelier chrétien-démocrate, remporte à cette époque une nouvelle fois les élections et l'affaire sort de l'actualité.

Paris, le 1^{er} octobre 1987 : les Moudjahidines du peuple donnent une conférence de presse dans les salons d'un grand hôtel. Ce genre de réunion est assez banal. Les journalistes n'y apprennent généralement pas grand-chose : ils reçoivent toutes les semaines du courrier desdits Moudjahidines et sont donc très peu nombreux à se déplacer. A tort, car Alavi Atchine, porte-parole du mouvement, distribue ce jour-là les photocopies d'une série de documents tendant à prouver que MBB a proposé douze Transall à l'Iran. Il y a d'abord un mémorandum de huit pages, du 14 décembre 1985, qui est en quelque sorte une ébauche de contrat, contresigné par Helmut Stellner, directeur des ventes internationales de MBB, et par Winfried Remus, conseiller général de la compagnie. On y lit que MBB est d'accord avec l'Iran pour lui garantir une option sur douze appareils et que ceux-ci seront payés 300 millions de francs pièce. Ensuite les deux parties se déclarent d'accord pour créer en Iran un centre de maintenance pour ces avions.

Le deuxième document distribué par les Moudjahidines

est une lettre estampillée « confidentielle », à en-tête du ministère de la défense iranien et adressée à MBB. Elle est datée 19 mars 1986 et on y lit : « A la suite des discussions approfondies qui ont eu lieu à Téhéran entre votre délégation et les représentants du ministère des industries de la défense (DIO), nous vous confirmons que le DIO a l'intention d'entrer dans une phase de coopération à long terme avec MBB dans plusieurs secteurs d'activités. » Il s'agit de ceux cités dans le mémorandum. La lettre est signée « A. Torkan », président et directeur de l'organisation des industries de défense (DIO). Elle est contresignée, elle aussi, par Helmar Stellner et Winfried Remus pour MBB.

En octobre 1987, lorsque ces informations paraissent pour la première fois dans la presse en France ¹¹⁸, le porte-parole de MBB, à Hambourg, oppose un démenti formel aux affirmations des Moudjahidines. Il affirme qu'il n'y a pas eu de contact avec les Iraniens. Quand des journalistes lui demandent s'il croit que les documents sont des faux, il répond : « Pas de commentaires. » Une deuxième fois l'affaire se perd dans les sables de l'actualité, d'autant que les informations viennent des Moudjahidines, tenus pour des experts en propagande.

Pourtant si on examine de plus près cette affaire dont la presse a parlé en deux temps, la première fois en Allemagne, la seconde, huit mois plus tard en France, on remarque quelques faits intéressants :

1) Le 5 janvier 1987, après l'émission d'ABC, le vice-président de MBB ne dément pas que son entreprise ait eu des contacts avec l'Iran. Il souligne même devant les journalistes que le Transall n'est pas un avion de combat, à moins « qu'on ne jette des bombes par les hublots ». A l'époque, il ne conteste qu'une seule des affirmations de la chaîne de télévision : selon lui, c'est l'Iran qui a approché MBB et non l'inverse.

2) Neuf mois plus tard, alors que des documents ont été produits par les Moudjahidines, le porte-parole de la firme nie tout contact avec l'Iran.

3) Personne n'a semble-t-il remarqué que ces documents sont *postérieurs* au 15 mars 1985 : le mémorandum est du

14 décembre 1985. Il doit entrer en application soixante jours plus tard, soit le 20 février 1986, délai repoussé à la fin mars 1986 par un ajout à la main sur ce texte. La lettre iranienne, adressée à MBB, est du 19 mars 1986, c'est-à-dire une douzaine de jours avant l'expiration de ce délai.

A partir de ces constatations, on peut émettre l'hypothèse que MBB a tenté de brouiller les pistes en reconnaissant en janvier 1987 que des contacts ont été pris mais qu'ils n'ont pas abouti en raison d'un veto gouvernemental. La firme tentait ainsi de dissuader d'éventuels fouineurs de s'intéresser à l'après-15 mars 1985, date de ce veto. MBB reconnaît une brouille (une tentative qui a tourné court, du fait des autorités, cela ne porte pas à conséquence), pour cacher le fond de l'affaire qui aurait abouti neuf mois plus tard. Cela expliquerait le démenti formel opposé aux mêmes faits, en octobre 1987, lorsque cette fois des documents ont été produits.

La seconde hypothèse est celle de faux, forgés de toutes pièces par les Moudjahidines pour nuire au régime iranien et à la RFA par la même occasion. Cela n'est pas impossible, mais le mémorandum fourmille de détails qui font vrai. Quitte à fabriquer un faux, autant l'avoir fait pour du matériel hyper-sophistiqué et stratégique et mettre ainsi tout le monde dans l'embarras. En revanche, la possibilité existe que le contrat ait abouti et que les Transall aient été livrés : les relations entre la République fédérale et l'Iran ne sont pas si mauvaises, comme on l'a déjà vu.

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ...

Lorsqu'en 1983, les experts occidentaux parlent d'enlèvement de la guerre, ils ne croient pas si bien dire. Trois ans après le déclenchement des hostilités, à quelques modifications territoriales près, le conflit Iran-Irak stagne. En février 1983, Téhéran lance la phase « finale » d'une offensive qui doit aboutir à la victoire totale de ses troupes sur le régime « athée au service de l'impérialisme des États-Unis dans la région ». Les offensives « Aurore » se succèdent tout au long de l'année, sans grand succès. Les pertes en vies humaines sont très lourdes de part et d'autre.

Malgré ses efforts Rouollah Khomeyni ne pourra reconquérir les lieux saints de l'islam chiite que sont Nadjaf et Kerbala en Irak. Les attaques « Aurore » se déroulent selon un scénario immuable. L'artillerie lourde lance un tir de barrage en préparation pendant que les avant-postes cisailent les barbelés et font sauter les mines pour faciliter la progression des fantassins qui arrivent ensuite. Peu de blindés, pas d'aviation, des cohortes d'hommes à pied montant à l'assaut de citadelles de sable en traversant des champs de mines.

Les Irakiens, enterrés, attendent et repoussent la plupart du temps l'attaque. Les deux armées utilisent du matériel des années 80 pour mener une guerre qui ne dépayserait pas les poilus de la Somme. Les six opérations « Aurore » ouvriront quelques fronts nouveaux notamment au Kurdistan irakien (au nord-est du pays) mais aucune attaque ne sera décisive. Il en sera de même pour les offensives « Badr » en 1985.

Petit à petit la tactique des « vagues d'assaut humaines », aussi meurtrières que vaines, va faire place à des « opérations ponctuelles limitées ». Cela veut dire que l'Iran renonce aux grandes offensives qui devaient abattre le régime de Saddam Hussein « comme un château de cartes ».

Le rapport du SIPRI suédois (Institut international de recherches sur la paix) fait état pour les années 1983 et 1984 d'un accroissement considérable du nombre des pays fournisseurs d'armes et de munitions aux deux belligérants. L'Irak a reçu en 1984 ses approvisionnements de dix-huit pays différents contre trois en 1979 et l'Iran est alimenté par dix-sept pays contre cinq auparavant. Les experts du SIPRI remarquent que l'Iran reçoit ses armes aussi bien d'Israël que de Libye, de Syrie et de Corée du Nord. Ce qu'ils ignorent sans doute, c'est que ces trois pays ne servent que de transitaires, moyennant finance, à de l'armement occidental, principalement européen.

En 1985, ce conflit est devenu le plus long conflit conventionnel depuis la Seconde Guerre mondiale. Bloquées à terre, les deux armées déclenchent l'escalade dans les airs, c'est la « guerre des villes », ou sur mer en essayant à tout prix d'internationaliser le conflit d'où la « guerre des pétroliers » au cours de laquelle trente-huit navires seront détruits ou endommagés en 1985. Enfin durant l'été 1985, l'Irak va attaquer le terminal pétrolier de Kharg, par où transite 90 % des exportations de pétrole iranien. L'objectif, qui est d'asphyxier économiquement l'ennemi, ne se réalisera pas, bien que les dégâts causés soient importants.

Le SIPRI note pour cette année 1985 l'apparition massive de nouveaux fournisseurs sur le marché lucratif du conflit Iran-Irak : le Brésil, l'Argentine, Taïwan. Ces pays, déjà remarqués les années précédentes, se taillent cette fois une place de choix au box office des marchands d'armes officiels. Ils sont moins chers, acceptent des conditions commerciales moins rigides et ne posent pas de questions.

Les pays industrialisés ont-ils joué les apprentis sorciers en transférant leurs technologies dans ces pays qui produisent maintenant à moindre prix les mêmes produits qu'eux? N'ont-ils pas aussi emprunté ce chemin détourné pour ali-

menter sans risque des États frappés d'embargo par la communauté internationale?

Cette communauté internationale dépense parallèlement beaucoup d'énergie pour tenter de résoudre le conflit. Les appels, les missions de bons offices, les résolutions se succèdent sans le moindre début de résultat. A deux reprises, en 1983, le Conseil de sécurité des Nations unies appelle l'Iran et l'Irak à cesser les combats immédiatement. En 1984, il condamne les attaques iraniennes contre les pétroliers koweïtiens et saoudiens dans leurs eaux territoriales, ce qui a pour résultat d'accroître le mécontentement des dirigeants de Téhéran qui ont beau jeu de répliquer que sur soixante-dix attaques maritimes depuis 1981, trois seulement sont attribuées à l'Iran. Le seul résultat international tangible en cette année 1984 sera l'arrêt provisoire mais simultané des bombardements des villes obtenu en juin par le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar. Toutes les autres médiations, notamment celle du « Comité islamique de paix », échoueront.

En 1985, le Conseil de sécurité va prendre une initiative de première importance en condamnant « fermement » le recours par l'Irak aux armes chimiques. La nouveauté vient du fait que, cette fois, le coupable est cité nommément. En effet, en mars 1984, un texte similaire avait été adopté mais il n'identifiait ni les victimes ni les coupables. Dans le même temps, le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, entreprend une nouvelle médiation. Il obtient une trêve pendant sa visite dans la région et, à son retour à New York, il suggère au Conseil de sécurité, dans son rapport, d'inviter l'Iran et l'Irak à un « réexamen complet des données du conflit ». Retour au point de départ. Résultat sur le terrain : nul. La guerre, en cinq ans, a pourtant fait près d'un million de morts, soit six cents morts chaque jour depuis le 23 septembre 1980.

CHAPITRE XVII

Occasions à saisir

Comme les marchands de canons n'ont pas toujours dans leur catalogue les missiles ou le matériel sophistiqué que réclame l'armée de l'imam Khomeyni, ils se contentent du marché des pièces détachées destinées aux armes conventionnelles. Ce marché est inépuisable et rémunérateur. Les moteurs d'avions et de chars sont très recherchés par les deux camps. Sur le terrain, les conditions climatiques souvent difficiles et l'incapacité des belligérants à réparer le matériel endommagé limitent considérablement la durée de vie de ces moteurs. Le parc de chars et d'avions immobilisés est toujours impressionnant. Selon le *Military Balance*, une publication britannique qui fait autorité en la matière, la force aérienne iranienne s'est considérablement réduite entre 1981 et 1987. Il ne lui restait plus cette dernière année que trente-cinq F-4 en état sur les cent quatre-vingt-huit qu'elle possédait, quarante-cinq F-5 sur cent soixante-six et seulement dix de ses cent soixante-quatorze F-14. Téhéran est donc prêt à payer au prix fort les moteurs qui lui sont proposés, même d'occasion.

L'Iran tentera ainsi d'acquérir, à partir de 1984, cinquante F-104 dont l'armée belge, qui se modernise, tente en vain de se débarrasser depuis plusieurs années. Officiellement Téhéran n'est pas acheteur de ces appareils. L'acquéreur est une société de droit belge créée pour la circonstance et enregistrée au *Moniteur* (le journal officiel), le 31 octobre 1986. Cette entreprise, Radcomm Entreprise SA, est une filiale de

Radcomm Systems, une société américaine dont le siège est à **Richmond** en **Californie**. En échange des avions, **Radcomm Entreprise SA** offre à la **Belgique** de lui fournir des fusils dont celle-ci a besoin.

Nous possédons une photocopie de la convention officialisant cet échange, convention signée au mois de novembre 1986 entre le service des achats des forces armées belges et **Radcomm**. D'année en année, le prix fixé par le gouvernement pour les vieux avions a baissé. Il réclamait cent millions de francs belges par appareil en 1979. Il n'exige plus en 1986 que 3,5 millions pour chaque **F-104**. A un député soupçonneux, qui l'interroge sur cette chute vertigineuse du prix, le ministre belge de la défense, **François-Xavier de Donnée**, répond que, sur le marché des **F-104**, le nombre de clients se raréfie et que la demande se rapproche inéluctablement de zéro. Il faut donc faire vite, sinon le matériel sera bientôt vendu au poids de la ferraille.

Ces clients, qui sont-ils? Apparemment pas des Européens car sinon on les connaîtrait. Le soupçon s'installe, bien que **Radcomm** se soit engagé à ne revendre les avions qu'à des clients agréés par la Belgique. Le ministre est une nouvelle fois interpellé au Parlement. Il y assure que la destination des appareils cédés à **Radcomm** contre des fusils ne peut être l'Iran puisque ce pays ne possède pas de **F-104**. Ce qu'il omet de dire, c'est que le moteur de ces appareils est une variante d'un moteur de base, le **J 79/GF11**, produit par **General Electric**, et qu'il peut être facilement adapté sur d'autres avions.

Les soupçons sur la destination finale des moteurs s'accroissent lorsqu'on apprend que **Radcomm** a pour administrateur **Abraham Shavit**, également administrateur d'**ASCO**. Apparemment rien de plus normal puisque **ASCO** s'est associé avec les Américains pour créer **Radcomm Entreprise SA**. Mais **Abraham Shavit** n'est pas un inconnu. Il a été mêlé de près à une autre affaire de vente d'armes à l'Iran en 1982 (chapitre IV).

Le 26 mars 1987, le député **Louis Tobback**, chef du groupe socialiste flamand à la Chambre, demande que la commis-

sion parlementaire, qui vient d'être créée pour enquêter sur les ventes d'armes belges à l'Iran, s'intéresse au contrat Radcomm. Visiblement sans succès puisque, le 18 septembre 1987, l'association ASCO-Radcomm confirme à la firme belge Herstal qu'elle lui fournira bientôt 4 425 fusils qui doivent servir de monnaie d'échange pour obtenir les fameux moteurs d'avions.

Comme le note Nelly Maes, député flamand de la Volksunie, le gouvernement néerlandais, lorsqu'il a mis au rebut, lui aussi, des F-104, a refusé de les vendre à Radcomm car il craignait que leur destination finale ne fût l'Iran. Pourquoi le gouvernement belge n'a-t-il pas les mêmes appréhensions? Pourquoi le contrat précise-t-il que les numéros d'immatriculation des moteurs doivent être effacés? Pourquoi, surtout, est-il prévu dans ce contrat que les moteurs et les pièces de rechange doivent être expédiés en premier, avant le reste de la marchandise?

Un autre élément s'ajoute à la conviction que se sont forgée nombre de parlementaires belges que les moteurs ont pour destination réelle l'Iran. Selon l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* du 19 novembre 1986, un intermédiaire français, Bernard Veillot, montrait, durant l'été 1986, à d'éventuels vendeurs européens une liste de matériels d'armement que l'Iran recherchait activement. Sur cette liste, figuraient en bonne place cinquante F-104. Bernard Veillot n'est pas un inconnu, lui non plus. Il a été mêlé à l'Irangate en tant que vendeur malchanceux de trente-neuf F-4 américains, en février 1985, au régime des mollahs. En décembre de la même année, il a participé à la mise au point de l'opération Demavand, une des premières filières connues de livraison d'armes des États-Unis à l'Iran. Le marché portait sur des missiles Tow, des hélicoptères Bell et des avions, pour une valeur de 900 millions de dollars.

Frank Cradock, marchand d'armes à Boom

Au cours de notre enquête, nous sommes tombés sur un télex envoyé le 22 février 1984 à un marchand d'armes

français, Jean-Louis Gantzer, par un de ses confrères, Frank Cradock. Celui-ci proposait de vendre aux « amis » de Jean-Louis Gantzer deux cents moteurs AVDS 1790 qui sont utilisables sur divers types de chars américains, les M 47, M 48 et M 60. Sûr de lui, Frank Cradock ajoutait à propos de ces « amis » : « Nous savons qu'ils sont intéressés par cette marchandise. » Selon Jean-Louis Gantzer, qui a servi d'intermédiaire, le marché a été conclu et les moteurs sont allés équiper les chars iraniens.

Cette affaire nous a incités à nous intéresser à Frank Cradock. Nous savions qu'il vivait en France, qu'il était connu comme trafiquant d'armes et qu'Olivier Ralet, dans un livre sur les marchands de canons, le présentait comme un agent de la CIA ¹¹⁹. Après bien des péripéties, nous avons retrouvé une première société qu'il dirigeait en Belgique, CII (Commerce International Incorporated), et qui, après plusieurs déménagements, a quitté le pays. Selon certains de nos informateurs Frank Cradock n'a pas pour autant quitté lui-même la Belgique puisqu'il est à la tête à Boom d'une société sœur de CII, qui se nomme Atlantic Commerce international et qui est en fait un authentique supermarché de l'armement ¹²⁰.

Comme La Redoute cette société vend par correspondance et, comme elle, elle édite un catalogue sur lequel nous avons mis la main bien qu'il soit destiné à rester confidentiel. Sur la couverture de ce catalogue on lit « Atlantic commerce international LTD » avec, en dessous, le dessin d'un casque sur lequel figure une mappemonde. A l'intérieur de la brochure, une série de photographies, des canons, des chars, des obusiers, des roquettes et surtout des explications très intéressantes sur le fonctionnement de l'entreprise :

« Nous achetons principalement dans les pays du Comecon [le Marché commun des pays communistes], RDA, Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie mais aussi en Chine, Yougoslavie et Amérique latine. Nous pouvons aussi proposer des produits venant d'Europe de l'Ouest mais nous ne pouvons garantir des approvisionnements spécifiques.

» Atlantic commerce international fournit des équipe-

ments partout dans le monde. Notre siège central est situé dans le Nottinghamshire en Grande-Bretagne et nous avons des bureaux à Londres et Boom en Belgique. A Boom, nos clients trouveront une sélection d'armes d'infanterie, non pour la vente mais pour la démonstration. Nous y présentons des Kalachnikov, pistolets, revolvers et d'autres types de petits matériels. Chaque année plus de 50 % des ventes d'Atlantic commerce international consistent dans des opérations où elle joue un rôle d'intermédiaire entre le fournisseur et l'acheteur. »

La liste des produits proposés à la vente est très fournie : plus de vingt catégories de matériel, du plus léger au plus impressionnant. Au supermarché de Boom, on peut acheter des uniformes, de l'équipement médical, des grenades, des véhicules militaires de tous les types, une foule de roquettes, des mortiers et bien sûr toutes les munitions du 22 au 203 mm. Cette liste date du printemps 1986. Un tampon en milieu de page assure « que les marchandises offertes sont immédiatement disponibles ».

La brochure, page 5, aborde la question du transport : « Nous travaillons par mer; si le client le désire, la voie aérienne est possible. Atlantic peut obtenir des contrats d'assurance auprès des Lloyd's de Londres. Les clauses de couverture comprennent la destruction partielle ou totale de la marchandise par une action ennemie, la destruction du bateau ou la saisie, quelle que soit la destination. » Suit cette alléchante proposition : « Si vous avez des besoins spécifiques, faites-nous-en part, nous vous dirons immédiatement si nous pouvons les satisfaire. Un télex ne coûte pas cher, un fac-similé encore moins. »

Un peu plus loin, Atlantic donne quelques conseils : « Renseignez-vous par lettre, télex ou fac-similé, mais ne téléphonez pas s'il vous plaît, si vous pouvez l'éviter. » Enfin, pour rassurer ses clients méfiants, le vendeur explique : « Nous assurons aux acheteurs la plus grande discrétion à propos des pays de destination finale. Les informations sur les noms de ces pays sont strictement confidentielles. Nous vous rappelons que seul le producteur est au courant du nom car il se réserve le droit de refuser de vendre dans un

pays où il est déjà représenté. Il vaut mieux être franc avec nous. » En dernière page et en gros caractères figure cette ultime recommandation :

SOUVENEZ-VOUS :
AVEC ATLANTIC, UNE SEULE SOURCE
PEUT COUVRIR TOUS VOS BESOINS.

Institut kurde de Paris

CHAPITRE XVIII

Un Américain à Paris

Le 15 mars 1984, la responsable d'une agence immobilière parisienne signe avec un certain Ralph Mark Broman, Américain de nationalité, un bail commercial pour la location de locaux situés 9, rue Léon-Vaudoyer dans le septième arrondissement. La société de droit français qui vient s'installer dans ses nouveaux locaux se nomme EDA Europe SA. Il s'agit de l'antenne française d'European Defense Associates, une firme américaine située à la fois à Washington et San Francisco. Mark Broman et les associés qu'il a réunis autour de lui envisagent de créer des filiales d'EDA en Afrique, en Allemagne fédérale, en Italie et en Grande-Bretagne. La direction sera basée en France. Nous possédons une vingtaine de feuillets confidentiels qui expliquent, en janvier 1984, les projets de la société. Rien d'extraordinaire en apparence. EDA se fixe trois missions : la promotion et la publicité des produits de défense, un rôle de consultant en matière d'armement auprès des industries françaises qui auraient besoin de l'appui des États-Unis et la vente d'armes d'occasion aux pays du tiers monde.

Ce dernier point semble essentiel à Mark Broman et à ses associés. La note remarque que 35 % des produits militaires français sont fabriqués spécialement pour les pays du tiers monde (ce qui semble un peu exagéré). C'est pourquoi beaucoup des gouvernements de ces pays viennent plutôt s'approvisionner à Paris qu'aux États-Unis. Toujours selon ce document, les marchands d'armes qui commercent avec

ces États achètent du matériel usagé lorsque le prix du neuf est trop élevé. Il y a donc une place à prendre sur ce marché de l'occasion. Suit une liste impressionnante de sociétés françaises, en pointe dans les secteurs de l'électronique et de l'armement, qui auraient contacté EDA pour qu'elle les représente aux États-Unis, ainsi que le détail des firmes américaines que Mark Broman affirme représenter en France.

L'affaire serait banale si Mark Broman n'était colonel de l'armée des États-Unis, directeur de l'Office de défense et de coopération à l'ambassade américaine à Paris, et en activité à l'époque des faits. Les bureaux d'EDA, futur holding, et EDA France sont dirigés par lui; ceux de San Francisco et de Washington par Paul Cutter, un ancien diplomate qui a travaillé pour la CIA à Moscou et a été enquêteur ainsi que traducteur pour la même agence. Paul Cutter et Mark Broman se sont rencontrés à Paris pendant le salon du Bourget en 1982.

Dans l'organisation d'EDA, Paul Cutter est aussi responsable d'une revue, *Defense Transfer Review*, qui doit être publiée à partir de juin 1984, simultanément à San Francisco et Paris. Trente mille exemplaires sont destinés à l'Europe, cinquante mille aux États-Unis et vingt mille au tiers monde. « La publication, qui devra promouvoir le commerce, vivra de la publicité des sociétés de défense et le contenu de ses éditoriaux aura pour objet d'influencer la politique internationale de défense et ses tendances. Il devra y avoir une synergie naturelle entre les autres éléments d'EDA et sa publication. »

Figure sur les documents d'EDA la liste des membres de son antenne française : Col. Mark Broman; vice-président : Gerard Welker; associé : Ken Timmerman. Ken Timmerman est un Américain vivant à Paris. Dans une déclaration au *New York Times* du 11 janvier 1987, il a précisé qu'il était journaliste, qu'il avait travaillé de février à octobre 1984 pour les magazines de Mark Broman et qu'il n'avait jamais été impliqué dans un trafic d'armes.

Car c'est bien de trafic d'armes qu'il s'agit. Tout ce bel édifice a pour objectif de se tailler la part du lion sur le

marché international des armes et, en 1984, de quel client rêver sinon de l'Iran? Cette place, le colonel Broman, depuis l'ambassade des États-Unis à Paris, commence à l'occuper. Sa compagnie, en très peu de temps, conclut pour un milliard de dollars de contrat d'armes avec Téhéran. Deux marchands d'armes français déclareront au *New York Times* qu'ils ont rencontré le colonel Broman dans son bureau de l'ambassade pour parler d'un contrat avec l'Iran, en février 1984, soit six mois avant que Mark Broman ne quitte ses fonctions. Ces confidences au journal américain prouvent que le colonel Broman exerçait ses activités privées depuis ce bureau officiel à moins que celles-ci n'aient été couvertes officiellement.

Comme son associé Paul Cutter, Mark Broman n'est pas un débutant. Après avoir été pilote d'hélicoptère au Vietnam, conseiller politique et militaire au Cambodge, il a dirigé le bureau militaire des États-Unis au Yémen du Sud lors de la tentative d'invasion par les troupes du Nord en 1979. En quelques mois, les deux compères vendront de tout, des missiles air-air, en passant par des hélicoptères, des chars et des avions. Une grande partie de ce matériel portera la marque des stocks de l'armée américaine en Europe. Dans tous les cas les commissions sont juteuses. La vente de quatre-vingts chars rapportera la coquette somme de 175 000 dollars par engin.

Quant à la destination finale, elle ne fait pas de doute. Claude Lang, un marchand d'armes français qui a lui aussi rencontré Mark Broman à l'ambassade, assis entre le drapeau des États-Unis et un aigle de bronze, a raconté au *New York Times* que la discussion qui portait sur la vente d'avions F-4 détenus à ce moment par l'Égypte s'est déroulée avec des clins d'œil de connivence et des sous-entendus sur la destination des appareils qui était officiellement le Paraguay.

Un parapluie officiel

Mark Broman, aux dires de ses associés, avait coutume de parler des instructions qu'il recevait en affirmant qu'elles

venaient de haut. Après son arrestation en janvier 1986 aux États-Unis pour trafic illégal d'armes, Paul Cutter affirmera : « Nous avons toujours travaillé sous le parapluie de la Défense et avec son approbation. » Quant au colonel Broman, un an après les faits, il se défendra d'avoir commis la moindre illégalité. Il niera aussi avoir exercé une double activité officielle et privée.

Dans un premier temps, le successeur de Broman à l'ambassade des États-Unis à Paris, le colonel Fritz, déclarera qu'il était impossible que son collègue Broman ait mêlé ses fonctions officielles à des activités illégales de marchand d'armes puis, un peu plus tard, il se ravisera et reconnaîtra que Mark Broman « avait récemment admis qu'il avait quelques doutes sur la correction de ses affaires ». Quoi qu'il en soit, en octobre 1984, le colonel Broman ferme l'antenne parisienne d'EDA, officiellement pour des raisons financières. Ainsi, pendant plusieurs mois, une entreprise de droit français, dirigée par un officier américain qui occupe des fonctions officielles, aura vendu le plus naturellement du monde pour un milliard de dollars d'armes à l'Iran, en violation des lois des deux pays sans que quiconque s'en inquiète.

C'est seulement en décembre 1985 que Paul Cutter, responsable d'EDA aux États-Unis, sera accusé d'avoir passé outre à l'embargo de son pays sur les armes à destination de l'Iran. Il sera condamné en janvier 1986 à cinq ans d'emprisonnement. Il faut ajouter que le juge Sharp, qui prononcera la sentence, le fera sortir de prison en février 1987, après la révélation du scandale de l'Irangate. Le magistrat se justifiera en expliquant que le gouvernement américain n'a pas agi différemment de Paul Cutter et de ses associés et que d'autres ventes d'armes directes des États-Unis à l'Iran avaient lieu alors même que la justice américaine poursuivait Paul Cutter.

Malgré la fermeture de son bureau parisien, EDA continuera à nouer des contacts avec les marchands d'armes français, notamment Jean-Louis Gantzer. Celui-ci, qui travaille à son compte pour les Iraniens, raconte, télex à l'appui, qu'en décembre 1984 il a reçu d'EDA une offre très

complète de marchandises allant des missiles mer-mer américains Harpoon à des missiles air-air Phœnix, en passant par des Sidewinder et des hélicoptères Bell. L'intérêt de ce télex, dont nous avons vérifié l'exactitude des numéros sur l'annuaire international des télex de l'année 1985, est que le matériel en question correspond exactement aux besoins iraniens. Un autre télex d'EDA, portant sur mille moteurs Johnson-Evinrude pour bateaux et six moteurs d'avions 747 General Electric, suivra le 29 janvier 1985.

Nous n'avons pas la preuve que ces affaires se sont conclues. Ce que nous savons, c'est que ce matériel a été proposé par Jean-Louis Gantzer aux Iraniens. Ces télex prouvent aussi qu'EDA dispose dans son « catalogue », comme disent les marchands d'armes, d'une quantité énorme de produits, produits qu'on ne fait pas voyager dans les mêmes conditions qu'une cargaison de machines à laver. Pour monter des opérations de cette envergure à partir des États-Unis ou d'Europe, il faut bénéficier de complicités multiples et de gros moyens financiers, si ce n'est de la complicité passive de certains États.

CHAPITRE XIX

Les beaux avions de l'Aérospatiale

Un immeuble cosu du dix-septième arrondissement à Paris : c'est là qu'est installé le cabinet de M^e Marcel Ceccaldi, avocat d'affaires international, dont les pays de prédilection se situent au Proche-Orient. Pendant deux ans, il a défendu les intérêts du ministère de la défense de la République islamique d'Iran. De 1982 à 1984, il a traité un grand nombre de dossiers, notamment le recouvrement de créances dues à ce ministère par des particuliers ou des sociétés françaises. De nombreux contrats passés du temps du chah n'avaient pas été honorés pour cause d'embargo et le ministère de la défense a donc engagé des procédures judiciaires lorsque des accords amiables n'ont pu être trouvés. En France, les procédures ont été assez nombreuses car, affirme M^e Ceccaldi, ce pays a mis fin subitement à un certain nombre de contrats d'armement portant en particulier sur des pièces détachées d'équipement naval commandées par le chah.

L'avocat parisien assure par ailleurs qu'aucune formule de « substitution », comme il dit, n'a été trouvée, contrairement aux contrats avec d'autres pays. Certains de ces pays ont en effet annulé leurs engagements pour cause d'embargo mais pour respecter quand même leur parole, ils ont aussitôt fourni le matériel promis en ayant recours à l'astuce, déjà évoquée dans ce livre, du faux certificat de destination finale des marchandises. En dehors du prêt consenti à Eurodif du temps du chah, l'Iran et la France ont donc, dès le début de

la guerre entre l'Iran et l'Irak, un contentieux assez lourd à apurer. M^e Ceccaldi est très clair : « Nombre de contrats ne portent pas seulement sur le matériel principal, ils comportent des clauses qui obligent le fournisseur à vendre des pièces détachées au fur et à mesure que l'acquéreur du matériel les réclame. La France, en ne respectant pas ces contrats dont la République islamique était bénéficiaire, puisqu'elle a succédé au gouvernement du chah, s'est privée d'une source de revenus importante et a créé un contentieux indélébile entre les deux pays. »

Iran Air, acheteur officiel

Selon M^e Ceccaldi, les Iraniens ont, à plusieurs reprises, tenté d'acheter, par des canaux discrets mais officiels, du matériel sophistiqué à la France. Et de raconter une de ces tentatives qui eut lieu en juin 1985. Il faut rappeler qu'à cette époque, trois Français sont retenus en otages au Liban, Marcel Carton et Marcel Fontaine, ainsi que Jean-Paul Kauffmann. La volonté existe du côté français d'engager un processus de normalisation. Selon M^e Ceccaldi, cette volonté est manifeste aussi du côté iranien.

Des propositions très précises sont faites par des officiels de Téhéran pour l'achat d'avions ATR 42 (ATR signifie « avion de transport régional ») à l'Aérospatiale. L'ATR est à l'époque le dernier-né de la firme. Son premier vol a eu lieu le 16 août 1984. A ce moment-là plus de quatre-vingt-dix commandes sont déjà enregistrées dans le monde. L'appareil de quarante-deux places, dont il va exister une version « longue » de soixante-six à soixante-quatorze places, est en principe un avion civil. Ses atouts résident dans une faible consommation, une maintenance simplifiée et des possibilités d'atterrissage sur des pistes courtes.

Les Iraniens sont très intéressés et les discussions préalables débutent. S'agissant d'un appareil civil, il est difficile au ministère de la défense iranien de s'en porter acquéreur mais les deux partenaires imaginent déjà que la compagnie Iran Air pourrait être l'acheteur officiel.

Un premier télex arrive à Paris le 2 juin. Il est signé « A. Mazlounzadeh » : « Les capacités de l'Aérospatiale nous sont connues et si ses représentants sont d'accord pour faire une offre, nous sommes prêts à négocier avec eux à Téhéran. » Le 7 juin, nouveau télex pour demander les noms, dates de naissance et les numéros de passeports des émissaires de la société française afin d'établir leur visa. Le 14, les précisions demandées sont envoyées par télex à Téhéran par M^e Ceccaldi auquel l'Aérospatiale les a communiquées. Le 22, les choses se gâtent car un autre télex signé Amir Moayed, vice-ministre de la défense, arrive à Paris : « Vous nous dites que les personnes qui doivent venir à Téhéran sont des techniciens, mais pour nous, les pouvoirs dont ils disposent ne sont pas très clairs. Quelle est leur liberté de négociation? Je vous demande de clarifier la situation et de m'en informer. » En fait, l'Aérospatiale n'enverra personne à Téhéran et ne donnera pas suite à la demande iranienne.

Pourquoi, alors, avoir engagé ne serait-ce que l'ébauche d'une négociation si on savait dès le départ qu'elle échouerait? Pour expliquer ce brusque revirement de l'Aérospatiale, M^e Ceccaldi émet l'hypothèse qu'après consultation des autorités françaises, la société a reçu l'ordre de rompre tout contact.

CHAPITRE XX

Fausse neutralité autrichienne

L'Autriche est un pays neutre. Cela veut dire que, théoriquement, elle n'exporte pas d'armes vers les pays en guerre. Cela résulte d'une loi promulguée en 1977, renforcée en 1982 par le gouvernement socialiste lorsque la société Steyr voulait vendre des blindés SK 105 au Chili. Il a été décidé à ce moment-là que la neutralité de l'Autriche s'étendait à tous les pays où les droits de l'homme sont bafoués « de façon flagrante et répétée ».

Voilà pour les grands principes. La réalité économique est tout autre. En 1984, comme partout en Europe, l'industrie de l'armement autrichienne se porte mal. La Voest Alpine, 85 000 employés dans les années 70, nationalisée en 1973 par le chancelier socialiste Bruno Kreisky, est en crise. Pour faire face à une concurrence acharnée, elle a dû lancer un programme de recherche et de production de matériel sophistiqué qui coûte très cher et ne peut être financé que par des exportations. Comme en Suède (voir chapitre VI), les besoins nationaux ne suffisent pas à rentabiliser la production. Les plus gros clients potentiels sont les pays des régions poudrières, notamment celle du Golfe, surtout s'ils sont en guerre ouverte comme l'Iran et l'Irak. Vouloir « moraliser » les ventes d'armes dans cette situation relève, soit de l'hypocrisie soit de l'utopie.

Tout commence à Athènes en juillet 1985. Adjï Daï, un marchand d'armes iranien établi dans la capitale grecque, rencontre l'ambassadeur autrichien Herbert Amry, ancien

collaborateur du chancelier Kreisky et lui révèle les faits suivants : la Voest Alpine, par l'intermédiaire de sa filiale Noricum, exporte vers l'Iran, via la Libye, des canons de 155 mm GHN-45, le *must* des canons de ce calibre. La société qui sert de couverture à ce trafic est établie au Japon. L'Iranien donne même le nom de cette entreprise, Fasani. Herbert Amry, l'ambassadeur, prévient aussitôt son ministère de tutelle à Vienne.

Quelques jours plus tard, le diplomate offre un cocktail d'adieu car son séjour en Grèce prend fin. On le retrouvera mort le lendemain matin. Officiellement il a été victime d'une crise cardiaque. Le bruit court à Vienne que cette mort est suspecte mais la presse en restera là. Le ministre de l'intérieur, Karl Blecha, se renseigne et apprend que la Libye a effectivement commandé des canons de 155 mm GHN-45 à Noricum. Il demande qu'on lui fournisse les certificats de destination finale de la marchandise, ce que fait sans sourciller la société.

Six mois plus tard, l'affaire rebondit lorsque le journal *Basta* révèle que ses reporters ont repéré, dans le fameux port de Kardeljevo en Yougoslavie, quarante canons autrichiens, destinés officiellement à la Libye, mais dont les modes d'emploi sont écrits en farsi, la langue perse. L'affaire, cette fois, commence à faire du bruit. Le ministre de l'intérieur demande l'ouverture d'une enquête bien que le chancelier Fred Sinowatz parle d'opération médiatique et qu'il assure que celle-ci a été montée par des « gens qui ont visiblement intérêt à porter préjudice à l'économie autrichienne ».

Le journal précise que la livraison a eu lieu au moment où l'ambassadeur en Grèce l'apprenait et que la Libye a trouvé son compte à l'opération puisque la fourniture des faux certificats de destination finale lui aurait rapporté la modique somme de 360 millions de francs.

Des témoins disparaissent

Le parquet de Linz en Autriche ouvre une enquête. Et encore une fois le soufflé retombe, jusqu'à ce qu'en juin

1987, Gernot Preschern, le directeur d'une autre filiale de la firme Voest, arrêté pour une sombre histoire de spéculations sur le marché pétrolier, se met à table devant deux députés du groupe des Verts qui ont réussi à le rencontrer dans sa prison. Gernot Preschern affirme que le patron de Noricum, Peter Unterweger, lui a remis 960 000 francs comme prix de son silence. Son ancienne épouse confirme ses déclarations. Elle ajoute même que le ministre de l'intérieur, Karl Blecha, et l'ancien chancelier socialiste, Fred Sinowatz, étaient au courant de ce contrat avec l'Iran qui portait à l'origine sur la vente de 600 canons étalée sur trois ans. Ce marché devait rapporter 300 millions de dollars à Noricum. Selon le parquet de Linz, 140 de ces canons auraient été livrés en 1985 et 1986.

Noricum a aussi utilisé un autre pays pour brouiller les pistes : le Brésil qui aurait acheté 330 canons en 1986 ainsi que des accessoires comme des affûts de rechange pour ces canons et 80 000 obus pour compléter le tout. Manque de chance, la société brésilienne Engesa, prétendument acheteuse de cette marchandise, n'a rien commandé de tel à cette époque.

Les révélations en chaîne sur cette affaire conduisent à l'arrestation, le 5 septembre 1987, du directeur de Noricum au moment des faits, Peter Unterweger. Il est aussi, bien sûr, accusé d'avoir touché quelques belles commissions. La direction de Voest, société mère de Noricum, réagit très classiquement en tentant de lui faire porter le chapeau : c'est l'évidence, il a monté lui-même l'opération sans en référer à ses supérieurs. L'opinion publique, cependant, admet difficilement que la direction du plus grand groupe nationalisé du pays ait pu ignorer le trafic, d'autant qu'il est de notoriété publique que les bénéfices de ces ventes ont servi à renflouer en partie les caisses du groupe industriel chroniquement déficitaires.

Un malheur ne vient jamais seul : lors d'une perquisition chez Noricum, début septembre 1987, un télex se met à crépiter sous les yeux des enquêteurs. Il émane du NDIO, le ministère de la défense iranien, qui s'inquiète d'une commande « urgente avec livraison immédiate » de systèmes de mise à feu électronique pour canons.

De ridicule, l'affaire tourne au tragique : un des directeurs de Voest, retraité depuis quelque temps, Heribert Apfalter, meurt subitement de crise cardiaque quelques jours après avoir été entendu par la justice. Il faut dire qu'il avait déjà été victime de deux infarctus auparavant mais le bruit court qu'il avait eu, juste avant sa mort, un mystérieux rendez-vous avec un homme au fort accent français. Après l'ambassadeur en Grèce, voilà un second témoin clé qui disparaît.

Les preuves de cette vente à l'Iran se sont accumulées au fil des mois. Le procureur de Linz a saisi des papiers intéressants, notamment un document de garantie d'une valeur de 168 millions de francs, fourni par Noricum ainsi qu'une autre pièce bancaire connue sous le nom d'« arrangement de paiement » signée par le directeur du département international de la banque Markasi à Téhéran. Selon les responsables de Noricum, ces deux pièces bancaires seraient relatives à un troc avec l'Iran, du matériel civil contre du pétrole. Il n'y aurait donc rien là de répréhensible, si ce n'est qu'en examinant de plus près ces documents, les experts ont estimé qu'ils n'avaient rien à voir avec cet accord de troc.

En attendant un référendum

Nous pouvons verser une autre preuve au dossier, découverte avec l'aide de journalistes grecs qui ont enquêté sur la mort mystérieuse de l'ambassadeur autrichien dans leur pays et sur les agissements du représentant grec de la firme Noricum, G. Loucas. C'est l'itinéraire d'un des bateaux qui a transporté quarante de ces fameux canons. Il se nomme l'*Elefteria K* et a bien relâché à Kardeljevo, où les journalistes de *Basta* ont repéré les canons de Noricum, le 14 septembre 1985. Battant pavillon panaméen, il appartient à la société European Navigation du Pirée et est un habitué du trafic avec l'Iran. Le 3 octobre il est à Tripoli en Libye, puis il fait le tour de l'Afrique et livre ses canons à Bandar Abbas le 16 novembre.

En s'intéressant de plus près à ce navire, nous avons

constaté qu'au cours d'un autre voyage, en 1986, vers l'Iran, que nous avons décrit dans le chapitre XVI à propos de la filière espagnole, il a très bien pu transporter à bord une partie de la commande des fameux canons destinés officiellement à la Libye où il n'a jamais fait escale. En effet, l'étape de Burgas, en Bulgarie, où il a jeté l'ancre quelques jours est pour le moins curieuse quand on sait que ce port est le point d'aboutissement de la filière des camions bulgares qui desservent l'est de l'Europe et en particulier l'Allemagne fédérale et l'Autriche. Le solde des canons a pu être chargé dans ce port bulgare de Burgas ou bien en Allemagne fédérale où l'*Elefteria K* a séjourné avant d'aller à Santander charger du matériel espagnol. Les présomptions sont très fortes puisque les dates correspondent, qu'il s'agit du même bateau et que la destination fictive est la même (Libye). Fin 1987, l'affaire est retombée dans l'oubli. Le maire socialiste de Vienne, Helmut Zilk, a seulement proposé de soumettre la question de l'exportation des ventes d'armes à référendum.

Institut kurde de Berlin

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ...

Après six ans de guerre, l'interminable carnage continue. Du côté irakien, la situation militaire sur le front s'est peu à peu améliorée après les échecs des offensives iraniennes de 1984 et surtout en 1985 de « Badr », dans les marais d'Awizah (carte page 22). L'armée a retrouvé le prestige qu'elle avait perdu depuis l'invasion iranienne de son territoire. Tout va s'effondrer à nouveau, en février 1986, lorsque les Iraniens réussissent à prendre par surprise Fao à l'extrême sud de l'Irak. Cette défaite est un drame car la tête de pont iranienne de Fao renforcée par la présence des forces de l'imam, sur les îles de Majnoun, menace directement la ville irakienne de Bassorah, qui risque désormais d'être prise en tenaille. La perte de cette ville exposerait directement le Koweït aux menaces iraniennes. Le danger, pour les pays du Golfe, se rapproche.

Cette défaite de Fao a coûté la vie à plus de 15 000 militaires irakiens et la réplique de Bagdad, la conquête de la bourgade de Mehran, au nord-ouest de Desfoul, en territoire ennemi, s'est soldée, après un court succès, par un échec retentissant. La leçon sera vite tirée et les troupes de Saddam Hussein vont installer une série de fortifications impressionnantes pour protéger Bassorah et le nord de leur pays. Il s'agit d'un complexe de fortifications de quinze kilomètres de profondeur comprenant des champs de mines, des buttes de terre, des barbelés, des radars et une sorte de canal qui inonde une partie de cette ligne Maginot moderne.

Encore une fois, l'équilibre s'est rétabli entre les deux armées dont l'une jouit de la supériorité aérienne, celle de Bagdad, et l'autre d'un avantage en nombre de combattants, de l'initiative et de la mobilité, celle de Téhéran. Cet équilibre précaire, qui dure depuis six ans, interdit toute victoire décisive de l'une des deux armées. Pour cette raison, les belligérants s'efforcent de déplacer le terrain des combats en bombardant les villes pour saper le moral des populations ou en prenant pour cible des secteurs économiques clés comme les terminaux pétroliers ou les complexes industriels.

Quant aux fournisseurs d'armes, ils n'ont pas chômé en 1986-1987. Interviewé en août 1987, Walter Stuetzle, directeur du SIPRI de Stockholm (Institut international de recherches sur la paix), déclare à une radio ouest-allemande : « En 84, seuls 40 pays fournissaient les deux belligérants. Aujourd'hui, il y en a 53. Depuis le début de la guerre, l'Iran a importé plus de 5 milliards de dollars d'armement, selon des statistiques américaines. Quant à la France, elle aurait fourni entre 5 et 9 milliards de dollars (de matériel militaire) à l'Irak depuis 1980. »

Selon la revue militaire spécialisée britannique Jane's, les Iraniens ont réussi le tour de force de racheter sur le marché clandestin des chars américains et des pièces d'artillerie qui leur avaient été pris par les Irakiens en 1984. Selon l'hebdomadaire américain Business Week, la guerre Iran-Irak avait généré en quelque cinq ans la plus grande quantité de contrats d'armement depuis le Vietnam, soit 70 milliards de dollars. Cette somme se répartit en 40 milliards de dollars pour l'Irak et 30 milliards pour l'Iran. Enfin, toujours selon le même hebdomadaire, l'ampleur des flux financiers est difficile à évaluer avec précision car ces marchés passent par un grand nombre d'intermédiaires et les contreparties versées par l'Iran sous forme de pétrole brouillent les pistes.

Pendant que les contrats se signent de New York à Pékin, en passant par Stockholm et Bruxelles, les instances internationales s'efforcent toujours officiellement de mettre fin à la guerre. En février 1986, le Conseil de sécurité adopte la résolution 582 qui, en termes voilés, laisse entendre que l'agresseur est l'Irak, tout en accusant l'Iran de prolonger le

conflit. Cette résolution demande un cessez-le-feu immédiat, le retrait sur les frontières et l'acceptation d'une médiation du secrétaire général de l'ONU. Échec, bien sûr, l'Iran restant intraitable. Elle réclame avant toute chose la désignation de l'Irak comme agresseur, un agresseur qui doit ensuite être condamné et châtié. Les Iraniens n'ont pas bougé d'un iota. Ils exigent, en fait, depuis octobre 1980, la disparition du régime de Saddam Hussein. Une revendication évidemment difficile à satisfaire. L'impasse est totale sur le plan diplomatique.

La résolution du 20 juillet 1987 n'aura pas plus d'effet. En septembre de cette année-là, alors que la « guerre des pétroliers » bat son plein, que les bateaux sautent sur des mines iraniennes dans le Golfe, que les risques d'internationalisation du conflit sont extrêmes, George Shultz, secrétaire d'État américain, se bat comme un beau diable aux Nations unies pour tenter d'obtenir suffisamment de voix parmi les quinze membres du Conseil de sécurité pour imposer un embargo sur les armes à destination de l'Iran.

Ali Khamenei, président de la République iranienne, a beau jeu de fustiger, à la tribune des Nations unies, les appels au cessez-le-feu et les menaces d'embargo des grandes puissances. Il sait que les sources d'approvisionnement en armes de son pays ne sont pas prêtes de se tarir. Il y a, sinon de la mauvaise foi, du moins de la naïveté, à croire le contraire. Une résolution d'embargo a peu de chances d'être adoptée, il le sait.

L'Allemagne fédérale et l'Italie, par crainte du terrorisme, n'y sont pas favorables, le Japon non plus, dont l'approvisionnement en énergie dépend de l'Iran. Enfin la Chine et l'URSS, soucieuses de l'avenir et de leur rôle dans la région, ne sont pas décidées à lâcher le régime de l'imam Khomeyni.

Les riches, qui ont attisé en sous-main ce conflit de pauvres, ne sont toujours pas disposés, après sept ans de guerre, à y mettre fin. Quand bien même ils le seraient, il y aurait toujours dans le monde des centaines de marchands d'armes prêts à vider leurs stocks pour aider l'Iran qui paie ponctuellement et cher, sans être trop regardant sur la qualité des marchandises. Une situation de rêve pour un commerçant...

CHAPITRE XXI

Drôles d'élévateurs

Si la voie maritime est la plus prisée des trafiquants, qui y voient un excellent moyen de brouiller les pistes, le transport aérien, bien que moins discret, offre l'avantage de la rapidité. Les marchands d'armes y ont recours pour envoyer en Iran le matériel le plus sophistiqué. Il faut cependant s'entendre avec les officiels locaux pour qu'ils acceptent de fermer les yeux sur ces manœuvres, en laissant atterrir des avions aux immatriculations douteuses, sans trop chercher à s'intéresser aux marchandises chargées sur les pistes ou qui y sont en transit.

L'aéroport de Lille-Lesquin, en France, a été utilisé par deux fois au moins pour l'envoi de poudre en Iran (chapitre XIII), mais il n'est pas le seul en Europe. Le nom de l'aéroport de Bruxelles-Zaventem a été cité à plusieurs reprises lors d'enquêtes sur les exportations illégales d'armes vers l'Iran.

Au cours d'un procès qui s'est ouvert le 17 mars 1987 à Bridgeport dans le Connecticut (États-Unis), Arif Durrani, un marchand d'armes pakistanais accusé de trafic avec Téhéran, a reconnu que les pièces détachées de missiles Hawk qu'il a acheminées en Iran avaient transité par l'aéroport belge de Zaventem. L'enquête menée par les Américains tend à prouver qu'Arif Durani, qui assure avoir agi sur les instructions du colonel Oliver North, avait monté une filière originale : du matériel provenant des États-Unis était complété sur la piste de Zaventem par des pièces

détachées produites en Europe. Ces pièces, principalement des corps de moteurs et des éléments complémentaires de missiles, passent facilement pour du matériel civil. Quant aux marchandises venues d'outre-Atlantique, restées à bord, elles ne faisaient l'objet d'aucun contrôle de la part des autorités belges puisque, selon l'article 3 de l'arrêté ministériel réglementant les transports, « une licence n'est pas exigée pour les marchandises expédiées en transit, sans transbordement ou changement de moyen de transport ».

Ni vu ni connu, trois mille missiles ont ainsi transité par Zaventem en 1986. Plusieurs compagnies se sont chargées du transport, notamment la Santa Lucia Airways, spécialisée dans les opérations sensibles de ce genre, et la Southern Air Transport, une société basée en Floride et dirigée par des amis de Robert Mac Farlane, ancien membre du Conseil national de Sécurité, mêlé à l'Irangate.

Des compagnies koweïtiennes et saoudiennes, ce qui peut sembler bizarre *a priori* quand on connaît les relations qu'entretiennent ces deux pays avec l'Iran, auraient effectué plusieurs de ces vols.

Deux fois le prix

Le transit par Zaventem était l'une des étapes européennes de l'Irangate mais il en existe d'autres, notamment celle qui a permis d'acheminer 1 250 missiles Tow en Iran, faussement présentés comme du matériel élévateur. L'affaire débute en juin 1985. Le Suisse Walter Demuth, gérant de la société helvétique Hélitrade, filiale de la société Hélisuisse, rencontre au salon de l'aviation du Bourget, près de Paris, Ben Banergie, un marchand d'armes connu qui travaille avec les Américains depuis longtemps et qui a l'avantage d'être un ami d'Oliver North, l'une des figures de proue de l'*Iran-Contra Affair*. Walter Demuth dira plus tard que le marchand « montrait un intérêt évident pour les Tow ».

A l'automne, les deux hommes, qui savent que les Iraniens cherchent précisément des missiles Tow à fil, un modèle

assez ancien mais plus facile à utiliser que les Tow à laser, décident de monter l'opération ensemble. Ils s'adjoignent les services d'un ancien agent de la CIA et d'un spécialiste de ce genre de trafic, Manucher Ghorbanifar, proche des Israéliens.

La société de Ben Banergie en Grande-Bretagne, BR & W Industries Ltd, va servir de transitaire pour les 1 250 Tow qu'il s'agit de faire parvenir le plus discrètement possible en Iran. Le 25 novembre 1985, Hélitrade établit une facture au nom de BR & W pour la fourniture de ces 1 250 missiles Tow fabriqués en 1981 et portant les numéros de série 238-79-71 A-244791A. Le prix est fixé à 6 000 dollars l'unité, soit 7 500 000 dollars au total. La somme garantissant ce paiement est versée au Crédit Suisse, succursale de Chur (Grisons), à l'attention de Monsieur Weber pour le compte Hélitrade, numéro E 91424-82-1.

Les missiles qui doivent remplir un Jumbo 747 sont camouflés sous l'appellation « élévateurs ». Lesdits « élévateurs » doivent partir du Portugal, un pays dont on connaît le rôle de plaque tournante pour l'Irangan. Le 20 décembre 1985, le marchand d'armes Ben Banergie, qui sert de relais à l'opération, verse à son tour l'argent garantissant la livraison (un *performance bond*) à la National Westminster sur un compte au nom des Iraniens. Selon le mécanisme habituel, ceux-ci bloquent la somme correspondant à la commande par lettre de crédit du 24 décembre, au bénéfice du vendeur. Cette lettre de crédit émane de la banque Melli iranienne et porte le numéro 000027 20745/85.

Le 27, un télex est envoyé de Téhéran pour régler les modalités de retour de l'avion après la livraison. Les Iraniens donnent leur accord pour payer le plein de kérosène. Le 31 décembre, Ben Banergie établit une facture au nom de Téhéran. L'« élévateur » est finalement facturé 7 000 dollars l'unité, presque le double de sa valeur.

Lorsque l'affaire est révélée par la presse suisse, notamment par un journal dominical à grand tirage, le *Sonntagsblick*, Walter Demuth, le gérant d'Hélitrade, ne dément même pas. Il déclare simplement : « On voulait seulement voir comment ça se passe », ajoutant : « Nous recevons

souvent des offres de vente d'armes car nous travaillons avec les États du Golfe (...) Mais rien ne s'est fait, peut-être parce que les armes étaient trop chères ou qu'elles n'existaient pas. »

La société mère d'Hélitrade, Hélisuisse, affirme aussi que l'affaire a tourné court. Hélisuisse reconnaît seulement avoir livré à l'Iran trois hélicoptères américains Bell et des pièces de rechange. Il s'agit, affirme-t-elle, de matériel civil puisque ces appareils seraient utilisés pour des opérations liées au forage pétrolier. Le président d'Hélitrade, Konrad Heinz, assure n'avoir rien su des négociations : « Pour un contrat de cette importance, il aurait fallu ma signature. » Il ajoute, comme s'il tombait des nues : « C'est la première fois que j'en entends parler. Il n'y a aucune trace [de cette affaire] dans les livres de compte. »

Comme toujours en pareille circonstance, Walter Demuth, le gérant d'Hélitrade, est accusé d'avoir agi de sa propre initiative, sans en avoir référé à ses patrons d'Hélisuisse. Il sera suspendu par eux de ses fonctions puis arrêté le 8 septembre 1987 à Turin sur la base d'un mandat d'arrêt international délivré par les autorités américaines qui demandent son extradition. Au moment de son arrestation, il était en possession de documents prouvant son implication dans la vente de cinq Mirage français d'occasion à l'Iran. Décidément...

Hélisuisse, la maison mère, peut feindre l'étonnement : c'est par un télex envoyé à ses bureaux que les Iraniens ont annoncé qu'ils étaient prêts à payer le kérosène pour le retour de l'avion après livraison, et non aux bureaux d'Hélitrade, la filiale de Walter Demuth. Aucun responsable n'a peut-être lu ce télex. Quant aux Américains, qui réclamaient l'extradition dudit Walter Demuth, il serait étonnant qu'ils n'aient pas donné leur aval à ce trafic de missiles puisque Hélitrade était l'un des représentants de la société américaine Bell, gros fournisseur de l'*US Army*.

CHAPITRE XXII

La ronde des cargos

« Une partie de la marine marchande danoise est devenue le numéro un de la mafia des transports d'armes vers l'Iran. » Cette déclaration, reprise par les agences de presse du monde entier, le 18 novembre 1986, émane d'un personnage dont on peut difficilement mettre en doute le savoir. Il s'agit d'Henrik Berlau secrétaire général du Syndicat des marins danois, une organisation proche du parti communiste danois mais en froid total avec les communistes pro-soviétiques.

« Cela fait sept ans que nous sommes au courant de ce trafic, nous avons alerté inlassablement deux fois par an, avec preuves à l'appui, les divers gouvernements danois » : au siège du syndicat, un immeuble vétuste de la Herluff Trollesgaden, à quelques pas du Nyhavn, le centre maritime de Copenhague, Henrik Berlau et son équipe ont réuni une énorme documentation. Ils suivent au jour le jour les mouvements des bateaux utilisés depuis de nombreuses années pour les trafics douteux. En 1982, son syndicat a déjà révélé une affaire de ventes d'armes soviétiques à l'Afrique du Sud qui a conduit devant les tribunaux danois seize transporteurs de ce pays ayant contourné l'embargo. Ses informations sont rarement prises en défaut. Quand son syndicat accuse un bateau de participer à une opération illégale, c'est qu'il a en main les documents de bord prouvant ses affirmations.

Les accusations lancées par Henrik Berlau sont confir-

mées par plusieurs armateurs danois. L'un d'entre eux déclare même : « Je ne connais pas un seul parmi mes deux cents collègues qui n'ait effectué plusieurs voyages à Bandar Abbas. La raison est simple : cela rapporte gros, jusqu'à quatre ou cinq fois le prix d'un transport ordinaire ¹²¹. » Les bateaux qui font du trafic sont en fait très connus et relativement peu nombreux. En examinant leurs mouvements et leurs escales dans certains ports européens, nous en avons identifié une quarantaine. Ce sont toujours les mêmes noms qui reviennent.

Trente-quatre petites sociétés danoises sont propriétaires des quarante navires en question, en général des petits *coasters* de faible capacité, mille tonnes maximum, agréés IMO, une norme des Nations unies pour le transport des marchandises à haut risque. Les sociétés spécialisées qui louent les navires sont pour la plupart domiciliées dans des paradis fiscaux antillais. Le plus bel exemple est celui de la Sandy Beach Shipping, une entreprise dont le siège officiel se trouve aux îles Turk et Caicos, un archipel au sud-est des Bahamas. Les actionnaires de ces sociétés propriétaires sont curieusement des médecins, des avocats, des industriels, qui placent leur argent dans ce secteur du transport maritime, car, à ce titre, ils bénéficient au Danemark de réductions d'impôts.

Les ports européens spécialisés dans le chargement des armes et des munitions ne sont pas très nombreux. Hambourg (RFA), Zeebrugge (Belgique), Cherbourg (France), Talamone (Italie), Santander (Espagne), Las Palmas (Canaries) et Setúbal (Portugal). Les marins danois de ces navires y ont vu charger des pièces de canons, des obus de 105 et 155 mm, des missiles, des armes individuelles et des explosifs. La plupart ont assisté au débarquement des marchandises par les militaires iraniens.

Certains, peu nombreux, ont osé se confier, par exemple, à Jean-Paul Collette du quotidien belge *Le Soir* : « Je faisais partie de l'équipage du *Maria Th* qui, en octobre dernier, a refusé d'aller à Bandar Abbas. En pleine Méditerranée, on nous a annoncé que les Irakiens allaient nous attaquer... Aussi après une escale au Pirée avons-nous mis le cap sur

Israël... Cette fois, nous n'étions pas partis de Zeebrugge mais c'est une exception... Les bateaux sur lesquels j'ai navigué arrivaient vides à Zeebrugge, puis, de là, faisaient une escale en France ou en Espagne avant Talamone ou Kardeljevo en Yougoslavie, des étapes obligées ¹²². »

Ce témoignage, passé inaperçu, est un des seuls recueillis auprès de marins qui, ensuite, ont reçu de leur syndicat des consignes de discrétion très strictes, résultat de pressions politiques et patronales. Il éclaire parfaitement le fonctionnement du trafic. « Quand on ne part pas de Belgique, c'est que les conteneurs arrivés par la route ou le train nous attendent à Talamone en Italie. Les conteneurs sont belges, allemands, italiens. A Zeebrugge, il est interdit de quitter les environs du navire tandis qu'à Bandar Abbas, nous pouvons nous promener dans le quartier populaire bourré de militaires en armes. Les Iraniens croient que le matériel vient en grande majorité de Yougoslavie. Avant de descendre à terre, on nous fait jurer de ne jamais prononcer même entre nous les mots « Israël » ou « Amérique ».

Cinq cargos suspects

Tout en refusant de témoigner devant la commission d'enquête parlementaire belge sur les ventes d'armes à l'Iran, Henrik Berlau, sans se rétracter vraiment, avait déclaré auparavant que des dizaines de cargos danois avaient effectué le trajet Europe-Iran, mais il s'était refusé à donner des noms de bateaux, invoquant des « mesures de représailles qui pourraient être prises contre la marine marchande danoise ».

Le premier bateau dont l'itinéraire a permis de mettre au jour cette filière se nomme le *Karen-Clipper*, un petit *coaster* de 399 tonneaux. Parti de Rotterdam le 15 février 1986, il a fait escale à Zeebrugge (15 et 18 février), Cherbourg (19 et 21 février), Santander (25 février-7 mars), Cadix (11 mars), Kardeljevo (19 mars), Suez (25 mars), avant de toucher Bandar Abbas (7 avril). Il a embarqué dans chacun de ces ports du matériel militaire.

Nous possédons les documents de chargement de ce bateau à Zeebrugge. On peut y lire « 49 450 Muiden-Chemie ». Il s'agit de poudre à canon provenant de la société néerlandaise Muiden-Chemie. Lorsqu'il a atteint Kardeljevo en Yougoslavie, ses soutes contenaient 1 000 tonnes d'armes et de munitions d'origine néerlandaise, belge, française et espagnole. Les documents de bord mentionnaient comme destination finale l'Espagne et la Yougoslavie. Le responsable de la société belge Transammo, qui a chargé une partie de la marchandise à Zeebrugge, André Braet, a reconnu devant la commission parlementaire belge qu'il connaissait la destination finale du bateau et qu'il avait émis de faux papiers pour ce navire ainsi que pour quatre autres. Le système est d'une simplicité enfantine : il consiste à faire un double jeu de documents de bord. Les premiers sont utilisés jusqu'en Espagne ou en Yougoslavie. Ils sont ensuite déchirés et les seconds servent de Yougoslavie en Iran.

Nous possédons les bulletins de chargement des quatre autres navires dont André Braet a reconnu avoir falsifié les documents pour cacher leur destination réelle. Le premier, l'*Elisabeth Clipper*, un cargo de 399 tonneaux également, est parti le 20 avril 1986 de Zeebrugge avec une grande quantité de matériel sensible à bord. Le 26 avril, il est à Santander, le 20 mai à Cadix, le 28 à Kardeljevo, le 3 juin à Suez et le 28 à Foujeirah, c'est-à-dire un mouillage des Emirats arabes unis, non loin de Bandar Abbas, par où transitent régulièrement les armements destinés aux Iraniens (carte page 201).

Sur le « manifeste » de l'*Elisabeth Clipper*, c'est-à-dire sur la liste des marchandises établie à l'intention des douanes, apparaissent très lisiblement les mots « T2 9847... F douane Cherbourg ». Les documents douaniers de la marchandise correspondante auraient donc été émis dans le port français. Nous sommes en avril 1986, c'est-à-dire à l'époque à laquelle les livraisons d'armes de la société française Luchaire à l'Iran ont été interrompues, lorsque la presse les a révélées. Mais il a bien fallu honorer la commande. Quoi de plus simple, s'il restait quelques obus à livrer, que de les faire transiter par Zeebrugge, point de départ de l'*Elisabeth Clipper*. Il s'agit d'une hypothèse très plausible pour expli-

quer la signification de ces quelques mots sur les documents douaniers du navire.

Un des autres navires montrés du doigt par André Braet est le *Nordica*. Battant pavillon chypriote, il est parti le 8 septembre 1986 de Zeebrugge. Sa destination officielle est Santander mais on le retrouve le 19 novembre à Foujeirah. Il est chargé de poudre à canon provenant de Scanco, la société, liée au Cartel, du Suédois Karl-Eric Schmitz dont le nom figure explicitement sur le bulletin de chargement du *Nordica*.

Il y a aussi le *Jotun*, un cargo plus gros que les premiers, qui jauge 1 042 tonneaux. Il a effectué le même trajet que les précédents, chargé de poudre et de détonateurs, provenant de Muiden-Chemie (Pays-Bas), de Royal Ordnance (Grande-Bretagne). Les destinations officielles sont Santander, Kardeljevo et le Pirée. Parti le 4 juin de Cherbourg, le *Jotun* est le 4 août à Suez et le 5 septembre à Foujeirah. André Braet a reconnu là encore que la destination finale était l'Iran.

Le dernier bateau dont il a parlé, le *Gritt Clipper*, est lui aussi un petit cargo (399 tonneaux) qui, chargé de détonateurs, de poudre, de munitions provenant de Belgique et des Pays-Bas, s'est rendu par le chemin maintenant classique de Santander à Kardeljevo jusqu'en Iran. Bandar Abbas ne figure pas sur le trajet communiqué à la Lloyd's de Londres. Scrupule de dernière minute c'est Khor Fakkan, un ancrage au nord de Foujeirah, qui est indiqué.

Sur les quais de Zeebrugge

Le point de départ, le port de Zeebrugge, est l'endroit idéal pour procéder à des chargements d'armes. Il est facile d'en restreindre l'accès aux visiteurs en fermant les barrières qui permettent d'atteindre le quai Léopold-II où sont embarqués les produits « sensibles ». Les trains ou les camions peuvent alors charger en toute tranquillité les navires qui sont reconnaissables au drapeau rouge orné d'un B qu'ils sont tenus de porter au mât pour indiquer un danger d'explosion. Rondes et barrages de police sont

fréquents pour éloigner les importuns. Ce qui ne nous a pas empêchés, un soir d'été, après 19 heures, de longer les quais. Le chargement des bateaux ne dure en général pas très longtemps et si les mesures de sécurité sont assez strictes, les contrôles douaniers sont rares. Les inspecteurs reconnaissent aisément qu'ils n'examinent que les documents de bord et que les vérifications physiques des marchandises sont inexistantes.

Une pratique devrait toutefois alerter les gabelous. A Zeebrugge, en 1986, onze navires ont quitté le port en donnant comme destination « La mer ». Cette destination n'est admise que pour les bateaux qui réalisent des travaux dans les environs immédiats du port. Ce procédé leur permet de ne pas indiquer de destination aux autorités portuaires.

Pour l'année 1987, nous avons dénombré trois bateaux spécialisés dans le transport de produits « sensibles », qui se sont rendus aux abords de Bandar Abbas :

- *Le Morsoe* : Cherbourg le 25 janvier, Bilbao le 29 janvier, Mina Reysout (sud d'Oman) le 22 février, Colombo (Sri-Lanka) le 1^{er} mars, huit jours entre les deux dernières étapes, ce qui laisse largement le temps de faire un détour par l'Iran.

- *Le Dansus* : Cherbourg le 28 février, Setúbal (Portugal) le 4 mars, Istanbul, Suez le 24 mars, Mina Kabos (Oman) le 5 avril.

- *Le Panther* : Cherbourg le 10 mars, Gibraltar, Barcelone le 20 mars, Kardeljevo le 27 mars, Le Pirée le 30 mars, Suez le 9 avril et Mina Djebel Ali (Doubai) le 2 mai.

Ces bateaux ont en commun d'être danois et d'appartenir à deux sociétés seulement : Poulsen Chartering, à Korsør, au Danemark, et Mortensen & Lange à Copenhague. Finn Poulsen est, comme on l'a vu, un courtier maritime très connu dans le milieu du trafic d'armes. Il a été impliqué à plusieurs reprises dans des affaires de vente illégales à l'Afrique du Sud. Il ne possède pas beaucoup de navires en propre, mais il a l'habitude de compléter sa flotte en louant des bateaux un peu partout au Danemark ou en Allemagne fédérale, pour ses affaires. Il est toutefois le propriétaire de *l'Else Cat* qui porte, d'ailleurs, le prénom de sa mère. Selon

Henrik Berlau, que nous avons interviewé précisément, l'*Else Cat* a beaucoup servi à des trafics d'armes avec l'Afrique du Sud et l'Iran.

Curieusement, nous avons repéré la trace de ce bateau à Cherbourg le 8 juin 1987. Il venait de Hambourg avec 261 tonnes de munitions à bord. A la même date, des camions d'une entreprise de transport de Bourges, Abel Papin, arrivent dans le port français. L'un de ces camions est photographié par un journaliste de *La Presse de la Manche* près du navire. Les entreprises berrichonnes Abel Papin, Galopin, et la SAT de Vierzon sont spécialisées dans le transport de matériel « sensible » pour les nombreuses firmes d'armement installées dans la région. Leurs chauffeurs sillonnent les routes d'Europe toute l'année et transportent des missiles, des munitions, etc., un peu partout, en général jusque dans des ports.

A Cherbourg, l'*Else Cat* charge 6 tonnes de marchandises (provenance Aérospatiale ou Thomson selon les sources) puis prend la mer à destination officiellement de Chypre, Aden, Colombo et Busan en Corée. Durant l'été 1987, nous avons suivi semaine après semaine sa progression. Première anicroche, il se rend directement à Kardeljevo, le fameux port de transit yougoslave. Il est à Chypre le 27 juin, à Suez le 6 juillet, à Aden le 11, à Colombo le 21, et à Djakarta, en Indonésie, le 30 juillet 1987.

Nous avons interrogé Henrik Berlau au sujet de ce navire. Pour lui, il y a quatre-vingt-dix chances sur cent que la destination finale ne soit pas Djakarta mais Singapour. « Et tous ceux qui travaillent dans ce secteur, ajoute Henrik Berlau, savent que ce qui va à Singapour est réexporté vers l'Iran ou l'Irak. »

On constate que l'*Else Cat* a fait comme les autres navires danois une escale dans un des ports où il est prouvé que des officines ou des fonctionnaires peu scrupuleux vendent des faux certificats de destination finale des marchandises. Pour l'*Else Cat*, c'est Kardeljevo, en Yougoslavie, le port de tous les trafics (chapitre XI). A Bilbao la Société Sea Spain fournit, de même, les documents nécessaires à Téhéran puisqu'elle représente une société iranienne en Espagne. En

Italie c'est le port de Talamone et en Grèce celui du Pirée, tous deux ayant servi à plusieurs reprises à l'expédition de la poudre du Cartel, Setúbal, au Portugal, est une étape plus commode encore puisque ce pays n'a pas vraiment décrété d'embargo à l'encontre du régime de Rouollah Khomeyni.

Aux portes de l'Iran

En consultant les registres de la Lloyd's, on s'aperçoit que la destination officielle des navires chargés d'armes et de munitions est très souvent la Fédération des Émirats arabes unis ou le Sultanat d'Oman, non loin, par le Déroit d'Ormuz, du grand port iranien de Bandar Abbas. Les ports où les possibilités d'ancrage du Sultanat sont pratiques car leur situation à l'entrée du Golfe permet aux petits navires, que nous avons suivis à la trace, de faire un bref aller et retour en Iran. La position des Émirats est très différente. Ils sont en fait, dans cette région, le trait d'union entre l'Iran et l'Occident. Non loin des côtes iraniennes, Doubai et Mina Djebel Ali sont devenus des ports de commerce vitaux pour les Iraniens. C'est là que transitent les vivres, les biens d'équipements, les produits manufacturés dont a besoin Téhéran. C'est là aussi qu'arrivent les tapis, le caviar, les pistaches exportés par les commerçants iraniens qui possèdent des bureaux dans les Émirats depuis de longues années déjà. Les Iraniens des deux bords politiques travaillent ensemble à Doubai. De nombreux réfugiés, arrivés sur place après la chute du chah, commercent avec les partisans de l'imam.

Certains utilisent une société locale qui sert à couvrir leurs activités; d'autres ont monté des entreprises dont 51 % des actions sont détenues par des hommes d'affaires de Doubai. Quand on sait que beaucoup d'Iraniens occupent des postes à responsabilités dans la police, l'administration ou l'armée, on comprend la place de Doubai, ancien port de pirates, dans l'économie iranienne. Tous ces éléments confirment ce que nous ont dit à plusieurs reprises des marchands d'armes en France, en Italie et en Belgique : Doubai



LE HAVRE DES TRAFIQUANTS

et certains Émirats servent de lieu de transit aux achats d'armes iraniens.

Ces ports du Golfe sont les plus couramment utilisés parce que les autorités des pays concernés ferment les yeux ou participent ouvertement aux opérations. Mais la filière par Singapour, si elle est moins connue, est aussi très prisée et pas seulement par l'*Else Cat*. Henrik Berlau nous donne des détails sur cette voie asiatique du trafic vers l'Iran : « Singapour a reçu officiellement pendant des années des cargaisons énormes d'armement, mais les armes arrivent rarement à quai. Elles sont transbordées au large de Singapour sur d'autres bateaux en direction de l'Iran. »

Cette filière asiatique a été mise au jour une première fois le 21 novembre 1986 lors d'un incident qui a eu pour théâtre le port français de Cherbourg. Ce jour-là, un huissier monte à bord du *Sandy Trader*, un caboteur immatriculé dans les îles Turk et Caicos, qui vient d'accoster dans le port, en provenance de Wilmington aux États-Unis. Il notifie au capitaine la saisie du navire, sur requête d'une société danoise, Nordane Shipping, qui réclame deux millions de francs à la société armateur. Seul le bateau doit être immobilisé. La cargaison reste à disposition de l'expéditeur. Les soutes contiennent une centaine de tonnes d'explosifs destinés officiellement à la Corée du Sud. Le chemin le plus court pour aller des États-Unis en Corée ne passe sûrement pas par Cherbourg d'autant que le *Sandy Trader*, ex-*Svendborgsund* (Danemark), est un petit bateau de 400 tonneaux dont les soutes sont assez vite remplies et qui n'a pas besoin, contrairement à d'autres, d'embarquer de la marchandise dans plusieurs ports pour voyager à plein.

Dès la notification de la saisie, la cargaison est débarquée et deux navires viennent la prendre en charge. Le premier, un cargo danois, le *Danica Black*, quitte aussitôt Cherbourg, officiellement pour la Corée du Sud. Nous avons observé son cheminement pendant trois mois. Il se rendra bien en Asie mais il n'ira que jusqu'à Taïwan par Singapour. Il n'est pas du tout impossible que la cargaison d'explosifs ait pris la direction de l'Iran en cours de route, d'autant qu'il appartient à une compagnie danoise qui, comme par hasard, loue

des navires au trafiquant Finn Poulsen. Le second navire ayant chargé l'autre partie de la cargaison du *Sandy Trader* n'est, lui non plus, pas allé en Corée. Il s'agit d'un cargo thaïlandais, le *Kannikar*, qui s'est rendu directement en Malaisie (port de Kelang) le 23 décembre 1986, à Bangkok le 30, à Singapour le 6 janvier 1987 puis retour à Port-Saïd le 2 février.

Institut kurde de Paris

CHAPITRE XXIII

Origine France

13 mars 1986. A trois jours du scrutin, la campagne des élections législatives bat son plein en France. Paul Quilès qui, le 20 septembre 1985, avait pris la place de Charles Hernu, contraint à la démission par son obstination à mentir et à couvrir l'état-major dans l'affaire Greenpeace, n'est plus que pour quelques jours le second ministre de la défense du septennat de François Mitterrand. Tandis que le Parti socialiste s'apprête à perdre les élections, le gouvernement fait plus ou moins semblant de gouverner. Ni panique ni laisser-aller : la cohabitation se profile à l'horizon, il faut préserver le président et prouver à la droite qu'à gauche, on a « aussi » le sens de l'État.

C'est ainsi que Paul Quilès remplit l'un de ses derniers actes ministériels. Le dernier, mais aussi, sans qu'il s'en doute encore, le plus important de son bref passage rue Saint-Dominique. En portant plainte contre la société Luchaire pour ses ventes illégales d'obus à l'Iran, il vient en effet d'allumer la mèche d'une véritable bombe à retardement. Moins de deux ans plus tard, l'affaire Luchaire sera au cœur des polémiques précédant la campagne présidentielle de 1988. Les faits sont simples : de 1982 à 1986, cette société a vendu à l'Iran des obus de 155 mm et de 203 mm en présentant de faux certificats de destination finale pour d'autres pays ; les contacts avec les militaires iraniens ont été directement établis par le conseiller à l'exportation de sa direction, Mario Appiano, également dirigeant des filiales

italiennes du groupe; ce trafic a été couvert par Charles Hernu et son cabinet; c'est du moins ce qu'affirment les responsables de Luchoire et certains hauts militaires, tandis que les socialistes mis en cause démentent.

L'apparition au grand jour de cette affaire est moins limpide, tant l'exploitation partisane l'a emporté sur la recherche sereine et exhaustive de la vérité. Sans la presse, l'opinion n'aurait sans doute rien su. Le démarrage fut cependant hésitant. Le 8 mai 1985, dans sa rubrique « Échos », *le Canard Enchaîné* publie l'information suivante : « L'industrie française d'armement vend actuellement à l'Irak des canons de 155 mm à tir rapide et à l'Iran des obus du même calibre destinés aux canons livrés par les USA à Téhéran du temps du Chah. » Rien de plus, sauf la mention d'une société - Luchoire - et cette pirouette dans le ton de l'hebdomadaire : « La société Luchoire dont les actionnaires sont des assureurs sur la vie. Tout un programme! »

Discrète, l'information n'émeut guère. *Le Canard enchaîné* poursuit son enquête... mais, dans un premier temps, renoncera à la publier. Fin 1985, Claude Angeli, rédacteur en chef adjoint, prend contact avec Roland Dumas, ministre des relations extérieures et, en d'autres temps, avocat de l'hebdomadaire. Une négociation est alors en cours pour la libération des otages français du Liban en échange du terroriste pro-iranien Anis Naccache. Le ministre obtient que la parution de l'enquête soit différée sur l'argument qu'elle pourrait nuire aux tractations en cours. Le 6 janvier 1986, *le Quotidien de Paris* mentionne à son tour ce qui n'est pas encore l'affaire Luchoire. Mais l'information reste vague et imprécise.

Heureusement *la Presse de la Manche* vint... Le 28 février 1986, à deux semaines des élections législatives, ce quotidien régional titre : « Trois cargos de munitions ont quitté le port pour Bandar Abbas. Le rapprochement franco-iranien passe-t-il par Cherbourg? » L'auteur de l'article, Daniel Jubert, décrit en détail les itinéraires de deux navires, le *Nicole* et le *Trautenbels*, qui ont chargé des obus sur le port de Cherbourg avant de prendre la mer officiellement pour le

Portugal, le Brésil, la Thaïlande, pays qui ne sont pas soumis à embargo. Grâce à l'index de la Lloyd's, il prouve que ces deux navires n'ont pas respecté les itinéraires prévus et se sont en fait rendus à Bandar Abbas, premier port militaire iranien. Les navires n'ont pas essayé le moins du monde de brouiller leurs pistes. Immense naïveté ou garantie d'impunité? Comment ne pas choisir la seconde hypothèse quand l'on sait combien il est aujourd'hui extrêmement rare de pouvoir suivre, sur l'annuaire de la Lloyd's, qui paraît toutes les semaines, des bateaux partis d'Europe chargés d'armes ou de munitions dont la route jusqu'en Iran soit si claire?

Comme toujours, confrontés aux révélations de la presse, la première réaction des responsables politiques est de démentir. Semblable à lui-même, Charles Hernu, qui n'est alors plus que maire de Villeurbanne, déclare : « La France n'a pas exporté d'armes vers l'Iran. S'il y a eu des livraisons de ce genre, ce sont des gens qui ont contrevenu et sont passés outre aux instructions du gouvernement. » Pour une fois imprudent, Laurent Fabius, encore premier ministre pour quelques jours, assure qu'« il n'y a jamais eu d'autorisation du gouvernement pour acheminer une cargaison de ce type vers une destination comme celle-là ». Cependant, le 6 mars, il décide de diligenter une enquête. Le lendemain, convoqué au ministère de la défense, Daniel Dewavrin, président de Luchaire, reconnaît les faits. Le 13 mars, Paul Quilès demande au parquet d'engager des poursuites judiciaires contre la société. Et le 14, Louis Schweitzer, directeur de cabinet du premier ministre, suspend les autorisations d'exportation de Luchaire. Ce qui n'empêchera pas Édith Cresson, ancien ministre du commerce extérieur dans le gouvernement Fabius, de remettre la Légion d'honneur à Daniel Dewavrin, en avril, après que la gauche a perdu les élections.

La droite, en la personne d'André Giraud, nouveau ministre (UDF) de la défense, prend le relais. La plainte judiciaire est d'abord maintenue. Puis le 9 mai 1986, le ministre demande au contrôle général des armées un rapport administratif afin de tirer au clair les mécanismes de l'illégalité.

Le 6 juin, Jean-François Barba remet son rapport, dont M. Giraud dira bien plus tard, à l'Assemblée nationale, le 4 novembre 1987, qu'il l'a « conduit à remanier les procédures, mais sans jamais mettre en cause les hommes ». Classé « confidentiel-défense », ce rapport sort de l'ombre grâce, encore, à la presse : le 16 janvier 1987, *l'Express* en dévoile l'essentiel. Les affaires ne sont pas encore devenues l'aliment d'un débat politique sans grandeur : la droite n'exploite guère ces informations, pourtant déjà accablantes pour Charles Hernu et son entourage. Il faudra donc attendre le 4 novembre 1987 pour lire... dans *le Figaro* le texte du rapport – amputé cependant de ses annexes – dont, comme par hasard, le ministre de la défense avait annoncé, la veille, la « déclassification » au juge d'instruction chargé du dossier Luchaire, après la lui avoir refusée quelques jours plus tôt, le 30 octobre.

Entre les lignes du rapport Barba

Le rapport Barba – dont on lira, en annexe, page 247, la version intégrale publiée pour la première fois – estime que le nombre de munitions livrées par Luchaire à l'Iran s'élève au moins à 384 000 coups complets de 155 mm, dont 100 000 destinés en principe au Portugal (livrés en 1985), 100 000 à la Thaïlande (1984), 94 000 au Brésil (1984, 1985, 1986) et 90 000 à la Yougoslavie (1984, 1985). Il y ajoute 55 000 coups complets de 203 mm destinés en principe à la Thaïlande et livrés à l'Iran en 1985. Il mentionne également des livraisons « probables » de 40 000 coups complets de 155 mm en 1982 (destinations théoriques : Grèce et Portugal), 49 304 coups complets de 155 mm en 1984 (Pérou et Equateur), 120 000 charges et 120 000 étoupilles – une étoupille est l'amorce de la charge propulsive de la munition – en 1983 et 1984 (Brésil).

Au-delà des chiffres, ce rapport officiel – le seul sur le sujet en France – contient trois enseignements : il plante un décor, décrit un mécanisme et manifeste des solidarités.

Le décor, c'est la féroce motivation économique de

Luchaire, illustrant la période de dépression que traverse l'industrie de l'armement. En 1986, cette huitième firme française de mécanique lourde revient de loin. Quand, quatre ans plus tôt, en 1982, Daniel Dewavrin, fils du colonel Passy, prestigieux chef des services secrets de la France libre, en prend la tête, les pertes de Luchaire s'élèvent à 45 millions de francs. Il réorganise la société, polarise son activité autour de trois secteurs – sous-traitance automobile, aéronautique et armement –, et obtient un redressement spectaculaire avec 37 millions de bénéfices en 1985. Luchaire compte alors parmi les vedettes de la Bourse de Paris : l'action qui valait 70 francs en 1982 se négocie à 750 francs en 1986. De cette métamorphose, la division armement détient la clef : avec une production exportée à 84 %, elle est la principale source de devises de l'entreprise. La division automobile est tout juste bénéficiaire et le secteur aéronautique perd 5 millions en 1986. Bref, la survie de Luchaire est passée par l'armement et, donc, par le débouché iranien.

Le mécanisme, c'est la facilité apparente avec laquelle Luchaire a pu tourner les contrôles des exportations de matériel de guerre. Le rapport Barba établit qu'il y eut autorisation administrative pour des destinations fictives grâce à la production de « faux certificats de destination finale ou de certificats de complaisance » ainsi que de « faux certificats d'arrivée à destination ou de certificats de complaisance ». Les filtres n'ont pas fonctionné. Ils sont pourtant doubles : une autorisation de vente du Secrétariat général de la défense nationale (SGDN, agissant par délégation du premier ministre), qui est prise après avis favorable de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG) ; une autorisation d'exportation (AEMG), délivrée par les douanes après qu'elle a été visée par les représentants du SGDN, du ministère des affaires étrangères et du ministère de la défense. Or toutes ces administrations n'y ont vu que du feu. Non sans y mettre du leur, puisque le CIEEMG – où sont représentés plusieurs ministères, les services secrets, les douanes, l'état-major particulier de la présidence, etc. – a

même autorisé des ventes d'obus de 203 mm à la Thaïlande dont tout spécialiste sait – il suffit de consulter l'annuaire *The military balance* – qu'elle ne possède aucun canon de ce calibre!

Quant aux solidarités, elles sont transparentes sous la plume du contrôleur général Jean-François Barba. Il exonère pratiquement de toute responsabilité la haute hiérarchie militaire et le monde très soudé des ingénieurs de l'armement. A le lire, la faute incombe au seul pouvoir politique. La démonstration est forcée : une simple note de bas de page fait allusion à un pourcentage sur les contrats d'armements versé au Parti socialiste; un témoignage du général Armand Wautrin, démenti plus tard par celui-ci, permet au rapporteur d'affirmer que trois millions de francs ont été versés au PS alors que le destinataire indiqué, François Diaz, est d'abord et surtout lié à un homme, Charles Hernu; les auditions effectuées ne sont guère contradictoires, puisque Jean-François Dubos, conseiller d'État, homme clef du cabinet d'Hernu, gravement mis en cause par plusieurs témoins, ne sera entendu que... treize jours après la remise du rapport au ministre de la défense.

La responsabilité politique d'Hernu et de son entourage est évidente. Mais ont-ils imposé une orientation aux militaires qui opèrent les contrôles ou, au contraire, suivi l'inclination du *lobby* militaro-industriel? La lecture des annexes du rapport, la liste des membres du CIEEMG, l'énumération des militaires entendus, le relevé des informations transmises sur les trafics de Luchaire, confortent plutôt la seconde hypothèse.

C'est la conclusion de Pierre Marion, ancien directeur général de la DGSE, dans un article publié par *le Monde* le 28 novembre 1987 : « Un commerce illégal d'armes avec l'Iran n'a pu être autorisé, puis exécuté, pendant plus de deux ans sans être parfaitement connu de dizaines et de dizaines de hauts militaires et de hauts fonctionnaires, qui ont soit aidé à sa réalisation soit fermé les yeux. Et qui trouve-t-on en face de ces administrations? D'une part des sociétés industrielles, d'autre part des officines d'exportation d'armes, les unes et les autres truffées et souvent

dirigées par des officiers généraux ou supérieurs à la retraite et par des hauts fonctionnaires de l'armement en détachement ou passés au civil. On imagine aisément la sollicitude de ces administrations envers une société en difficulté, comme Luchaire, dont le président se trouve être du corps de l'armement. »

Ingénieur de l'armement, Daniel Dewavrin a en effet été en poste pendant sept ans, de 1960 à 1967, au ministère de l'air. Son itinéraire est à l'image de celui de nombre des 1 170 ingénieurs de l'armement. Recrutés pour 98 % à la sortie de Polytechnique, officiers d'active, ils sont en fait juge et partie : d'abord interlocuteurs des entreprises d'armement au nom de l'État, il leur arrive souvent de terminer leur carrière en représentant ces entreprises face à l'État. Officiellement, ils ne peuvent entrer dans une société avec laquelle ils auraient traité depuis moins de cinq ans. Mais cette règle n'est pas toujours respectée. En d'autres termes, plus brutaux : le monde français des armes – où les tentations sont aussi prosaïquement financières –, c'est eux, des deux côtés de la barrière, l'État comme l'industrie.

Devant l'ampleur de ces solidarités et l'irrépressible logique marchande, on ne voit pas comment ni pourquoi les ventes illégales à l'Iran se seraient interrompues, comme par enchantement, le 17 mars 1986, par la grâce d'un changement de majorité politique. Impossible aujourd'hui, comme l'avait fait *la Presse de la Manche*, de suivre une cargaison suspecte d'un port français à un port iranien. Tout au plus, peut-on retrouver sa trace dans un petit port des Émirats en supposant qu'un aller-retour rapide à Bandar Abbas – à quelques heures en mer – n'a pas été signalé à la Lloyd's. Apparemment, la preuve flagrante n'est donc plus à portée de simples journalistes. Pourtant, plus qu'un simple faisceau de présomptions, les indices convergents abondent.

Après comme avant mars 1986

Nous pouvons sans mal affirmer que Luchaire et la SNPE, notamment, ont continué leurs relations d'affaires avec

l'Iran, malgré l'embargo, après mars 1986. Nous pouvons ajouter que, malgré les nouvelles consignes d'André Giraud, les mécanismes de contrôle - notamment la CIEEMG - restent encore très inopérants. En voici la démonstration, en quatre affirmations :

1 - jusqu'en septembre 1987 au moins, la CIEEMG a accordé des autorisations de ventes suspectes : elles n'ont pas forcément été suivies d'autorisations d'exportation mais les destinations théoriques (Portugal, Thaïlande, Italie) présentées à la commission étaient manifestement fictives;

2 - la société Luchaire a eu recours, en décembre 1986, à une société belge à capitaux américains, MECAR, pour une vente importante d'obus de 155 mm à l'Arabie Saoudite, destination pour laquelle les ventes d'armes françaises n'ont d'ordinaire pas besoin d'emprunter de ces détours : le montant du contrat est de près de 62 millions de francs;

3 - conseiller à l'exportation du groupe Luchaire, Mario Appiano a conclu, en 1987, à Lisbonne un contrat avec une société d'État portugaise pour l'assemblage et la livraison à l'Iran d'ici mai 1988 de 150 000 obus de 155 mm : il agissait à Lisbonne en tant que *sales manager* (directeur des ventes) de CONSAR, filiale italienne de Luchaire;

4 - P-DG de la SNPE, dont le principal actionnaire est l'État, Guy-Jean Bernardy a été « démissionné » par André Giraud en décembre 1987 à cause d'informations indiquant la poursuite du trafic : de fait, des enquêtes douanières sur les activités de la SNPE après mars 1986 étaient en cours fin 1987.

La première information a été révélée par *le Monde* du 23 décembre 1987, sous le titre « Destination l'Iran? Le détournement d'armes françaises aurait continué après mars 1986. » Le quotidien s'était livré à une enquête fouillée au Portugal, notamment auprès de la Direction générale de l'armement, d'officiers d'état-major, de responsables de sociétés d'armement. Il démontrait que neuf ventes - trois de Luchaire, six de la SNPE - autorisées par la CIEEMG de mars 1986 à septembre 1987 avec ce pays pour destination officielle ne correspondaient à aucun contrat, à aucun

certificat d'importation, à aucune commande militaire à Lisbonne. Il s'agit, pour Luchaire et sa filiale NCS (Nouvelle cartoucherie de Survilliers), de 50 000 obus de 155 mm, de 200 000 étoupilles pour obus de 155 mm et de 650 tonnes de poudre propulsive. Et, pour la SNPE, de 2 500 tonnes de TNT, poudre pour munitions et poudre hexogène.

Les ministères du budget et de la défense devaient immédiatement réagir en ne niant pas ces autorisations de vente – dont les plus récentes dataient d'une séance de la CIEEMG du 17 septembre 1987 – mais en affirmant qu'elles n'avaient pas été suivies d'autorisations d'exportation : « Les matériels en cause n'ont jamais été expédiés. Ils n'ont donc pas pu être détournés. » Il n'en reste pas moins que des autorisations de vente ont été obtenues sur la foi d'indications mensongères et donc dans des conditions douteuses. Car, à partir du moment où une demande est soumise à la CIEEMG (qui accorde des autorisations de prospection, de négociation ou de vente), la société française concernée doit fournir à la Direction des affaires internationales (DAI) au sein de la Direction générale de l'armement (DGA) des documents, dont certains provenant du pays acheteur, prouvant l'authenticité de sa démarche.

Fort général, le démenti du gouvernement aux informations du *Monde* n'a été accompagné d'aucune précision : pourquoi n'y a-t-il finalement pas eu exportation ? Quels sont les documents qui en font foi ? Y a-t-il eu enquête sur l'origine des documents produits pour obtenir l'aval de la CIEEMG ?

Car NCS, filiale de Luchaire à 99 %, a bien prétendu vouloir vendre 50 000 étoupilles d'obus de 155 mm à la Sociedade portuguesa de explosivos limited (SPEL) alors que le directeur financier de cette société, Gonçalo Fonseca, dément formellement avoir jamais voulu acheter ce matériel. Et la SNPE a bien été autorisée à vendre à des sociétés portugaises, entre mars 1986 et septembre 1987, 1 500 tonnes de TNT, 500 tonnes de poudre pour munitions, 300 tonnes de poudre pour obus d'artillerie et 200 tonnes de poudre hexogène, soit 2 500 tonnes au total, alors que le Portugal n'importait en 1986 que 659,1 tonnes de poudres et

explosifs pour un montant de 1,1 milliard d'escudos. Pour les dix premiers mois de 1987, le montant de ces importations était de 1,7 milliard d'escudos. Bref, tout spécialiste autorisé sait, au premier coup d'œil, que les 2 500 tonnes de la SNPE sont démesurées par rapport aux besoins habituels des entreprises portugaises.

Ces spécialistes ne siègent-ils pas à la CIEEMG? Ne sont-ils pas aidés, conseillés, alertés par les ingénieurs de l'armement de la DAI, au sein de la DGA? Ne savent-ils pas que le Portugal, pays de l'OTAN, ne maintient plus, de fait, d'embargo sur les ventes d'armes à l'Iran et est en conséquence une plaque tournante des trafics vers Téhéran, comme l'ont amplement démontré les enquêtes parlementaires américaine et belge? Que leur vigilance ait pu être ainsi trompée, alors que l'information judiciaire ouverte contre Luchaire depuis mars 1986 incitait à plus de rigueur, démontre que l'embargo français est toujours contournable : la CIEEMG traite plus de 400 dossiers par séance mensuelle et les douanes - de leur propre aveu au contrôleur Barba - ne peuvent passer au peigne fin chaque exportation.

Car les neuf autorisations de ventes suspectes signalées par *le Monde* ne sont pas les seules. Nous sommes en mesure d'en indiquer plusieurs autres dont nous ne savons pas si elles ont été suivies d'autorisations d'exportation. Lors de sa séance du 1^{er} septembre 1987, la CIEEMG a autorisé la négociation - et non pas la vente - de Matra-Manurhin avec une société privée portugaise pour la vente de 2 000 systèmes de freinage pour bombes américaines de 750 livres (montant du contrat : 200 millions de francs). Théoriquement, ces matériels étaient destinés aux forces armées nationales portugaises. Or, à l'état-major de l'armée de l'air comme à la Direction générale de l'armement à Lisbonne, il n'existe aucune trace d'une telle négociation. Surtout, l'armée de l'air portugaise n'a pas en stock autant de bombes de ce type, le chiffre exact étant cependant gardé secret : « C'est plus que nous n'en avons », répond-on simplement à Lisbonne. Mais l'Iran utilise ce type de bombes et réclame des systèmes de freinage, nécessaires pour atteindre l'impact recherché.

Autre exemple : la Thaïlande, destination fictive fréquemment utilisée pour contourner l'embargo. Le 12 juin 1986, la CIEEMG a autorisé la vente par Luchaire de 350 tonnes de poudres (TNT et pentrite) aux forces armées thaïlandaises (montant du contrat : 6,7 millions de francs). Le problème, c'est que, de notoriété publique, Luchaire ne fabrique pas ce type de produit, les poudres et explosifs étant la spécialité de la SNPE! Le 22 janvier 1987, la CIEEMG a autorisé la vente par la société TRT au gouvernement thaïlandais de 100 000 mines antichars (montant : 550 millions de francs). Le raisonnement est ici de pure logique : une telle livraison n'est-elle pas démesurée par rapport aux besoins de la Thaïlande qui, si elle peut se sentir menacée, n'est pas en guerre avec ses voisins cambodgiens ou laotiens?

Enfin, lors de la même séance du 22 janvier, la CIEEMG a autorisé la vente par Luchaire à une société italienne, REMI-SPA, de 10 000 obus complets de 203 mm (montant : 36,4 millions de francs). Or, vérification faite en Italie, ladite société n'a jamais passé une telle commande. Sise à Rosa, petit village de Vénétie, REMI-SPA est une entreprise artisanale spécialisée dans le déchargement des obus obsolètes. Elle a été achetée, le 20 décembre 1987, par une société de Turin, ERBER. Les nouveaux propriétaires affirment avoir épluché les comptes de la REMI durant les cinq dernières années avant de signer la vente et n'avoir jamais vu trace d'une commande d'obus de 203 mm.

Un curieux détour belge

En matière d'armement, l'Arabie Saoudite est un client traditionnel de la France : les liens commerciaux sont anciens et il n'est aucun besoin d'utiliser des détours compliqués pour trouver des acheteurs saoudiens. Aussi le contrat n° 27605 établi entre la société belge MECAR SA et Luchaire, le 18 décembre 1986, nous laisse-t-il perplexes.

Nous possédons une copie de sa traduction en français. MECAR n'y joue qu'un rôle d'intermédiaire. Elle commande à Luchaire 18 500 obus de 155 mm (dans le détail des

références techniques : 12 000 HE 155 LU 111 HB, 5 000 HE 155 LU 111 BB, 1 500 SMK(WP) 155 LU 114 HB), pour un montant de 61,827 millions de francs. Mais, dans le même temps, elle signe un contrat n° 1/511/407/67 AA avec le ministère de la défense et de l'aviation d'Arabie Saoudite qui est officiellement le destinataire de la commande. Il est précisé que la lettre de crédit émise en faveur de MECAR par l'Arabie Saoudite sera « d'un montant au moins égal » au crédit ouvert par MECAR en faveur de Luchaire. Le contrat précise que « tout le matériel sera livré au dock de Zeebrugge avant le 30 juin 1987 ». Le 23 décembre 1986, Guy de Narbonne, directeur général de Luchaire et aujourd'hui inculpé dans l'affaire des ventes d'avant mars 1986, accuse réception de la commande de MECAR. Il ajoute que Luchaire s'engage « à faire émettre par notre banque Worms à Paris la *performance bond* de 5 % » du montant total de la commande.

A moins que Luchaire n'ait plus aucuns contacts commerciaux en Arabie Saoudite, c'est à n'y rien comprendre. Pourquoi avoir besoin de ce détour belge? Les documents faisant foi d'une commande saoudienne d'obus Luchaire à MECAR sont au nombre de deux : un certificat de destination finale du département des achats étrangers du ministère de la défense et de l'aviation; une simple feuille de contrat signée par Marvin B. Ruffin, P-DG de MECAR, et par le prince Sultan Bin Abdul Aziz, personnage important du royaume où il est l'un des dauphins possibles. Il est, par ailleurs, précisé que le marquage des emballages devra indiquer : « Ministry of defense and aviation, department of arms and munitions, Al Kharj, Saudi Arabia. » La personnalité du prince Sultan exclut *a priori* qu'il puisse y avoir faux.

Reste alors une hypothèse. En décembre 1986, l'Arabie Saoudite, qui a joué un rôle central dans l'orientation diplomatique qui sous-tendait l'Irangate américain (jouer les modérés de Téhéran, éviter l'exportation de la révolution islamique, trouver une issue à la guerre Iran-Irak), n'est pas en rupture ouverte avec le régime des mollahs. Elle a, durant cette période, à laquelle les incidents de La Mecque,

à l'été 1987, mettront brutalement fin, facilité l'approvisionnement, y compris en armes, de l'Iran. Ce contrat est-il alors une bonne manière faite à Téhéran, l'Arabie Saoudite garantissant une destination finale fictive?

En Belgique, ces questions sont balayées par les responsables de MECAR SA. Il n'y aurait donc aucun mystère. Simplement, les ventes d'armes, même pour des destinations bien peu clandestines, emprunteraient parfois des chemins tortueux. En tout cas MECAR entretient des relations d'affaires privilégiées avec Luchaire : au siège parisien de la société française, la firme belge s'obtient par un numéro automatique à quatre chiffres.

Un autre lien entre la Belgique et Luchaire est André Xhenseval. Entré dans la société après mars 1986, cet ancien de la société belge PRB, membre du Cartel des poudres, s'occupe des ventes à la division armement de Luchaire, dirigée par Michel Pinaud. Sur l'organigramme, son rôle est ainsi résumé : « Commercial arm/C ». De source sûre, nous savons que l'un des membres de cette division s'est rendu en mars 1987 à Téhéran et est rentré à Paris aux alentours du 1^{er} avril. Est-ce André Xhenseval? Impossible évidemment d'obtenir démentis ou confirmations.

L'hypothèse a en tout cas été émise par *Le Soir* de Bruxelles le 6 février 1987, que, depuis les révélations de *la Presse de la Manche*, Belges et Français intervertissent les rôles : Cherbourg servirait de port d'embarquement pour les munitions et poudres belges destinés à l'Iran tandis que Zeebrugge remplirait le même office pour les matériels français. Pourquoi les douaniers français s'intéresseraient-ils à des cargaisons belges et inversement? Après tout, ne doivent-ils pas d'abord vérifier les autorisations d'exportations de matériel de guerre de leurs pays?

L'histoire du cargo *Age* confirme cette hypothèse. Le 10 décembre 1986, la société belge Transammo amène jusqu'au port de Cherbourg 222 615 pièces pour munitions venant de PRB. Elles sont chargées à bord du *Age* à destination de Bandar Abbas. Les douanes belges ont signalé, par la voie officielle, aux douanes françaises que le *Age* était suspecté d'avoir exporté illégalement du matériel mili-

taire belge vers l'Iran *via* la France. Depuis l'été 1987, la Direction générale des douanes françaises sait que l'expéditeur belge, Transammo, spécialisé dans le trafic d'armes, est passé aux aveux. Il est officiellement accusé, tout comme le fournisseur, PRB, de contrebande à destination de l'Iran. Or, malgré le caractère officiel des demandes belges, aucune réponse précise ne semble avoir été fournie par les douanes françaises, du moins fin 1987. Leur enquête, s'il y en eut une, est restée au fond d'un tiroir à Paris.

Mario Appiano, conseiller à l'exportation

« Les contacts avec les militaires iraniens ont été établis en 1981-1982 par M. Appiano, dirigeant des filiales [italiennes] SEA et CONSAR de Luchaire. » C'est en ces termes que le rapport Barba fait entrer en scène Mario Appiano, citoyen italien. Parce qu'il a le fil direct avec les acheteurs iraniens, il est probablement l'un des personnages clef des ventes illégales d'armes à l'Iran. Il l'était avant mars 1986. Il l'est encore aujourd'hui. Dans l'organigramme diffusé par Luchaire en 1987, il vient en huitième position, présenté dans l'équipe qui entoure le président du directoire (Daniel Dewavrin) et le directeur général (Guy de Narbonne) comme le « conseiller à l'exportation ».

Or Mario Appiano a séjourné à Lisbonne à plusieurs reprises en 1987, ainsi que devait le révéler le principal hebdomadaire portugais, *Expresso*. L'une des raisons de sa présence était une commande iranienne de 150 000 obus de 155 mm, pour un montant d'environ 90 millions de dollars, faite à la SPEL, dont le capital est majoritairement détenu par l'État portugais. Sans être démenti, *Expresso* a expliqué que la commande avait été faite par Mario Appiano, qui se présentait comme *sales manager* de CONSAR et est décrit par ses interlocuteurs portugais comme un *broker* (courtier) de Luchaire. La SPEL assemble les obus, qui devaient être livrés jusqu'à mai 1988, mais importe de l'étranger une partie des composants nécessaires. Une partie du contrat est sous-traitée auprès d'une autre société portugaise, Explosivos da trafaria (EXTRA).

Reprises par *le Monde*, le 23 décembre 1987, les informations d'*Expresso* suscitérent un prétendu démenti en forme de confirmation de la société Luchaire : « Quant au rôle de M. Mario Appiano, conseiller à l'exportation, il est bien évidemment, dans le cadre de la diversification des produits, de multiplier les contacts avec tous les pays étrangers, dont le Portugal, où il se rend régulièrement depuis de nombreuses années. » Aucun mot du contrat portugais avec l'Iran pour lequel Appiano a manifestement servi d'intermédiaire au nom d'une filiale de Luchaire ! Aucune prise de distance à l'égard d'un homme qui fut pourtant le rouage essentiel des ventes illégales d'avant mars 1986 !

Si on ajoute le profil particulier de la société d'import-export qui représente, depuis longtemps, Luchaire au Portugal, on comprendra que les démentis officiels, tant qu'ils ne sont pas eux-mêmes assortis de preuves concrètes, doivent être pris avec réserve. Il s'agit de la société DEFEX. Or cette société était le principal relais portugais du système mis en place à Washington pour livrer des armes à l'Iran et armer en même temps la Contra nicaraguayenne. Sur un graphique saisi dans les bureaux du lieutenant-colonel Oliver North au Conseil national de sécurité et rédigé de sa main, DEFEX est indiquée comme l'un des relais opérationnels (« OP arms ») de l'*Iran-Contra Affair*. DEFEX qui représentait déjà et représente toujours Luchaire au Portugal.

Démission forcée à la SNPE

Le 15 décembre 1987, un décret du ministre de la défense publié au *Journal officiel de la République française* mettait brutalement fin aux fonctions de P-DG de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) de Guy-Jean Bernardy. Obtenue à l'arraché par André Giraud, cette démission forcée surprend : l'homme est notoirement proche du RPR. Ancien contrôleur général des armées, il a notamment appartenu aux cabinets de deux ministres gaullistes, Michel Debré et Robert Galley avant de prendre, en 1983, la tête de la SNPE.

Guy-Jean Bernardy ne manquait pas d'appuis au sein de la majorité pour ne pas être tardivement atteint par les retombées de l'enquête des douanes suédoises sur les activités du Cartel des poudres de 1983 à 1985. En fait, sa démission a été provoquée par des informations parvenues au cabinet du ministre de la défense sur la poursuite des ventes illégales de poudres et explosifs à l'Iran. En décembre 1987, on n'en était encore qu'au stade des soupçons, aucune plainte n'ayant été déposée par André Giraud. Mais de soupçons suffisants pour qu'un ministre UDF obtienne, contre sa volonté, le départ d'un proche du RPR. Au ministère de la défense, on ne cachait donc pas, fin 1987, que, s'agissant de la SNPE, les enquêtes continuaient pour l'après-mars 1986.

Prudence de bon aloi. Car si, averti par l'affaire Luchaire, le ministre de la défense de Jacques Chirac a cherché à renforcer les mécanismes de contrôle des exportations de matériel de guerre, il semble ne vouloir, ou ne pouvoir, jurer de rien. Le 20 août 1987, il devait diffuser une lettre circulaire à l'ensemble des industriels concernés pour « réaffirmer l'interdiction d'exporter des armements en Iran ». Une évidence, qui n'en nécessitait pas moins un rappel à l'ordre. Une façon d'indiquer, *a contrario*, que la tentation, sinon les tentatives, de tourner l'embargo officiel est toujours à l'œuvre.

Prudence d'autant plus justifiée que la majorité de droite, dans sa volonté d'exploiter politiquement l'affaire Luchaire, utilisa des arguments que l'on peut aujourd'hui aisément lui retourner. Ainsi, le 25 novembre 1987, devant l'Assemblée nationale, André Giraud devait déclarer : « Le rapprochement des positions des différents ministères se fait dans le cadre de la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre. Cette commission se réunit tous les mois sous la présidence du secrétaire général de la défense nationale, agissant au nom du premier ministre dont il dépend directement, et au nom duquel il parle. » Cette phrase devait provoquer des « Ah ! » de satisfaction sur les bancs des groupes UDF et RPR : n'était-ce pas l'indication de la responsabilité directe des premiers ministres socialistes, Pierre Mauroy et Laurent Fabius, dans les ventes

d'avant mars 1986? Le problème, c'est qu'il est aujourd'hui établi que, sous Jacques Chirac, cette CIEEMG a autorisé des ventes douteuses, même si pour certaines elles n'ont pas été suivies d'exportations.

Prudence encore de Pierre Messmer, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale. Lui qui, en pleine polémique sur l'affaire Luchaire, s'en prenait sans fioritures à François Mitterrand – « Il est clair que bien qu'étant chef des armées, il n'a été, sur les affaires militaires, ni informé ni obéi » –, est devenu ensuite bien plus précautionneux. Interrogé le 22 décembre 1987 par Europe 1 sur d'éventuelles ventes d'armes à l'Iran après le changement de majorité, il devait tout benoîtement répondre : « Je ne suis pas capable de dire si c'est vrai ou si c'est faux. Je dis simplement que ce qui s'est passé avant 1986 montre que nous étions en présence d'une déviation profondément enracinée dans le ministère de la défense puisque les livraisons s'étaient prolongées pendant plus de trois ans certainement. Ce qui montre bien qu'il y avait beaucoup de gens au courant et je suppose que tous ces gens n'ont pas disparu du jour au lendemain, le jour où le gouvernement a changé, parce qu'il n'y avait pas que le ministre qui était au courant. »

Les ingénieurs de l'armement, la citadelle constituée par la DGA et sa Direction des affaires internationales, bref les hommes du complexe militaro-industriel apprécieront.

CHAPITRE XXIV

Business as usual

Le 11 septembre 1987, Javier Pérez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies, est à Téhéran pour une énième mission de conciliation, qui se solde par un nouvel échec puisque l'ONU n'est pas disposée à désigner Bagdad comme l'agresseur. Sur le front, ce durcissement se traduit par de nouveaux combats. Bombardements de villes et attaques de pétroliers se répètent régulièrement. Le neuvième convoi de *tankers* kowétiens réimmatriculés aux États-Unis pénètre dans les eaux du Golfe. Les dragueurs français, italiens, belges, britanniques patrouillent aux abords du détroit d'Ormuz.

Le 21 septembre, le pétrolier *Gentle Breeze* battant pavillon britannique est attaqué dans le Golfe par les Gardiens de la révolution. Sir Geoffrey Howe, secrétaire au Foreign Office, annonce à la tribune des Nations unies que « la coupe est pleine » et qu'en conséquence, le gouvernement britannique a décidé de répliquer en fermant le bureau d'achats iranien de Londres.

Cette officine semi-clandestine, située 4, Victoria Street, près de Westminster, est installée dans les bureaux du National oil corporation (NIOC). Elle sert depuis plusieurs années de plaque tournante aux achats d'armes de l'Iran en Europe, sur le continent américain et même en Israël. Une cinquantaine de personnes, dont la moitié de militaires, collectent à plein temps les propositions de vente, organisent les transactions clandestines et surtout mettent au point

les réseaux de financement. Le bureau comprend trois sections, terre, air, mer, qui correspondent aux divisions des forces armées.

Le chiffre d'affaires du 4, Victoria Street a été, en 1985, de 4 milliards de dollars. Depuis le début de la guerre, les représentants londoniens de l'imam Khomeyni ont établi de solides contacts avec les marchands d'armes. Leurs carnets d'adresses sont très fournis. Les noms des trafiquants à la petite semaine côtoient celui du général américain Richard Secord, l'un des maîtres d'œuvre de l'Irangate, qui possède un appartement dans la capitale britannique et celui de Jacob Nimrodi (rencontré au chapitre V), lui aussi Londonien d'occasion.

La plupart des trafics dont Téhéran a bénéficié ont été mijotés dans ces bureaux de Victoria Street, « l'Israélian connection », bien sûr, y a été mise en place mais aussi, en partie, l'Irangate. Selon la revue *Jane's Defence*, 70 % des besoins en armement et pièces de rechange de l'Iran ont été fournis par ce bureau. Cette position centrale de Londres dans le dispositif iranien tient au rôle de la City et de ses banques qui ont souvent maintenu les liens historiques de l'ancien empire britannique avec des pays comme l'Iran. En outre, plusieurs banques iraniennes ont d'importantes succursales à Londres, notamment la banque Melli, impliquée dans presque tous les trafics dont nous avons parlé.

Les autorités britanniques font mine d'ignorer ce qui se trame derrière les portes capitonnées des vénérables établissements de la City. C'est que ceux-ci entretiennent depuis longtemps des relations étroites avec les Iraniens, qu'il eût été héroïque d'interrompre sous prétexte du changement de régime. Qui plus est, la Grande-Bretagne abrite avec l'Allemagne fédérale la plus nombreuse colonie iranienne pro-khomeyniste d'Europe.

La réputation de sérieux des marchands d'armes britanniques est un atout supplémentaire pour les Iraniens installés à Londres. Bien qu'officiellement neutre dans le conflit, le gouvernement de Margaret Thatcher a laissé plusieurs fois entrevoir que ses sympathies allaient à Téhéran. Ainsi, l'IMS (International military sales), service officiel du ministère de

la défense britannique, a reçu fin 1986 une délégation iranienne pour discuter de divers contrats de réparation de matériel militaire. L'Iran est un des seuls pays au monde à posséder une grande quantité de chars Chieftain dont le calibre 120 mm est assez peu courant hors du Royaume-Uni. Tout cela crée des liens.

Plusieurs gros contrats entre le gouvernement du Royaume-Uni et l'Iran, portant sur des fournitures de pièces détachées pour des chars Chieftain et Scorpion, ont été honorés grâce au NIOC de Victoria Street. Le ministère de la défense britannique s'est, à l'époque, empressé de signaler que les contrats avaient été conclus avant la Révolution de 1979 et la chute du chah. Pour l'administration, il n'y aurait rien à redire à ces livraisons dans la mesure où ces pièces détachées sont classées dans la catégorie « équipements non mortels ».

Le 21 septembre 1987, « *It's the last straw* » (la coupe est pleine), comme le dit Sir Geoffrey Howe aux Nations unies. La bienveillance britannique n'a pas été payée de retour. Le Foreign Office informe l'équipe iranienne de Victoria Street qu'elle a jusqu'au 8 octobre pour quitter la Grande-Bretagne. Alan Moro, un haut responsable des affaires étrangères reçoit dans la matinée du 24 le chargé d'affaires iranien, Akhoonzadeh Basti, pour lui signifier la décision du gouvernement. Seules les personnes travaillant au service achat d'armes doivent quitter le pays, les services purement commerciaux peuvent continuer leur activité.

Cette mesure ne semble pas trop émouvoir les Iraniens. Ils font savoir le plus simplement du monde qu'ils vont transférer leur bureau dans une autre ville européenne. *Business as usual*: les affaires continuent. Début octobre, plusieurs sources proches des services de renseignements américains, laissent entendre que la ville choisie est Francfort.

Transfert à Francfort

Malgré le démenti officiel de l'Allemagne fédérale, l'installation des services d'achat iraniens à Francfort ne fait pas

de doute. Les Allemands sont soucieux de maintenir de bonnes relations avec l'Iran, ce n'est un secret pour personne. Ils entretenaient en septembre 1987 l'une des plus importantes missions diplomatiques en Iran alors que le personnel de presque toutes les représentations européennes est réduit au minimum. Les liens commerciaux entre les deux pays sont également très étroits. La RFA fournit de grandes quantités de produits alimentaires, pharmaceutiques et bien sûr, industriels, à l'Iran.

Depuis de nombreuses années, des centaines de camions de la société d'État bulgare, Balkan Transport, chargés à ras bord de marchandises allemandes partent de Passau en Allemagne fédérale, à la frontière autrichienne. Ils sont alors embarqués sur des barges qui descendent le Danube jusqu'à Vidin en Bulgarie. Ils traversent ensuite la Turquie d'ouest en est et pénètrent en Iran par Gourboulak (carte pages 10 et 11). Ce chemin, très fréquenté, est la principale artère d'approvisionnement terrestre de l'Iran.

Cette noria de camions bénéficie de la complicité des autorités turques. Tout au long du parcours, soit 2 000 kilomètres, Balkan Transport dispose de relais pour ses chauffeurs. Nous en avons rencontré un à Kapikul, à la frontière entre la Bulgarie et la Turquie, qui a reconnu qu'il transportait régulièrement en Iran des armes qu'il allait chercher en Allemagne fédérale. A Ankara, les convois de camions bulgares se séparent. Les uns, comme nous l'avons constaté *de visu*, prennent la route de l'Irak, les autres celle de l'Iran.

Le choix de Francfort s'explique aussi par la présence d'un aéroport international de première importance et par la proximité de l'ambassade iranienne à Bonn. Ainsi la fermeture du bureau de Londres n'est-elle pas un vrai handicap pour Téhéran. Elle ne fait que déplacer géographiquement le centre européen des trafics dont bénéficie le régime de Khomeyni, tout en mécontentant les services secrets britanniques qui, depuis de longues années, avaient truffé les murs des bureaux de Victoria Street de micros aussi efficaces que discrets. Selon un membre de ces services, qui s'est risqué à une confidence au moment de

l'expulsion des Iraniens, les locaux « étaient pleins de punaises comme un chien mexicain » (en anglais le même mot – *bug* – peut signifier « punaise » et « micro »). Lesdites « punaises », selon de méchantes langues, ont permis aux Britanniques de récolter tant de renseignements qu'ils ont pu réviser certains contrats à la baisse au moment opportun.

Cette fermeté des Britanniques n'est pas le premier sursaut des Occidentaux et de la communauté internationale, depuis que les Iraniens prennent pour cible les navires qui pénètrent dans le Golfe. Le 20 juillet 1987, le Conseil de sécurité des Nations unies adopte à l'unanimité la résolution 598 qui « exige », folle audace, un arrêt des hostilités, un de plus, et le retour des belligérants aux frontières de 1980. Le neuf, c'est que cette résolution a un caractère en principe contraignant. Elle laisse planer une menace de sanctions si l'une des parties refuse de s'y conformer dans un bref délai. Chacun des membres permanents du Conseil y va de son couplet. « Le monde en a assez, il faut que la guerre s'arrête maintenant », s'exclame l'Américain George Schultz. « La communauté internationale est résolue à faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir l'arrêt de ce conflit insensé », tonne Geoffrey Howe, en général plus placide. Le représentant chinois n'est pas en reste : « Il faut des mesures pratiques pour mettre fin à la guerre ». Le délégué soviétique joint sa voix à ce concert d'indignations : « Nous sommes partisans de mesures décisives pour imposer la paix dans la région du Golfe. »

Contraignante, en principe, à l'encontre des belligérants, la résolution 598 se veut ferme à l'égard des autres pays. Au paragraphe 5, le Conseil « demande à tous les États de faire preuve de la plus grande retenue et de s'abstenir de tout acte qui pourrait intensifier et élargir encore le conflit ». Les ventes d'armes entretiennent évidemment cette guerre interminable. S'abstenir d'en fournir aux belligérants, directement ou par trafiquants interposés, serait faire preuve, bien sûr, de « retenue ».

Un trafiquant au bout du fil

C'est peu après cette époque que nous avons pu obtenir par des contacts en France et en Suisse, le numéro de téléphone d'un des intermédiaires du moment dont se servent les Iraniens avec la complicité des États. Cet honorable commerçant, d'origine afghane, spécialisé dans la vente de tapis persans et dont il a déjà été question au chapitre III, vit en Suisse près de Lausanne. Nous savions quel genre de « tapis » il recherchait pour Téhéran. L'entrée en matière était donc facile, comme furent instructifs, les échanges qui ont suivi :

Question : Bonjour, je voudrais parler à M. Najib Zekria.

Réponse : C'est moi!

Q : Je suis Français, j'ai une affaire à vous proposer... On m'a dit que vous travaillez avec l'Iran.

R : C'est vrai, oui.

Q : J'ai du matériel en provenance d'Amérique latine.

R : D'où, d'Argentine, du Brésil?

Q : Brésil.

R : Si c'est du Brésil, ça ne m'intéresse pas, j'ai des connexions avec ces pays-là.

Q : Mais c'est *made in USA*.

R : Alors là, ça m'intéresse... Vous savez ce que je cherche?

Q : Oui, bien sûr.

R : Alors si vous avez un stock, je suis intéressé, très intéressé même.

Q : C'est du 130 mm.

R : C'est exactement ça. D'ailleurs, je suis en train de faire une affaire, c'est de provenance russe... Qu'est-ce que vous avez en main?

Q : J'ai la possibilité d'avoir 2 000 pièces.

R : Oh! J'en cherche beaucoup plus. L'affaire que je fais porte sur 200 000 pièces. Je les achète à l'URSS par l'intermédiaire d'un pays satellite. Mais, avez-vous du matériel français, du Milan 2 [missile] par exemple?... Vous avez un bureau?

Q : Non, je travaille à mon compte.

R : Vous savez, c'est difficile de travailler avec l'Iran. Ils demandent un *bill bond* au commencement, ensuite un *performance bond* puis un *bill bond* inconditionnel et un *performance bond* inconditionnel, enfin le contrat. [Ces documents sont exigés par les Iraniens pour éviter de se faire escroquer comme ils l'ont été à plusieurs reprises, surtout au début de la guerre].

Q : Est-ce que vous arrivez à acheter du matériel français ?

R : Pour le moment on s'intéresse au Milan 2.

Q : Vous avez pu en acheter ?

R : Non, c'est tout nouveau, la demande est récente, vous savez. Nous, on fait surtout des affaires sur des produits de fabrication russe, américaine... coréenne aussi. Maintenant, les Coréens font des contrats directs, de gouvernement à gouvernement.

Q : Vous cherchez combien de Milan ?

R : Une cinquantaine.

Q : Je vais voir ce que je peux faire et je vous rappelle.

Notre correspondant n'est pas méfiant. S'il hésite parfois, c'est qu'il cherche à décoder la conversation. Il sait que, dans ce métier, on trouve toutes sortes de gens, des vrais professionnels et des amateurs farfelus qui, la veille, vendaient des pommes de terre, des vieux métaux ou de la matière plastique. Il accepte le dialogue en se disant : « On ne sait jamais, il a peut-être une bonne filière qui va me permettre de réaliser une affaire fructueuse. »

Un mois plus tard nous reprenons contact avec notre trafiquant :

Q : Je vous retéléphone comme prévu. Il y a des possibilités pour le matériel dont nous avons parlé l'autre jour. Vous en cherchiez bien une cinquantaine, n'est-ce pas ?

R : Oui, mais il y a d'autres matériels français qu'on veut aussi. On sait que ça se trouve sur le marché.

Q : Qu'est-ce que c'est ?

R : Je ne sais pas si je peux dire ça par téléphone. Il y a 22 pièces sur le marché. C'est production française.

Q : C'est disponible ?

R : Oui, paraît-il ! Elles sont déjà empaquetées, parquées,

prêtes, tout quoi! J'ai entendu dire qu'on a fait une offre mais on n'a pas réussi avec l'Iran car on n'avait pas un bon partenaire. C'est donc en suspens.

Q : C'est emballé en France?

R : Je ne sais pas. Ce sont des Exocets, mais j'ai d'autres demandes de matériel français. Ils cherchent du matériel français. J'ai une liste. Je pourrais vous la passer, il y a beaucoup en matériel français. Faites ce que vous pouvez. Si vous trouvez du matériel français, vous nous en livrez tant que vous pouvez. Au revoir cher Monsieur.

Voilà qui prouve surabondamment que les Iraniens sont friands d'armements *made in France*. Cette affaire d'Exocets était connue depuis un certain temps. A plusieurs reprises, nos interlocuteurs, en France et à l'étranger nous en ont parlé comme du matériel disponible. Pour certains, il s'agit de marchandise volée, ce qui semble peu vraisemblable. Pour d'autres, ces vingt-deux missiles feraient partie d'un stock acheté très légalement à la France par l'Argentine. Dans ce cas, l'hypothèse que ces Exocets soient « sur le marché », comme le dit notre interlocuteur, est plausible. Ce qui est certain, c'est que les Irakiens n'avaient jamais encore fait état, fin 1987, de la présence de ce genre de missiles sur le front, côté iranien, et que leur éventuelle utilisation par les troupes de Khomeyni aurait des conséquences politiques et militaires incalculables.

CONCLUSION

Les fauteurs de guerre

Trois phrases, trois phrases terribles.

Guy Chevallier, Français, dirigeant de la SNPE, secrétaire général du Cartel des poudres, à Mats Lundberg, le 4 février 1984 : « Les commandes en RDX sont complètes pour 1983 et il y a des commandes pour 1984. Mais il y a des risques politiques, c'est-à-dire que la guerre se termine. »

Manfred Leder, responsable du secteur Iran chez Fritz Werner : « Espérons qu'ils ne vont pas arrêter la guerre. »

Henry Kissinger : « Il serait vraiment dommage que l'un des deux pays perde la guerre. »

Il faut s'y faire : la guerre Iran-Irak continue parce que tel est le bon vouloir des marchands de canons. Faute d'armes, de munitions, d'explosifs, le combat ne finirait-il pas par cesser ? C'est entendu : la paix ne fait pas l'affaire des industries d'armement occidentales. Il faut écouler, vendre, et donc tuer. En ces temps de réalisme, même les gouvernements socialistes les plus hostiles aux ventes d'armes en sont venus à composer : la France et le Portugal socialistes ont vendu, fourni, négocié sans grands états d'âme.

Ironie ultime, les pays neutres sont parmi les premiers exportateurs et, donc, parmi les premiers à faire durer la guerre Iran-Irak. Dilemme réaliste : pour rester neutres, il leur faut disposer d'un potentiel militaire autonome, cohérent et développé. Mais cela coûte cher. Pour le financer, on exportera donc à tout va, impérativement. Ainsi vont les neutralités autrichienne, suisse et, bien sûr, suédoise.

Comme le *lobby* militaro-industriel, le *lobby* pétrolier occidental ne voit pas forcément d'un bon œil la paix. « La paix, dans la situation de surcapacité mondiale qui prévaut, écrivait ainsi *le Monde* en septembre 1984, aurait pour principale conséquence de remettre rapidement sur le marché quelques millions de barils de brut supplémentaires, risquant de précipiter une nouvelle baisse des prix que tous les pays producteurs et la plupart des compagnies s'efforcent d'éviter depuis 1983. »

Apparemment, l'économie, argument suprême du réalisme, fait bon ménage avec la guerre. Tant pis pour les victimes, les pays occidentaux s'efforceront donc de maintenir l'équilibre entre les deux belligérants, de faire durer cette guerre la plus longue et la plus sanglante que se soient livrée deux États du Tiers Monde depuis qu'il est ainsi nommé, de jouer innocemment les boutefeux malgré leurs déclarations d'apaisement dans les instances internationales. Au moins, dans ce concert de duplicité, les déclarations des responsables israéliens ont-elles le mérite de la franchise : ils ont armé l'Iran pour maintenir l'équilibre entre les deux armées et obliger la puissance irakienne à en rabattre. Comme au billard.

Moscou maintient deux fers au feu, armant Bagdad tout en laissant ses alliés syriens et libyens concrétiser leur alliance avec Téhéran. Peu importe, au passage, que le parti communiste iranien Toudeh soit hors la loi. Ni une défaite ni une victoire de l'imam Khomeyni n'arrangerait les affaires du Kremlin : la première accentuerait les risques d'intervention occidentale, la seconde pourrait entraîner dans son sillage une vague d'intégrisme dans les républiques musulmanes soviétiques.

Même embarras à Washington, où l'on verrait d'un aussi mauvais œil une victoire ou une défaite irakienne : l'une ferait de l'Irak la première puissance militaire régionale, menaçant directement Israël, l'allié privilégié ; l'autre accentuerait la poussée du fondamentalisme musulman au Liban et dans le Golfe, menaçant les alliés des États-Unis.

Diplomatiquement et économiquement, les deux Grands et les pays européens semblent donc avoir intérêt à ce que la

guerre se perpétue. Parce qu'elle serait la sinistre condition d'un maintien des équilibres dans la région. L'Iran, avec ses quarante millions d'habitants, a des ressources humaines dont ne dispose pas l'Irak avec quatorze millions d'habitants. L'illégalité des ventes d'armes à l'Iran, contournant un embargo lancé dès 1979, a focalisé l'attention parce qu'elles révèlent au grand jour des mécanismes d'ordinaire méconnus. Il ne faudrait pourtant pas oublier l'Irak, armé principalement par l'URSS et la France.

Ce pays est devenu, au fil des ans, le premier acheteur de matériel militaire français, sur fond de coup de foudre en 1974 entre Jacques Chirac, alors premier ministre, et Saddam Hussein. En 1986, les Irakiens étaient débiteurs à l'égard de la France d'environ dix milliards de dollars. L'Arabie Saoudite, qui a longtemps pallié les défaillances financières irakiennes, a montré dès 1985 des signes d'essoufflement. Il n'empêche : les livraisons continuent, notamment à partir de l'aéroport de Châteauroux-Déols dans l'Indre. De 300 tonnes en 1978, le fret est passé à 4 332 tonnes en 1985. A l'automne 1986, les douanes locales font état d'un trafic hebdomadaire de 250 millions de francs tandis que les Iliouchines d'Iraqi Airways font trois à quatre rotations par semaine.

Il faudra bien un jour négocier, trouver une issue. Mais le plus tard semble le mieux, pour cette diplomatie du *statu quo*. Après l'avoir provoquée, l'Irak veut officiellement arrêter la guerre. L'Iran s'y refuse tant que les Nations unies n'auront pas désigné Bagdad comme l'agresseur et tant que le départ de Saddam Hussein ne sera pas acquis. Dialogue de sourds. Pendant qu'il se poursuivra, les marchands d'armes ne se feront pas prier pour alimenter cette guerre d'un autre âge, qui semble remonter à la nuit des temps, à ce jour de juillet 747 où l'ancien esclave chiite Abou Muslim déclencha, dans le Khorassan iranien, une terrible insurrection de paysans déshérités, balayant en deux ans, au nom de la foi et du pouvoir temporel de l'Islam, la puissante dynastie des Omeyyades, qui fondait sa légitimité sur des principes laïques.

Antagonisme séculaire des Irakiens et des Iraniens? Mais

l'atavisme de nos marchands de canons occidentaux, qui ne veulent pas voir plus loin que leurs comptes d'exploitation et que leurs profits immédiats, n'est-il pas tout aussi archaïque? Quelle image de nos pays, de notre culture, de nos valeurs laisseront-ils dans cette région à des générations futures qui sauront, forcément, combien nos gouvernants furent hypocrites, marchands et versatiles, sans grandeur?

Il y aurait bien un moyen d'en finir. Décréter un réel embargo des nations industrialisées sur les ventes d'armes à l'Iran et à l'Irak. Refuser la ligne de plus grande pente.

**La Vallée, Paris, Zellik,
le 18 janvier 1988.**

Institut kurde de Paris

NOTES

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

1. *Le Monde* du 26 mars 1982.
2. Anthony Sampson, *The arms bazaar*. Hodder and Stoughton. Londres, 1977.
3. Voir notamment l'enquête d'Erich Wiedemann sur l'assassinat d'Olof Palme : *Lieber Gott, mach dass es ein Verrückter war, Der Spiegel*, numéros 48, 49 et 50, novembre-décembre 1987.
4. On trouve des informations sur l'histoire des usines Bofors à Karlskoga dans la plaquette éditée par la société Bofors à l'occasion de son centenaire : *Bofors 1883-1983* (88 pages), Örebro, 1983.
5. Après une restructuration le 28 mars 1985, le groupe Bofors adopta le nouveau nom de Nobel-Industrier Sverige AB. Elle compte deux filiales : Bofors (armements) et Nobel-Kemi (poudre, explosifs et productions chimiques), situées l'une et l'autre à Karlskoga. Le groupe industriel obtint le droit d'utiliser le nom d'Alfred Nobel, grâce à un accord passé avec la Fondation Nobel à Stockholm qui confère annuellement les Prix Nobel. Avant cette restructuration, le département « poudre et explosifs » du groupe d'armements Bofors avait pour nom Nobelkrut.
6. Voir les diverses brochures éditées par la Swedish Peace and Arbitration Society (SPAS) à propos des exportations illégales du groupe Bofors :
 - *Bofors som vapensmugglare*, mai 1984.
 - *Bofors/Philips - Jugoslavien - Irak*, mars 1985.
 - *Persiska viken - Svensk krigsmateriel i samiliga stater*, mai 1985.
 - *The campaign against Swedish arms export*, avril 1986.
 - *Who is guilty - The government or Bofors?*, décembre 1986.
 (Adresse : Brännkyrkagatan 76, 11723 Stockholm, Tél : 8-68 02 00).
7. Le dossier de la pré-enquête (*Förundersökningsprotokoll Bofors*) de la police douanière suédoise fut constitué contre Karl-Eric Schmitz et huit cadres supérieurs du département « explosifs » de la Bofors : le président, Hans Sievertsson, le directeur commercial, Mats Lundberg, son prédécesseur Göran Widén et les collaborateurs de Mats Lundberg au département commercial : Märten Ericsson, Göran Karlsson, Christer Nygren, Fredrik

Jansson et Douglas Quick. Ce dossier fut remis au procureur Stig Age au printemps 1987. Il constitue depuis lors le dossier judiciaire sur lequel ce magistrat s'est basé pour inculper officiellement, en juin 1987, Mats Lundberg et Karl-Eric Schmitz. Hormis quelques volets du dossier de la douane, qui ne furent pas retenus à charge contre les deux inculpés, ce dossier judiciaire fut rendu public en Suède. On peut se le procurer au prix d'une couronne suédoise (un franc français) la page. Le dossier complet contient, pour sa partie officiellement disponible, quelque 6 000 pages.

Ce dossier se subdivise en plusieurs volumes dont :

- Volume 1 : *Stomprotokoll, Del I*, 308 pages (rapport de synthèse au procureur).
- Volume 2 : *Stomprotokoll, Del IV, Förhör : Lundberg*, 256 pages (interrogatoires de Mats Lundberg).
- Volume 3 : *Stomprotokoll, Del V, Förhör : Lundberg*, 230 pages (*idem*).
- Volume 4 : *Stomprotokoll, Del VII, Förhör : Schmitz*, 244 pages (interrogatoires de Karl-Eric Schmitz).
- Volume 5 : *Stomprotokoll, Komplettering : Förhör, Del I*, 225 pages (interrogatoires supplémentaires de divers suspects).
- Volume 6 : *Stomprotokoll, Komplettering : Dokument*, 244 pages.
- Volume 7 : *Bilaga : 300 ton Trotyl till Iran från Finland*, 48 pages.
- Volume 8 : *Bilaga : Fritz Werner Industrie-Ausrüstungen, Geisenheim, Västyskland*, 46 pages.
- Volume 9 : *Bilaga : Armaturen Gmbh., Schwanenstadt, Österrike*, 110 pages.
- Volume 10 : *Bilaga : SMI, Südsteirische Metall-Industrie Gmbh., Österrike*, 120 pages.
- Volume 11 : *Bilaga : sa PRB Défense, Bruxelles, Belgique*, 29 pages.
- Volume 12 : *Bilaga : Tirrena Industriale Spa., Italien*, 152 pages.
- Volume 13 : *Bilaga : FDSP, Federal Directorate of Supply and Procurement, Jugoslavien*, 424 pages.
- Volume 14 : *Bilaga : Försöksbrott, Sammanställning över Scandinavian Commodity's Krigsmaterielaffärer med Iran*, 383 pages.
- Volume 15 : *Bilaga : DNW, Dynamit Nobel Wien Gmbh., Österrike*, 532 pages.
- Volume 16 : *Bilaga : Lilla & Stora Iranaffären 146 ton Nitrocellulosa*, 316 pages.
- Volume 17 : *Bilaga : Reserapporter Pentyl - & RDX-möten samt handlingar från pärm märkt ASIEN Del I + Del II*, 330 pages.
- Volume 18 : *Bilaga : Varuprover*, 173 pages.
- Volume 19 : *Bilaga : IMES, Import-Export Gmbh., Berlin, DDR*, 234 pages.
- Volume 20 : *Bilaga : IMES, Import-Export Gmbh., Berlin, DDR*, 89 pages.
- Volume 21 : *Bilaga : Bowas-International Gmbh., Salzburg, Österrike*, 26 pages.
- Volumes 22 et 23 : Documents officiels de Bofors, 1 900 pages (rapports annuels, rapports des réviseurs, notes internes de la direction, etc.).

Parmi les volets du dossier de la pré-enquête douanière, qui ne furent pas inclus dans le dossier judiciaire du procureur Stig Age et qui n'ont pas été rendus publics, figurent notamment les documents suivants :

- Volume 24 : *Valsella*, Italie, 142 pages.
- Volume 25 : *SNPE-Valsella*, France-Italie, 174 pages.
- Volume 26 : *SNPE-SPEL*, France-Portugal, 154 pages.

En outre, la douane suédoise a envoyé en 1986 et 1987, au titre de la coopération douanière internationale, une quantité importante de documents tirés de son dossier d'enquête, aux douanes des autres pays. Ces documents gardent, selon les conventions internationales, un caractère confidentiel et ne peuvent être utilisés dans ces pays qu'à titre administratif et non judiciaire. Les services douaniers des pays européens que la contrebande du Cartel avec l'Iran a touchés ont reçu de leurs collègues suédois de tels documents. Normalement, ils auraient dû servir de point de départ à des enquêtes dans ces pays. Ce fut le cas dans la plupart d'entre eux mais avec des résultats très divers. Les auteurs de ce livre disposent, notamment, du dossier suédois envoyé à la douane belge qui compte, en tout, 940 pages. Il y sera fait référence, dans les notes suivantes, en tant que *Dossier belge*.

8. Cf., note 7, volume 17, *op. cit.*, pages 1 à 118.

9. Federation of European Explosives Manufacturers (FEEM), *Objectives, Organisation and Background* (12 pages), Bruxelles, janvier 1985. On trouve aux pages 10 et 12 de cette brochure le nom des membres et des membres associés de la FEEM et de l'EASSP à la date de cette publication.

Deux sociétés, membres de l'EASSP, la Snia-BPD (Italie) et la Fabrique fédérale de poudre (Suisse), ne participent pas, apparemment, aux réunions du Cartel où siègent, en revanche, les représentants de la firme italienne Dinamite et de la Société suisse des explosifs qui, elles, ne sont pas membres de l'EASSP.

10. Voir notamment : Herta E. Pauli, *Alfred Nobel*, 's Gravenhage, 1949.

11. - W.J. Reader, *Imperial Chemical Industries. A History*, Volume 1 : *The Forerunners 1870-1926*, Londres, Oxford University Press, 1970.

- George W. Stocking et Myron Watkins, *Cartels in Action, Case Studies in international business diplomacy*, New York, 1947, pp. 438-465.

- Louis Launay et Jean Sennac, *Les relations internationales des industries de guerre*, Paris, 1932.

12. Wolfram Fischer, *Wasag, Die Geschichte eines Unternehmens 1891-1966*, Verlag Dunckers und Humblot, Berlin, 1966.

13. Cf. note 7, volume 17, *op. cit.*, pages 1 à 3.

14. Note intérimaire de Henrik Persson, du *Näringsfrihetsombudsmannen (NO)*, à Stockholm, en date du 17 juin 1987. En annexe sont joints dix extraits du dossier de la police douanière suédoise qui prouvent, selon le NO, qu'il s'agit d'un vrai cartel. Le 3 juillet 1987, le NO envoie aux sociétés Bofors et Nobel-Kemi une demande d'explication à ce propos. La société mère, Nobel-Industriar, y a répondu d'une façon évasive par lettre en date du 31 août 1987. Il s'avère qu'il n'y a aucun organisme national ou européen à être compétent pour juger du caractère illégal ou non des cartels dans le secteur de la poudre et des explosifs à usage militaire. Le

marché est par essence européen mais le Traité de Rome de 1958, qui a fondé le Marché Commun, exclut explicitement toute matière militaire de son champ d'application. Voir aussi le dossier sur l'EASSP et le Cartel de la poudre et des explosifs de Kevin Donne, *The Financial Times*, 28 août 1987.

15. Cf. note 7, volume 17, *op. cit.*, page 69.
16. *Ibidem*, page 93.
17. Cf. note 7, volume 1, *op. cit.*, pages 3 et 4.
18. Cf. note 7, volume 1, *op. cit.*, pages 9 et 10.
19. Cf. note 7, volume 16, *op. cit.*, page 13. On retrouvera aussi ce document et d'autres, cités dans les pages qui suivent : Cf. note 7, volume 1, *op. cit.*, pages 15 à 25.
20. Cf. note 7, volume 17, *op. cit.*, page 255.
21. *Ibidem*, pages 288 et 289.
22. Cf. note 7, volume 16, *op. cit.*, pages 44 à 48.
23. *Ibidem*, pages 54 à 57.
24. *Ibidem*, page 2.
25. Cf. note 7, volume 17, *op. cit.*, pages 237 et 238.
26. Cf. note 7, volume 16, *op. cit.*, pages 85 et 86.
27. *Ibidem*, page 173.
28. *Ibidem*, page 182.
29. *Ibidem*, pages 219 et 249.
30. *Ibidem*, page 217.
31. *Ibidem*, pages 230 à 232.
32. A Venise, le juge d'instruction Carlo Mastelloni a fait, début 1987, une perquisition au siège de la firme Tirrena Industriale à Pomezia, suspectée d'avoir fourni des armes à l'Afrique du Sud notamment. Cf. le quotidien italien *La Repubblica*, 1^{er} septembre 1987.
33. Cf. note 7, volume 12, *op. cit.* pages 85 et 90.
34. Pour les pages suivantes : Cf. note 7, volume 1, *op. cit.*, pages 136 à 155.
35. Cf. note 7, volume 12, *op. cit.*, pages 5 et 6.
36. *Ibidem*, page 7.
37. *Ibidem*, pages 10, 12 et 14.
38. L'hebdomadaire britannique, *The Sunday Times*, du 25 octobre 1987, cite Mats Lundberg à propos de la réunion de février 1984 au siège de la SNPE à Paris : « Everyone at the meeting was well aware of Iran's involvement. »
39. Cf. note 7, volume 1, *op. cit.*, pages 137 et 138.
40. Cf. note 7, volume 12, *op. cit.*, pages 22 à 25.
41. *Ibidem*, page 39. Annick Durepaire est le chef du bureau exportation du service commercial du département B de la SNPE. Le département B, dont Guy Chevallier est le directeur, est celui des « poudres et explosifs militaires ».
42. *Ibidem*, page 38.
43. Cf. une note biographique sur Karl-Eric Schmitz aimablement communiquée aux auteurs par Bo Andersson, journaliste au quotidien suédois *Dagens Nyheter* à Stockholm.

44. Le 17 août 1987, le ministre suédois des affaires étrangères, Sten Andersson, renouvelle ses attaques à l'égard d'Erik Penser. Il lui reproche publiquement son manque de responsabilité dans les affaires de la Bofors. Cf. le quotidien britannique *The Financial Times*, 20 août 1987. La revue *International Business Week* a confirmé, en automne 1987, que le gouvernement exerce de fortes pressions sur Erik Penser, en tant qu'actionnaire majoritaire du groupe Nobel-Industrier AB, pour mettre un terme aux exportations douteuses de sa société.

Depuis octobre 1986, Erik Penser dirige à Bruxelles la société Nobel-Finance qui a un capital de 40 millions de francs français. Il semble bien qu'en tant que dirigeant de cette filiale de droit belge, Erik Penser joue, en fait, un rôle essentiel – mais fort discret et échappant totalement au contrôle des autorités de Stockholm – dans la gestion quotidienne du groupe industriel suédois Nobel-Industrier. En effet, selon ses statuts, la Nobel-Finance, qui est pratiquement inconnue en Suède, s'occupe à Bruxelles « de la gestion centralisée de la trésorerie, des risques de change et de la reprise des dettes » du groupe suédois. En plus, à en croire son objet social, cette filiale se charge « de la centralisation des travaux comptables, de la recherche scientifique, de la centralisation des activités de vente et d'achat, du rassemblement et de la fourniture d'informations et des relations avec les autorités nationales et internationales » du groupe industriel de l'armement qui contrôle notamment la Bofors à Karlskoga. Officiellement, pourtant, on prétend en Suède qu'Erik Penser n'a jamais été impliqué dans les activités illégales pour lesquelles sont poursuivis Karl-Eric Schmitz et Mats Lundberg.

45. Dans une lettre personnelle à Erik Penser, envoyée de Malmö à Shrivensham Wiltshire en Grande Bretagne, où Erik Penser a une résidence, Karl-Eric Schmitz remercie son « frère » – c'est le terme qu'il utilise – pour cette introduction auprès de l'Arbuthnot Latham Bank. Cf. note 7, volume 14, *op. cit.*, page 159. Voir aussi l'explication du rôle d'Erik Penser dans cette affaire par Karl-Eric Schmitz : note 7, volume 1, *op. cit.*, page 51.

46. *Sydsvenska Dagbladet*, 7 octobre 1985. Ce quotidien est édité à Malmö.

47. Interview de Karl-Eric Schmitz au quotidien suédois *Expressen*, 12 novembre 1985.

48. Karl-Eric Schmitz a expliqué le rôle de la Serfina et de ses autres sociétés en Suisse dans une lettre à Max Beutler du 15 avril 1985. Cf. note 7, volume 14, *op. cit.*, page 151. Voir aussi l'enquête à ce sujet, avec une interview de Karl-Eric Schmitz, parues dans l'hebdomadaire suisse *24 Heures* de Lausanne, du 18 septembre 1987.

49. Interrogatoire de Karl-Eric Schmitz par la police douanière le 10 octobre 1985. Cf. note 7, volume 1, *op. cit.*, page 159.

50. Voir les publications du Centre contre l'Apartheid des Nations unies et le dossier paru à ce sujet dans le quotidien belge *De Morgen* du 26 juillet 1985.

51. Eurosa a été fondé le 9 juin 1979 lors d'une conférence à Paris, en tant que bureau européen de contact d'une série d'associations d'amis du régime de la minorité blanche d'Afrique du Sud. A cette occasion, Antoine

Pinay fut élu président d'honneur et André Vlerick président. En France, cette organisation a vécu, jusqu'à sa mise en veilleuse autour de 1986, sous le nom d'Union européenne d'associations pour l'Afrique australe.

52. Cf. note 7, volume 1, *op. cit.*, page 161. Il s'agit d'un extrait de l'interrogatoire de Mats Lundberg par la police douanière du 28 novembre 1985. On trouvera dans le même volume un résumé de l'affaire de la filière yougoslave pages 156 à 176.

53. *Ibidem*, page 162 (interrogatoire de Karl-Eric Schmitz du 30 septembre 1985).

54. Cf. note 7, volume 13, *op. cit.*, pages 59 et 61.

55. Cf. note 7, volume 1, *op. cit.*, page 164.

56. *Ibidem*, page 162 (interrogatoire de Karl-Eric Schmitz du 29 septembre 1985).

57. *Ibidem*, pages 165 et 166.

58. Cf. note 7, volume 13, *op. cit.*, page 82.

59. *Ibidem*, page 92.

60. *Ibidem*, pages 97 à 125.

61. Cf. note 7, volume 1, *op. cit.*, pages 170 et 171.

62. Cf. note 7, volume 13, *op. cit.*, page 131.

63. Cf. note 61 ainsi que note 7, volume 5, *op. cit.*, page 225 (interrogatoire de Karl-Eric Schmitz du 19 novembre 1986).

64. Cf. note 7, volume 13, *op. cit.*, pages 156, 163, 164 et 168.

65. *Ibidem*, page 178.

66. Cf. l'interview du capitaine von Holten à la télévision allemande ZDF le 7 janvier 1988.

67. Dans une lettre à Transammo du 11 janvier 1985, le département défense de PRB écrit : « Nous vous prions d'effectuer les formalités douanières de sortie de Belgique et la mise à bord pour notre compte. » Et le 30 janvier 1986, Transammo envoie la facture pour cette mise à bord à Scanco (Archives des auteurs).

68. Cf. note 7, volume 13, *op. cit.*, pages 305 et 306.

69. *Ibidem*, page 82.

70. Cf. note 7, volume 12, *op. cit.*, pages 39 et 40. Voir aussi note 7, volume 1, *op. cit.*, pages 146 et 147.

71. Cf. note 7, volume 12, *op. cit.*, page 45.

72. *Ibidem*, pages 59 et 61.

73. *Ibidem*, page 44.

74. *Ibidem*, page 45.

75. Cf. note 7, volume 13, *op. cit.*, page 405.

76. *Ibidem*, page 405.

77. *Ibidem*, page 417.

78. *Ibidem*, page 405.

79. Cf. note 7, volume 1, *op. cit.*, pages 167 à 169 (interrogatoire de Karl-Eric Schmitz du 3 février 1986).

80. *Ibidem*, pages 167 à 169.

81. *Dossier belge* (cf. note 7), page 552.

82. Par exemple, la Scanco de Karl-Eric Schmitz communique à André Braet, de Transammo, au cours de l'été 1985, l'adresse exacte du client :

The Islamic Republic of Iran, Defence Industries Organisation, Pasdaran Street, p. o. Box 16765-1835, Tehran 16, IRAN (Archives des auteurs).

83. Voir le livre de référence sur l'Irangible américain : *The Chronology, The documented day-by-day account of the secret military assistance to Iran and the Contra's*, Warner Books Inc., New York, 1987, (678 pages), édité par The National Security Archive à Washington (directeur : Scott Armstrong). On trouvera des détails sur les liens entre la Santa Lucia Airways et la CIA à la page 278 notamment.

84. Le fait a été relevé par la douane belge lors de l'interrogatoire d'André Braet du 27 février 1987 (Archives des auteurs).

85. *Dossier belge* (cf. note 7), page 621.

86. La facture de Transammo à Scanco du 29 août 1985 mentionne au point 5 : « Special escort of 5 men of the French gendarmerie : 495 dollars » (Archives des auteurs).

87. Cf. les témoignages de G. Jonart, directeur, et de Luc Verelst, directeur adjoint, de la Direction nationale des recherches de la douane belge, et de Sigvard Falkenland, directeur de la douane suédoise, devant la commission d'enquête parlementaire, à Bruxelles, les 18 et 30 juin et le 15 octobre 1987.

88. Document publié dans l'hebdomadaire néerlandais *Vrij Nederland* du 6 juin 1987 par Ko Colijn et Paul Rusman.

89. *Dossier belge* (cf. note 7), pages 642 et 654.

90. *Ibidem*, page 504.

91. Cf. note 7, volume 18, *op. cit.*, pages 134 à 138.

92. *Dossier belge* (cf. note 7), page 831.

93. *Ibidem*, page 832.

94. *Ibidem*, page 824.

95. Cf. note 7, volume 25, *op. cit.* (page 19 et *passim*) et volume 6, *op. cit.* (pages 183 à 207).

96. Voir surtout le quotidien italien *La Repubblica*, 5 septembre 1987 et jours suivants.

97. Formellement Mats Lundberg garde pourtant son statut de directeur à l'entreprise (voir chapitre VI).

98. En septembre 1987, on comptait une dizaine d'entreprises de poudre et d'explosifs en Europe, appartenant presque toutes au Cartel, contre lesquelles des enquêtes étaient en cours ou des procès ont eu lieu. Le quotidien financier américain *The Wall Street Journal* du 3 septembre 1987 cite notamment Dynamit Nobel, Wien (Autriche), PRB (Belgique), Nobel's Explosives (Grande Bretagne), Oy Forcit (Finlande), Tirrena Industriale et Valsella (Italie), Muiden-Chemie (Pays-Bas), Raufoss (Norvège), Nobel Industrier (Suède) et Dynamit Nobel (RFA).

99. *Dossier belge* (cf. note 7), pages 939 et 940.

100. Cf. note 7, volume 13, *op. cit.*, page 423.

101. *Activités de trafics d'armes liés à l'Iran*. Rapport de la DGSE du 22 septembre 1983. Voir aussi une série d'articles dans la revue grecque *Avti*.

102. Voir l'interrogatoire de Pierre Cornut, le 25 mars 1987, par la

douane belge et son témoignage devant la commission d'enquête parlementaire à Bruxelles du 1^{er} juillet 1987 (Archives des auteurs).

103. *Ibidem*.

104. *Dossier belge* (cf. note 7), pages 245, 562 et 565.

105. Voir les témoignages des dirigeants de PRB, Jean Duronsoy et Lucien Bradfer, devant la commission d'enquête parlementaire, à Bruxelles, en date du 30 juin et du 1^{er} juillet 1987 (Archives des auteurs).

106. Voir, par exemple, la lettre de Karl-Eric Schmitz à Ph. Van Pelt du département financier de PRB du 12 juin 1985 à propos du contrat n° 140 de Scanco dans laquelle il parle des directives qu'il enverra à la Banque Melli-Iran à Londres en préparation d'un contrat avec PRB. Le document se trouve dans le *Dossier belge* (cf. note 7) à la page 460.

107. En fait, il y a déjà eu un accord verbal, le 15 octobre, entre les parties. La facture que Scanco expédie le 25 y renvoie (Archives des auteurs).

108. PRB reçoit à Bruxelles, à l'intention de Philippe Jous, une facture de Scanco en date du 25 octobre 1985. Karl-Eric Schmitz y rappelle que la Gechem (et non l'ancien PRB) devra payer la somme de 250 000 dollars en dédommagement de la rupture de tous ses contrats avec PRB (Archives des auteurs). La date de cette facture révèle un tour de passe-passe. La rupture est décidée par PRB au mois d'août mais Karl-Eric Schmitz n'envoie la facture que le 25 octobre, soit le jour même où PRB prend le nom de Gechem. Celle-ci verse l'argent à Scanco le 12 novembre 1985. Entre-temps, aux contrats PRB-Scanco-Elviemek se sont déjà substitués des contrats Gechem-Scanco-Santa Barbara. De toute évidence, le divorce de PRB d'avec Karl-Eric Schmitz préparait son mariage avec Gechem. Les gabelous de la Direction nationale de la recherche des douanes belges n'ont pas manqué de le faire remarquer au nouveau directeur commercial du département défense de la Gechem, Philippe Glibert, lors de son interrogatoire, le 19 mai 1987.

109. La douane espagnole a confirmé, le 23 avril 1986, aux Belges, que l'usine Santa Barbara était le destinataire de ce matériel Gechem.

110. Procès-verbal administratif de la Direction nationale de la recherche des douanes belges en date du 15 juillet 1987. Ce document compte 37 pages et contient aussi bien l'exposé des faits à charge des deux sociétés que des extraits des interrogatoires de leurs principaux dirigeants. Un grand nombre de documents sur les bateaux et les avions qui, en 1985 et 1986, ont transporté le matériel de guerre de la Belgique et de la France vers l'Iran, sont joints en annexe (Archives des auteurs).

111. Les responsables de PRB l'ont déclaré devant la commission d'enquête parlementaire, à Bruxelles, en 1987.

112. Voir notamment le numéro de la revue grecque *Avti* du 17 juillet 1987.

113. Cf. l'article « Greek connection in South Africa arms deal with Teheran » de Lee Stokes (UPI) dans le quotidien britannique *The Independent*, 7 novembre 1987.

114. Muiden-Chemie fournit en 1987 son matériel de guerre à l'Iran par la filière portugaise et la société SPEL en passant par une société à Londres

du nom d'Allivane International. Voir l'hebdomadaire néerlandais *Vrij Nederland* du 14 novembre 1987. La société française SNPE a aussi utilisé cette filière portugaise par la SPEL. Cf. note 7, volume 26, *op. cit.*

115. *Der Spiegel*, 4 mai 1987.

116. *Der Spiegel*, 27 juillet 1987.

117. Les références des contrats portés sur les documents de bord ont les numéros suivants : T 110 63/3 L.C (Lettre de crédit), Numéro 103874/0 et 12/196 L.C Numéro 102671/6.

118. *L'Humanité* et *Le Quotidien de Paris* du 1^{er} octobre 1987.

119. Olivier Ralet, *Illegale Wapenhandel*. Epo (Anvers), 1982, page 156.

120. Adresse d'Atlantic Commerce International : Kerkhofstraat 31-B, 2650 Boom, Belgique.

121. Déclaration d'un armateur suédois à l'Agence France-Presse, le 20 novembre 1986.

122. « Zeebrugge-Iran : récit d'un navetteur. » *Le Soir* (Bruxelles) du 29 novembre 1986.

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

ANNEXE

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

LE TEXTE INTÉGRAL DU RAPPORT BARBA

Le rapport du contrôleur général des armées Jean-François Barba a été remis au ministre de la défense le 6 juin 1986. Après la plainte déposée le 13 mars 1986 par son prédécesseur, Paul Quilès, contre la société Luchaire, le ministre de la défense, André Giraud, avait commandé le 9 mai 1986 ce rapport administratif « décrivant les mécanismes de l'illégalité, de façon à réunir au mieux les moyens d'empêcher le renouvellement de tels faits ».

Classé « confidentiel défense » (troisième catégorie de classification après « très secret » et « secret défense »), le rapport fut dévoilé, pour l'essentiel, par l'Express, le 16 janvier 1987. Ce n'est que le 15 octobre suivant qu'il fut transmis au juge d'instruction parisien chargé de l'affaire Luchaire, Michel Legrand, sans pour autant être « déclassifié ». Réclamée par le juge le 23 octobre, dans l'intérêt des droits de la défense, la déclassification fut d'abord refusée par le ministre de la défense, puis finalement accordée le 3 novembre. Il est vrai que, la veille, le Point, avait affirmé être en possession du rapport et que, le lendemain, le Figaro devait publier son texte complet - amputé cependant de ses annexes et d'une note de bas de page.

Voici donc la première version intégrale du rapport Barba. Elle comprend quatre annexes :

- Fiches de renseignements relatives aux exportations de munitions de la société Luchaire;*
- Composition de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre (CIEEMG);*
- Liste des personnes avec lesquelles l'enquêteur s'est entretenu;*
- Déclaration de M. Dubos, maître des requêtes au Conseil d'État, ancien chargé de mission au cabinet du ministre (M. Hernu).*

Cette quatrième annexe est postérieure à la rédaction du rapport lui-même. Comme le prouve la liste des personnes avec lesquelles il s'est entretenu, le contrôleur Barba n'a pas jugé bon d'entendre Jean-François Dubos, pourtant gravement mis en cause, avant de remettre son rapport au ministre, le 6 juin

1986. C'est donc treize jours plus tard, le 19 juin, qu'il recueillera les démentis du principal collaborateur de Charles Hernu.

Plusieurs sigles sont fréquemment utilisés dans le rapport. Voici leur signification :

AEMG : Autorisation d'exportation de matériels de guerre.

CGA : Contrôle général des armées.

CIEEMG : Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre.

DAI : Direction des affaires internationales.

DGA : Direction générale pour l'armement.

DGDDI : Direction générale des douanes et des droits indirects.

DGSE : Direction générale de la sécurité extérieure.

DPSD : Direction de la protection et de la sécurité de la défense.

DST : Direction de la surveillance du territoire.

EMA : État-major des armées.

SGDN : Secrétariat général de la défense nationale.

L'enquête dont j'ai été chargé concerne l'exportation, par la société Luchaire, de munitions d'artillerie (calibres 155 mm et 203 mm) qui, autorisée pour divers pays, était en réalité destinée à l'Iran. La presse a relaté cette affaire à partir du 6 janvier 1986 (*le Quotidien de Paris*) et une plainte a été déposée par M. Paul Quilès ministre de la défense (lettre n° 11449 adressée le 13 mars 1986 au garde des sceaux, ministre de la justice), contre les dirigeants de la société.

Le présent rapport, qui expose le résultat de mes investigations, est articulé en deux parties :

- la première partie porte sur le déroulement des faits et des déclarations de M. Daniel Dewavrin, président du directoire de la société Luchaire;

- la seconde partie est consacrée au rôle joué par différentes autorités politiques et administratives dans le processus qui a permis des exportations clandestines en Iran.

Étant donné les courts délais qui m'étaient impartis, je n'ai pu ni interroger toutes les personnes mises en cause ou concernées ni recueillir des informations précises sur les méthodes occultes auxquelles la société Luchaire avait eu recours (contacts avec les autorités iraniennes, circuits financiers, rémunérations des intermédiaires, obtention de certificats de complaisance ou de faux certificats).

Ce rapport sera complété ultérieurement par une étude - qui, au terme de l'enquête me paraît nécessaire, - des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des procédures d'exportation de matériels de guerre, armes et munitions.

I - EXPOSÉ DES FAITS

Après avoir rappelé l'essentiel de l'affaire, j'exposerai la version que donne de celle-ci M. Daniel Dewavrin, président du directoire de la société Luchaire.

A la suite de renseignements provenant de sources diverses sur l'intérêt porté par les Iraniens aux munitions d'artillerie de gros calibre, la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) s'est intéressée aux exportations de munitions de ce type (105 mm, 155 mm et 203 mm) réalisées par la société Luchaire.

Elle a rendu compte, dès le 25 janvier 1984, au cabinet du ministre de la défense d'une exportation vers l'Équateur de 20 000 coups complets de 105 mm et de 20 000 coups complets de 155 mm, quantités qui ne correspondaient pas aux besoins de l'armée équatorienne; le 16 février 1984, elle a signalé la saisie à Port-Saïd, par les autorités égyptiennes, de la cargaison (2 000 tonnes de munitions dont 40 000 obus de 155 mm commandés par Luchaire) d'un navire chypriote qui se rendait en Iran.

De nombreuses fiches ont été adressées ensuite au cabinet du ministre par la DPSD : elles donnent des renseignements de plus en plus précis sur la destination réelle - le port de Bandar-Abbas en Iran - des cargaisons de munitions de 155 mm et 203 mm chargées dans le port de Cherbourg sur des navires de différentes nationalités, qui étaient censés les livrer au Portugal, au Brésil, en Israël, en Yougoslavie, en Haïlande et au Pakistan.

Ces exportations vers des destinations fictives ont été faites « dans les règles », c'est-à-dire qu'elles ont donné lieu :

- d'une part, à une décision d'acceptation du secrétaire général de la défense nationale (agissant par délégation du premier ministre) prise sur avis favorable de la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG);

- d'autre part, à la délivrance par le service des douanes (chef du bureau des prohibitions d'ordre public de la direction générale des douanes et droits indirects) d'une autorisation d'exportation de matériel de guerre (AEMG), préalablement visée par les représentants du secrétaire général de la défense nationale (SGDN), du ministre des relations extérieures (direction des affaires économiques et financières) et du ministre de la défense (direction des affaires internationales (DAI), sous-direction du contrôle du commerce international).

Toutefois, trois demandes ont fait l'objet de restrictions ou de refus en CIEEMG. Il s'agit :

- d'une demande de 20 000 coups complets de 105 mm et de 20 000 coups complets de 155 mm pour l'Équateur; d'abord ajournée en séance de CIEEMG du 15 décembre 1983, cette demande n'a été acceptée que pour 11 036 coups complets de 155 mm en séance de CIEEMG du 19 avril 1984 conformément aux propositions de la DPSD;

- de deux demandes de 50 000 coups complets de 155 mm pour le Portugal refusées en séance de CIEEMG du 22 mars 1984 à la suite d'un avis défavorable proposé, semble-t-il, par l'officier de zone de la DAI chargé du Portugal.

En outre, à partir du quatrième trimestre 1985, devant la persistance des bruits concernant des détournements de destination, la DAI a proposé de donner des avis défavorables à quatre autres demandes déposées par la société Luchaire :

- pour la Yougoslavie : 60 000 munitions de 155 mm (ajournement de deux mois en séance de CIEEMG du 18 juillet 1985; refus en séance du 10 octobre 1985);
- pour la Thaïlande : 10 000 et 35 000 munitions de 155 mm (refus en séance de CIEEMG du 10 octobre 1985);
- pour la Turquie : 50 000 munitions de 175 mm (ajournement d'un mois en séance de CIEEMG du 12 décembre 1985, refus en séance du 16 janvier 1986).

Les dossiers correspondant aux exportations douteuses vers le Portugal, le Brésil, la Thaïlande et la Yougoslavie m'ont été présentés par la sous-direction du contrôle de la DAI; ils contiennent des photocopies des fiches de présentation en CIEEMG complétées de l'avis de la commission et de la décision du SGDN, des commandes passées à Luchaire par ses filiales italiennes Societa di Armamento (SEA) ou CONSAR ou, exceptionnellement, par la société Technical Engineering Consultants Ltd de Grand Cayman (Caraïbes), des certificats de destination finale « end user » comportant une clause de non-réexportation (CNR), enfin des AEMG.

Au total, le nombre de munitions détournées vers l'Iran s'élèverait à :

- 384 400 coups complets de 155 mm, soit :
 - 100 000 en principe destinés au Portugal et livrés à l'Iran en 1985;
 - 94 000 en principe destinés au Brésil et livrés à l'Iran en 1984, 1985 et 1986;
 - 100 000 en principe destinés à la Thaïlande et livrés à l'Iran en 1984;
 - 90 000 en principe destinés à la Yougoslavie et livrés à l'Iran en 1984 et 1985;
- 55 000 coups complets de 203 mm en principe destinés à la Thaïlande et livrés à l'Iran en 1985.

A ces chiffres, il faut ajouter, d'une part, la livraison probable en 1982 de 40 000 coups complets de 155 (20 000 théoriquement exportés en Grèce et 20 000 au Pérou) et, en 1984, de 49 304 coups complets de 155 (19 168 théoriquement exportés au Pérou et 30 036 en Équateur); d'autre part, la livraison de 120 000 charges et 120 000 étoupilles en 1983 et 1984 en principe destinées au Brésil.

En février 1986, la DAI a établi, à la suite d'une enquête faite par l'attaché des forces armées à Brasilia et auprès de l'attaché militaire brésilien à Paris, que le certificat de destination finale présenté par la société Luchaire à l'appui d'une demande d'AEMG pour 20 000 coups complets de 155 mm à exporter au Brésil était un faux.

Le 13 mars 1986, le ministre de la défense, M. Quilès, a déposé plainte contre les dirigeants de la société Luchaire et le 14 mars, le directeur du cabinet du premier ministre a prescrit de suspendre la validité des AEMG non encore utilisées par cette société.

II - VERSION DU P-DG DE LUCHAIRE

J'ai interrogé le 30 mai 1986 le président du directoire de la société Luchaire. M. Dewavrin, confirmant les déclarations qu'il avait faites le 5 mars 1986 et le 7 avril 1986 à l'ingénieur général de l'armement Arnaud, alors directeur des affaires internationales, et le 24 avril 1986 à l'ingénieur en chef de l'armement Conze, alors directeur adjoint, a reconnu que les munitions de 155 mm et de 203 mm expédiées depuis Cherbourg étaient bien destinées à l'Iran et non aux pays - Équateur, Pérou, Brésil, Portugal, Yougoslavie, Thaïlande - pour lesquels sa société avait obtenu des autorisations CIEEMG puis des AEMG.

Au cours des entretiens qu'il a eus avec l'ingénieur en chef Conze et avec moi-même, il a donné les précisions suivantes :

- les contacts avec les militaires iraniens ont été établis en 1981-1982 par M. Appiano, dirigeant des filiales SEA et Consar de Luchaire; ni lui-même ni M. de Narbonne, son directeur financier, n'ont participé directement aux transactions;

- les commandes ont été passées à Luchaire par ces deux filiales, à l'exception d'une commande faite à la fin de l'année 1985 par une société des Caraïbes agissant en principe pour le compte du Brésil, en raison de la surveillance accrue exercée par les services italiens sur les sociétés SEA et Consar;

- au total, environ 450 000 munitions de 155 mm. ont été livrées à l'Iran;
- le dispositif bancaire s'appuyait sur la Banque nationale du travail italienne (BNL);

- M. Dewavrin a été présenté en 1983 (?) à M. Dubos, chargé de mission auprès du ministre de la défense, par M. Falcoz; M. Dubos lui a demandé de ne pas exporter ouvertement des munitions en Iran mais de voir les responsables de la DAI, auxquels il a donné les instructions nécessaires;

- au cours de l'entretien qu'il a eu avec l'ingénieur général Cauchie, en présence de l'ingénieur en chef Durel et de M. Falcoz, M. Dewavrin a appelé l'attention sur la situation très grave de sa société et sur la nécessité dans laquelle il se trouvait d'exporter des munitions en Iran;

- au ministère de la défense, étaient au courant des exportations déguisées de sa société vers l'Iran : au cabinet du ministre, outre M. Dubos, M. Heisbourg et l'ingénieur général Blanc, conseiller technique; à la DAI, les trois directeurs successifs (ingénieurs généraux Cauchie, Audran et Arnaud) et des sous-directeurs : l'ingénieur en chef Durel, M. Baudouy, M. Allely;

- dans certains cas, la sous-direction du contrôle de la DAI (M. Allely) a participé avec Luchaire à l'élaboration des dossiers de présentation en CIEEMG pour les rendre plus crédibles;

- sur le plan financier, les frais commerciaux (FCE) ont été importants (100 millions de francs) et versés par la BNL en Suisse au profit des différents intermédiaires italiens et iraniens; les transferts de fonds qui nécessitaient une autorisation du ministre de l'économie et des finances ont été obtenus grâce à l'accord donné par le cabinet du ministre de la défense;

- des sommes relativement peu importantes - de l'ordre de 2,5 à 3 millions de francs - ont été remises à M. Diaz, de l'entourage de M. Hernu, par l'intermédiaire de M. Falcoz, mais aucune somme n'a été versée ni directement au Parti socialiste ni aux autorités du ministère;

- le service des douanes n'était pas au courant de la destination réelle des exportations;

- les documents justificatifs des exportations (certificats de destination finale nécessaires à l'obtention des AEMG, certificats d'arrivée à destination à remettre dans un délai de six mois aux bureaux de douane) ne provenaient pas de gouvernements prétendument destinataires des munitions, ceux-ci n'étant nullement mêlés à l'affaire. M. Dewavrin ignore s'il s'agit de certificats de complaisance fournis par des militaires ou des fonctionnaires étrangers contre rétribution ou de faux certificats; selon lui, la pratique des certificats de complaisance est assez répandue dans le milieu des exportations d'armements;

- les motifs qui ont conduit des responsables politiques à couvrir les exportations clandestines de Luchaire vers l'Iran sont principalement d'ordre économique et social;

- à plusieurs reprises, de hautes autorités du ministère de la défense qui étaient au courant de l'affaire lui ont conseillé la prudence: l'ingénieur en chef Durel, après la saisie d'une cargaison par les Égyptiens, l'ingénieur général Blanc, à l'exposition de Satory 1985, et le 20 décembre 1985, lorsque les journalistes commençaient leurs investigations, l'ingénieur général Arnaud;

- à la fin du mois de décembre, M. de Narbonne a reçu des journalistes du *Canard enchaîné* qui lui ont dit avoir de sérieuses informations sur l'affaire. M. Dewavrin est intervenu par l'intermédiaire de M. Falcoz auprès du ministre des relations extérieures, M. Roland Dumas; celui-ci a pu éviter la parution d'un article.

En définitive, des munitions de gros calibre ont bien été livrées par la société Luchaire à l'Iran. M. Dewavrin affirme que ces exportations clandestines étaient couvertes par le pouvoir politique et rendues possibles grâce à la complicité tacite ou active de certains hauts responsables du ministère de la défense agissant sur ordre. Quel crédit peut-on accorder à une telle affirmation? Je vais tenter de répondre à cette question.

III - RÔLE JOUÉ PAR LES DIFFÉRENTES PERSONNES AYANT EU TRAIT À CETTE AFFAIRE

L'affaire Luchaire suscite plusieurs questions auxquelles j'essaierai de répondre en m'appuyant sur les documents qui m'ont été communiqués et sur les éléments que j'ai recueillis au cours de mes entretiens.

Le cabinet du ministre de la défense [M. Hernu] a-t-il couvert et aidé les exportations de la société Luchaire en Iran?

Tout d'abord, je rappelle que le cabinet de M. Hernu a été régulièrement informé par la DPSD des agissements suspects de la société Luchaire, et cela depuis le 25 janvier 1984; M. Dubos a, par ailleurs, été alerté verbale-

ment par l'amiral Lacoste, directeur général de la sécurité extérieure, le 7 février 1984. En outre, une fiche de la direction de la surveillance du territoire en date du 6 novembre 1984 – remise, selon le lieutenant-colonel Allamand (chef du bureau réservé), par M. Bonnet à M. Hernu – fait état d'un contrat signé par la société Luchaire avec les autorités iraniennes pour la fourniture de 500 000 obus de 105 mm et de 155 mm; cette fiche a été transmise à la DPSD par le chef de bureau réservé, à sa seule initiative, m'a-t-il précisé.

J'ai ensuite la conviction que M. Dewavrin dit la vérité lorsqu'il déclare avoir été couvert par le cabinet de M. Hernu et, plus spécialement, par M. Dubos; cette conviction est étayée par les éléments suivants :

– Le cabinet de M. Hernu n'a pas donné de suites sérieuses aux faits révélés par la DPSD : il n'a pas prescrit l'enquête auprès de la société Luchaire que suggérait cette direction dans sa fiche n° 686 du 16 février 1984, ni l'enquête conjointe DPSD-Contrôle général des armées proposée plus tard par le colonel Marie au chef de bureau réservé; à de rares exceptions près, il ne s'est pas opposé aux demandes suspectes de la société Luchaire et n'a donné aucune instruction pour que les AEMG consécutives aux autorisations CIEEMG ne soient pas délivrées ou soient retirées. Une demande d'exportation de 100 000 munitions de 155 pour le Brésil, ajournée en séance de CIEEMG du 5 juin 1984, a même été acceptée en séance du 13 septembre 1984 malgré les renseignements défavorables transmis par la DPSD au cabinet (fiche n° 2234 du 5 juin 1984)

– Questionné par la DPSD dans une fiche « verbale » du 19 mars 1985 (« la question est posée de savoir si ces divers mouvements de matériels de guerre destinés à l'exportation sont couverts par les autorités de décision »), il n'a pas répondu; le lieutenant-colonel Allamand m'a déclaré que, pour sa part, il avait vainement posé la même question à M. Dubos.

– Le général Wautrin, ancien directeur de la protection et de la sécurité de la défense, m'a confié qu'au printemps 1984 (en mars probablement), au moment où sa direction commençait à avoir des informations sur la destination réelle des munitions exportées par Luchaire, M. Dubos lui avait demandé de « lever le pied » sur cette société; il avait répondu que les investigations faites par son service découlaient de la mission de la DPSD; M. Dubos avait alors ajouté : « Vous comprenez, Luchaire alimente les caisses du Parti socialiste ¹. »

– Au début de l'année 1985, après l'envoi par la DPSD d'une fiche détaillée sur des exportations de munitions de 155 mm vers la Thaïlande (n° 4708 du 17 décembre 1984), le colonel Gillet, directeur de la protection et de la sécurité de la défense par intérim, a reçu de M. Dubos la consigne de continuer son travail de surveillance mais d'être très discret sur les renseignements recueillis, ceux-ci ne devant désormais être transmis qu'au cabinet; effectivement, les fiches de la DPSD relatives aux exportations

1. Cet aveu est à rapprocher d'un renseignement parvenu le 9 avril 1984 à l'amiral Lacoste selon lequel Luchaire allait recevoir une commande de 300 000 obus et une commission de 3 % sur cette commande était ristournée au Parti socialiste... et de la déclaration de M. Dewavrin.

Luchaire ont eu pour unique destinataire, à partir du 15 mai 1985, le bureau réservé du cabinet alors que les précédentes fiches avaient été adressées, en copie, à la DAI (sauf celle du 15 décembre 1984) et au contrôle général des armées (sauf celles du 25 janvier 1984 et du 16 février 1984).

Certes, dans une note n° 34 DEF/CAB/RES du 22 mars 1985 à l'ingénieur général Arnaud, directeur des affaires internationales depuis le 1^{er} février 1985, le lieutenant-colonel Allamand, après avoir reproduit les informations données dans une fiche « verbale » de la DPSD en date du 20 mars 1985, transmet l'instruction suivante : M. Dubos demande que la société Luchaire soit contactée au plus haut niveau par la DAI pour lui demander de cesser ce genre d'opérations et lui faire savoir que tous les services suivent son activité. Et M. Dewavrin a été convoqué le 2 avril 1985 par l'ingénieur général Arnaud. Mais je pense que cette convocation avait pour but de mettre en garde M. Dewavrin contre des imprudences : la DPSD avait, en effet, appelé l'attention du cabinet sur « *les conditions du secret de l'opération, qui n'est pas assuré à 100 % malgré le démarquage des caisses de munitions et les risques qui en découlent* » ; dans sa fiche n° 1845 du 15 mai 1985, elle indiquait que selon des informations recueillies sur place (à Cherbourg) « *la société Luchaire ainsi que le transitaire auraient reçu de la DGA/DAI des consignes strictes de discrétion* » ; le message semble donc avoir été transmis.

- S'agissant des assertions de M. Dewavrin selon lesquelles M. Dubos aurait donné des instructions à la DAI pour aider la société Luchaire à constituer des dossiers crédibles de présentation en CIEEMG, elles me paraissent exagérées mais non dépourvues de fondement.

En effet, l'ingénieur en chef Durel m'a déclaré le 4 juin 1986 :

- A la suite de la saisie par les Égyptiens d'une cargaison de munitions destinée à l'Iran, affaire qui avait été longuement commentée par la presse grecque, l'ingénieur général Cauchie a reçu le 5 janvier 1984 MM. Dewavrin et Falcoz en ma présence (l'ingénieur général Cauchie voulait avoir un témoin).

- M. Dewavrin a expliqué largement la situation catastrophique dans laquelle se trouvait sa société et la décision qu'il avait prise, pour la redresser, d'exporter ses stocks de munitions en Iran ; il a précisé très franchement le mécanisme utilisé (commandes de la SEA pour des pays qui n'étaient pas les vrais destinataires, Grèce, Brésil, Pérou...) et exprimé son inquiétude au sujet de contacts pris par la DST avec l'agent de sécurité de son entreprise.

- L'ingénieur général Cauchie a remercié M. Dewavrin de sa franchise mais lui a dit que, s'il comprenait ses motifs, sa manière de procéder à des exportations clandestines était inadmissible et qu'il en rendrait compte au ministre ; M. Falcoz a alors pris la parole pour suggérer à l'ingénieur général Cauchie d'appeler M. Dubos, ce que le directeur a fait ; M. Dubos lui a répondu qu'il prenait l'affaire à son niveau.

- Quelques jours après, l'ingénieur général Cauchie m'a dit avoir vu M. Dubos ; celui-ci avait confirmé qu'il prenait les choses en main ; et l'ingénieur général Cauchie a ajouté : « *Je suppose qu'on laissera faire*

Luchaire à condition qu'il ne se fasse pas prendre, qu'il n'y aura aucune couverture réelle du ministère de la défense et que le cabinet veillera simplement, au niveau de la CIEEMG, à ce que les opérations soient à peu près crédibles et les quantités non exagérées. »

Au sein du ministère de la défense, quelles personnes ont eu à connaître de cette affaire et quel rôle ont-elles joué ?

Au ministère de la défense, plusieurs directions et organismes ont à connaître des procédures d'exportation de matériels de guerre, armes, et munitions; j'examinerai le rôle joué par différentes personnes qui, appartenant ou ayant appartenu à ces directions et organismes, ont eu à connaître des exportations de la société Luchaire.

- *Délégation générale pour l'armement (DGA).*

L'ingénieur général Blanc - que je n'ai pas interrogé - est cité par M. Dewavrin comme l'une des hautes autorités qui connaissaient la destination réelle des munitions de Luchaire; je le crois mais ne peux en apporter la preuve; je rappelle que l'ancien délégué général pour l'armement a fait partie du cabinet de M. Henu, du 24 juin 1981 au 25 mai 1983, comme conseiller technique armement.

Cette direction joue un rôle important dans l'instruction et la transmission des demandes d'autorisation d'exportation en CIEEMG et dans la délivrance des AEMG; c'est elle qui reçoit les commandes (ou contrats) passées aux sociétés exportatrices par les gouvernements ou sociétés étrangères et les certificats de destination finale (*end user*) comportant une clause de non-réexportation (CNR).

Il ressort de la déclaration de l'ingénieur en chef Durel que l'ingénieur général Cauchie - directeur du 1^{er} juillet 1981 au 23 mai 1984 - avait été informé des procédés illicites employés par M. Dewavrin; lui et ses successeurs, les ingénieurs généraux Audran et Arnaud, ont reçu - je n'en doute pas - des consignes verbales du cabinet (M. Dubos). C'est aussi l'avis de l'ingénieur général Conze, ancien adjoint au directeur, qui n'était pas informé de ces consignes mais avait des doutes à la suite de renseignements donnés par la DGSE; à l'arrivée de l'ingénieur général Arnaud, le 1^{er} février 1985, il avait conseillé à celui-ci de faire une note pour se couvrir.

J'ai interrogé M. Allely, sous-directeur du contrôle du commerce des matériels de guerre depuis le mois de mars 1984; il nie avoir reçu du cabinet ou de son directeur des instructions tendant à faciliter les opérations illicites de la société Luchaire et explique ainsi le fait que ni ses collaborateurs ni lui-même n'avaient détecté les irrégularités commises par cette société :

- la DAI n'a plus reçu les fiches de renseignement de la DPSD à partir du mois de décembre 1984;

- lors de l'examen des demandes d'exportation de la société Luchaire par la CIEEMG, ni la DPSD, ni la DGSE ne se sont opposées à leur acceptation;

- pour des raisons diplomatiques et techniques (environ dix mille affaires par an), il n'est pas possible d'opérer des vérifications systématiques *a priori* auprès des gouvernements étrangers sur la réalité des commandes ou des contrôles *a posteriori* dans les pays destinataires: les consuls qui,

jusqu'à il y a une vingtaine d'années, visaient les certificats d'arrivée à destination, ne le font plus.

Par ailleurs, M. Allely m'a fait remarquer que :

- sa sous-direction a fait prononcer à compter du quatrième trimestre 1985 des avis défavorables aux demandes d'autorisations CIEEMG déposées par la société Luchaire pour des pays douteux ;

- à la demande du cabinet du ministre, elle a fait procéder, en janvier 1986, à une vérification particulière concernant l'authenticité du certificat de destination finale d'une exportation vers le Brésil, vérification qui a fait apparaître que ce certificat était un faux.

Ces justifications - quoique plausibles - ne m'ont pas convaincu ; il est surprenant, en effet, que M. Allely, averti en mars 1985 des soupçons sérieux qui pesaient sur la destination réelle des exportations de munitions de Luchaire, se soit contenté d'une vérification formelle des AEMG, des clauses de non-réexportation, des certificats de destination finale et des contrats..., vérification qui, bien entendu, « n'a révélé » aucune irrégularité administrative. L'ingénieur général Conze est persuadé que M. Allely, agissant sur ordre de M. Dubos, a joué un rôle dans cette affaire. Je partage son point de vue mais je n'ai recueilli aucune preuve à l'encontre de M. Allely.

Quant aux cinq officiers de zone compétents pour les pays prétendument destinataires des munitions (ces officiers relèvent non pas de la sous-direction de M. Allely mais des sous-directions géographiques de la DAI), ils m'ont certifié qu'ils n'avaient reçu aucune directive particulière pour « fermer les yeux » sur des demandes suspectes de la société Luchaire et je les crois ; on peut leur reprocher, alors, de n'avoir pas détecté les anomalies les plus flagrantes, par exemple une demande d'exportation d'obus de 203 mm en Thaïlande, pays qui ne possède aucun canon de ce calibre ; l'un de ces officiers, le lieutenant-colonel Camon, s'est cependant inquiété de l'importance injustifiée de deux demandes de 50 000 obus de 155 pour le Portugal ; son avis défavorable a conduit à un refus du SGDN en séance de CIEEMG du 22 mars 1984.

- *Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD).*

Chargée de participer « à l'application des dispositions du décret-loi de 1939 concernant la répression du commerce illicite des matériels de guerre, armes et munitions », cette direction, et plus particulièrement le groupe de surveillance des commerces d'armement (GSCA), dirigé par le colonel Marie, a parfaitement rempli sa tâche ainsi qu'en témoignent les nombreuses fiches de renseignement qu'elle a transmises sur cette affaire.

- *Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE).*

Cette direction - qui n'a pas compétence pour surveiller les activités en France de la société Luchaire - a donné à plusieurs reprises des informations sur les exportations frauduleuses de cette société :

- le 7 février 1984, l'amiral Lacoste a vu M. Dubos et lui a signalé les agissements suspects de Luchaire ; il a noté que M. Dubos lui avait dit : « Pas vu, pas pris » ;

- le 18 mai 1984, il a reçu l'ingénieur général Audran et l'a mis en garde contre le trafic ;

- le 21 mai 1984, reçu en audience par le président de la République, il l'a prévenu de l'existence de trafics de munitions; le président lui a demandé d'en parler à M. Hernu;

- le 24 mai 1984, il a eu un entretien à ce sujet avec M. Hernu;

- le 29 novembre 1984, la DGSE a envoyé au bureau réservé du cabinet une fiche dans laquelle figure le paragraphe suivant: « Il faut noter également que la société Luchaire a, par ailleurs, récemment attiré l'attention à plusieurs reprises. Certaines informations non confirmées font état d'exportations de munitions acceptées officiellement en CIEEMG qui n'auraient pas en fait pour destinataires réels les pays pour lesquels elles étaient officiellement autorisées. L'Iran a été cité »;

- plus récemment, le 7 novembre 1985, le général Imbot a adressé au bureau réservé une fiche relative à l'interception par ses services d'un télex en clair qui faisait apparaître les relations entre le ministre iranien de la défense et la société Consar sur une proposition de livraison de munitions par la société Luchaire: la DGSE appelait l'attention sur l'éventualité de l'interception de ce message par des pays tiers.

- *État-major des armées (EMA)*.

Le lieutenant-colonel Pagnac de la division « plans-programmes-espace », qui représente cet état-major à la CIEEMG depuis 1982, m'a déclaré n'avoir pas eu connaissance des soupçons qui pesaient sur les demandes de la société Luchaire.

Il considère que l'opportunité de l'exportation de munitions vers des pays n'appartenant pas au pacte de Varsovie relève essentiellement de considérations d'ordre politique et ne peut donc être appréciée par l'EMA. Cet état-major - agissant en étroite liaison avec les états-majors des armées de terre, de mer et de l'air et avec les directions opérationnelles de la DGA - doit, en revanche, émettre un avis défavorable ou restrictif à toute demande d'autorisation d'exporter des matériels dont la technologie est à protéger ou dont l'emploi à l'étranger pourrait être préjudiciable à notre défense.

Dans ces conditions, j'estime que l'EMA n'était pas en mesure de mettre en doute le bien-fondé des demandes de la société Luchaire.

- *Contrôle général des armées (CGA)*.

Le Contrôle général des armées n'est pas directement associé au processus administratif d'exportation des matériels de guerre, armes et munitions; en effet, il ne participe ni aux réunions préparatoires à la CIEEMG (CIEEMG « Défense »), ni aux séances de la CIEEMG et n'intervient pas dans la délivrance des AEMG. Toutefois, il reçoit les procès-verbaux de la CIEEMG, certaines fiches de renseignements de la DPSD, le plus souvent avec un grand retard, et les attestations de passage en douane, dont un exemplaire lui est transmis par la DPSD.

Sa mission se limite à une vérification dans les entreprises de fabrication et de commerce de matériels de guerre de la bonne application du régime institué par le décret-loi de 1939 (conformité des activités aux autorisations réglementaires, application des mesures de sécurité relatives à la conservation et à l'expédition des matériels, règlement des litiges en matière de classification des matériels, etc.). Il exerce ce contrôle sur pièces et sur place, notamment par l'examen des relevés semestriels d'activités qui lui

sont adressés par les entreprises assujetties, et aussi par celui des documents mentionnés ci-dessus. Enfin, il est saisi par les ministères et directions concernés de tout problème relatif au régime des matériels de guerre.

Cependant, quand il a eu connaissance par la DPSD des informations relatives aux agissements suspects de la société Luchaire, le contrôleur général Collet, qui, au CGA, est chargé de la réglementation et du contrôle des matériels de guerre, a proposé à son chef de département l'ouverture immédiate d'une enquête conjointe avec la DPSD et la DAI. A la suite de contacts avec la DPSD en vue de l'organisation de cette enquête, le colonel Marie a fait savoir qu'elle était estimée inopportune par le cabinet du ministre; au cours d'une réunion tenue au CGA (cf. ci-dessous), il a été décidé de ne pas engager cette enquête.

Par ailleurs, le contrôleur général Ravier, commissaire du gouvernement près la société Luchaire, m'a donné, le 12 mai 1986, les informations suivantes :

« Au début de l'année 1985 (en mars ou avril), en examinant les comptes de la société pour 1984, j'ai commencé à avoir des doutes sur les exportations de Luchaire qui étaient passées de 400 MF en 1983 à 725 MF en 1984; j'ai interrogé des responsables de l'entreprise qui ne m'ont donné aucune explication valable; j'ai fait part de mes doutes au contrôleur général Collet, qui m'a dit, huit jours après, que le cabinet du ministre était opposé à toute investigation, j'en ai conclu qu'il existait un trafic couvert par le cabinet.

» Lors de la prise de fonctions de M. Quilès, l'ingénieur en chef de l'armement Toret - ancien chef de la division armement de Luchaire - a été nommé chargé de mission officieux au cabinet du ministre, sous l'autorité de l'ingénieur en chef de l'armement Grossi, conseiller technique; je lui ai demandé vers le mois d'octobre 1985 de faire part au nouveau ministre de mes soupçons sur les exportations de Luchaire en Iran. Au mois de décembre, j'ai demandé à l'ingénieur en chef Rabault, conseiller technique, si M. Quilès avait bien été averti. Il m'a rappelé au début du mois de janvier pour me dire que le ministre était au courant et que M. Careil, son directeur de cabinet civil et militaire, me faisait passer, par son intermédiaire, le message suivant : " Nous subodorons, nous désapprouvons, nous vous demandons de ne rien écrire pour ne pas nous obliger à réagir. "

» J'ai été voir le contrôleur général Blandin, qui a organisé une réunion avec les contrôleurs généraux Cherrier, Hardy et moi-même; à l'issue de cette réunion, il a été décidé que, dans le compte rendu de la prochaine réunion du conseil de surveillance de Luchaire, je ferais une allusion transparente à cette affaire d'exportation. »

Le compte rendu - en date du 14 février 1986 - indique dans le paragraphe I relatif aux résultats provisoires de l'exercice 1985 :

« Le chiffre d'affaires de Luchaire SA devrait être voisin, en 1985, de 1 900 MF, contre 1 627 MF en 1984. Une nouvelle fois, cette croissance est due à l'armement : 1 302 MF contre 1 035 MF en 1984 et 790 en 1983. Cette progression est due à l'exportation dont la croissance (1 078 MF contre 725 MF en 1984 et 400 MF en 1983) tient à quelques gros contrats avec des pays dont les commandes paraissent vraiment très importantes par rapport à leurs besoins connus. »

Les services extérieurs au ministère de la défense étaient-ils en mesure de faire obstacle aux exportations illicites de la société Luchaire ?

N'ayant pas eu le temps de m'entretenir de cette affaire avec les responsables du ministère des affaires étrangères, je limiterai ma réponse au SGDN et à la Direction générale des douanes et des droits indirects.

– *Secrétariat général de la défense nationale (SGDN).*

Le SGDN n'était manifestement pas au courant du trafic de munitions de Luchaire avec l'Iran. Le général de Barry m'a déclaré qu'il avait appris cette affaire par la presse et n'avait disposé auparavant d'aucun élément lui permettant de détecter une volonté politique de favoriser de telles exportations (M. Hernu lui faisait parvenir des informations « réservées » relatives à différentes affaires, mais pas à des exportations d'armes). Maintenant, il estime que Luchaire n'a pu opérer sans – au minimum – un accord tacite du pouvoir politique. En tout cas, selon lui, la vocation du SGDN étant d'être le garant des prescriptions législatives et réglementaires, il n'est guère concevable qu'il soit associé à des opérations douteuses.

M. Audigier, conseiller économique du SGDN, président de la CIEEMG, et le lieutenant-colonel de gendarmerie Dumont, secrétaire de la CIEEMG, ont reconnu qu'ils auraient pu détecter des anomalies, notamment en se référant au catalogue des principaux matériels étrangers édité par le bureau du renseignement de la DAI, mais que, en raison du grand nombre de fiches examinées par la commission (de 400 à 500 par séance) et des faibles moyens dont ils disposent, leur tâche est difficile. En outre, ils s'étonnent que les représentants du ministre de la défense à la CIEEMG n'aient pas fait part en séance des renseignements qu'ils détenaient sur la destination réelle des munitions exportées par Luchaire.

– *Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).*

M. Crebassa, chef du troisième bureau (« des prohibitions d'ordre public ») de la sous-direction D 3 (affaires juridiques et contentieux) de la DGDDI, est le représentant de cette direction à la CIEEMG. En outre, il signe les AEMG préalablement visées par le SGDN, la DAI et le ministre des affaires étrangères et les transmet aux exportateurs. Il m'a donné les informations suivantes en présence de M. Weiber [en fait M. Weber. – NDLE], directeur général des douanes et des droits indirects :

– en matière d'exportation de munitions, le rôle du service des douanes consiste principalement à vérifier que les autorisations réglementaires ont bien été accordées et que les documents obligatoires (attestation de passage de douane, certificat d'arrivée à destination à adresser dans les six mois au bureau de douane, qui a procédé au dédouanement) ont bien été remis ;

– le service des douanes n'a aucun moyen (juridique ou autre) de vérifier l'authenticité des certificats d'arrivée à destination adressés aux bureaux de douanes. M. Crebassa n'exclut pas la fourniture de certificats de complaisance ou de faux certificats, étant donné la difficulté que rencontrent souvent les exportateurs à se procurer, dans les délais, des documents officiels.

Quant aux contrôles « physiques » des marchandises exportées par les agents des bureaux de douanes, ils sont très limités : dans le cas particulier

des exportations de la société Luchaire, le service des douanes n'a décelé aucune anomalie et n'a découvert cette affaire qu'en mars 1986, lorsque le colonel Autret, du cabinet militaire du premier ministre, alors M. Fabius, a prescrit de procéder à des vérifications auprès des bureaux de douanes.

En fin de compte, il n'est pas douteux - à mon avis - que des membres du cabinet de M. Hernu - et plus spécialement M. Dubos - ont « couvert » les exportations clandestines de la société Luchaire vers l'Iran. Seules quelques personnes étaient au courant des dessous de cette affaire; celles qui avaient des avis à donner sur les demandes d'autorisation d'exportation de la société ne se sont pas opposées - sauf lorsque les anomalies étaient trop flagrantes - à l'octroi de ces autorisations, malgré les renseignements de plus en plus précis transmis par la DPSD. En outre, aucune suite n'a été donnée par le cabinet aux propositions d'enquête de cette direction et du contrôle général des armées.

En revanche, je ne crois pas que des fonctionnaires de la DAI - soupçonnés d'avoir aidé M. Dewavrin à présenter des dossiers crédibles - aient participé effectivement au montage du système qui a permis à la société Luchaire d'exporter pendant plusieurs années des munitions en Iran sous couvert d'autorisations données pour d'autres pays et de faux certificats.

IV - LES CONCLUSIONS

I. - Il est établi que la société Luchaire a exporté en Iran de 1983 à 1986 des munitions d'artillerie de calibre 155 mm, 203 mm (et peut-être 105 mm);

- en utilisant des autorisations administratives qui lui avaient été accordées pour d'autres pays: Grèce, Yougoslavie, Portugal, Équateur, Pérou, Brésil, Thaïlande, Pakistan;

- et en remettant, d'une part à la direction des affaires internationales du ministère de la défense de faux certificats de destination finale (*end user*) ou des certificats de complaisance, d'autre part aux bureaux de douanes compétents de faux certificats d'arrivée à destination (ou des certificats de complaisance).

Le total des munitions ainsi livrées à l'Iran serait de l'ordre de 500 000.

Ces faits ont été reconnus par M. Dewavrin, président du directoire de la société Luchaire, qui prétend avoir été couvert par le cabinet du ministre de la défense et aidé, sur instructions confidentielles de ce dernier, par des responsables de la direction des affaires internationales.

II. - L'enquête que j'ai menée me conduit aux conclusions suivantes:

- j'ai la conviction que les opérations illicites de la société Luchaire ont été couvertes par des membres du cabinet de M. Hernu et, plus particulièrement, par M. Dubos, chargé de mission; cette conviction est étayée non seulement par les déclarations de l'amiral Lacoste, du général Wautrin et de l'ingénieur en chef Durel, mais aussi par la prise en considération des éléments ci-après:

prévenu, depuis le mois de janvier 1984, par la direction de la protection et de la sécurité de la défense des doutes qui planaient sur la destination réelle de cargos chargés à Cherbourg par la société Luchaire, puis de l'arrivée effective de ces cargos à Bandar-Abbas (Iran), le cabinet n'a ni donné - à de rares exceptions près - des avis défavorables aux demandes d'autorisation d'exportation de la société ni provoqué la suspension des autorisations déjà délivrées;

il n'a pas prescrit les enquêtes sur les activités de la société Luchaire préconisées par la direction de la protection et de la sécurité de la défense et par le contrôle général des armées;

il n'a pas tenu compte des mises en garde de la direction générale de la sécurité extérieure.

M. Dewavrin porte, dans cette affaire, une lourde responsabilité : le souci de redresser la situation très grave dans laquelle se trouvait son entreprise et la complicité au moins passive du pouvoir politique ne peuvent excuser ses agissements frauduleux :

- je pense avec lui que l'attitude du cabinet de M. Hernu a été motivée par des préoccupations d'ordre économique et social, ce qui n'exclut pas le versement par Luchaire de sommes - dont le montant total s'éleverait à 3 millions de francs environ - au Parti socialiste par l'intermédiaire de M. Falcoz;

- au sein des services du ministère de la défense, peu de personnes étaient au courant de l'option prise par le cabinet de M. Hernu vis-à-vis des exportations irrégulières de la société Luchaire : très vraisemblablement l'ingénieur général Blanc, délégué général pour l'armement, plus certainement les ingénieurs généraux Cauchie, Audran et Arnaud, directeurs successifs des affaires internationales, probablement quelques sous-directeurs de cette direction, M. Allely notamment malgré ses dénégations; par ailleurs, la direction de la protection et de la sécurité de la défense et la direction générale de la sécurité extérieure, dès 1984, le contrôle général des armées, plus tard, ont pressenti que l'affaire était couverte par le pouvoir politique;

- faute de preuves formelles, je ne suis pas en mesure d'affirmer qu'une aide active a été donnée par la direction des affaires internationales à la société Luchaire pour la préparation de ses demandes d'autorisation d'exportation : à mon sens, les sous-directeurs successifs du contrôle du commerce des matériels de guerre se sont contentés de « ne pas voir » les anomalies... sur instruction confidentielle du cabinet ou de leur directeur;

- les officiers de zone chargés d'examiner la cohérence des demandes d'exportation avec les besoins de pays prétendument destinataires n'ont pas toujours fait preuve d'une grande perspicacité, mais leur bonne foi ne fait, pour moi, aucun doute;

- non alertés sur les agissements suspects de la société Luchaire, les officiers et fonctionnaires de l'état-major des armées, du secrétariat général de la défense nationale et de la direction générale des douanes et des droits indirects qui interviennent dans la procédure d'examen des demandes d'exportation ne disposaient pas de moyens adéquats pour s'opposer aux demandes - apparemment régulières - de cette société.

III. – Certains points d'ombre subsistent : en particulier, la date exacte à laquelle le cabinet de M. Hernu aurait donné son « feu vert » à M. Dewavrin, le niveau politique auquel incombe la responsabilité de cette affaire (chargé de mission, ministre, premier ministre, Élysée?), les filières utilisées par la société Luchaire pour obtenir des certificats de complaisance ou des faux certificats, les circuits financiers mis en œuvre...

IV. – Enfin, deux enseignements me paraissent devoir être tirés de cette affaire :

les exportations frauduleuses de grande ampleur sont tôt ou tard découvertes; le pouvoir politique n'a aucun intérêt à les cautionner; en le faisant, il nuit au prestige du pays ou fait douter de la fiabilité de nos procédures;

contraignant et lourd, le système de contrôle des exportations de matériels de guerre, armes et munitions n'est pas, pour autant, parfaitement fiable. La facilité avec laquelle la société Luchaire a pu obtenir – grâce, il est vrai, à la production de faux documents et à la passivité voulue de certaines personnes – des autorisations d'exporter des munitions pour des pays qui n'étaient pas les véritables destinataires prouve que ce système comporte des failles. Il convient d'étudier les mesures à prendre pour en améliorer l'efficacité.

**Le contrôleur général
des armées BARBA.**

ANNEXE 1

FICHES DE RENSEIGNEMENTS RELATIVES AUX EXPORTATIONS
DE MUNITIONS DE LA SOCIÉTÉ LUCHAIRE

Date	N° et signataire	Destinataire	Copies	Analyse succincte
25.01.1984	961 Général WAU- TRIN	Cabinet (M. HELS- BOURG)	Bureau Réservé (Lt.-Col. FRESNEL) DGA/DAI (M. BAU- DOUY)	ÉQUATEUR 20 000 obus de 105 20 000 obus de 155 suite enquête AFA QUITO avis défavorable pour 105, limité à 10 000/20 000 pour 155.
16.02.1984	686 Général WAU- TRIN	-	-	GRÈCE Saisie cargaison navire chypriote par autorités égyptiennes à PORT- SAÏD DPSD suggère enquête au- près LUCHAIRE.
05.06.1984	2 234 Général WAU- TRIN	-	-	BRÉSIL 100 000 obus de 155 suite enquête AFA BRASILIA Suggestion : limi- ter à 10 000
03.12.1984	4 464 Général WAU- TRIN	-	-	précise, pour mémoire, que CIEEMG du 13.09.1984 a accepté autorisation de vente pour 100 000 obus de 155 au BRÉSIL malgré avis ci-dessus de la DPSD.

<i>Date</i>	<i>N° et signataire</i>	<i>Destinataire</i>	<i>Copies</i>	<i>Analyse succincte</i>
17.12.1984	4 708 LET Colonel GIL	Bureau réservé (Lt-Colonel ALLAMAND)	DGSE (Col. BRIEN) CGA (C.G. COLLET)	THAÏLANDE Depuis 19.09.1984, 80 012 obus de 155 exportés vers ce pays destination mise en doute (mouvements de navires)
19.03.1985	Sans	Bureau réservé	Néant	Fiche « verbale » précisions et remarques diverses sur mouvements de navires à partir de CHERBOURG. Total 140 000 obus de 155 exportés en 1984/1985 sur contrats THAÏLANDE et YOUGOSLAVIE. A rapprocher renseignement DST du 6.11.1984 transmis par bureau réservé (marché LUCHAIRE-IRAN de 500 000 munitions de 105 et 155 mm) Désiderata : « la question est posée de savoir si ces divers mouvements de matériels de guerre destinés à l'exportation sont couverts par les autorités de décision ».
15.05.1985	1 845 BER Général DER	- - -	Néant	Situation le 25.04.1985 des navires GOLDEN DOLFIN-GOLDEN GLORY-BARENBELS; ce dernier chargé de 14 000 obus de 155 pour PORTUGAL, 50 000 obus de 155 pour YOUGOSLAVIE et 3 000 charges propulsives d'obus de 203 pour THAÏLANDE, fait route

Date	N° et signataire	Destinataire	Copies	Analyse succincte
08.08.1985	3 408 Général GIL LET	Bureau réservé (Lt.-Colonel ALLA- MAND)	Néant	sur BANDAR-ABBAS (IRAN); navire LIDENBELS a quitté CHERBOURG 07.05.1985 pour THAÏLANDE avec 68 000 obus de 155 et 5 856 obus de 203. LUCHAIRE et son transitaire auraient reçu de DGA/DAI consi- gnes strictes de discrétion. Situation des navires - GOLDEN-GLORY arrivé à BANDAR- ABBAS 23.04.1985 (30 000 obus pour THAÏLANDE et YUGOSLAVIE). - BARENBELS arrivé à BANDAR-SHA- HIB REJAIE (IRAN) 07.05.85. - LIBENBELS arrivé à BANDAR-ABBAS 12.06.85.
17.09.1985	Lettre 4 192 Général DEIBER	D.G.D.D.I.	Néant	Demande d'envoi de photocopie des documents établis par pays de destination officielle de munitions de 155 et 203 livrées par LUCHAIRE en 1984 et 1985 (THAÏLANDE, YOU- GOSLAVIE, PORTUGAL) pour permettre de décharger les acquits à caution.
25.10.1985	14 195 Général DEI- BER	Bureau réservé (Lt.-Colonel ALLA- MAND)	Néant	Indiscrétions commises à CHER- BOURG sur des exportations muni- tions de 155 et 203 vers divers pays (interventions d'une banque

Date	N° et signataire	Destinataire	Copies	Analyse succincte
18.11.1985	15 110 Général DEJ- BER	-	Néant	iranienne riquant d'être exploitée par les médias). Escale à CHERBOURG cargo NICOLE du 26.07 au 8.08.85 pour charger : - 18 000 obus de 155 pour PORRUGAL - 24 000 obus de 155 pour BRÉSIL - 29 400 obus de 203 pour THAILANDE Cargo arrivé à BANDAR-ABBAS le 17.09.1985.
20.12.1985	5 998 Général GIL- LET	-	Néant	Escale à CHERBOURG cargo TRAUTENBELS du 17 au 25.09.85 pour charger : - 30 000 charges propulsives et 30 000 amorces pour le PAKISTAN. - 17 744 obus de 203, 3 000 obus de 203 pour THAILANDE.
26.12.85	6 053 Général GIL- LET	-	Néant	Information relative à intérêt porté par journalistes (LIBÉRATION-QUOTIDIEN de PARIS et FIGARO) à exportations munitions depuis CHERBOURG. Cargo TRAUTENBELS arrivé à BANDAR-ABBAS le 17.11.1985.

<i>Date</i>	<i>N° et signataire</i>	<i>Destinataire</i>	<i>Copies</i>	<i>Analyse succincte</i>
24.01.86	446 Général DEBER	-	Néant	Précision sur chargement cargo TRAUTENBELS (rappel) Photocopie certificat livraison 100 000 obus de 155 THAÏLANDE communiquée par... Chargement cargo NICOLE entre 4 et 8.01.1986 pour BRÉSIL destination réelle (IRAN) connue de l'équipage. Craintes représentants LUCHAIRE après article QUOTIDIEN de PARIS 6.01.1986. Visites discrètes « clients » à CHERBOURG.
17.04.86	2 335 Général DEBER	Ministre de la défense	Néant	Résumé de l'ensemble des exportations de munitions par LUCHAIRE au départ de CHERBOURG

ANNEXE 2

COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR L'ÉTUDE DES EXPORTATIONS DE MATÉRIELS DE GUERRE (CIEEMG) - Commission ordinaire en 1985

- I. PRÉSIDENT : Conseiller économique du SGDN . . . M. AUDIGIER
Assisté du Lieutenant-Colonel de Gendarmerie
DUMONT, Secrétaire
- II. MEMBRES DE DROIT
- Représentant du ministre de la Défense (Cabinet) M. SIBIUDE
Conseiller technique
Son adjoint M. CONAN
 - Représentant du ministre des Relations extérieures (direction des affaires économiques et financières) assisté de son adjoint M. VENZO
 - Représentant du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget M. MELLINGER
 - Représentant de la direction des Affaires internationales du ministère de la Défense
Ingénieur en chef de l'armement M. RETAT
Adjoint au directeur
Ou ingénieur en chef de l'armement M. GENTGEN
Sous-directeur
Assisté du sous-directeur M. ALLEY
du chef de bureau M. RIBES
et d'un adjudant-chef, secrétaire.
- III. PERSONNES ASSISTANT AUX RÉUNIONS A TITRE CONSULTATIF
- Représentant de l'état-major particulier du président de la République (Colonel Air) M. GELLIBERT
 - Représentant du cabinet militaire du Premier ministre (Colonel) M. AUTRET
 - Représentant du ministre chargé du Budget (direction générale des douanes et des droits indirects) M. CREBASSA
ou M. CHARLOU

- Représentant du ministre chargé de la coopération (Capitaine de frégate) M. ROUFFIGNAC
- Représentant de l'état-major des armées (division plans-programmes-espace) (Lieutenant-Colonel) M. PAGNAC
- Représentant de la direction de la protection et de la sécurité de la Défense et du bureau de liaison interministériel pour la répression des trafics d'armes (Colonel) M. MARIE
- Représentant de la direction générale de la sécurité extérieure (Commandant) M. BRIEN

Institut kurde de Paris

ANNEXE 3

LISTE DES PERSONNES AVEC LESQUELLES L'ENQUÊTEUR S'EST ENTRETENU

I - MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

● *Direction des affaires internationales*

- Ingénieur général CONZE, ancien adjoint au directeur, délégué aux affaires internationales 13 mai et 2 juin 1986
- Ingénieur en chef DUREL, ancien sous-directeur 4 juin 1986
- M. ALLEY, sous-directeur du contrôle du commerce des matériels de guerre 21 mai 1986
- M. LANDON, ancien chef du bureau du contrôle 30 mai 1986
- Ingénieur en chef DU BOULAY, sous-directeur des études générales et des affaires économiques 26 mai 1986
- Colonel LACABANNE, chef du bureau du renseignement 22 mai 1986
- Colonel PANAFIEU, lieutenant-colonel CAMON, Capitaine de frégate GERVAIS DE LAFOND, Lieutenant MONTSERRA, Mme GARRIGO, officiers de zone 2 juin 1986
- *Bureau réservé du Cabinet du Ministre*
 - Lieutenant-colonel ALLAMAND, chef du bureau 2 juin 1986
- *Direction de la protection et de la sécurité de la Défense*
 - Général WAUTRIN, ancien directeur 29 mai 1986
 - Général DEIBER, directeur 27 mai 1986
 - Général GILLET, adjoint au directeur 14 mai 1986
 - Colonel MARIE, chef du groupe de surveillance des commerces d'armements 27 mai 1986
 - Capitaine de vaisseau LEFEUVRE, ancien chef du poste de CHERBOURG 27 mai 1986
 - Capitaine TROCHET, adjoint du colonel MARIE 24 mai 1986

- *Direction générale de la sécurité extérieure*
 - Amiral LACOSTE, ancien directeur général 15 mai 1986
 - Général IMBOT, directeur général 26 mai 1986
 - Colonel MOREAU, chef du contre-espionnage . . . 26 mai 1986
 - M. GUILHOU, chargé des relations avec les grandes entreprises 26 mai 1986
 - Commandant BRIEN, représentant de la direction générale à la CIEEMG 26 mai 1986
- *État-major des armées*
 - Lieutenant-colonel PAGNAC, représentant de l'EMA à la CIEEMG 2 juin 1986
 - Colonel BERGE, chef de la section « relations internationales militaires » 23 mai 1986
 - Cl BURY, chargé de suivre les pays de l'Asie (Sud-Est) 26 mai 1986
- *Contrôle général des armées*
 - Contrôleur général COLLET, chargé de la réglementation et du contrôle des matériels de guerre 12 mai 1986
et 4 juin 1986
 - Contrôleur général ARTRU * 12 mai 1986
 - Contrôleur général RAVIER, commissaire du gouvernement près la société LUCHAIRE 12 mai 1986

II - ORGANISMES EXTÉRIEURS AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- *Secrétariat général de la Défense nationale*
 - Général de BARRY, secrétaire général de la Défense nationale 23 mai 1986
 - M. AUDIGIER, président de la CIEEMG 27 mai 1986
 - Lieutenant-colonel de Gendarmerie DUMONT, secrétaire de la CIEEMG 27 mai 1986
- *Ministère de l'Économie, des Finances et de la Privatisation,*
Ministre délégué chargé du Budget
 - M. WEIBER [en fait Weber. - NDLE], directeur général des douanes et des droits indirects 20 mai 1986
 - M. CREBASSA, chef du bureau des prohibitions d'ordre public 20 mai 1986
- *Ministère de l'Intérieur,*
Ministre délégué, chargé de la sécurité
 - Préfet GÉRARD, directeur de la surveillance du territoire 28 mai 1986
 - M. GUÉRIN, directeur du cabinet 28 mai 1986

* Auteur du rapport n° 125 AY/STA/84/CD du 1^{er} mars sur les procédures et délais pour l'obtention des autorisations d'exportation des matériels de guerre.

- Contrôleur général de la police SEGURA, sous-directeur chargé de la prévention de la sécurité. 28 mai 1986
- Commissaire divisionnaire CLAIR, chargé des problèmes du Moyen-Orient et du terrorisme 28 mai 1986

III - SOCIÉTÉ LUCHAIRE

- M. DEWAVRIN, président du directoire 30 mai 1986

Institut kurde de Paris

ANNEXE 4

*Déclaration de M. Dubos,
maître des requêtes au Conseil d'État,
ancien chargé de mission
au cabinet du ministre (M. Hernu)*

Le 19 juin 1986, au cours d'un entretien que j'ai eu avec lui au Conseil d'État à propos de l'affaire Luchaire, M. Dubos :

- a nié avoir reçu ou donné des instructions pour faciliter les exportations illicites de la société Luchaire en Iran : il croit, au contraire, qu'ayant été informé par la DPSD, de manière assez ambiguë selon lui, de la destination réelle des munitions, le cabinet du ministre a demandé à la DAI d'inviter Luchaire à cesser de telles opérations ;

- a indiqué que les exportations d'armements ne relevaient pas de son secteur de compétence au cabinet du ministre et que notamment :

Il n'assistait pas aux séances de la pré-CIEEMG défense, ni *a fortiori*, à celles de la CIEEMG ;

Il ne recevait pas systématiquement les fiches de renseignement établies par le bureau réservé ;

Les conseillers techniques « armement » et « relations extérieures » parlaient souvent des problèmes d'exportations d'armes et munitions au ministre sans passer par son intermédiaire ; M. Hernu était particulièrement attentif à tout ce qui concernait les transferts de technologie ;

Il n'a jamais eu à connaître de frais commerciaux extérieurs (FCE) ;

- a appelé mon attention sur le grand nombre d'affaires traitées par la CIEEMG et sur le rôle du secrétaire général de la défense nationale auquel incombe la responsabilité de signer les décisions d'autorisation CIEEMG ;

- s'est étonné que M. Dewavrin le mette en cause dans cette affaire et pense qu'il le fait pour atténuer sa propre responsabilité ; il se rappelle avoir reçu M. Dewavrin à peu près au milieu du mandat de M. Hernu ; M. Dewavrin sortait du bureau de M. Heisbourg [conseiller diplomatique de M. Hernu (NDLR)] qui l'a accompagné ; des problèmes d'exportations vers divers pays ont été évoqués ; ses souvenirs ne sont pas très précis, mais il pense que M. Falcoz n'accompagnait pas M. Dewavrin ; M. Falcoz est un homme d'affaires ayant de nombreuses relations à Paris ; c'est un ami de M. Hernu... et de M. Chirac ;

- a déploré que dans cette affaire, comme dans celle du *Rainbow Warrior*, certaines personnes essaient de lui imputer, sans aucune preuve, des responsabilités qu'il n'a pas eues.

Le contrôleur général
des armées, BARBA

Institut kurde de Paris

INDEX DES NOMS

- Abou Muslim (Ancien esclave chii-
te), 231.
- Age (Stig) (Procureur suédois), 69,
123.
- Akbarian (Directeur des achats au
N.D.I.O.) (voir cet organisme), 90.
- Algernon (Carl) (Contre-amiral sué-
dois), 86.
- Amadasi (Vittorio) (Patron de la Tir-
rena Industriale), 93, 97, 121.
- Amry (Herbert) (Ambassadeur
d'Autriche à Athènes), 182.
- Angeli (Claude) (Journaliste, rédac-
teur adjoint du *Canard enchaîné*),
205.
- Apfalter (Heribert) (Ex-directeur
de la Voest) (voir cette firme)
(Autriche), 184.
- Appiano (Mario) (Conseiller à l'ex-
portation chez Luchoire), 204,
211, 217, 218.
- Arens (Moshe) (Ambassadeur d'Is-
raël aux États-Unis), 59.
- Atchine (Alavi) (Porte-parole des
Moudjahines du peuple), 161.
- Auque (Roger) (Journaliste, ex-ota-
ge).
- Aziz (Tarek) (Premier ministre ira-
kien), 28.
- Banergie (Ben) (Marchand d'ar-
mes), 190-191.
- Bani Sadr (Abol Hassan), 19, 24, 25,
27, 33, 34, 35.
- Baradaran (Saïd) (Chef des appro-
visionnements au Ministère des
Pasdarans), 146, 147.
- Barba (Jean-François) (Contrôleur
général des armées, France), 17,
207, 208, 209, 213.
- Barre (Raymond), 28.
- Basti (Akhoonzadeh) (Chargé d'af-
faires iranien à Londres), 223.
- Begin (Menahem), 46.
- Behecti (Mohamed) (Chef du Parti
de la République Islamique irani-
en), 30, 32, 33, 34, 35.
- Berlau (Henrik) (Secrétaire du Syn-
dicat des marins danois), 193,
195, 198, 199, 202.
- Bernardy (Guy-Jean) (P.-D.G. de la
S.N.P.E.) (v. ce sigle dans l'index
des firmes), 211, 218, 219.
- Beutler (Max) (Homme d'affaires
suisse), 103.
- Biazzi (Ingénieur, dirigeant de Di-
namite en Italie), 74.
- Blecha (Karl) (Ministre de l'inté-
rieur autrichien), 182, 183.
- Boas (Roger) (P.-D.G. d'A.S.C.O.),
46, 47, 48, 49, 50, 51.
- « Bobbo » : pseudonyme de Schmitz,
Karl-Eric (voir à ce nom)
- Bradfer (Lucien) (Dir. gén. des
P.R.B.), 136.
- Braet (André) (Admin. délégué de
Transammo), 125, 126, 127, 134,
196, 197.
- Broman (Ralph Mark) (Colonel
américain), 173, 174, 175, 176.

- Cahen (Alfred)** (Direct. de la polit. étrangère au Ministère belge des relations extérieures), 50.
Carter (Jimmy), 13.
Carton (Marcel) (Otage français au Liban), 179.
Cavaco Silva (Hannibal) (Premier ministre portugais), 160.
Ceccaldi (Marcel) (Avocat parisien), 178, 179, 180.
Chadli Bendjedid (Président algérien), 62.
Chah (d'Iran) (Reza Pahlavi), 19, 20, 30, 36, 39, 46, 51, 55, 56, 59, 66, 102, 104, 142, 143, 147, 178, 179, 200, 205, 223.
Chevallier (Guy) (S.N.P.E.) (Secr. gén. de l'E.A.S.S.P.), 73, 74, 76, 78, 79, 84, 93, 94, 95, 96, 108, 119, 120, 121, 130, 131, 229.
Chirac (Jacques), 219-220, 231.
Collette (Jean-Paul) (Journaliste belge), 194.
Cordero (Capitaine d'aviation civile), 54.
Cornut (Pierre) (Dir. commercial de PRB), 74, 93, 136.
Cradock (Frank) (Marchand d'armes en Belgique), 169, 170.
Cresson (Édith), 206.
Cutter (Paul) (Ex-diplomate, C.I.A.), 174, 175, 176.

Da Brito (Marcellino) (Marchand d'armes), 155.
Daï (Adji) (Marchand d'armes iranien), 181.
Dayan (Général israélien), 24, 29.
Debré (Michel), 218.
De Gaulle (Charles), 105.
Deghan (Colonel, Vice-Ministre iranien de la Défense), 55, 56, 58.
De Graaff (Joost) (Dir. commercial de Muiden Chemie, Pays-Bas), 74, 87, 112, 119, 130.
Demanet (J.) (Banque Bruxelles-Lambert), 48.
Demuth (Walter) (Gérant de Héli-trade) (v. ce nom) (Suisse), 190, 191, 192.
Dewavrin (Daniel) (Président de Luchaire), 206, 208, 210, 217.
Diaz (François), 209.

Diehl, 78.
Djevad Fakoury (Ministre iranien de la Défense), 30.
Donnéa (François-Xavier de) (Ministre belge de la Défense), 168.
Drai (Pierre) (1^{er} vice-président du tribunal, Paris), 33.
Dubos (Jean-François) (Conseiller d'État), 209.
Dumas (Roland), 205.
Dumont (Serge) (Pseudonyme de Maurice Sarfatti, journaliste belge), 49-50.
Durand-Souffland (Jean-Michel) (Journaliste au *Monde*), 30.
Durani (Ariif) (Compromis dans l'Irangate) (Marchand d'armes pakistanais), 189.
Durepaire (Annick) (S.N.P.E.), 96, 111, 131.

Eanès (Ramalho) (Ex-président du Portugal), 157.
Eraço (Rafael) (Dir. de la Gamesa), 152.
Ericson (Märten) (Adjoint de Lundberg) (v. ce nom), 118, 121.
Etemadi (F.) (Colonel, ingénieur au N.D.I.O.), 89, 90.
Eytan (Raphaël) (Chef d'État-Major israélien), 59.

Fabius (Laurent), 206, 219.
Farivar (Général iranien), 33.
Fairbanks (Richard) (Ambassadeur itinérant du Département d'État), 97.
Fériel (François), 34.
Figueiro Lopes (Secr. d'État portugais à la Défense), 158.
Fonseca (Gonçalo) (Directeur financier de la SPEL), 212.
Fontaine (Marcel) (Otage français au Liban), 179.
Frachon (Marc) (S.N.P.E.), 73.
Fritz (Colonel américain à Paris), 176.

Galley (Robert), 218.
Gamlin (Nobel's Explosives, Grande-Bretagne), 74.
Gantzer (Jean-Louis) (Marchand d'armes français), 170, 176, 177.

- Ghorbanifar (Manucher) (Marchand d'armes), 191.
 Giraud (André), 206, 207, 211, 218, 219.
 Gonzalez (Felipe) (Premier ministre espagnol), 155.
 Gromyko (Andrei), 62.
 Grosse-Benne (Wilhelm), (Dir. bureau conseil), 116, 134.
 Gurrea (Manuel) (Union Explosivos Rio Tinto en Espagne), 74.
- Halvorsen (Soc. norvégienne Dyna Industrier), 74.
 Harvey-Jones (Sir John) (Patron de I.C.I.), 78.
 Haschemi (Mohammed) (Marchand d'armes iranien), 161.
 Heidari (Hamad) (Homme d'affaires iranien), 30, 31, 32, 33, 34, 35, 41.
 Heinrich (Armateurs allemands), 117.
 Heinz (Konrad) (Président d'Héli-trade) (v. cette firme), 192.
 Henu (Charles), 204, 205, 206, 207, 209.
 Hitler, 77.
 Hort (Sepp) (Vice-président de M.B.B.) (v. ce sigle), 161.
 Houshang Lavi (Marchand d'armes), 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53.
 Howe (Geoffrey) (Secr. au Foreign Office), 221, 223, 225.
- Jambel (Claude) (Homme d'affaires français), 31.
 Jous (Philippe) (Cadre à P.R.B.-Gechem), 137.
 Jubert (Daniel) (Journaliste à *La Presse de la Manche*), 205.
- Kadhafi, 154.
 Kaikhosrovi (Mahmoud) (Homme d'affaires iranien), 103, 134.
 Kashani (Mehdi) (Acheteur iranien), 47, 48, 49.
 Kauffmann (Jean-Paul) (Otage français au Liban), 179.
 Khairallah (Adnan) (Ministre iranien de la Défense), 25.
 Khalkhali (ayatollah), 19.
 Khamenei (Ali) (Présid. de la République iranienne), 188.
- Khatami (Général d'aviation iranien), 51.
 Khomeyni (Rouollah) (Imam), 19, 20, 25, 27, 35, 36, 53, 56, 57, 58, 59, 61, 126, 149, 150, 157, 164, 167, 188, 200, 222, 224, 228, 230.
 Khomeyni (Hamad) (Fils de l'imam Khomeyni), 37, 38-43.
 Kimche (David) (Dir. gén. au Min. des aff. étrangères israélien), 58.
 Kissinger (Henri), 229.
 Kohl (Helmut) (Chancelier allemand), 161.
 Kreisky (Bruno) (Chancelier d'Autriche), 181-182.
 Krupp (Famille), 84.
 Kuhl (Manfred) (W.N.C. Nitrochimie, R.F.A.), 74, 84.
- Lang (Claude) (Marchand d'armes français), 175.
 Lazzarotti (Emanuele) (Conseiller à la Tirrena Industriale), 94.
 Leani (Henri), 34.
 Leder (Manfred) (Ingénieur en chef chez Fritz Werner), 146, 147, 229.
 Leinhauser (Günther) (Marchand d'armes allemand), 146, 147.
 Lopez (Francis) (Compositeur), 34.
 Loreilhe de Lesbaudiere (Yves de), (v. à Seti), 31.
 Loucas (G.) (Représentant grec de la Noricum) (v. cette firme), 184.
 Lundberg (Mats) (Direct. commercial de Nobelkrut devenue Nobel-Kemi), 69, 70, 73, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 97, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 115, 118, 119, 120, 123, 130, 132, 133, 134, 136, 138, 140, 229.
- Mac Cafferty (Capitaine d'aviation civile), 54.
 Mac Farlane (Robert) (Anc. membre Conseil national de sécurité des États-Unis), 59, 127, 158, 190.
 Maes (Nelly) (Député flamand de la Volksunie), 52, 169.
 Mahkoobi (Adjoint au direct. des achats du N.D.I.O.), 90.
 Marion (Pierre) (Anc. dir. de la D.G.S.E.), 209.

- Mauroy (Pierre)**, 219.
Mazlounzadeh (A.), 180.
Messmer (Pierre), 220.
Michavila (Federico) (Chef de l'armée de l'air espagnole), 155.
Mintoff (Dom) (Premier ministre de Malte), 48, 50.
Mitterrand (François), 204, 220.
Moayed (Amir) (Vice-Min. de la Défense iranien), 180.
Modir Ghomi (Ali) (Représentant du N.D.I.O.), 116, 117.
Monfarid (Adjoint au direct. des achats du N.D.I.O.), 90.
Moro (Alan) (Fonct. au Foreign Office), 223.
Mota Pinto (Carlos) (Min. de la Défense portugais), 157.
Murea (Roumain, Danubiana), 84.
Murray (Nobel's Explosives, Grande-Bretagne), 74.
Muskie (Edmond), 62.

Naccache (Anis), 205.
Narbonne (Guy de) (Dir. gén. de Luchaire), 215, 217.
Neven (Marcel) (Député belge), 51.
Nygren (Christer) (dirigeant de la Bofors), 94.
Nimrodi (Jacob) (Colonel israélien), 46, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 222.
Nobel (Alfred), 64, 65-76-77.
Nodjoumi (Benham) (Homme d'affaires iranien), 35, 36.
Normandin (Jean-Louis) (Journaliste, ex-otage).
North (Oliver) (Lieutenant-colonel américain), 59, 155, 158, 189, 190, 218.
Nygren (Christer) (Bofors-Nobelkrut), 73, 94.

Omeядes (Dynastie des), 231.

Pahud (René) (Soc. Suisse des Explosifs), 74.
Palme (Olof) (Anc. Premier ministre suédois), 62, 64, 66.
Pamorcan (Capitaine de navire civil), 152.
Passy (Colonel) (Chef des services secrets de la France libre), 208.

Pavia (Faux lieutenant-colonel portugais), 154.
Penser (Eric) (Administrateur de la Bofors et dirigeant de Nobel-Finance), 101.
Peréz de Cuellar (Javier) (Secr. gén. de l'O.N.U.), 166, 221.
Perrottet (Alain) (Homme d'affaires suisse), 103.
« Petter Niklas » (Opération « Niklas »), 80, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 91.
Pinaud (Michel) (Division armement de chez Luchaire), 216.
Pinay (Antoine), 105.
Pishva (Dr) (Représentant N.D.I.O. iranien à Londres), 87-88.
Pohl (Richard) (Gérant de la « Fritz Werner »), 145.
Popovic (Ranko) (Major yougoslave), 107, 113, 114, 136.
Poran (Ephraïm) (Général israélien), 46, 52.
Poulsen (Else) (Consul honoraire de R.F.A. à Konsör-Danemark), 118.
Poulsen (Finn) (Trafiquant d'armes danois), 117, 118, 119, 136, 159, 198, 203.
Preschern (Gernot) (Dir. de filiale de la Voest) (v. ce nom), 183.

Quilès (Paul), 204-206.

Rabin (Yitzhak), 46.
Rafighdoust (Mohsen) (Ministre des Gardiens de la Révolution), 43.
Ralet (Olivier) (Auteur d'un ouvrage, *Le commerce illégal des armes*), 170.
Rafsandjani (Hachemi) (Président du Parlement iranien), 34, 161.
Reagan (Ronald), 13, 60, 97.
Reinhardt (Dietrich) (Dirige la Santa Lucia Airways), 126.
Remus (Winfried) (Conseiller général de la M.B.B.) (v. ce sigle), 161-162.
Rezaï (Mohsen) (Commandant en chef des Gardiens de la Révolution), 43.
Roth (Jürgen) (Journaliste allemand), 146, 147.
Ruffin (Marvin B.) (P.-D.G. de

- M.E.C.A.R.) (v. ce sigle dans l'index des firmes), 215.
- Saddam Hussein, 21, 23, 24, 26, 56, 57, 165, 186, 188, 231.
- Salari (Envoyé spécial iranien), 83, 84.
- Sanati-Zakar (Mahmood) (Cadre iranien du Min. de la Défense), 84, 87, 88.
- Santos Mendes (Edmundo) (Négociant portugais), 154.
- Sarakbi (Hamad) (Homme d'affaires libanais), 32-33-34.
- Sarfatti (Maurice) (Pseudonyme de Serge Dumont, journaliste) (v. ce nom), 51.
- Sateo (Roumain, Danubiana), 84.
- Schäfer (Helmut) (Ministre d'État R.F.A.), 145.
- Schlüter (Bernhardt) (Gérant de « Elbros »), 147.
- Schmidt (Helmut) (Ex-chancelier allemand), 145.
- Schmitz (Karl-Eric) (Dir. de la Scanco), Pseudo : « Bobbo », 68, 69, 70, 71, 72, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112-113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 148, 150, 197.
- Schweitzer (Louis) (Dir. du cabinet du 1^{er} ministre L. Fabius), 206.
- Secord (Richard) (Général américain), 155, 222.
- Shamir (Yitzhak), 46.
- Sharp (Juge, États-Unis), 176.
- Shavit (Abraham) (Co-responsable d'A.S.C.O. et de R.A.D.C.O.M.M.) (v. ces sigles), 46, 48, 49, 168.
- Schultz (Georges) (Secrét. d'État américain), 188-225.
- Sinowatz (Fred) (Chancelier d'Autriche), 182, 183.
- Soares (Mario) (Ex-Premier ministre portugais), 156, 157.
- Souto Cruz (Amiral portugais), 157.
- Stahmer (Armateur allemand), 159, 160.
- Stelinner (Helmut) (Dir. des ventes chez M.B.B.) (v. ce sigle), 161, 162.
- Stuetzle (Walter) (Directeur du S.I.P.R.I.) (v. ce sigle), 187.
- Sultan Bin Abdulaziz (Prince saoudien), 215.
- Tabatabaï (Sadeh) (Gendre de Kfomeyni), 36, 37, 38.
- Tabrizi (Ingénieur iranien au N.D.I.O.), 82, 83.
- Taghavi (Ministère iranien du commerce et de l'économie), 86.
- Telem (Benny) (Amiral israélien, Dir. de l'I.M.I.) (v. cette firme), 129.
- Thatcher (Margaret), 133, 222.
- Thien (Employé chez Midgard), 116.
- Timmerman (Ken), 174.
- Tobback (Louis) (Député socialiste flamand), 168.
- Torkan (A.) (Prés. de la N.D.I.O.), 162.
- Toufanian (Général iranien), 51.
- Tricot (Christian) (Cadre chez A.S.C.O.), 52, 53.
- Unterweger (Peter) (Patron de la Noricum) (v. ce nom) (Autriche), 183.
- Urban (Mathias) (Intermédiaire), 114.
- Vahidi (Mohamed) (Officier iranien), 36.
- Van de Putte (Jean-Claude), 47.
- Vanden Boeynants (Paul) (Ex-ministre belge), 46, 48, 49.
- Veillot (Bernard) (Intermédiaire en armements), 169.
- Vlerick (André) (Président de la Kredietbank, ex-ministre belge), 105.
- Von Holten (Claus) (Capitaine de navire civil), 117.
- Vörres (Ion) (Représentant d'Armaments Corporation, Armscor, Racheur d'Elviemek), 139.
- Waldheim (Kurt) (Anc. secr. gén. des Nations Unies), 63.
- Wautrin (Armand) (général), 209.

Weber (Lié à Hélitrade) (v. cette firme), 191.

Weir (Benjamin) (Ex-otage U.S. au Liban), 60.

Widén (Göran) (Bofors-Nobelkrut), 73, 78, 81, 90, 92, 94.

Welker (Gérard) (Vice-Présid. de E.D.A.) (v. ce sigle), 174.

Xhenseval (André) (Cadre chez Lu-chaire), 216.

Zekria (Najib) (Marchand d'armes), 42, 226.

Zia Ul Haq (Mohammed) (Président du Pakistan), 62.

Zilk (Helmut) (Maire socialiste de Vienne), 185.

Institut kurde de Paris

INDEX DES FIRMES

- Abel Papin (Transporteur routier, France), 199.
- Aérospatiale, 178, 179, 180, 199.
- Agence maritime « CHARLES THORBURN »-Göteborg, 90.
- Arbuthnot Latham Bank (Londres), 101, 129.
- Armaments Corporation (Arm Scor) (Entreprise sud-africaine), 105, 139.
- Armaturen (Soc. autrichienne), 67-68, 122.
- A.S.C.O. (Soc. belge), 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 168, 169.
- Atlantic Commerce International, 170, 171, 172.
- Balkan transport (Soc. bulgare), 224.
- Banca nazionale del Lavoro (Italie), 94, 96.
- Bank of Valetta (Malte), 47.
- Banque Bruxelles-Lambert, 48.
- Banque Markasi-Iran, 55, 184.
- Banque de la Méditerranée-France, 33.
- Banque Melli (Iranienne), 32, 39, 88, 94, 96, 105, 136, 191, 222.
- Banque nationale suisse, 37.
- Banque Worms, 215.
- Barclay's Bank, 43.
- Bell (Soc. américaine) (Hélicoptères), 177, 192.
- Bofors (Soc. d'armements suédoise), 65, 66, 68, 69, 74, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 101, 108, 109, 111, 112, 113, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 129, 130, 131, 132, 133, 134.
- Bofors-Nobelkrut (Soc. suédoise), 68, 69, 70, 73, 80, 81, 82, 95, 96, 97, 101, 112, 115, 116, 121, 123.
- Boliden, 103.
- Bos-Kalis (Soc. sud-africaine. Siège : Paris), 104-105.
- Bowas-Induplan (Autriche), 76.
- B.R. and W. Industries ltd (Soc. britannique), 191.
- Cargolux (Compagnie luxembourgeoise de transports aériens), 31.
- Cargo Master (Soc. d'affrètement), 155.
- Cartel des poudres (Cartel européen des poudres et des explosifs), 41, 64, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 84, 87, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 126-127, 128, 130, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 149, 197, 200-216, 219, 229.
- Cekado (Soc. suédoise. v. à Schmitz), 103-134.
- Commerce International Incorporated (C.I.I.), 170.
- Consar (Filiale italienne de Luchaire), 211, 217.

- Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique (CEFIC), 139.
- Crédit lyonnais (Banque du), 94, 96.
- Crédit suisse, 191.
- Danubiana (Firme roumaine d'explosifs), 84.
- Defex (Soc. portugaise), 155, 218.
- Deutsche industrieanlagen (D.I.A.G.), 146.
- Dynamite (Soc. italienne), 74, 78.
- Dynamit Nobel (Autriche), 76.
- Dynamit Nobel (Soc. allemande), 77, 95, 128-133.
- Dyno Industrier (Norvège), 74, 76, 89.
- E.A.S.S.P.
- (European association for the study of safety problems in the production and use of propellant powders);
- (Assoc. européenne pour l'étude des problèmes de sécurité dans la fabrication et l'emploi des poudres propulsives), 74, 76.
- E.D.A.-Europe, s.a. (Antenne française de « European Defense Associates », 173, 174, 175, 176, 177.
- Elbros GmbH. (Firme d'électronique), 147.
- Elviemek (Hellenic Explosives and Ammunition Industry - Soc. gréco-sud-africaine), 84, 118, 119, 126, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 149.
- Empresa nacional Santa Barbara (Madrid), 137, 138, 151, 153.
- Engesa (Soc. brésilienne), 183.
- Erber (Soc. italienne, à Turin), 214.
- Esab, 103.
- Esperanza and Co (Espagne), 151.
- Établissement industriel de défense (à Damas, Syrie), 67.
- European Defense Associates (U.S. marchands d'armes) (v. à E.D.A.), 173.
- European navigation (Armateurs grecs), 184.
- Eurosa (Fondation Europe-South Africa. Siège : Bruxelles), 105.
- Evo (Compagnie grecque d'exportation), 135.
- Expal (Espagne), 151.
- Explosivos de Rio Tinto (E.R.T. - Espagne), 151, 153.
- EXTRA (Explosivos de Trafaria. Soc. portugaise), 159, 217.
- Fabrique fédérale de poudres (Suisse), 76.
- Fasani (Société basée au Japon), 182.
- Fédération des fabricants européens d'explosifs, 139.
- Fermenta, 103.
- Flick Canarias (Agents maritimes), 153.
- Fiat (Maison mère dont dépend la soc. Valsella), 131.
- Forcit (Finlande. Entreprise d'explosifs), 132, 133.
- Förenade Fabriksverken (Suède).
- Fritz Werner (Entreprise allemande d'armements), 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 229.
- Galopin (Transporteur routier, France), 199.
- Gamesa (Grupo Auxiliare Metalurgico) (Espagne), 151, 152, 153, 154, 155.
- Gechem (Nouvelle dénomination de la société P.R.B. Poudreries réunies de Belgique) (v. à ce sigle), 133, 137, 138.
- General Electric (États-Unis), 168, 177.
- Grenor Shipping Co. Ltd (Soc. d'affrètement), 115, 116, 119, 134.
- Hélisuisse (Soc. suisse), 190, 191, 192.
- Hélitrade (Soc. suisse, filiale de *Hélisuisse*), 190, 191, 192.
- Herstal (Entreprise belge d'armement), 169.
- Honeywell equipment (U.S.A.), 149.
- Icelandair (Firme de transports aériens), 146.

- I.C.I. (Trust chimique britannique), 77, 78, 95, 112, 117, 121, 133, 149.
- I.D.E. (International Desalination Equipment, soc. de Jacob Nimrodi, v. ce nom), 55.
- I.G. Farben, 77.
- Immasco (Soc. immobilière belge).
- Incotra (Entreprise suédoise en Iran. v. à Schmitz), 103.
- Indep (Industrie nationale de défense de l'État portugais), 159.
- Interexport, 154.
- International Technology Association (Groupe sud-africain), 139.
- Interparts (Soc. iranienne), 31, 32.
- Iran Air, 157, 179.
- Islamic Republic of Iran Shipping Lines, 153, 156.
- Israel military industries (I.M.I.), 128, 129.
- I. T. (International Technology S.A. Espagne), 155.
- Johnson-Evinrude (Soc. américaine), 177.
- Kalmar, 103.
- Kemira Oy (Finlande), 76, 111, 118, 132.
- Kredietbank (Banque belge), 105.
- Kredietbank luxembourgeoise, 205.
- Lloyd's (Cie d'assurances), 37, 149, 171, 197, 200, 206, 210.
- Lloyd's Bank.
- Luchaire, affaire et société, 17, 114, 159, 196, 204, 205, 206, 207, 208, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220.
- Manhurin, 141, 142, 143, 144, 145.
- Matra-Manhurin Défense, 144, 213.
- MECAR (Soc. belge à capitaux américains), 211, 214, 215, 216.
- Messerschmitt-Bölkow-Blohm (M.B.B.), 160, 161, 162, 163.
- Midgard-Stinnes A.G. (Cie maritime allemande), 115, 116.
- Mortensen et Lange (Danemark), 198.
- Muiden-Chemie (Pays-Bas), 74, 87, 95, 96, 98, 109, 111, 112, 115, 118, 119, 125, 126, 128, 130, 133, 140, 196, 197.
- National Westminster Bank, 191.
- N.C.S. (Nouvelle cartoucherie de Survilliers. Filiale de Luchaire), 212.
- N.I.O.C. (National Iranien Oil Corporation), 221, 223.
- Nobel's Explosives (Grande-Bretagne), 74, 77, 78, 95, 96, 98, 99, 112, 117, 120, 133, 149.
- Nobel-Finance (basée à Bruxelles), 101.
- Nobel-Industrier, 65, 69, 101.
- Nobel-Kemi (Soc. suédoise de poudres et d'explosifs), 65, 68, 69, 132.
- Nordane Shipping (Soc. danoise), 202.
- Noricum (Filiale de la Voest-Alpine. v. ce nom), 182, 183, 184.
- Office suédois pour la défense de la libre concurrence, 78.
- Parchin Chemical Industries (Entrepr. iranienne de chimie), 88.
- Parten Reederei (Cie de navigation allemande), 117.
- Perato Freitas (société brésilienne).
- Pilkington Float glas, 103.
- Poulsen Chartering (Danemark), 198.
- P.R.B. (Poudreries réunies de Belgique) (devenue la Gechem), 74, 93, 95, 96, 98, 99, 108, 109, 116, 118, 119, 120, 121, 125, 126, 128, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 216, 217.
- Pyrkal (Cie grecque d'exportation), 135.
- Radcomm Entreprise (Soc. belge filiale de Radcomm Systems), 167, 168, 169.
- Radcomm Systems (Soc. américaine), 168.
- Raufoss (Soc. norvégienne), 109, 118, 132.

- REMI-SPA** (Soc. italienne, rachetée par Erber. Siège : Rosa), 214.
Royal Ordnance (Grande-Bretagne), 76, 133, 138, 139, 149, 197.
Sandvik, 103.
Sandy Beach Shipping, 194.
Santa Lucia Airways (Cie aérienne U.S.), 125, 126, 127, 190.
S.A.T. Vierzon (Transporteur routier, France).
Scanco (Scandinavian Commodities) (Soc. suédoise. v. à Schmitz), 68, 71, 103, 107, 108, 110, 111, 113, 114, 115, 118, 119, 120, 124, 125, 127, 129, 130, 133, 134, 135, 136, 137, 197.
Scandinavian Fertilizers (Soc. suédoise. v. à Schmitz), 102.
S.E.A. (Filiale italienne de Luchaire), 217.
Sea Spain (Entreprise de transit. Bilbao, Espagne), 153, 155, 156, 199.
Seco, 103.
Serfina (Soc. mixte irano-suédo-suisse) (v. à Schmitz), 103, 115, 116, 119, 134.
S.E.T.I. (Soc. d'Études et de transports internationaux), 31.
S.K.F. (Suède), 149.
Snia Viscosa (Italie), 74.
S.N.P.E. (Soc. Nationale des Poudres et Explosifs), 74, 76, 77, 78, 84, 89, 90, 93, 94, 95, 96, 98, 108, 109, 111, 115, 118, 119, 120, 121, 129, 130, 131, 210, 211, 212, 213, 214, 218, 219, 229.
Societa Italia (à Grossetto, Italie), 121.
Société de banque suisse (S.B.S.), 33, 34.
Société centrale de dynamite (devenue S.N.P.E.), 77.
Southern Air Transport (Soc. aérienne U.S.), 190.
S.P.E.L. (Sociedade portuguesa de explosivos Limited), 212, 217.
S.S.E. (Société Suisse des Explosifs), 74, 78.
Starlight International (Soc. U.S.), 51.
Steyr (Soc. autrichienne d'armements), 181.
Tegell (Soc. iranienne, à Londres), 161.
Thomson-C.S.F., 23, 199.
Tirrena Industriale (Italie), 90, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 120, 121, 122, 136.
Transammo (Firme belge de transports), 118, 119, 125, 126, 127, 133, 134, 138, 196, 216, 217.
T.R.T. (Soc. française de munitions), 214.
Union Explosivos Rio Tinto (Espagne), 74, 76.
United Aero Systems (Société U.S.), 52.
Universal Oil Trade (Société), 32.
Valsella (Entreprise de production de mines en Italie), 130, 131, 132.
Voest Alpine (Firme autrichienne d'armements), 181, 182, 183, 184.
Wasag-Nitrochemie (R.F.A.), 74, 77, 84, 89.
W.N.C.-Nitrochemie (R.F.A.), 74, 84, 85, 88.

INDEX DES PAYS (et zones)

- Afrique du Sud, 81-92, 100-104, 105, 110, 117, 118, 119, 126, 193-198, 199.
- Albanie, 81.
- Allemagne (Reich et III^e Reich), 77.
- Allemagne Fédérale (République d') (R.F.A.), 14, 36, 67, 70, 71, 86, 115, 116, 118, 134, 143, 145, 146, 148, 159, 160, 162, 163, 173, 185, 188, 198, 222, 223, 224.
- Arabie saoudite, 142, 214, 215, 216, 231.
- Argentine, 42, 142, 165, 226, 228.
- Australie, 81, 142.
- Autriche, 67, 68, 70, 76, 151, 181, 182, 185.
- Belgique, 14, 17, 35, 55, 68, 70, 71, 93, 95, 96, 98, 99, 118, 119, 120, 122, 125, 126, 127, 132, 133, 134, 135, 138-148, 168, 171, 194-195, 197, 200.
- Bésil, 42, 43, 67, 87, 165, 183, 206, 207, 226.
- Bulgarie, 78, 153, 185, 224.
- Cambodge, 175.
- Canada, 81.
- Canaries (Îles), 153-194.
- Chili, 181.
- Chine (République populaire de), 67, 170, 188.
- Chypre, 199.
- Corée du Nord, 67, 165.
- Corée du Sud, 199, 202, 203.
- Danemark, 14, 86, 118, 194, 198.
- Doubaï, 200.
- Égypte, 114, 175.
- Émirats arabes unis (Fédération des), 200, 202, 210.
- Équateur, 207.
- Espagne, 14, 44, 68, 71, 87, 132, 138, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 160, 194, 195, 196, 199.
- États-Unis d'Amérique, 15, 20, 25-27, 29, 46, 59, 81, 147, 154, 164, 173, 174, 175, 176, 177, 189, 202, 205.
- Finlande, 68, 70, 71, 111, 132, 133.
- France, 14, 17, 28, 38, 56, 68, 71, 77, 89, 95, 96, 98, 99, 117, 118, 120, 125, 126, 127, 130, 138, 142, 148, 156, 159, 162, 170, 173, 174, 179, 187, 189, 194, 195, 200, 204, 206, 207, 208, 216, 226, 228, 229, 231.
- Golfe, 14, 27, 65, 66, 114, 115, 119, 149, 159, 181, 186, 188, 192, 200, 202, 221, 225, 230.
- Grande-Bretagne, 14, 68, 71, 77, 96, 98, 99, 101, 126, 148, 171, 173, 197, 222, 223.
- Grèce, 14, 68, 71, 85, 86, 88, 115, 118, 119, 132, 134, 135, 182, 184, 200, 207.

Hongrie, 170.

Indonésie, 142, 154, 199.

Israël, 30, 46, 52, 53, 54, 58, 59, 147, 148, 195, 221.

Italie, 14, 68, 70, 88, 90, 93, 94, 97, 98, 110, 120, 122, 131, 132, 136, 173, 188, 194, 200, 211.

Japon, 182, 188.

Kenya, 114.

Koweït, 186.

Kurdistan, 164.

Liban, 38, 60, 142, 205, 230.

Libye, 41, 152, 154, 165, 182, 184, 185.

Malaisie, 85, 203.

Maroc, 119.

Mexique, 81.

Nigeria, 81, 87, 142.

Norvège, 68, 71, 89, 132.

Oman (Sultanat d'), 200.

Pakistan, 85, 87, 88.

Paraguay, 175.

Pays-Bas, 14, 68, 70, 71, 87, 95, 96, 98, 111, 115, 118, 125, 126, 133, 148, 151-197.

Pérou, 207.

Philippines, 142.

Pologne, 170.

Portugal, 13, 14, 42-68, 71, 79, 132, 140, 151, 154, 156, 157, 158, 160, 191, 194, 200, 206, 207, 211, 212, 218, 229.

République démocratique allemande (R.D.A.), 70, 85, 90, 170, 194.

Roumanie, 85.

Sri Lanka, 198.

Suède, 14, 17, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 83, 87, 88, 90, 93, 95, 96, 98, 99, 100, 101, 117, 119, 122, 123, 124, 129, 132, 133, 134, 181.

Suisse, 14, 33, 36, 37, 40, 42, 72, 119, 134, 144, 226.

Syrie, 67, 152, 154, 157, 165.

Taïwan, 67, 165, 202.

Tchécoslovaquie, 170.

Thaïlande, 206, 207, 209, 211, 214.

Turk et Caïcos (Îles) (près archipel des Bahamas), 194, 202.

Turquie, 14, 29, 89, 142, 224.

Union soviétique, 15, 25, 28, 54, 56, 188, 226.

Vietnam, 175, 187.

Yémen du Sud, 175.

Yougoslavie, 41, 70, 108, 109, 111, 112, 114, 115, 118, 119, 122, 135, 136, 149, 170, 182, 195, 196, 207.

Zaïre, 126.

INDEX DES LIEUX (localités)

- Abadan (Port iranien), 21, 26, 57.
Aden (Yemen), 199.
Ankara, 27, 224.
Anvers, 35, 36, 55, 56, 118, 122, 125, 126, 134.
Aqaba (Port jordanien), 155.
Ardrossen (Port écossais), 117.
Arlöv (Suède), 102.
Aschau (R.F.A.), 84, 89.
Athènes, 32, 126, 127, 132, 138, 139, 181.
Awizah (Marais d') (Irak), 186.
- Bahamas (Iles), 194.
Bâle, 43, 142, 144.
Bandar Abbas (Port iranien), 55, 57, 58, 90, 110, 115, 119, 122, 138, 149, 153, 154, 156, 158, 184, 194, 195, 196, 197, 198, 200, 205, 206, 210, 216.
Bangkok, 203.
Bar (Port yougoslave), 118, 119.
Barcelone (Port espagnol), 155, 156, 198.
Bassorah (Port irakien), 25, 62, 186.
Bavirak (Poste irakien à frontière Iran), 21.
Belgrade, 111, 112, 113, 114, 126, 128.
Bergerac (Dordogne), 89, 129.
Bilbao (Espagne), 198, 199.
Bonn, 14, 77, 116, 133, 159, 224.
Boom (Belgique), 169, 170, 171.
Bourges, 199.
- Bridgeport (Connecticut, États-Unis), 189.
Bruxelles, 14, 36, 41, 46, 50, 53, 101, 108, 134, 136, 139, 187, 189, 216.
Bucarest, 84.
Burgas (Port bulgare), 153, 185.
Busan (Corée), 199.
- Cadix (Port espagnol), 149, 160, 195, 196.
Caire (Le), 114.
Cap (Le) (Afrique du Sud), 119.
Chahbahar (Aéroport iranien), 125.
Chateauroux-Déols (Aéroport français), 231.
Chatt el arab (Fleuve), 21, 25, 26, 27, 63.
Cherbourg, 21, 126, 129, 134, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 202, 205, 216.
Chur (Suisse. Dans les Grisons), 191.
Colombo, 198, 199.
Copenhague (Danemark), 159, 193.
- Damas, 67.
Desfoul (Ville iranienne), 61, 186.
Djakarta (Indonésie), 199.
Douvres (Port anglais), 149.
Düsseldorf, 36, 37, 86, 88, 116.
Ein Kosh (Ville iranienne), 61.
Euphrate (Fleuve), 21.

- Fao (Irak), 186.**
Fos-sur-mer, 90.
Foujeirah (Port des Émirats arabes unis), 149, 196, 197.
Francfort, 37, 39, 42, 43, 84, 85, 86, 126, 129, 223, 224.
Fribourg (Suisse), 103.
Fürstentfeldbrück (R.F.A., Bavière), 116.

Geisenheim (R.F.A.), 142, 143, 145, 146, 147.
Gênes (Italie), 153.
Genève, 16, 41, 43, 44, 78, 137, 138, 142.
Gibraltar, 119, 198.
Golfe-Juan, 30.
Göteborg, 90.
Gourboulak (Iran).
Grossetto (Italie), 121.

Hambourg (Port allemand), 149, 159-162, 194, 199.
Höllviksnäs (Village suédois), 100.

Irun (Espagne), 138.
Irwin (Port privé, Grande-Bretagne), 117.
Ispahan, 66, 148, 150.
Istanbul, 16, 153, 198.

Kamina (Zaïre, base militaire), 127.
Kapikul (Frontière bulgare-turque), 224.
Kardeljevo (Port yougoslave), 114, 115, 149, 182, 184, 195, 196, 197, 198, 199.
Karlskoga (Ville de Suède), 65, 66, 68, 69, 70, 73, 81, 97, 123, 124, 134.
Kelang (Port malais), 203.
Kerbala (Irak), 164.
Kharg (Terminal pétrolier iranien), 165.
Khor Fakkan (Port des Émirats arabes unis), 197.
Khorramchahr (Port iranien), 21, 26, 31, 58, 61.
Korsor (Port danois), 118, 198.

Larnaca (Chypre), 54.
Las Palmas (Îles Canaries), 153, 194.

Lausanne, 33, 34, 86, 226.
Le Bourget (Aéroport), 155, 174, 190.
Lesquin (Aéroport français de Lille), 125, 127, 189.
Lille, 125, 126, 127, 128, 136, 189.
Linz (Autriche), 182, 183, 184.
Lisbonne, 14, 155, 157, 158, 159, 211, 212, 213, 217.
Londres, 16, 35, 36, 39, 42, 43, 44, 55, 86, 88, 95, 100, 101, 105, 129, 136, 149, 171, 221, 222, 224.
Long Island (États-Unis), 51.
Luxembourg, 105.

Madrid, 41, 44, 137, 151-152.
Majnoun (Îles irakiennes), 186.
Malmö, 68, 71, 100, 103, 124, 130, 136, 137.
Malte, 46, 47, 50.
Matagne (Belgique), 138.
Mayence (R.F.A.), 142.
Mecque (La), 215.
Mehran (Bourgade iranienne), 186.
Menin (Localité frontalière entre Belgique et France), 127.
Milan (Italie), 96.
Mina Djebel Ali (Doubai), 198, 200.
Mina Kabos (Oman), 198.
Mina Reysout (Sud d'Oman), 198.
Montepescati (Italie), 94.
Moscou, 28, 230.
Münich, 37, 94.

Nadjaf (Irak), 164.
Nairobi (Kenya), 114.
New York, 62, 63, 166, 187.
Nîmes, 31.
Nordenham (Port allemand, R.F.A.), 115, 116, 118, 119, 133.
Nottinghamshire (Grande-Bretagne), 171.
Nyhavn (Centre maritime de Copenhague), 193.

Queiras (Portugal), 159.
Örebro (Suède), 69.
Ormuz (Déroit d'), 200, 221.

Parchin (Ville iranienne), 145.
Paris, 14, 16, 28, 30, 32, 33, 38, 44,

- 56, 78, 95, 108, 127, 142, 155, 161,
173, 178, 179, 217.
Passau (R.F.A.), 67, 224.
Pékin, 187.
Pirée (Le) (Port grec), 149, 184,
194, 197, 198, 200.
Pise (Italie), 94.
Pomezia (Italie), 93, 94.
Port-Charlotte (Floride, États-Unis),
126.
Portela (Aéroport portugais), 157.
Port Saïd (Égypte), 203.
- Richmond (États-Unis) (Californie),
168.
Rome, 14, 16, 44, 92, 93, 94, 97,
120.
Rotterdam (Port néerlandais), 122,
195.
Rüstorf (Autriche), 67.
- Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-
Rhône), 131.
Samsoun (Port turc), 89.
San Francisco (États-Unis), 173,
174.
Santander (Port espagnol), 138,
149, 152, 153, 154, 185, 194, 195,
196, 197.
Semnan (Ville iranienne), 143, 144,
145.
Setúbal (Port portugais), 158, 159,
194, 198, 200.
Singapour, 46, 87, 199, 202, 203.
Somme (France), 164.
Sorgues (France) (Vaucluse), 94,
129, 131.
Stade-Elbe (Port allemand, R.F.A.),
67.
Steinkirchen (R.F.A.), 117.
Stockholm, 14, 16, 64, 68, 83, 104,
187.
- Suez (Canal de), 114, 115, 149, 153,
156, 159, 195, 196, 197, 198,
199.
- Talamone (Port italien), 90, 94, 119,
121, 122, 194, 195, 200.
Tartous (Port syrien), 152, 153.
Tavira, 160.
Tel-Aviv, 54, 55, 60.
Tenerife (Port marocain), 119.
Thessalonique, 115.
Tigre (Fleuve), 21.
Tolède, 137, 138, 153.
Tripoli (Port libyen), 152, 153, 154,
184.
Troisdorf (R.F.A., près de Bonn),
133.
Turin (Italie), 192.
- Van (Province turque), 54.
Varberg (Port suédois), 117, 119.
Venise (Italie), 153.
Verdun, 61.
Versegge (Dépôt militaire italien),
90, 94, 97, 98, 120, 121.
Vichy (Régime de), 77.
Vidin (Bulgarie), 224.
Vienne (Autriche), 77, 182, 185.
Villeurbanne (France), 206.
Vitoria (Pays basque espagnol),
152.
- Washington, 28, 37, 173, 174, 230.
Wilmington (Port, États-Unis), 202.
- Zaventem (Aéroport belge), 49, 189,
190.
Zeebrugge (Port belge), 56, 118,
119, 126, 132, 133, 134, 138, 149,
194, 195, 196, 197, 198, 200, 215,
216.
Zurich, 37.

ORGANISATIONS, PARTIS OPÉRATIONS

- Alger (Accords d') (1975), 21, 25.
- Aurore (Offensives iraniennes), 164.
- Badr (Offensive iranienne), 164, 186.
- Bassidjis (Les « déshérités », enfants-combattants), 61.
- Bundeswehr, 116.
- C.I.A. (Central Intelligence Agency), 126, 127, 170, 174, 191.
- Comecon (Marché commun des pays de l'Est), 170.
- Comité islamique de paix, 166.
- Commission Walsh (Comité de juristes) (États-Unis), 17.
- Commission Tower (Maison-Blanche) (États-Unis), 17.
- Conseil de la Révolution (irakien), 23.
- Conseil de Sécurité (des Nations-Unies), 27, 62, 166, 187, 188, 225.
- Contra nicaraguayenne, 13.
- Demavand (Opération), 169.
- D.G.S.E., 135, 209.
- D.I.O. (Antenne iranienne à Francfort), 84, 85, 86.
- Eurodif (Prêt iranien à la France), 178.
- Fath (Offensive iranienne : « Victoire »), 58.
- Fath el Mobin (Offensive iranienne), 61.
- F.B.I. (Federal Bureau of Investigation), 17.
- F.D.S.P. (Federal Directorate of Supply and Procurement, Yougoslavie), 113.
- Foreign Office, 221, 223.
- Greenpeace (Affaire), 204.
- Grumman (Contrat), 51, 52.
- I.M.S. (International Military Sales) (Britannique), 222.
- Iran-Contra Affair, 13, 190, 218.
- Irangate, 13, 46, 54, 97, 127, 158, 169, 176, 190, 191, 215, 222.
- Ministry of Defence-Socialist People's Libian Arab (Jamahiria-Libia), 152.
- Moharram el Haram (Offensive iranienne), 62.
- Moslem Ibn Akil (Offensive iranienne), 62.
- Mossad, 55.
- Moudjahidines du peuple, 59-161, 162, 163.
- Nations unies (Organisation des), 14, 62, 63, 104, 166, 188, 194, 221, 223, 225, 231.
- N.D.I.O. (Bureau d'achat du ministère de la défense iranien) (National Defence Industries Organisation), 39, 55, 82, 90, 92, 95, 96, 107, 116, 162, 178, 183.

- Office de défense et de coopération à l'ambassade américaine de Paris, 174.
- Operation Staunch (Campagne diplomatique des États-Unis), 97, 105.
- O.T.A.N. (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), 27, 58, 94, 116, 135, 213.
- Parti socialiste (France), 204, 209.
- Pasdarans (Gardiens de la Révolution iranienne), 20, 26, 61, 146.
- Ramadan (Offensive iranienne), 62.
- R.P.R. (Rassemblement pour la République), 218, 219, 220.
- Savak (Ancienne police politique iranienne), 35.
- Scotland Yard, 36.
- S.I.P.R.I. (Stockholm International Peace Research Institute), 165, 187.
- Sirian Arab Republic Army, 152.
- S.T.O. (Service du Travail obligatoire), 77.
- Toudeh (Parti communiste iranien), 230.
- U.D.F. (Union Démocratique Française), 219.
- UNITA (Mouvement des rebelles angolais dirigé par Jonas Savimbi), 127.
- Volksunie (Union populaire-Parti nationaliste flamand, en Belgique), 169.

INDEX DES NOMS DE BATEAUX

- Adonis* (Bateau de transport), 154.
Age (Bateau de transport), 216.
Altair (Bateau de transport), 104.
Andros (Cargo panaméen-Ex-*Elefteria K*), 153.
Angélique (Bateau de transport), 156.
Anneliese-Oltmann (Bateau de transport), 67.
Atlantic Island (Bateau de transport), 154.
Atlas (Bateau de transport), 153.
Bentota (Bateau de transport), 115, 116, 119.
Blue Bird (Nouveau nom du *Gretl*), 160.
Danica Black (Cargo danois), 202.
Dansus (Bateau danois), 198.
Elefteria K (Cargo panaméen) (Devient le *Andros*), 152, 153, 184, 185.
Elisabeth Clipper (Bateau de transport), 138, 196.
Else Cat (Bateau danois), 198, 199, 202.
Frauke (Bateau de transport), 117, 118, 119, 121, 135.
Gallant (Bateau de transport), 104.
Gentle Breeze (Pétrolier britannique), 221.
Gretl (Navire allemand) (Devient le *Blue Bird*), 159, 160.
Gritt Clipper (Bateau de transport), 138, 197.
Hawk (Bateau de transport), 104.
Heita (Bateau chypriote), 114.
Iran Nehzat (Cargo iranien), 36.
Iran Salam (Cargo iranien), 158.
Jotun (Bateau de transport) (Danois), 138, 149, 197.
Kannikar (Cargo thaïlandais), 203.
Karen Clipper (Cargo danois), 195.
Katja (Bateau de transport), 118, 119, 122, 135.
Limandra (Bateau), 37.
Lindenbels (Cargo grec), 156.
Maria Th (Cargo danois), 194.
Melpo (Bateau de transport), 104.
Morsoe (Bateau danois), 198.
Nicole (Cargo danois), 158, 205.
Nikoforos (Bateau de transport), 67.
Nordica (Bateau de transport chypriote), 138, 197.
Panther (Bateau danois), 198.
Pearl (Bateau de transport), 104.

Peter Wesch (Bateau de transport),
89.

Pia Arre (Bateau de transport), 104.

Sandy Trader (Caboteur danois)
(Ex-Svendborgsund), 202, 203.

Sea Star (Bateau de transport),
154.

Sea Trader (Bateau de transport),
154.

Svendborg Gold (Bateau de trans-
port), 122.

Trautenbels (bateau de transport),
153, 205.

Tribels (Bateau de transport), 156.

Urrida (Bateau de transport),
154.

Institut kurde de Paris

INDEX DES MEDIA

- A.B.C.* (Chaîne de T.V., États-Unis), 160-162.
Agence Belga (Agence d'informations de presse belge), 50.
Al Shiraa (Journal libanais), 13.
Avti (Revue grecque), 139.
- Basta*, 182, 184.
B.B.C., 58.
Business Week (Hebdomadaire américain), 187.
- Le Canard enchaîné* (Hebdomadaire français), 205.
- Defense Transfer Review*, 174.
- El-Nahar* (Quotidien libanais), 27.
Europe 1 (Station de radio), 220.
L'Express (Hebdomadaire français), 207.
Expressen (Quotidien suédois), 150.
Expresso (Hebdomadaire portugais), 159, 217-218.
- Le Figaro* (Quotidien français), 207.
- Haaretz* (Quotidien israélien), 60.
- Jane's Defence* (Revue militaire britannique), 187, 222.
Journal Officiel (de la République française), 74, 218.
- Libération* (Quotidien français), 144.
La Libre Belgique (Quotidien belge), 49.
Le Matin (Quotidien français), 59.
- Military Balance* (Annuaire britannique), 20, 167, 209.
Le Monde (Quotidien français), 30, 33, 209, 211, 212, 213, 218, 230.
Moniteur (Journal officiel du Royaume de Belgique), 167.
- New York Times* (Quotidien américain), 127, 174, 175.
- La Presse de la Manche*, 199, 205, 210, 216.
- Le Quotidien de Paris*, (Quotidien français), 205.
Le Soir (Quotidien belge), 194, 216.
- Sonntagsblick* (Hebdomadaire suisse), 191.
Der Spiegel (Hebdomadaire allemand), 142, 145, 146, 169.
Sydsvenska Dagbladet (Quotidien suédois), 101.
Sunday Times (Hebdomadaire britannique), 95.
- Le Vif-L'Express* (Hebdomadaire franco-belge), 49, 50, 51.

QUELQUES SIGLES

A.E.M.G. (Autorisation d'exportation de matériels de guerre), 208.

C.I.E.E.M.G. (Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre), 208, 209, 211, 212, 213, 214, 219, 220.

D.A.I. (Direction des affaires internationales), 212, 213, 220.

D.G.A. (Direction générale de l'armement), 211, 212, 213, 220.

End user (Certificat de destination finale), 41, 42.

Performance bond, 39, 40, 43, 191-215, 227.

S.G.D.N. (Secrétariat général de la Défense nationale), 208.

Institut kurde de Paris

INTRODUCTION : <i>Voyage en hypocrisie</i>	13
I. Guerre totale	19
II. Les filières de filous	29
III. Des faux quatre étoiles	39
IV. Je te tiens, tu me tiens par la commission	45
V. Avec la bénédiction du Satan israélien	54
<i>Et pendant-ce temps-là...</i>	61
VI. Le pot aux roses suédois	64
VII. Les tentacules du Cartel	73
VIII. Opération Niklas	80
IX. Impasse à l'italienne	92
X. « Bobbo » pour les intimes	100
XI. Signé Major Popovic	107
XII. Comment récupérer des millions de francs	115
XIII. Par air et par mer	125
XIV. En route pour Athènes	132
XV. Des usines clé en main	141
XVI. D'Ibérie en Alémanie	151
<i>Et pendant ce temps-là...</i>	164
XVII. Occasions à saisir	167
XVIII. Un Américain à Paris	173

XIX. Les beaux avions de l'Aérospatiale	178
XX. Fausse neutralité autrichienne	181
<i>Et pendant ce temps-là...</i>	186
XXI. Drôles d'élévateurs	189
XXII. La ronde des cargos	193
XXIII. Origine France	204
XXIV. Business as usual	221
 <i>CONCLUSION : Les fauteurs de guerre</i>	 229
 <i>NOTES</i>	 233
 <i>ANNEXE : Le texte intégral du Rapport Barba</i>	 245
 <i>INDEX</i>	
Noms	275
Firmes	281
Pays (et zones)	285
Lieux (localités)	287
Organisations, partis, opérations	290
Bateaux	292
Media	294
Quelques sigles	295
 <i>CARTES ET GRAPHIQUE</i>	
<i>(desinés par André Leroux)</i>	
Destination l'Iran : les étapes du trafic	10-11
Mourir pour le Chatt el Arab	22
Le Cartel européen des poudres et explosifs	75
Le havre des trafiquants	201

OUVRAGES DE WALTER DE BOCK

SUIKERBOSSIE, BELGIË EN ZUIDELIJK AFRIKA, *Uitgeverij Manteau* (Bruxelles), 1978 (*en collaboration*).

ROTHSCHILD ET LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX ORIGINES DE L'ÉTAT ET DE LA DYNASTIE BELGE, in *L'HISTOIRE DE LA BELGIQUE 1830-1980*, *Contradictions* (Bruxelles), 1980.

L'EXTRÊME DROITE ET L'ÉTAT, *Epo* (Anvers), 1981 (*en collaboration*). Édition en néerlandais : **EXTREEMRECHTS EN DE STAAT**, *Epo* (Anvers), 1981.

LES PLUS BELLES ANNÉES D'UNE GÉNÉRATION. L'ORDRE NOUVEAU EN BELGIQUE AVANT, PENDANT ET APRÈS LA SECONDE GUERRE MONDIALE, *Epo* (Anvers), 1983. Édition en néerlandais : **DE MOOISTE JAREN VAN EEN GENERATIE**, *Epo* (Anvers), 1983.

Le manuscrit de ce livre a été composé sur des machines prêtées par la société Amstrad. Qu'elle en soit remerciée.

Institut kurde de Paris

*Composé et achevé d'imprimer
par la Société Nouvelle Firmin-Didot
à Mesnil-sur-l'Estrée, le 20 janvier 1988
Dépôt légal : janvier 1988
Numéro d'imprimeur : 8547*

ISBN 2-07-071259-1/Imprimé en France

42729

Institut kurde de Paris

WALTER DE BOCK
JEAN-CHARLES DENIAU

DES ARMES POUR L'IRAN

Depuis sept ans, l'Europe arme l'Iran pour la guerre qui l'oppose à l'Irak. C'est ce que démontrent, preuves à l'appui, Walter De Bock et Jean-Charles Deniau en dévoilant, pour la première fois dans toute son ampleur, l'iran-gate européen. Leur enquête raconte comment des entreprises européennes, belges ou suédoises, françaises ou portugaises, grecques ou suisses, ont vendu en sous-main des armements au régime de Khomeyni, malgré les embargos officiels.

Durant près d'un an d'enquête, ils ont recueilli plus de sept mille documents, rencontré des marchands d'armes de tous calibres à Paris, Stockholm, Istanbul, Londres et Genève, interrogé des douaniers, des marins et des agents du fisc. En toile de fond de ce roman noir d'un gigantesque trafic d'armes : des gouvernements qui ferment le plus souvent les yeux, des diplomates qui élaborent vainement des appels au cessez-le-feu et... plus d'un million de morts.

Walter De Bock est journaliste au *De Morgen* en Belgique.
Jean-Charles Deniau est journaliste à FR3.

GALLIMARD

Photo © Eslami Rad - Gamma

Institut Kurde de Paris



IKPLIV107570



9 782070 712595



88-II A 71259 ISBN 2-07-071259-1

95 FF tc